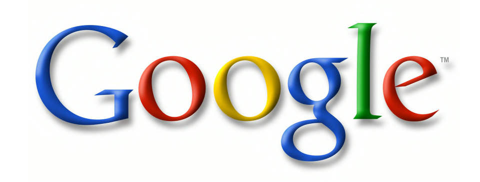
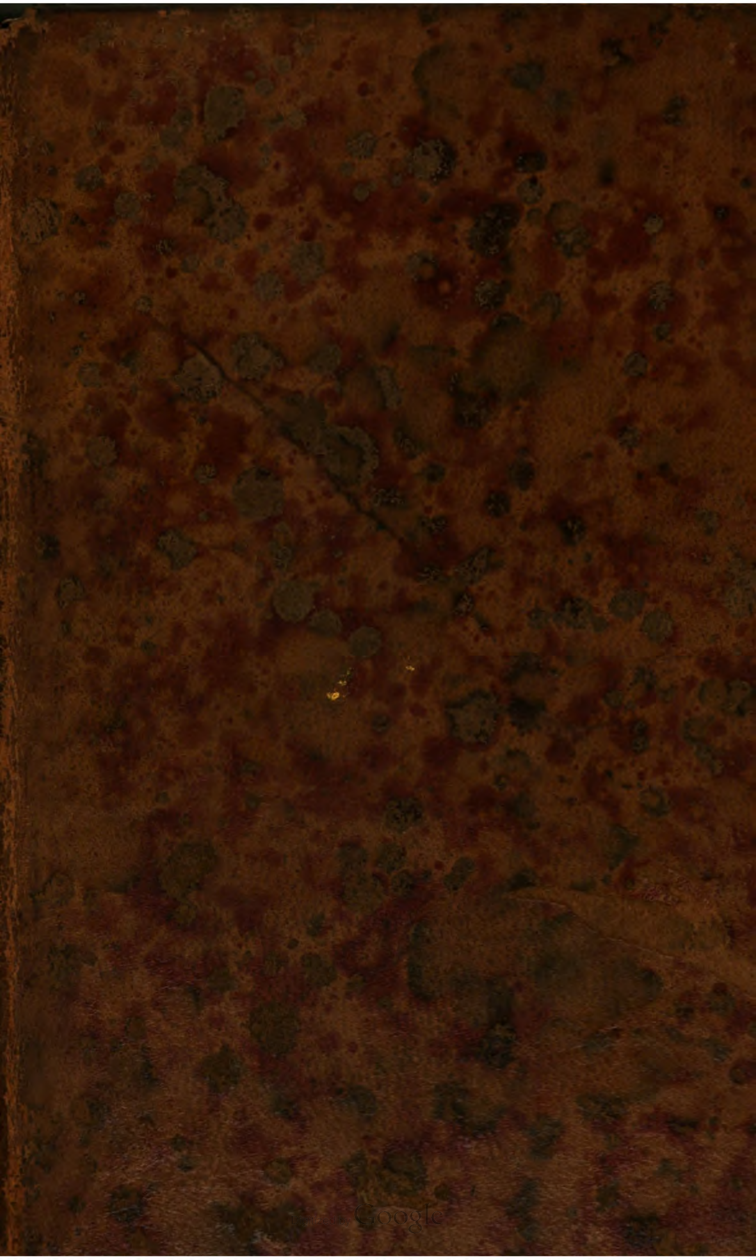
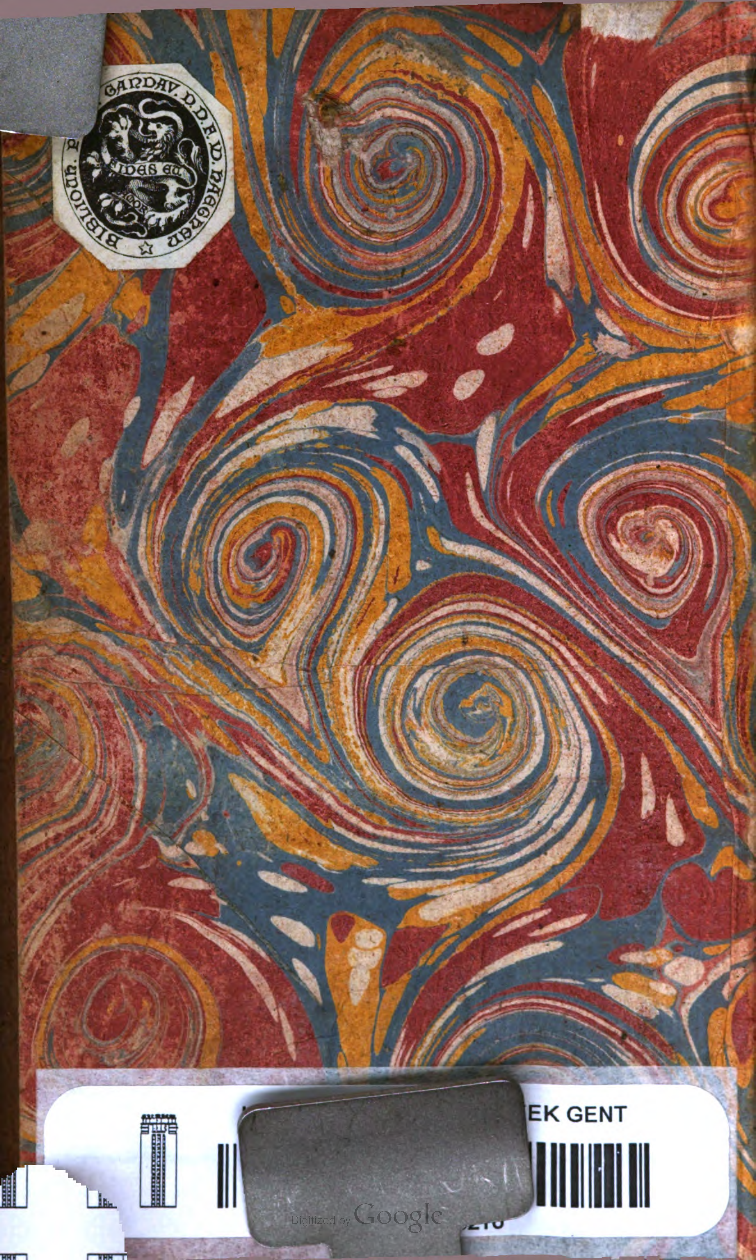





BIBLIOTH. GANDAV. D.D.F.V. HAGGEN
FIDAS EV
EK GENT



MÉMOIRES

de M. le Duc

DE CHOISEUL,

Ancien Ministre de la Marine, de la Guerre, & des Affaires étrangeres;

écrits par lui-même,

Et imprimés sous ses yeux, dans son Cabinet, à Chanteloup, en 1778.

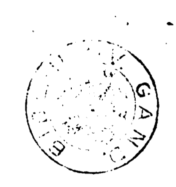


A CHANTELOEP,
Et à PARIS,

Chez BUISSON, Libraire, rue Hautefeuille, N°. 20.

1790.





AVERTISSEMENT
DE L'ÉDITEUR.

M. le Duc de Choiſeul a écrit dans ſa retraite différens Mémoires, dont voici le recueil. Les ayant fait imprimer pour ſon amuſement : dans ſon Cabinet à Chanteloup, l'unique exemplaire complet de ces Mémoires eſt tombé dans nos mains, & dans un tems où tout ce qui a raport au Gouvernement, à la Politique, à l'adminiſtration des Finances de l'Empire François, intéreſſe vivement, nous croyons rendre au Public un ſervice très-agréable, en lui offrant un Recueil d'une auſſi grande importance.

Au reſte, ces Mémoires ne ſe bornent pas á des objets de diſcuſſion ſérieuſe. On y trouvera répandus des Anecdotes, des Traits, des Détails, des Faits curieux & inconnus, propres à piquer la curioſité.

ANECDOTE PARTICULIERE DE LA COUR DE LOUIS XV.

Au commencement de l'année 1760, Madame de Pompadour me parla d'un Mémoire qu'on lui avoit donné ſur la Politique, lequel préſentoit des idées pour parvenir à la paix; elle m'invita à lire ce Mémoire, en me priant de lui en dire mon avis. Je l'emportai chez moi, & le lus avec l'attention que demandoit la ſérieuſe recommandation qui m'avoit été faite.

Sans me laiſſer aller à la prévention que l'on acquiert, par l'expérience, ſur les Mémoires politiques faits par ceux qui gouvernent, dans leur chambre, les Cabinets de l'Europe, & qui, ſans connoiſſance des poſitions, des antécédens, des hommes, & des choſes, ſuivent, avec complaiſance, le délire de leur imagination, je trouvai le Mémoire qui m'avoit été remis abſolument dénué de ſens commun & des connoiſſances politiques les plus triviales. Je rendis ce Mémoire, au bout de quelques jours, à Madame de Pompadour; & ſans lui demander de qui elle le tenoit, je lui en dis franchement mon avis, & lui

conseillai, si elle s'intéressoit à l'Auteur, de l'exhorter à ne point perdre son tems au travail de la Politique, sur laquelle il ne me paroissoit pas avoir des notions bien justes, ni même des dispositions à en acquérir. Je ne gardai point de copie de ce Mémoire, qui réellement étoit absurde. J'en ai été bien fâché depuis; car mon jugement sur cet Ouvrage a été l'origine de ma brouillerie avec M. de la Vauguyon.

Je ne connoissois pas M. de la Vauguyon avant que d'être Ministre du Roi; j'étois en ambassade quand il fut nommé Gouverneur des Enfans de France; & avant mes ambassades, je n'eus ni occasion ni désir de faire connoissance avec lui. Peu de temps après mon établissement à Versailles, M. de la Vauguyon vint chez moi, le matin; il me dit beaucoup de flagorneries. J'imaginai qu'il employoit ce ton vis à vis de moi, pour me juger, & comme un moyen d'entrer en conversation sur des objets politiques; car il me parla ensuite beaucoup, & fort mal, de la situation des affaires du Royaume. Quoique je dise assez volontiers mon opinion sur les objets & sur les personnes dont on me parle, je me tins dans une réserve qui étoit naturelle vis à vis du Gouverneur des Enfans de France, que l'on ne connoît pas, & qui ne peut venir chez un Ministre qui débute à la Cour, lorsqu'il n'a point d'affaires di-directes à lui, que pour le juger, ou pour intriguer. M. de la Vauguyon comprit, à ma réserve, qu'il seroit au moins inutile de me confier ses projets d'en-

trer dans le Miniſtere, & d'avoir la place de Chef du Conſeil des Finances de ſon beau pere le Duc de Béthune; il ſentit qu'il lui ſeroit plus facile de travailler ſur cet objet vis-à-vis de Madame de Pompadour; il alloit aſſez ſouvent chez elle, & c'étoit de lui le Mémoire politique qu'elle m'avoit donné à examiner. Je ne me doutois en aucune façon ni des prétentions de M. de la Vauguyon, ni qu'il fût l'Auteur de ce Mémoire, que je croyois qui venoit d'une main ſubalterne & indifférente. Madame de Pompadour, ſans m'en prévenir, & avec une confiance de bonhomie, mais très-imprudente, rendit à M. de la Vauguyon le jugement que j'avois porté ſur ſon Mémoire & ſur ſa Politique; elle lui dévoila par-là le peu de fonds qu'il avoit à faire ſur mon opinion relativement à ſes talens pour le Miniſtere. Plus on eſt incapable d'un emploi auquel on prétend, plus on eſt offenſé contre celui qui juge vos vues d'ambition abſurdes. M. de la Vauguyon, ſans exhaler ſa haîne, me jura, au fond de ſon cœur, toute celle que la bonne opinion qu'il avoit de lui-même & ſes eſpérances trompées pouvoient enfanter. Je n'ai appris, par Madame de Pompadour, la tracaſſerie que je viens de dire, qu'après l'aventure du Mémoire, que je vais écrire. Je ne m'aperçus pas que M. de la Vauguyon ne venoit plus chez moi, & qu'il évitoit de me parler quand, par haſard, il me rencontroit.

Au mois de Juin de cette même année, étant à Saint-Hubert, je vis, par haſard, M. le Dauphin

remettre au Roi un papier dans sa garde-robe, après le Conseil. Le soir, je trouvai que le Roi avoit un air embarrassé; le lendemain, je fis attention que cet air embarrassé continuoit; & je crus remarquer que le Roi ne me traitoit pas avec la même aisance qu'il avoit coutume d'avoir avec moi. Nous revînmes à Versailles. Madame de Pompadour me parut triste, réservée; je combinai, pour la premiere fois de ma vie, les mines d'elle & du Roi; &, sans penser que je pusse être de quelque chose dans ce qui occasionnoit du trouble entre ces deux Personnages, j'eus la curiosité & même de l'intérêt à connoître le motif de leur tristesse.

Je m'adressai à Madame de Pompadour, & lui demandai de me confier le motif des nuages que j'appercevois sur le visage du Roi & sur le sien. Elle chercha à esquiver de me répondre; je la pressai un peu; je lui marquai de l'intérêt. Elle me rassura sur ce que je craignois qu'il n'y eût quelque brouillerie sérieuse entre elle & le Roi. Je pris le parti, voyant qu'elle ne vouloit me rien dire, d'attendre un autre moment pour satisfaire ma curiosité. Ce moment arriva le lendemain. Je pressai plus vivement Madame de Pompadour, qui s'échappa à me dire qu'elle espéroit que ce qui fâchoit le Roi n'étoit pas vrai. Je tirai tout de suite la conséquence qu'il y avoit quelque chose de vrai ou de faux qui fâchoit le Roi. Mes instances devinrent plus fortes pour savoir ce que c'étoit. Quel fut mon étonnement, quand Madame de Pompadour me demanda si je n'avois rien à me

reprocher vis à-vis du Roi ! Alors je ne pus pas douter que j'étois l'objet des sentimens dont je cherchois à m'instruire ; ma curiosité augmenta en proportion de mon intérêt. Madame de Pompadour m'avoua que le Roi croyoit avoir à se plaindre de moi ; elle me dit tout de suite qu'elle n'avoit pas la liberté de me dire le sujet de plainte du Roi. Je n'épargnai pas à Madame de Pompadour les reproches que je lui devois, d'avoir eu, pendant trois jours, la connoissance d'un fait qui devoit m'intéresser autant, sans avoir obtenu la permission de m'en parler. Elle s'excusa sur la parole que le Roi lui avoit fait donner de ne m'en point parler: tout ce qu'elle pouvoit me dire de sa part étoit de m'examiner si je n'avois pas fait quelque chose qui dût déplaire au Roi sensiblement. Je m'écriai que je n'avois pas besoin de faire un examen, & que j'étois sûr de n'avoir pas eu une pensée relative au service du Roi, que je ne pusse lui dire. Elle me conjura de prendre quelque tems encore pour me rappeler ce que j'avois fait depuis que j'étois Ministre; de venir lui dire ce dont je me serois souvenu; que si je devinois le motif de la colere du Roi, elle avoit la liberté d'en convenir; que si je ne le devinois pas, elle lui demanderoit la permission de me dévoiler tout ce mystere, & qu'elle espéroit l'obtenir. Ma fierté étoit sensiblement révoltée de cet examen de conscience ; je le marquai, sans ménagement, à Madame de Pompadour. Sa douceur triompha de ma vivacité, & la curiosité de voir où devoit aboutir cette aventure, me détermina

à acquiefcer à la forme inquifitoriale que l'on m'impofoit.

Je n'avois point d'examen à faire; j'étois certain de n'avoir pas eu la penfée de manquer: cependant je cherchai à me rappeler fi, par légereté, je n'avois pas fait ou dit quelque chofe que l'on auroit envenimé auprès du Roi, & qui auroit occafionné ce moment d'humeur de fa part.

J'étois fort novice en examen de confcience, & je dirai, en paffant, que cet examen eft ce qui m'a le plus révolté dans cette tracafferie odieufe. Cependant je m'examinai avec fcrupule; &, relativement au Roi & à fon fervice, je ne trouvai que des miferes que je ne lui avois pas dites: l'une, d'avoir fait expédier une gratification à un Miniftre dans une Cour étrangere, avant que d'en avoir pris le bon du Roi; la feuille étoit dans mon porte-feuille, pour mon premier travail; la gratification m'avoit paru preffée, parce que je tâchois de faire toujours donner au Roi à propos; & cette négligence d'avoir retardé la demande au Roi ne pouvoit être le motif de fon courroux, ou ce courroux auroit été ridicule.

Je me rappelai auffi que j'avois écrit à M. de la Galaifiere une lettre affez vive fur quelques fottifes qu'il avoit faites; je le traitois, dans ma lettre, légèrement; & en me rappelant, je craignis de n'avoir pas plus ménagé le Roi de Pologne que fon Chancelier. Je fuppofai que, par la Reine, il s'étoit plaint au Roi; & je ne doutai pas que cette lettre ne fût le fujet de déplaifance du Roi.

Je retournai chez Madame de Pompadour le lendemain matin. Je lui dis le résultat de mon examen. Elle m'assura que j'étois fort éloigné de deviner la faute que l'on m'imputoit; mais qu'elle obtiendroit, comme elle me l'avoit promis, la permission de me le dire dans la journée. Je la priai avec instance de n'y point manquer, & qu'en attendant, j'allois m'arranger pour que, quel que fût le motif qui avoit occasionné mon examen de conscience, je ne fusse plus exposé à en faire un nouveau effectivement.

Je fus chez moi préparer un travail avec le Roi; j'ajoutai aux feuilles de détail que j'avois à lui faire signer, un petit Mémoire sur les affaires politiques, qui finissoit par ma démission.

A peine avois je arrangé mon portefeuille & toutes mes affaires, pour m'en aller de Versailles le lendemain, que Madame de Pompadour arriva chez moi avec M. Berryer. Elle me dit que le Roi lui avoit permis de me montrer le Mémoire que M. le Dauphin lui avoit remis à Saint-Hubert; que M. le Dauphin lui avoit dit, en le lui remettant, que ce Mémoire lui avoit été donné en passant dans la salle des Gardes, avec une lettre signée Lef. . . d'Am. . ., Conseiller au Parlement; qu'il avoit répondu à ce M. d'Am. . ., qui logeoit rue du Bac, au coin de la rue de l'Université, par un pot-de-chambre, & qu'il lui avoit mandé que tout ce qu'il pouvoit faire étoit de remettre son Mémoire au Roi.

Je marquai d'abord mon étonnement de ce que M. le Dauphin recevoit une lettre & un Mémoire, en

paſſant dans la ſalle des Gardes; de ce qu'il répondoit à cette lettre d'un Conſeiller au Parlement par un pot-de-chambre, & de ce qu'il avoit ſi bien retenu l'adreſſe de ce Conſeiller. " Quoique tout cela me paroiſſe, ajoutai-je, au moins ridicule, il eſt juſte que je liſe le Mémoire."

Je lus le Mémoire, dont j'ai conſervé l'original, & que j'ai appris depuis être de la main d'un P. Quillebeuf, Jéſuite, Préfet de M. de Saint-Mégrin, fils de M. de la Vauguyon.

Le Mémoire eſt tranſcrit ici mot pour mot.

" Au mois de décembre dernier, M. le Duc de Choiſeul marqua le plus grand déſir de cauſer avec M. d'Am. . ., & lui indiqua une conférence à Verſailles, ſans lui en annoncer l'objet. Il fut queſtion de finance, & ſingulierement des diſpoſitions du Parlement ſur les affaires de Religion. Le Magiſtrat ne put diſſimuler au Miniſtre que le Parlement étoit très-diſpoſé à prendre feu ſur ces matieres, & d'après l'eſprit qui y régnoit depuis long-tems, & plus encore d'après l'impreſſion que M. le Prince de Conti & M. le Cardinal de Bernis y avoient ſucceſſivement jettée.

Le Miniſtre repréſenta les Jéſuites comme les auteurs des troubles paſſés, & comme entretenant encore le feu qui n'étoit pas véritablement éteint, & parut étonné de ce que, dans une Compagnie où ils ont peu d'amis, on n'avoit pas encore été tenté d'aller à la ſource du mal. Il aſſura qu'ils étoient perdus dans l'eſprit du Roi, & que toutes les vues du Gouvernement étoient d'anéantir une Société dont

on avoit connu trop tard le danger; que ce feroit entrer dans les vues du Roi, trop indécis pour prendre un parti, mais qui fe trouveroit fort à l'aife lorfque fon Parlement, éclairé fur tout le mal qu'avoit fait la Société, & effrayé fur celui qu'elle pouvoit faire encore, en détruiroit le fondement.

Le Miniftre convint cependant qu'un objet fi important demandoit bien des réflexions; qu'il falloit, avant tout, s'affurer de ceux qui font accrédités dans le Parlement, & obferver le plus grand myftere vis-à-vis ceux qui n'y font que nombre.

De retour à Paris, le Magiftrat conféra, avec quelques-uns de fes Confreres, fur ce qu'il avoit entendu. Il lui fut aifé de juger qu'il n'étoit pas le feul auquel le Miniftre eût donné marque de confiance; ils étoient inftruits des vues prétendues du Gouvernement; il ne fut queftion dès lors que d'établir entre eux des conférences fecrettes.

Les premieres furent employées à tracer un plan. Les uns vouloient fe borner à ôter aux Jéfuites leurs colléges; les autres regardoient ce remede comme infuffifant. Le Miniftre auquel on s'adreffa fixa les doutes, & donna lui-même le plan. Son avis fut qu'il falloit attaquer les Jéfuites par leur doctrine & les abus qui régnoient dans leur éducation; préfenter fur-tout l'inftitut de leur Société comme dangereux par fa conftitution, & intolérable dans un Gouvernement éclairé, & ne négliger enfin aucun des faits qui leur ont été imputés; prier M. le premier Préfident de porter au Roi une copie en forme du récit fait

aux Chambres assemblées ; le supplier de vouloir bien donner les ordres nécessaires pour la destruction totale d'une Société aussi pernicieuse ; & cependant, provisoirement, faire défenses aux Jésuites de plus recevoir à l'avenir de Novices, leur ordonner de fermer leurs colléges, & attribuer aux Universités les biens qui leur sont affectés.

Le plan du Ministre fut goûté. Quelques-uns de ceux qui étoient chargés de l'exécuter, demanderent s'il n'étoit pas possible d'avoir des extraits en forme du procès de Portugal. On les leur a fait espérer pendant quelque temps ; & enfin on leur a répondu qu'il ne falloit pas y compter, dans la crainte que l'Abbé de la Ville n'y mît obstacle.

M. l'Abbé de Chauvelin fut chargé directement de déférer les Congrégations ; & on lui recommanda de déférer le même jour les convulsions, afin de masquer son projet, dont les Congrégations n'étoient que le préliminaire.

Dans ce temps, à peu près, le Roi, instruit de ce qui se passoit, appela, au sortir du Conseil, MM. de Choiseul, Berryer & Bertin, & leur demanda s'ils n'étoient pas instruits des vues de quelques Membres du Parlement contre les Jésuites. On ignore quelle fut la réponse des Ministres ; on sait seulement que la question fit impression sur M. de Choiseul. Il en fit part à ceux avec qui il étoit en relation, & leur imputa ou indiscrétion, ou mauvaise foi. Il les rassura cependant, & leur peignit le Roi comme un Prince foible qui n'avoit que des volontés étrangeres.

& fuggérées, dont les premiers mouvemens feroient d'une colere momentanée & peu dangereufe, & qui finiroit certainement par rire de la rumeur que la perte des Jéfuites jetteroit parmi les dévots: qu'à l'égard de M. le Dauphin, c'étoit un Prince d'un caractere polonois, qui d'abord monteroit aux nues & qui bientôt retomberoit dans la pouffiere.

Le jour où le projet devoit fe réalifer fut indiqué au 16 Avril. Différentes réflexions faites depuis par le Miniftre en ont fufpendu l'exécution, & enfin elle a été remife irrévocablement au premier jour de Juillet. Cette premiere opération doit être fuivie de l'affaire du formulaire, dont l'objet eft de rappeler la paix de Clément IX.

Depuis quelque temps, les conférences avec le Miniftre ont été beaucoup plus rares; il a cru néceffaire d'obferver plus de myftere, mais on lui a toujours rendu un compte exact.

L'hiftoire des Jéfuites a été compofée d'après fes ordres; elle eft imprimée, & on n'attend, pour la répandre dans le public, que le moment qui fera indiqué. L'Auteur eft M. l'Abbé Boucher, Janféniſte connu. M. Pinot, Avocat, qui ne l'eft pas moins, a été chargé de la traduction des Lettres de Portugal, relatives à l'affaire des Jéfuites.

M. le Page, Bailli du Temple, initié depuis longtemps dans les myfteres du Parlement, & homme de confiance de M. le Prince de Conti, travaille de fon côté, révoit les ouvrages de fon Confrere Pinot, &

entretient les liaiſons néceſſaires avec le Parlement de Rouen."

Après la lecture du Mémoire, je dis à Madame de Pompadour & à M. Berryer, que je ne revenois pas d'étonnement de l'impudence des menſonges que je venois de lire dans ce Mémoire; que quant à ce qui me regardoit; il n'y avoit pas un mot qui fût vrai; que je n'avois pas même donné prétexte à la vraiſemblance; mais que dans un temps opportun je ſaurois éclairer le fait du Mémoire; que dans ce moment-ci, mon premier intérêt étoit de quitter le Miniſtere du Roi, parce que je ne pouvois pas ſervir un Prince qui avoit aſſez peu de confiance en moi & en mon attachement pour lui, pour avoir cru, ſans m'en parler, une calomnie ſur mon compte, donnée dans une ſalle des Gardes, en paſſant, par un inconnu, à M. le Dauphin. Cette marche ſeule devoit dénoter la bêtiſe & la fauſſeté de toute cette intrigue. Au reſte, la lecture de ce Mémoire ne faiſoit que me confirmer dans la réſolution que j'avois priſe de donner, dès le jour même, ma démiſſion au Roi, & que j'allois lui écrire, pour lui demander à travailler. Madame de Pompadour & M. Berryer firent de vains efforts pour me détourner de ce projet, J'écrivis devant eux la lettre, & l'envoyai au Roi. Je leur déclarai de plus, que dès que le Roi auroit accepté ma démiſſion, je dénoncerois au Parlement, les Chambres aſſemblées, le Mémoire; que M. d'Am... paroîtroit aux Chambres, ainſi que moi; qu'alors la

vérité feroit recherchée & connue fur le fait du Mémoire. Inutilement M. Berryer tenta-t-il de me faire entrevoir des inconvéniens à mon projet; fon éloquence n'étoit pas perfuafive, & ne pouvoit, dans ce moment, faire impreffion, ni à mon cœur aigri, ni à mon efprit irrité. On vient m'avertir que le Roi m'attendoit, à une demi-heure de là, pour le travail. Madame de Pompadour s'en alla avec fon Accolyte, pour prévenir le Roi, & lui rendre compte de ma converfation; & moi, aprés avoir mis dans mon porte-feuille le Mémoire qu'elle m'avoit laiffé, je me rendis chez le Roi à l'heure marquée pour mon travail, dans la fincere perfuafion que ce feroit la derniere fois de ma vie que j'aurois l'honneur de travailler avec Sa Majefté. Je me doutai, en entrant dans le Cabinet du Roi, qu'il étoit prévenu, par Madame de Pompadour, de ce que je venois lui dire; je compofai mon maintien, afin qu'il n'y aperçût aucune alteration, quoique j'en euffe infiniment dans l'ame. Je propofai au Roi d'expédier quelques détails relatifs au Département. Je lui lus le petit Mémoire politique que j'avois fait, ce même jour, fur la fituation de fes affaires; après quoi, je tirai le Mémoire remis par M. le Dauphin, & lui dis qu'il imaginoit bien que j'aurois l'honneur de lui parler de cette piece, qui étoit une noire fauffeté, par rapport à moi, depuis le commencement jufqu'à la fin; que jamais je n'avois fongé au projet que contenoit ce Mémoire, ni tenu les propos que l'on m'imputoit; j'ajoutai que je ne pouvois pas me flat-

ter, vu la méfiance que le Roi m'avoit marquée dans cette occaſion, qu'il ajoutât foi aux aſſurances que je lui donnois que ce Mémoire étoit le réſultat d'une intrigue contre ſon Miniſtre; je priai même le Roi de ne m'en pas croire ſur ma parole, mais de me permettre de conſtater authentiquement la vérité, & ſi authentiquement, que je fuſſe confondu ſi j'avois donné le plus léger prétexte à tout ce qui ſe trouvoit dans ce Mémoire, ou que les calomniateurs, Auteurs de ce Mémoire, & leurs fauteurs & partiſans fuſſent punis comme ils le méritoient, ſi l'accuſation de fauſſeté que je portois contre eux étoit juſte.

Le Roi m'avoit laiſſé dire ſans m'interrompre juſques-là; il avoit les mains ſur les yeux, & me paroiſſoit affecté. Il me dit qu'il étoit inutile que je vouluſſe vérifier, qu'il m'en croyoit. Je pris la liberté de lui répondre que ſa confiance dans ce que je lui diſois étoit trop tardive pour mon honneur; qu'il ſuffiſoit qu'il eût été un inſtant en doute, & il y avoit été pluſieurs jours, pour qu'il fût néceſſaire que l'éclairciſſement de la vérité fût conſtaté ſans retour & ſans nuage. Je continuai tout de ſuite, en diſant à Sa Majeſté que comme il n'étoit pas juſte que ſon Miniſtre en fonctions fût compromis dans les formes juridiques que j'allois prendre pour conſtater la vérité des faits, je ſuppliois le Roi de vouloir bien accepter ma démiſſion. Je parlai tout de ſuite de la ſituation où j'avois pris les affaires, de celle où je les remettois. Je lui fis remarquer que ſi

je n'avois pas fait de bien, du moins pouvois-je me flatter de n'avoir pas fait de mal ; & j'ajoutai que je ne lui demandois d'autre grace pour le prix de mon zele à son service, que celle d'approuver que je poursuivisse au Parlement l'éclaircissement de la vérité sur ce Mémoire; ce qui seroit d'orénavant, par la liberté que je le priois de m'accorder, ma seule & véritable affaire.

Je tenois deux papiers dans ma mains l'un qui contenoit ma démission, l'autre étoit une autorisation de porter l'affaire au Parlement, que je suppliois le Roi de vouloir bien signer, afin que lorsque j'aurois abandonné la Cour, on ne lui persuadât pas que je lui manquois de respect, en suivant, par la voie du Parlement, l'éclaircissement qui m'intéressoit à si juste titre. Le Roi prit les deux papiers, il les déchira, & me dit, avec une bonté apparente qui m'ébranla, qu'il ne vouloit pas que je le quittasse. Je le remerciai de sa bonté; je lui marquai, avec le moins de disgrace qu'il me fut possible, combien j'étois sensible au sentiment qu'il vouloit bien me marquer. Effectivement, je l'étois beaucoup plus que je ne devois l'être. Cependant je me refusai à l'espece d'attendrissement que je me sentis; je rappelai au Roi que j'avois accepté son Ministere malgré moi; que je lui avois représenté, dans le temps, la juste méfiance que je devois avoir de mes talens, & la crainte que m'inspiroit mon caractere, incapable d'entrer dans les tracasseries & dans les intrigues de la Cour, encore plus incapable de les souffrir; que celle-ci,

quoique la premiere, étoit d'un ordre supérieur, puisqu'elle étoit honorée du nom de M. le Dauphin. Ce Prince, dis-je au Roi, ne peut pas avoir d'autre but que celui de m'éloigner de la personne de Votre Majesté. Son but sera rempli par ma retraite; & moi, de mon côté, en confondant l'imposture avec autant d'évidence que d'authenticité, je rendrai un service au Roi, en donnant une leçon à sa Cour, qui fera impression sur les intrigans, & leur inspirera quelque crainte & des précautions, quand ils songeront à attaquer les gens d'honneur attachés à la personne du Roi. J'avois grande raison, car je suis persuadé qu'une leçon pareille, faite a propos, anéantiroit, pour quelque temps, les intrigues; mais le Roi, soit qu'il crût devoir, dans ce moment, me garder pour son Ministre, soit qu'il eût promis à Madame de Pompadour qu'il feroit ce qu'il pourroit pour me satisfaire, en me conservant à la Cour, me répéta ce qu'il m'avoit dit d'abord, y ajouta l'utilité dont il me croyoit à son service, dans les circonstances embarrassantes où il se trouvoit; me parla assez bien des graces qu'il m'avoit faites, & me demanda, par reconnoissance, non pas de ses graces, mais de l'affection qu'il m'avoit montrée depuis que j'étois auprès de lui, de lui faire le sacrifice de mon projet de retraite & de celui que j'avois de porter cette tracasserie au Parlement: il ajouta que je sentois bien qu'il ne pourroit pas souffrir que le nom de son fils fût compromis. Le Roi parloit d'une maniere entrecoupée; je ne le regardois pas: il prit ma main,

& me dit qu'il désiroit instamment que je lui fisse le sacrifice qu'il me demandoit. Quand je sentis sa main, je levai les yeux sur lui, & je vis les siens remplis de pleurs. Je pris sa main, la mouillai de mes larmes, & m'écriai qu'il pouvoit disposer de moi. Nous fûmes quelque temps sans parler, après quoi je lui fis observer qu'il falloit cependant faire quelque chose pour constater la vérité. Alors je lui proposai de permettre que je fisse assembler à Paris, chez M. Bertin, Contrôleur général, M. Berryer, M. de Saint-Florentin, M. le P. Président, & M. le Procureur général; que je me rendrois à cette assemblée, où l'on feroit venir l'Abbé Chauvelin, cité dans ce Mémoire, & M. d'Am...., que l'on supposoit l'avoir envoyé à M. le Dauphin. Je demandois que le Mémoire fût lu devant tous ces Messieurs, & que M. Berryer fût chargé expressément par le Roi d'interroger M. l'Abbé Chauvelin & M. d'Am.... sur les différens articles du Mémoire. M. Berryer, chargé des interrogations, devoit écrire les réponses & les apporter au Roi. Cette forme étant observée comme j'osois l'exiger, le Roi feroit en état de juger du mérite du Mémoire lequel auroit déjà été jugé par les Ministres & par les Magistrats assemblés chez M. Bertin.

Le Roi approuva le parti que le lui proposois, & me promit de donner, dès le soir, des ordres en conséquence. Je lui demandai de plus la permission d'aller me plaindre à M. le Dauphin d'avoir écouté & même favorisé des imputations aussi calomnieuses.

Il me le permit, quoique je le prévinſſe que peut-être M. le Dauphin ſe plaindroit à lui de la maniere dont je lui marquerois combien j'étois ulcéré d'une pareille intrigue.

En ſortant de chez le Roi, je fus chez M. le Dauphin. Il étoit chez la Reine, où je me rendis pour l'attendre, & lui demander un moment de converſation. Il deſcendit un moment après chez lui. Je l'y ſuivis, & je lui dis, quand nous fûmes ſeuls dans ſon cabinet, que le Roi m'avoit permis de lui marquer mon chagrin, j'oiſai même ajouter mon indignation, à la lecture d'un Mémoire que l'on ſuppoſoit avoir été fait par un Conſeiller au Parlement, nommée Leſ.... d'Am.... M. le Dauphin m'interrompit, & me dit d'un air embarraſſé: Quoi, le Roi vous l'a remis! Oui, Monſieur, repris-je, il m'a même dit qu'il le tenoit de Monſieur; & c'eſt ce qui occaſionne l'éclairciſſement que je prends la liberté de demander à Monſieur, & en même tems lui montrer mon étonnement qu'il ſe ſoit laiſſé ſéduire par une intrigue auſſi vile, au point d'accréditer, par ſon nom & ſa protection, un tiſſu de menſonges contre un Miniſtre du Roi ſon pere.

M. le Dauphin, embarraſſé, me répondit cependant avec hauteur, que c'étoit au Roi à vérifier les faits; que pour lui, il n'avoit point de compte à me rendre. Juſques-là j'avois gardé mon ſang-froid; j'avois imaginé que, plus foible encore que ſon pere, il me demanderoit pardon. Sa réponſe m'échauffa; je lui répliquai qu'effectivement je ferois en ſorte que

les faits fussent vérifiés; & que je me flattois de mettre, dans peu, au jour le plus clair le déshonneur de ceux qui étoient auteurs du Mémoire.

M. le Dauphin, en colere, mais pas plus que je n'y étois, me dit à peu près, car je l'entendis mal, de ne point parler si haut. Monsieur, lui dis-je, on peut toujours parler haut quand on présente la vérité. Au mot de présenter il me tourna le dos; & j'ajoutai: Monsieur, vous me quittez; je dois encore vous dire que je puis avoir le malheur d'être votre sujet, mais que je ne serai jamais votre serviteur. C'est ainsi que nous nous séparâmes; il ferma sur lui, avec colere, la porte du cabinet où nous étions. J'ai su que, le soir, il se plaignit au Roi, qui ne lui répondit autre chose, sinon qu'il m'avoit vu, cet après dîner, bien en colere sur ce Mémoire. Il faut convenir que, dans cette circonstance, le Roi auroit pu faire une meilleure réponse à son fils.

Le lendemain je fus à Paris; tous les personnages avertis de la part du Roi de se rendre chez M. Bertin, s'y trouverent à l'heure marquée. Hors M. Berryer, aucun ne savoit le motif de cette assemblée; je l'expliquai après que l'on eut fait entrer M. d'Am.... & M. l'abbé Chauvelin; & après avoir dit comment & par qui le Roi avoit reçu le Memoire, j'en fis la lecture, & leur montrai un ordre du Roi, qui enjoignoit qu'en leur présence M. Berryer interrogeât M. d'Am....., & écrivît sa déclaration telle qu'elle est ci-dessous. Je l'ai en original, de la main de M. Berryer, *Signé* D'AM.....

Déclaration de M. D'AM....., *Conseiller au Parlement, du* 8 *juillet* 1760.

M. D'AM....., en présence de M. le P. Président, de M. le Procureur Général, de M. l'Abbé Chauvelin, de M. le Comte de Saint-Florentin, de M. le Contrôleur Général, & de M. Berryer, déclare qu'il n'a point envoyé de Mémoire, ni par lui ni par autre, à M. le Dauphin, ni à qui que ce soit, pour le remettre à M. le Dauphin.

Quant à la lettre dont M. le Duc de Choiseul lui a parlé, comme accompagnant le Mémoire (duquel Mémoire lecture entiere a été faite en présence de tous ces Messieurs), laquelle lettre on dit être signée L. F. d'Am....., & qu'on prétend avoir été envoyée par M. le Dauphin, par la voie d'un pot de-chambre, à l'adresse de M. d'Am..... Conseiller au Parlement, rue de l'Université, au coin de la rue du Bac; M. d'Am..... déclare qu'il n'a point eu l'honneur de l'écrire à M. le Dauphin, & qu'il n'en a point reçu le renvoi.

A l'égard de M. le Duc de Choiseul, M. d'Am... l'a vu, ne se souvient pas précisément du tems. La conversation a été fort simple, & peu longue; il a été question, en plaisantant, des Jésuites, mais nullement d'aucun plan ni contre eux, ni contre leur Congrégation, ni contre leurs Colléges; cette conver-

versation n'a duré qu'environ huit à dix minutes, & n'a eu lieu entre eux que cette fois-là. M. d'Am... ajoute, que, dans cette conversation, il n'a été nullement question de la personne du Roi, ni de celle de M. le Dauphin.

A l'égard du Mémoire en total, M. d'Am..... déclare qu'il n'en a connoissance ni de près ni de loin.

Il est prêt, au moment où le Roi lui indiquera, de lui en réitérer la présente déclaration, en le suppliant très-respectueusement de trouver bon que cette déclaration soit précédée d'une audience de quatre minutes, ou de la permission de voir M. le Dauphin à peu près le même tems de la part du Roi.

N. 1. IL EST TRES-PERSUADÉ QUE M. LE DAUPHIN, QUI NE CHERCHE QUE LA VÉRITÉ, SERA LE PREMIER A DÉCLARER AU ROI QU'IL A ÉTÉ TROMPÉ.

N. 2. M. D'AM..... DÉCLARE EN OUTRE QU'IL A EU CONNOISSANCE D'UN MÉMOIRE BEAUCOUP PLUS AMPLE, RELATIF AUX MEME OBJETS, DANS LEQUEL M. LE DUC DE CHOISEUL EST CITÉ AVEC DES IMPUTATIONS A PEU PRES SEMBLABLES A CELLES CONTENUES DANS LE MÉMOIRE CI-DESSUS DONT IL A ÉTÉ FAIT LECTURE; N'A CONNOISSANCE DE CE MEMOIRE, QUE PARCE QU'IL LUI A ÉTÉ REPRÉSENTÉ PAR UNE PERSONNE DONT M. D'AM..... EST PRET DE DÉCLARER LE NOM AU ROI, ET A L'OCCASION DUQUEL MÉMOIRE IL A EU DEUX CONVERSATIONS TRES-LONGUES AVEC LA PERSONNE CI-DESSUS, PORTEUR D'ORDRES QUI LUI ONT ÉTÉ REPRÉSENTÉS.

N. 4. A. l'égard de l'écriture du Mémoire dont lecture a été faite, M. d'Am..... croit la connoître, n'oseroit cependant l'imputer à qui que ce soit, est prêt seulement à déclarer au Roi ses conjectures, qui, si elles sont fondées, peuvent être vérifiées en très-peu de temps.

N. 5. M. d'Am..... a reçu les mêmes ordres de garder le secret de plus inviolable à M. le P. Président.

N. 6. A l'égard des Lettres Patentes à l'effet d'obtenir une commission, M. d'Am.... déclare qu'il en a beaucoup entendu parler, mais qu'il n'en est pas l'auteur, offre de déclarer au Roi ses conjectures sur l'Auteur, n'en connoît point l'écriture, soupçonne cependant qu'elle pourroit être vérifiée; ajoute, qu'il soupçonne qu'elle pourroit être une écriture de femme.

Réitere ses très-humbles & très-respectueuses instances auprès du Roi, pour obtenir de Sa Majesté une audience de quatre minutes, après laquelle il est prêt de réitérer, devant qui Sa Majesté le jugera à propos, la présente déclaration.

M. Chauvelin a déclaré qu'il y avoit plus de six ou sept ans qu'il n'avoit vu M. le Duc de Choiseul, & qu'ils ne s'étoient ni écrit ni communiqué sur aucune affaire ni aucun objet directement, ni indirectement.

Depuis, M. d'Am..... a ajouté, à l'occasion de la question qui lui a été faite par M. le Duc de Choiseul, si dans les deux conversations dont il vient d'être fait mention, il n'a rien dit qui pût être à la

charge de M. le Duc de Choiſeul; au contraire, a déclaré qu'il ne voyoit pas que M. le Duc de Choiſeul fût, en aucune façon, impliqué dans l'imputation à lui faite dans le Mémoire.

N. 3. M. D'AM.... DÉCLARE ENCORE QUE DEPUIS HUIT OU DIX JOURS IL A ÉTÉ VIVEMENT PRESSÉ DE FAIRE UNE DÉMARCHE CONTRAIRE A LA PRÉSENTE DÉCLARATION. ſigné, D'AM.....

M. d'Am.... avoit l'air d'un homme condamné à mort dans tout le cours de cet interrogatoire; il diſoit, à tout moment, quil ne pouvoit pas répondre, qu'il étoit un homme perdu. Il demanda à parler en particulier à M. Berryer, puis revint achever ſa déclaration; enfin, quoiqu'il me diſculpât de la maniere la plus claire, & qu'il confirmât, par ſes réponſes, l'atrocité de ceux qui avoient imaginé cette fauſſeté, ce qui étoit mon premier objet, M. d'Am.... me parut, dans toute cette ſcene, un intrigant ſubarterne, qui ne valoit pas mieux que les fripons qui s'étoient ſervis de ſon nom.

L'on ne m'a pas remis le projet de Lettres Patentes dont il eſt queſtion dans la déclaration de M. d'Am....; le Roi l'avoit donné à M. Berryer; il avoit pour objet la ſuppreſſion des Jéſuites.

M. d'Am..... écrivit au Roi devant l'aſſemblée, & pria M. Berryer de remettre ſa lettre à Sa Majeſté, ainſi que ſa déclaration. J'ai gardé l'original de cette lettre, que l'on trouvera copiée ci-deſſous.

Lettre de M. D'AM..... *au Roi.*

SIRE,

M. Berryer me dit que l'intention de Votre Majesté étoit que je lui dise une partie de ce qui est contenu dans la déclaration qui a été envoyée à Votre Majesté. Elle ne contient rien qui ne soit exactement vrai, & que je ne sois en état de répéter à Votre Majesté avec plus de détail, si elle daigne m'accorder un moment d'audience. Je la supplie de vouloir m'accorder cette grace, & de trouver bon que j'aie l'honneur de voir Monsieur le Dauphin.

Je suis avec un très-profond respect, de Votre Majesté,

Le très-humble, très-obéissant, très-fidele
Serviteur & Sujet. *Signé* D'AM.....

A Paris, le 9 Juillet 1760.

Nous retournâmes à Versailles pour informer le Roi de ce qui s'étoit passé dans l'assemblée, & lui remettre la lettre & la déclaration de M. d'Am..... Je peignis au Roi, comme je le devois, l'indignation qu'avoit produite généralement dans l'Assemblée

une calomnie ourdie avec autant de noirceur. Je ſuppliai Sa Majeſté de donner à M. d'Am..... l'audience qu'il lui demandoit, & d'entendre, de lui-même, les faits dont il nous avoit fait myſtere, en demandant de les dire au Roi ſeul.

On rédigea, d'après la déclaration de M. d'Am...., les queſtions qui lui ſeroient faites devant le Roi ; & il fut convenu que M. de Saint Florentin écriroit ſes réponſes, & les lui feroit ſigner.

Le Roi fit écrire à M. d'Am..... de ſe rendre un tel jour à Verſailles à ſept heures du ſoir. M. de la Vrilliere le conduiſit, par le petit eſcalier, dans l'arrierre-cabinet du Roi, où Sa Majeſté le fit interroger, ainſi que l'on en étoit convenu. M. de la Vrilliere écrivit ſes réponſes, & M. d'Am..... parapha chacune, & ſigna le tout devant le Roi. J'ai l'original des queſtions & des réponſes de cet interrogatoire ; j'en joins ici la copie.

QUESTIONS FAITES DEVANT LE ROI A M. D'AM.... APRÈS LUI AVOIR FAIT SIGNER LA DÉCLARATION QU'IL A FAITE LE 8 JUILLET CHEZ M. BERTIN.	RÉPONSES DE M. D'AM.....
N. 1. En quoi M. le Dauphin a-t-il pu être trompé?	En prenant de moi le Mémoire qui lui a été préſenté.
Par qui il l'a été?	Il l'ignore.
Comment il l'a été, & comment M. d'Am..... en eſt inſtruit?	Il y a un très-grand Mémoire que M. de la Vauguyon lui a montré.
N. 2. Quel eſt ce Mémoire?	Mémoire contenant pluſieurs faits relatifs à l'expulſion des Jéſuites.
Quand, comment & par qui M. d'Am.... en a-t-il connoiſſance?	Par M. de la Vauguyon.
Ce que contenoit principalement ce Mémoire?	Il y avoit pluſieurs faits relatifs à la diſcipline du Parlement.
En quelles mains il étoit?	De M. de la Vauguyon.
S'il ſait entre les mains de qui il eſt maintenant?	Il l'ignore.
Quelle eſt la perſonne avec qui M. d'Am..... a	

QUESTIONS.	RÉPONSES.
eu deux converſations ſur ce Mémoire ?	M. de la Vauguyon.
Quels ont été de plus les autres objets de ces converſations ?	Relatifs au Parlement, ſur le bruit & la chaleur du Parlement, & ſur les Edits burſaux.
De qui étoient ſignés les ordres qui lui ont été préſentés par cette perſonne ?	De M. le Dauphin.
S'il ſait qui eſt l'Auteur du Mémoire, & ce qui a engagé ledit Auteur à faire ce Mémoire ?	Il l'ignore.
S'il ſait pourquoi on s'eſt adreſſé à lui de préférence, pour lui communiquer ce Mémoire, & avoir ces converſations avec lui ?	Parce qu'il avoit été annoncé comme un de ceux qui avoient travaillé au plan contre les Jéſuites.
N. 3. Par qui il a été vivement ſollicité, depuis deux jours, de faire une démarche contraire à ſa déclaration ?	Il s'eſt trompé, en diſant qu'il avoit été ſollicité; mais on lui a demandé pluſieurs fois pourquoi il ſe refuſoit à dire ce que tout Paris diſoit. Une perſonne attachée à M. de la Vauguyon, nommée Feres.

QUESTIONS.	RÉPONSES.
En quoi consistoit cette démarche?	
Quelles étoient les personnes que cette démarche pouvoit concerner?	M. de Choiseul.
Quelles raisons il a données pour ne la pas faire?	La vérité.
N. 4. De qui M. d'Am... soupçonne-t-il le Mémoire qui lui a été représenté chez M. Bertin?	Du Préfet de M. de Saint-Mégrin.
En connoît-il l'écriture? Quels sont les motifs de ses soupçons, & quel est le moyen de les vérifier?	Avoir de son écriture.
N. 5. Qui lui a recommandé le secret à M. le P. Président, & quelle raison lui a-t-on donnée pour lui imposer ce secret?	M. de la Vauguyon, par ordre de M. le Dauphin.
N. 6. A qui M. d'Am.... a-t-il entendu parler de Lettres patentes?	Au sieur Feres.
S'il sait de qui est le projet de Lettres Patentes qui lui a été représenté chez M. Bertin?	Il peut avoir été dressé, d'après ce qu'il a dit.
Par qui il a été mis par écrit?	Il l'ignore.

QUESTIONS.	RÉPONSES.
Pourquoi il ſoupçonne l'écriture être d'un femme?	Cela lui paroît.
Quelle eſt cette femme qu'il ſoupçonne?	Il l'ignore.
Déclarer tous ceux qu'il ſait avoir eu connoiſſance du grand & du petit Mémoire, & du projet de Lettres Patentes	Il n'a ſur cela aucune connoiſſance directe.
S'il perſiſte à aſſurer & à croire que les imputations faites contre M. le Duc de Choiſeul, dans les deux Mémoires, ſont fauſſes?	Il y perſiſte. Signé D'AM....

Je n'étois pas préſent, comme de raiſon, à cette audience de M. d'Am. . . chez le Roi; auſſi voit-on qu'à l'exception de ce qui pouvoit me diſculper, & de l'aveu poſitif que l'intrigue venoit de M. de la Vauguyon, le Roi & M. de la Vrilliere n'eurent ni la force ni l'adreſſe de faire dire à M. d'Am.... tout ce qu'il ſavoit; le Roi, par crainte de compromettre encore plus ſon fils qu'il ne l'étoit, & M. de la Vrilliere, de peur de ſe compromettre lui-même vis-à-vis de M. le Dauphin.

Le Roi me donna, le ſoir, le Mémoire de queſ-

tions. Je lui demandai s'il étoit convaincu, & de ma vérité & des mensonges des auteurs du Mémoire. Il se servit des expressions les plus satisfaisantes sur ce qui me regardoit, & me dit qu'il étoit affligé de voir évidemment que son fils lui avoit menti. Il ajouta, qu'il regardoit ce M. d'Am... comme un fripon; &, à cet égard, je pense assez comme le feu Roi.

Ce qu'il y a d'étonnant dans toute cette aventure, c'est qu'elle nait pas assez frappé le Roi pour l'engager à retirer de l'éducation de ses petits-fils un Gouverneur tel que M. de la Vauguyon. Ce qu'il y a pour le moins d'aussi étonnant, c'est que je n'aie pas même songé à faire punir les intrigans dont j'avois à me plaindre. J'étois bien le maître de la punition. Je méprisai la vengeance comme je méprisois la personne de M. de la Vauguyon; en quoi j'eus tort: car je pouvois mepriser la vengeance, mais non pas la justice.

Jamais depuis le Roi ne m'a parlé de cette affaire, ni moi à lui. Je l'ai écrite pour mon amusement, quoiqu'elle soit à présent fort peu intéressante, & pour donner à connoître à ceux qui la liront, le motif de la haine de M. de la Vauguyon contre moi, l'honnêteté dévote de ce Gouverneur des Enfans de France, & l'attention que l'on doit avoir à la Cour, de connoître l'Auteur d'un Mémoire, avant que d'en dire son sentiment.

Réflexions sur la liberté de l'Exportation des Grains, en mai 1775.

DEPUIS plus de dix ans l'on est agité en France par la question de la liberté de l'exportation des grains à l'étranger. En 1764, cette liberté a été permise avec des restrictions. En 1771, cette liberté a été prohibée. L'on y a substitué une Compagnie qui paroissoit chargée de l'approvisionnement du Royaume, c'est-dire, en termes communs d'administration, que sous M. l'Abbé Terray, l'on avoit le projet de travailler la matiere des bleds en Finance. Enfin arrive M. Turgot, Contrôleur Général, qui explique avec beaucoup d'étendue, dans un Edit de Septembre 1774, un premier systême de liberté de Province à Province, & fait entrevoir un systême de liberté plus étendu pour le commerce des grains. Ses amis, ses partisans, ses dévoués écrivent sur la liberté en général, & sur celle des grains en particulier, des volumes de Philosophie & de Métaphysique. Mais comme les meilleurs systêmes ont des côtés foibles, qui font entrevoir les inconvéniens, les personnes contraires à la liberté des grains saisissent ces inconvéniens, & écrivent des volumes d'une maniere pour le moins aussi abstraite & aussi précieuse que peut l'être celle des Economistes.

Il faut convenir cependant que leur gros volume a plus d'eſprit que les brochures économiques; 1°. parce qu'il eſt poſſible que l'Auteur en ait davantage; 2°. parce qu'il eſt plus aiſé de montrer de l'eſprit dans la critique que dans la ſpéculation d'un ſyſtême nouveau.

Après avoir lu à peu près tout ce qui a été imprimé ſur cette matiere, j'ai penſé d'abord que tous ces écrits étoient inutiles & même dangereux; que l'Adminiſtration ne devoit ni écrire ni ſouffrir que l'on écrivît ſur les matieres qui pouvoient échauffer l'eſprit des peuples. Je ſens parfaitement combien il eſt beau & honnête à un Miniſtere de vouloir éclairer le Public ſur ſes opérations; je comprends que lorſque l'on veut éclairer, on a la préſomption de perſuader; mais un Miniſtre qui a un peu d'uſage & quelque expérience, doit réfléchir, 1°. qu'il peut errer, & que ſon erreur ſera relevée; 2°. que quelque bonnes que ſoient ſes opinions, plus elles le ſont, plus elles lui ſont cheres, plus ſa tête s'échauffe du bien, moins auſſi ce Miniſtre aperçoit-il les défauts & les inconvéniens de ſes opinions. Or comme il n'y a que la Religion qui ait la prérogative de ne pouvoir pas être contredite ſans crime, lorſque le Miniſtere voudra expliquer au Public les motifs qui déterminent ſes actions, il ſe trouvera toujours dans ce Public, des eſprits, peut-être droits, peut-être de travers, qui, de leur côté, animés, ou feignant de l'être, de l'amour du bien, contrediront par écrit & avec des raiſons au moins ſpécieuſes, & les loix enfantées par

le Miniſtere, & les explications de ces loix qui ont été ſoumiſes à la diſcuſſion publique.

Si cela arrive comme cela eſt arrivé relativement à la liberté du commerce des grains, il en réſulte pour le tiers impartial qui lit les Ouvrages pour & contre, un doute néceſſaire ſur la loi.

Ce doute, en matiere de ſubſiſtance de la premiere néceſſité, ſe tourne tout naturellement en effroi; & l'on doit remarquer que toutes les fois qu'il y a dans le Public un doute & de l'effroi ſur une loi, la réſiſtance que ce doute & cet effroi produiſent, ſe porte naturellement contre la loi, le Légiſlateur, & ſes coopérateurs, & non pas contre la critique, & le critique de la loi.

Je penſe donc que, principalement en matiere de bled, comme en matiere de dogme, on ne doit donner que des déciſions, & conſerver, dans le ſanctuaire de ſon adminiſtration, les motifs qui déterminent, ainſi que les moyens mis en uſage pour prévenir & réparer les inconvéniens de la loi.

Au reſte, dans la queſtion des bleds, il me ſemble que ceux qui écrivent de part & d'autre, ſe ſont éloignés de la ſimplicité de la queſtion même, qui eſt purement de fait & de calcul. La Métaphyſique ne fait ſur cet objet qu'embrouiller les têtes & la matiere.

Il eſt queſtion de ſavoir,

1°. Combien il y a de bouches en France qui mangent du pain.

2°. Combien la France, chaque récolte, année commune, produit de grains.

3°. Ce que la France, année commune, si elle avoit la liberté entiere, pourroit exporter de grains à l'étranger.

On suppose ordinairement qu'il y a en France 20 millions d'ames. Je ne crois pas qu'il y en ait davantage. Je mettrai deux septiers & demi par bouche pour la nourriture du Royaume. Je crois que ce n'est pas trop, quoiqu'il soit vrai que la plus grande partie des femmes, des enfans, & des vieillards n'en mangent pas plus de deux septiers; mais dans presque tout le peuple ouvrier, chaque homme en mange trois; & il faut compter de plus ce que l'on donne de blé ou de seigle aux bêtes, la poudre à poudrer, l'amidon, la farine qui sert pour les pâtisseries, &c. la consommation en bled, seigle, bled noir (quelques Provinces s'en nourrissent), une petite partie de bled de Turquie, doit donc être de 50 millions de septiers, à deux septiers & demi de Paris, de 240 livres chacun. Le calcul de la consommation est facile; car un Ministere sage, & qui a d'aussi grandes dispositions pour le bien général, avant que d'opérer sur la subsistance, doit savoir, par la voie des Administrations des Provinces, ce qui est nécessaire à chaque Province pour sa subsistance; & d'après le relevé des besoins des Provinces, en comptant deux septiers par bouche, l'Administration connoîtra la population, le demi-septier étant mis pour les comestibles en farine, qui ne sont pas pain.

Par exemple, si l'on vouloit savoir au juste la population de Paris, en supposant que l'on vérifiât que

la consommation des grains à Paris est de deux millions de septiers, l'on jugeroit qu'il y a huit cent mille ames dans cette ville.

D'après ce calcul, aisé à faire, l'on connoîtra, à peu de chose près, la population des Provinces, dont le résumé sera la population du Royaume; & ce calcul donnera la somme de la dépense.

Il sera question ensuite de connoître la recette. Les mêmes Administrateurs des Provinces, qui auront calculé la dépense, doivent être instruits du produit, en tout genre, de leurs Provinces, & savoir si ce produit est suffisant, excédant, ou moindre que le besoin.

Par exemple, l'on connoît en général que la Provence ne produit pas les grains suffisans à la subsistance de ses habitans; de même que l'on connoît que la Picardie produit plus de grains que la subsistance de ses habitans n'en peut consommer. Il seroit également barbare d'empêcher l'importation en Provence & l'exportation en Picardie. Mais sans entrer dans cette question, il me suffit de faire sentir que l'on peut calculer la recette dans chaque Province très-facilement, & qu'en la comparant à la dépense, l'on jugera sainement si les récoltes en France sont suffisantes, excédentes, ou moindre que les besoins. Si elles sont moindres, le Gouvernement doit favoriser l'importation & non seulement la favoriser, mais l'exciter par l'appât d'un grand profit pour celui qui importera. Si elles ne sont que suffisantes, il doit de même favoriser l'importation, avec cependant des

primes moins fortes, selon les circonstances de la récolte. Si la récolte excede de beaucoup la dépense, il y auroit non seulement de la barbarie, mais de la bêtise au Gouvernement, car ce seroit contre lui qu'il seroit barbare, à ne point favoriser l'exportation & la vente des denrées superflues de son fonds.

Pour se fixer à un calcul positif & probable sur la recette & la dépense en grains en France, l'on peut calculer, à ce qu'il me semble, ainsi.

Le Royaume contient 30 mille lieues carrées, chaque lieue carrée de 2282 toises de largeur, cette lieue carrée de 5788 arpens & environ deux tiers d'arpent, en comptant 900 toises carrées par arpent, ce qui est la mesure de l'arpent ordinaire de Paris.

D'après cette juste évaluation, les 30 mille lieues donneront environ 173 millions 160 mille arpens.

En laissant le quart, qui est de 45 millions d'arpens, pour les chemins, les rivieres, les terres en friche, les montagnes non cultivées, & les terreins des villes, villages, & habitations, ainsi que tout ce qui est potager, je crois que l'on aura au juste la mesure des terreins non cultivés dans le Royaume.

En comptant pour les bois, les prés, les vignes, prairies artificielles, chanvre, colzat, navette, &c., 50 millions d'arpens, il restera pour le blé, le seigle, le blé que l'on appelle noir, & le blé que l'on appelle de Turquie, & pour les terreins en pommes de terre, 78 millions d'arpens.

En comptant le tiers de cette culture en blé, seigle, blé noir, blé de Turquie, le tiers en menus

grains & le tiers en jachere, l'on aura chaque année pour le blé 22 millions d'arpens.

Un demi-ſeptier doit enſemencer un arpent de Paris; je dois donc compter 11 millions de ſeptiers pour la ſemence.

De ſorte que pour nourrir 20 millions d'habitans & enſemencer les terres portant blé en France, ma dépenſe ſera de 61 millions de ſeptiers.

Année commune, & très médiocre, l'on doit récolter ſix pour un; ce qui feroit, à 11 millions de ſemence, 66 millions de ſeptiers de récolte.

Donc il eſt démontré qu'année commune, j'ai 5 millions de ſeptiers plus que ma conſommation.

Dans une très-bonne année, comme 1759, 1760, 1761, & 1762, la récolte a produit plus de ſept ou huit pour un; ce qui faiſoit 16 ou 17 millions de ſeptiers plus que la ſuffiſance.

Il me reſte à calculer ce qu'il ſortiroit de grains pour l'étranger, ſi la liberté de la ſortie étoit entiere. Quand je dis entiere, j'y voudrois toujours mettre une ſeule reſtriction abſolue; c'eſt qu'il ne ſortiroit ni grains ni farine du Royaume du côté de la mer, que par des bâtimens François, dont les équipages ſeroient tous François.

L'extraction du blé a un premier objet, qui eſt celui de vendre à l'étranger le blé plus cher que l'on ne peut le vendre dans ſon pays; car l'on donneroit vainement la permiſſion de ſortir du blé, que perſonne n'en profiteroit, ſi, les frais de tranſport payés, on n'obtenoit pas, en le tranſportant à l'étranger, un

avantage ſupérieur à celui que l'on trouve dans ſon pays.

Je comprends, quand le blé ſe vend à bon marché dans le Royaume; que ceux qui ne ſont pas poſſeſſeurs de terres voient avec inquiétude l'exportation, parce qu'ils peuvent craindre que le blé ne devienne plus cher; mais quand il eſt cher en France, je ne comprends pas que l'on ne ſente que l'exportation eſt nulle; car l'on aimera mieux vendre dans ſon pays, & éviter le tranſport.

L'on tranſporte du blé dans les pays étrangers qui en manquent; l'on en porte dans les pays de ſpéculation, tels que la Hollande & Hambourg, pays qui tiennent magaſin de blé, pour le revendre, ſelon les circonſtances. Voilà les deux ſeuls débouchés de l'exportation.

Je ne connois que le Portugal, en Europe, qui ne récolte pas ce qui lui eſt néceſſaire pour ſa ſubſiſtance. D'après les relevés, il paroît qu'il peut lui manquer environ un million de ſeptiers de grains; la Hollande, l'Angleterre, Hambourg, la Barbarie, & même l'Eſpagne lui en fourniſſent. Mais je ſuppoſe que la France exporte à Liſbonne tous les ans 500 mille ſeptiers, ce ſera la moitié de ſes beſoins, & ce ſera beaucoup; je ſuppoſe qu'elle en tranſporte autant en Eſpagne, parce que les récoltes ſont plus ſujettes à être mauvaiſes dans quelques parties de ce Royaume. L'Italie eſt ordinairement nourrie de ſon propre fonds, & la Sicile pourvoit abondamment à ſes beſoins.

La Hollande en achetera peu par la voie de mer, quand ce feront des équipages François qui feront obligés de les tranſporter en Hollande même; mais, tant par le Rhin que par la mer, je mets que l'on en vendra en Hollande & à Hambourg un million de ſeptiers.

Reſte l'Allemagne, la Suiſſe, & la Flandres. Nous n'en fourniſſons ni en Angleterre ni dans le Nord. Je ſuppoſe que l'Allemagne, la Suiſſe & la Flandres tirent de France un million de ſacs (1).

La totalité de l'exportation ſera de trois millions de ſeptiers. Je demande ce que c'eſt que trois millions de ſeptiers qui ſortiront d'un Royaume, lequel, dans une année commune, doit en produire 66 millions, & dont la ſubſiſtance & la ſemaille ne ſont évaluées & ne peuvent être évaluées qu'à 61 millions de ſeptiers.

Cependant ces trois millions de ſeptiers, s'ils ſortoient, produiroient au Royaume 60 millions; car ils ne ſortiroient pas, ſi on ne les vendoit au moins 20 francs l'un. Et, l'on peut le répéter, il ſeroit barbare d'empêcher l'exportation d'un ſi petit objet, & de ſe priver d'un auſſi grand bénéfice pour le Royaume. Mais ſi ce petit objet même s'agrandit dans les têtes à ſpéculation, il eſt poſſible de les tranquilliſer par un calcul poſitif.

---

(1) Je déſirerois que par terre il ne ſortît de France que de la farine, pour conſerver au Royaume le bénéfice de la mouture.

Dans les années 1765 & 1766, où l'Italie manquoit de blé, où l'Angléterre en fournit fort peu au Portugal, où la Hollande en tira beaucoup de France, l'exportation n'a pas été, ou a été tout au plus, pour ces deux années, à 30 millions de livres de retour en France : il eſt facile de relever ce calcul, que j'affirme comme véritable, & comme en ayant une connoiſſance particuliere. D'où je conclus que, dans ces deux années, les plus fortes pour l'exportation, il n'eſt pas ſorti, chaque année, un million de ſeptiers de France, & que, dans quelque circonſtance que l'on ſe trouve, il n'en ſortira pas plus de 1500 mille ſeptiers; ce qui eſt une maſſe imperceptible ſur la conſommation & ſur la production du Royaume.

Je finirai par cette petite réflexion, qu'auparavant de faire du bruit & d'échauffer les têtes par des raiſonnemens métaphyſiques, ſublimes en Philoſophie, il faut poſer des baſes de calcul & des principes communs à la portée de tout le monde; & que quand on aura calculé, l'on verra le vrai ſans enthouſiaſme & ſans chaleur. L'on verra que le vrai, pour le commerce des grains, eſt que la France ne peut exporter tout au plus que 2 millions de ſeptiers, & qu'il lui reſtera encore de l'excédent à ſa conſommation; que cependant, en ſuppoſant qu'elle pût exporter 2 millions de ſeptiers, elle feroit entrer dans ſon ſein 40 millions d'argent.

De ſorte que l'exportation eſt un objet de la plus mince valeur quant à la production & aux craintes

que l'on peut avoir pour les ſubſiſtances. En même temps, cette même exportation eſt d'une valeur très-conſidérable pour le Royaume, ſi elle augmente ſon numéraire de 20 millions par année.

Ce Mémoire à été fait, comme on le voit par le le titre, en 1775.

Nous ſommes dans l'année 1777. Les récoltes ont été communes en 1776. La liberté de l'exportation aſſez générale; & en exceptant ce qui a été exporté en Amérique, je ſuis perſuadé qu'il n'a pas été exporté dans l'année hors de France un million de ſeptiers; & ſi la préſente année eſt auſſi bonne qu'il y a lieu de le croire, quelque liberté que l'on donne, en ajoutant même à la liberté une prime, l'on verra qu'il en ſortira encore moins.

Pour que le blé ſorte, il faut qu'il trouve des acheteurs; ce qui ne ſe trouve pas dans les bonnes années.

Dans les mauvaiſes, il ne ſort pas, parce qu'il trouve ſon prix chez lui.

Ainſi, l'exportation eſt une queſtion oiſeuſe, qui n'eſt bonne à agiter que pour échauffer l'imbécillité du peuple & ſervir aux manœuvres des intrigans.

Intrigue de l'Abbé Terray, *de Madame* du Barry, *& du Duc* d'Aiguillon, *pour me faire renvoyer du Ministere.*

Le mensonge & les bassesses étoient aussi faciles à l'Abbé Terray pour faire sa cour à la Dame du Barry, que l'injustice, le vol, & la barbarie lui étoient naturels, pour procurer de l'argent au Roi. Comme cette Dame & ses entours faisoient profession de me haïr, parce qu'ils croyoient que le Roi étoit attaché à ma maniere de le servir, en quoi ils se trompoient infiniment; que d'ailleurs les entours ambitionnoient mes places, & que je les choquois par le profond mépris que je leur montrois à chaque occasion, Madame du Barry imagina d'ordonner à l'Abbé Terray, esclave de sa faveur, de contrarier, autant qu'il lui seroit possible, mes idées & mon administration, soit au Conseil, soit dans les détails relatifs aux finances. Je crois même que le Chancelier Meaupou, de la part de la Dame du Barry, fit faire serment à l'Abbé Terray, comme une condition expresse de son élévation à la place de Contrôleur Général, qu'il feroit, à tort & à travers, en opposition avec moi sur toutes les parties de l'Administration.

Il n'eſt pas, je crois, difficile de faire jurer à l'Abbé Terray qu'il fera mal & du mal, quand on lui fait apercevoir un bénéfice pour lui.

Dès les premiers jours de ſon Miniſtere, je m'aperçus des diſpoſitions de cet Abbé, & de l'eſpece de confédération dans laquelle il étoit entré contre moi; ſa conduite ne m'étonna point du tout. Le déſir du bien du ſervice du Roi auroit pu, dans d'autres tems, m'engager à ramener aux idées juſtes & honnêtes un Contrôleur Général qui auroit pris un travers vis-à-vis de moi; je ſentis, dans la circonſtance où je me trouvois, que ce ſeroit une chimere de vouloir démontrer le bein à un Roi qui ne s'en ſoucioit pas, & à des Miniſtres portés au mal naturellement, & qui avoient établi un ſyſtême d'intérêt perſonnel ſur le mal qu'ils vouloient me faire.

Je me bornai à fronder, avec courage devant le Roi, leurs principes & leur conduite, & à repouſſer, avec hauteur & ſouvent avec ſuccès, les attaques qu'ils oſoient me préſenter. J'étois convaincu qu'ils triompheroient à la fin, & obtiendroient du Roi mon éloignement; je ſavois le peu de fonds qu'il y avoit à faire ſur l'eſtime de ce Prince, & je m'étonnois chaque jour que Madame du Barry ne connût pas, comme moi, ſa foibleſſe, & prît tant de tournures pour éloigner de la Cour un Miniſtre qui lui déplaiſoit, & qui, par cela même, ne pouvoit pas plaire au Roi. J'avois eu envie d'abandonner les affaires, qui réellement ne pouvoient pas ſe faire, & de me retirer de la Cour. Les perſonnes

en qui j'avois confiance me firent faire la réflexion très-juste, qu'il y auroit de l'avantage pour moi, vis-à-vis du Public, à être renvoyé, & même maltraité; qu'il étoit plus noble d'être chassé par Madame du Barry, que d'avoir l'air de foiblesse de déserter après avoir combattu, & qu'en attendant l'événement, qui naturellement devoit être fort prochain, je pourrois peut-être empêcher ou diminuer le mal que les projets du Chancelier de l'Abbé Terray pouvoient faire au royaume. Ces réflexions, qui étoient courageuses, me déterminerent à rester, & à combattre l'intrigue & les intrigans dans les affaires, avec autant de hauteur que de courage. Je dis dans les affaires; car à l'intrigue de chez Madame du Barry, je n'ai jamais apporté aucune résistance, & l'ai toujours regardée, comme elle devoit l'être, avec le plus profond mépris.

L'Abbé Terray, pour m'embarrasser dans mon administration; prit le moyen simple de refuser les fonds nécessaires pour le paiement des dépenses de mes départemens. Ce refus ne fut pas sans réplique de de ma part. La dispute s'échauffa au point qu'elle embarassoit le Roi: mais j'avois toujours l'avantage dans la discussion. L'Abbé Terray disoit au Roi qu'il mettroit la Finance à un tel degré de regle, que jamais le Roi ne seroit embarrassé, par l'argent, pour satisfaire ses volontés & ses fantaisies particulieres; mais qu'en même tems il étoit nécessaire que le Roi diminuât les dépenses des départemens, pour qu'il pût remplir avec aisance le projet qu'il avoit de ne

tra-

travailler que pour la tranquilité & la satisfaction du Roi.

S'il s'étoit tenu à ce premier principe, la discussion n'auroit consisté que dans le calcul de diminuer l'armée, la marine, & le paiement du département des affaires étrangeres, pour payer en proportion les fantaisies personnelles du Roi, & les folies de Madame du Barry, de sa famille, & de ses courtisans. Le Roi pouvoit décider qu'il vouloit que son armée fût diminuée d'un tiers, que sa marine le fût de moitié; les affaires étrangeres ne pouvoient pas souffrir de diminution. L'on craignit, & l'on avoit tort de le craindre, que pour me conserver mes places, je ne me prêtasse aux circonstances, & que je n'adoptasse les retranchemens de la puissance du Roi.

L'Abbé Terray, conseillé par M. le Prince de Condé, par M. le Comte de la Marche, imagina d'attaquer le département de la guerre & mon administration personelle, M. Cromot fut suggéré par M. le Prince de Condé pour faire un Mémoire, d'après les vues militaires du Prince, contre la composition des troupes, que j'avois établie en 1763 & 1764. Ce Mémoire n'avoit pas le sens commun. Il vouloit prouver que l'ancienne composition coûtoit moins cher au Roi que celle que je lui avois proposé d'adopter, & que cependant cette ancienne composition étoit meilleure. L'Abbé Terray me remit ce Mémoire; je le lus devant lui. Quoiqu'il entende parfaitement les affaires, il étoit impossible qu'il entendît un Mémoire de composition d'armée. Je

ſentis ſa foibleſſe à la premiere page; & à la premiere objection que je lui fis, il en convint avec moi; & j'aurois laiſſé ce Mémoiré dans l'oubli, ſi je n'avois ſu qu'Il en avoit parlé au Roi, qui n'entendoit pas plus que lui ces matieres, comme d'un Mémoire qui devoit me convaincre, ſi je n'étois pas avec violence attaché à mes opinions, difficile dans mes diſcuſſions, & d'un caractere dominant, qui ne pouvoit ſouffrir aucune contradiction à ma volonté. L'Abbé Terray ajoutoit à ce caractere un goût décidé pour la dépenſe; l'expreſſion étoit que je jettois l'argent du Roi par les fenêtres; que je ne conduiſois pas mieux les affaires pécuniaires du Rõi que les miennes propres; & l'on inſinuoit au Roi que je me ſervois des fonds de mon département, pour m'acquérir des créatures & former un parti, dans la propre Cour du Roi, contre le Roi lui-même, puiſque publiquement j'affectois de ne point être eſclave de ſa maîtreſſe Madame du Barry.

Une partie de ce que l'Abbé Terray avoit dit en particulier au Roi ſe répétoit publiquement chez Madame du Barry, & me revenoit. Je crus devoir répondre publiquement & authentiquement à des propos clandeſtins; je raſſemblai, dans vingt-quatre heures, tous les renſeignemens qui étoient dans mes bureaux ſur les dépenſes de mes départemens, depuis douze ans; j'en fis deux Mémoires; je les lus à M. l'Abbé Terray, en le prévenant que le ſoir du même jour je les lirois au Roi dans ſon Conſeil, & que je lui laiſſois le tems d'avertir Sa Majeſté, de lui faire

donner des préventions contraires à ces Mémoires, & de se mettre en état, lui Abbé, de me répondre au Conseil, & de me confondre, s'il le pouvoit. Je fis convenir M. l'Abbé que mon procédé étoit simple & noble, & que si je voulois dominer dans l'administration de mes départemens, du moins, dans cette occasion, ce seroit de la maniere la plus franche, & après une discussion qui ne pouvoit laisser aucun doute au Roi sur la vérité & la justice de mes intentions pour le bien de son service.

En conséquence, le soir même je portai au Conseil les Mémoires que l'on va lire. Ils étonnerent les Ministres, qui n'étoient pas prévenus ; ils impatienterent le Chancelier, qui n'étoit pas en état de les comprendre, mais qui paroissoit fâché de l'attention avec laquelle le Roi écoutoit. L'Abbé Terray sentit qu'il auroit du désavantage à discuter une matiere qu'il n'entendoit pas ; il ne dit pas un mot. Le Roi, quand j'eus fini la lecture des Mémoires, me les demanda, pour, à ce qu'il disoit, les relire en particulier. Je restai en place encore neuf mois après cette explication publique, sans qu'il ait plus été question des troupes, ni de retranchemens dans les départemens. On continua cependant toujours à attaquer mon administration ; mais ce fut par des manœuvres plus cachées, & en cela plus sûres.

Compte que j'ai rendu au Roi de mon adminiſtration du département des Affaires étrangeres, depuis 1757 *juſqu'au* 16 *mars* 1770.

SIRE,

L'ADMINISTRATION des affaires de Votre Majeſté, par la voie des Secrétaires d'Etat, établie en France depuis plus d'un ſiecle, éloigne toute idée de reſponſabilité, de la part de vos Miniſtres, des dépenſes de de leurs départemens. En effet, il eſt impoſſible que les Secrétaires d'Etat ſoient reſponſables; car ils ne peuvent ordonner aucune dépenſe, quelque légere qu'elle puiſſe être, ſur les fonds aſſignés pour leurs départemens, ſans un ordre de Votre Majeſté. L'Ordonnance, en conſéquence du bon du Roi, eſt encore ſignée par le Roi même. Les Ordonnances paſſent du Tréſorier à la Chambre des Comptes, laquelle n'arrête les comptes du Tréſorier que d'après leſdites Ordonnances; & l'Ordonnateur eſt l'inſtrument paſſif dirigé par la volonté de Votre Majeſté.

Il y a des Ordonnances au porteur dans chaque département. A la guerre on n'en fait point d'uſage. Une grande partie des affaires étrangeres ſe paye dans cette forme. Le Miniſtre des affaires étrangeres prend de même les ordres de Votre Majeſté pour ces ſortes de dépenſes ſecretes; & en envoyant en finance

les ordonnances au porteur; il envoie l'état des objets, afin que Votre Majesté, en signant les ordonnances, puisse se rappeler les motifs des dépenses qu'elle signe; & comme les objets des subsides & autres dépenses secretes ne peuvent pas, du moins politiquement, être connus à la Chambre des Comptes, pour que la note en reste dans un lieu sûr, le Contrôleur Général de vos Finances la transcrit sur un livre particulier que votre Majesté signe, & qui reste sans doute en dépôt dans le bureau de la Finance. Il n'y a qu'une seule Ordonnance au porteur, des affaires étrangeres, de 200 mille francs, qui s'appelle l'Ordonnance secrete, dont on n'accuse pas le motif en finance. Cette Ordonnance est à la disposition du Secrétaire d'Etat, toujours d'après les bons de Votre Majesté. J'expliquerai, dans la suite, quelles sont les dépenses qui sont acquittées par cette Ordonnance secrete.

Par le détail très-simple & très-connu que je viens de rappeler à Votre Majesté, elle jugera, ainsi que tout son Conseil, que les Administrateurs ne sont point responsables des dépenses de leurs départemens. Ils ne peuvent pas même l'être, quand ils le voudroient; car le Trésorier ne peut pas donner un sou sans une Ordonnance. Il ne peut pas y avoir d'Ordonnance sans être signée par Votre Majesté; & l'on ne peut pas présenter une Ordonnance à signer à Votre Majesté, sans avoir pris son bon: de sorte que lorsqu'on déclame, ou l'on fait déclamer dans le Public contre les dépenses d'un département, l'on ne

s'aperçoit pas que ce n'eſt pas l'Adminiſtrateur que l'on attaque, mais Votre Majeſté même, puiſque l'Adminiſtrateur ne peut rien ſans une volonté écrite deux fois de la main de Votre Majeſté.

La très-grande jeuneſſe du Souverain pourroit faire croire que des Miniſtres, peu ſoigneux de leur honneur & des affaires dont ils ſont chargés, auroient des facilités à ſurprendre un Prince ſans expérience; mais Votre Majeſté a, depuis long-tems, l'habitude & la mémoire des affaires; elle peut dire que je ne ſuis pas tombé dans la faute de ne pas les lui expliquer dans le détail le plus minutieux; & je me flatte qu'elle rend trop de juſtice à mon profond attachement à ſa perſonne, pour avoir ſoupçonné que, dans aucune occaſion, j'aie cherché à déterminer ſa volonté, ſans lui en expliquer le motif; de maniere que ce que je lui propoſois lui devenoit propre à elle-même par ſa déciſion.

D'après cette explication, j'oſe avancer devant le Roi & devant ſon Conſeil (je le prie de me contredire, ſi ce que j'expoſe n'eſt pas juſte), que je crois qu'il eſt conſtant qu'un Secrétaire d'Etat n'eſt point reſponſable des dépenſes de ſon département; que c'eſt le Roi ſeul qui les ordonne, & qu'en les attaquant, c'eſt la volonté du Roi, quand il n'eſt pas mineur, & ſon ſentiment que l'on attaque.

Il me ſuffiroit de cette réponſe pour repouſſer avec avantage les bruits qui ſe ſont répandus contre l'économie de mon adminiſtration. Ces propos paſſent aiſément de bouche en bouche, & trovent auſſi aiſé-

ment des oreilles faciles à les entendre. La voix de l'honnêteté ne perce qu'à la longue, & la mauvaise impression pourroit subsister, si la bonté de Votre Majesté ne permettoit, dans son Conseil, une explication qui intéresse la justesse de son administration & le zele & l'honnêteté de son Ministre.

Je partagerai ce Mémoire en deux parties. Dans la premiere, je mettrai sous les yeux de Votre Majesté les dépenses du département des affaires étrangeres, depuis 1757 jusqu'en 1770.

Dans la seconde, je ferai l'historique des dépenses de la guerre depuis le mois de janvier 1761, que j'en ai été chargé, jusqu'en 1770.

Je crois, 1°. qu'en vous rappelant, Sire, que la nouvelle composition de l'armée de Votre Majesté a été examinée, à trois reprises différentes, dans son Conseil, & arrêtée dans ce même Conseil par Votre Majesté, l'on ne pourra pas m'imputer de lui avoir proposé légerement un changement aussi considérable.

2°. Si je démontre que la composition actuelle est la meilleure possible, selon moi, & qu'elle étoit nécessaire, l'on voudra bien convenir que j'ai bien fait de la proposer.

3°. Si je fais voir qu'elle n'est pas plus coûteuse que l'ancienne, l'on avouera qu'on auroit tort de la taxer de ruineuse.

4°. Enfin si je prouve que l'excédant qui se trouve dans les dépenses de la guerre, en comparant l'état de guerre de 1754 à celui de 1770, n'est point du tout du fait de l'administration militaire, mais des

circonſtances, pour ainſi dire, étrangeres à la guerre, je prouverai l'exactitude, l'économie, & l'attention du Miniſtre de la guerre, & je répondrai ſur tous les points à un Mémoire de calculs & à un autre d'obſervation, remis par M. l'Abbé Terray, ſur les dépenſes de la guerre. Je prierai ce Miniſtre de convenir des faits devant Votre Majeſté, pour que cette diſpute de Départemens, peu convenable pour moi & pour le Miniſtre de Votre Majeſté, n'alimente plus les mauvais eſprits de la Cour & de la Ville, & ne nuiſe pas aux affaires de Votre Majeſté.

DÉPARTEMENT

DES AFFAIRES ÉTRANGERES.

J'AI été chargé du Département des Affaires Etrangeres, au mois de Décembre de l'année 1758; ainsi les Dépenses de cette année & celles de 1757 étoient consommées.

Ces dépenses, en 1757, montoient, pour le Département des Affaires Etrangeres, à la somme de 57,500,734 l. 11 s. 8 d.

En 1758, à 57,622,255 l. 5 s. 1 d.

Il y eut de l'augmentation en 1758, & si je n'avois pris un parti décisif, il y en auroit eu en 1759; car il y avoit avec le Danemarck un traité de 6 millions, qui n'étoit pas compris dans les dépenses courantes, & qui n'a jamais été soldé.

Le Roi payoit de plus des Troupes Bavaroises, Palatines & Virtembourgeoises, qui ne lui étoient d'aucune utilité, mais qui, à chaque campagne, exigeoient des augmentations de dépenses aux subsides courans, pour les réparations que ces campagnes occasionnoient à ces Troupes, très-inutiles dans le fond, mais toujours très-coûteuses.

Je proposai donc à Votre Majesté de diminuer de

plus de moitié, ſoit en ſubſides, ſoit en Troupes étrangeres, les dépenſes de ce Département. Cette réforme n'étoit véritablement avantageuſe qu'autant qu'elle ne feroit perdre à la France aucun Allié.

Je ſupplie Votre Majeſté de vouloir bien obſerver qu'il eſt arrivé dans cette guerre ce que je n'ai point de connoiſſance qui ſoit arrivé dans aucune grande guerre où les principales Puiſſances ont eu des Alliances combinées; c'eſt qu'aucun des Alliés de Votre de Majeſté ne s'eſt ſéparé d'Elle juſqu'à la fin de la guerre, & que les Traités de paix ont été faits du conſentement réciproque des mêmes Alliés qui avoient commencé la guerre, quoique les événemens militaires n'aient pas ſoutenu l'avantage de l'union, & que Votre Majeſté ait retranché de motié les ſubſides qu'Elle avoit, en 1756 en 1757, aſſurés par des Traités ſolemnels.

Cette époque, Sire, eſt celle qui a acquis a votre Miniſtère politique la conſidération qu'il s'eſt efforcé de ſoutenir depuis la paix, & qu'on ne peut lui refuſer, lorſque l'on ſe rappellera la conſidération de l'Angleterre, les dernieres années de la guerre, & lorſqu'elle a fait la paix après la priſe de la Havanne, & la conſidération où a été cette même Puiſſance vis-à-vis de la France, depuis la paix juſqu'à ce moment.

Ce ne ſont ni des victoires ni des baſſeſſes qui ont changé notre ſituation en tems de paix; ce ne ſont pas des profuſions de ſubſides, ainſi que l'on en avoit uſé dans les deux dernieres paix. L'Angle-

terre dépenſe très-peu en tems de paix pour ſa politique; nous avons ſuivi le même ſyſtême qu'elle à cet égard; mais nous avons conſolidé le plan formidable de l'Alliance du Sud, que Votre Majeſté avoit adopté pendant la guerre, & tous nos ſoins ſe ſont portés à empêcher l'union du Nord, que les ennemis de la France n'ont imaginée, que parce qu'ils ont été effrayés de l'Alliance du Midi. Juſqu'ici nous y avons réuſſi, de manière que Votre Majeſté, unie avec la Cour d'Eſpagne & celle de Vienne, a un ſyſtême de politique, tandis que l'Angleterre n'en a réellement aucun.

L'Alliance du Sud étant établie auſſi ſolidement pour la France, il étoit néceſſaire, pour conſerver la paix, d'empêcher celle du Nord de ſe former en faveur de l'Angleterre; car il n'eſt pas dans la poſſibilité morale, que l'Europe partagée par deux grandes Alliances, puiſſe conſerver long tems la paix.

Lorſque j'ai vu, Sire, que cette marche, qui, certainement, éloignoit la guerre, avoit du ſuccès, j'ai ſenti que je pouvois, ſans danger, profiter de la ſituation de l'Europe, pour acquérir des moyens avantageux à la France, en cas que la guerre ſurvînt.

Voilà pourquoi, Sire, j'ai cru que Votre Majeſté pouvoit entreprendre l'acquiſition de la Corſe. L'Angleterre a ſenti mieux que l'on ne l'a ſenti en France, l'avantage de cette acquiſition; elle a vu qu'en tems de guerre cette île étoit un point eſſentiel pour le ſoutien du commerce de la France dans le Levant; elle a prévu que cette poſſeſſion conſolidée

procureroit à Votre Majesté le moyen facile de donner la loi à toutes les côtes d'Italie; elle a vu que les Marines de France & d'Espagne pourroient former le projet de combattre la Marine d'Angleterre dans l'Océan, & celui de la primer dans la Méditerranée, avec infiniment moins de dépenses, qu'il n'en peut coûter à l'Angleterre pour soutenir Gibraltar & Mahon.

Je crois que la Corse peut assurer à Votre Majesté & à l'Espagne cette domination dans la Méditerranée, & que cette île est plus essentielle au Royaume, la dépense qu'elle coûte ou qu'elle a coûté, moins onéreuse que ne l'auroit été une île en Amérique, très-difficile & très-coûteuse à défendre en tems de guerre, & qui ne procureroit que des avantages de commerce momentanés; je crois que je puis même avancer que la Corse est plus utile, de toutes manieres, à la France, que ne l'étoit ou ne l'auroit été le Canada.

Les Anglois ont vu, ainsi que moi, Sire, les avantages de la Corse; ils ne s'y sont pas opposés, ils n'ont marqué qu'un mécontentement impuissant, parce qu'ils n'avoient pas de systême de politique, & que la Corse étoit sous la domination de Votre Majesté avant qu'ils eussent eu le tems de penser aux moyens de s'y opposer.

La Cour de Vienne n'est pas plus contente que celle de Londres de la possession de la Corse par la France, mais elle n'a rien dit parce que son systême de politique l'unit à la France, & la force à ne

point s'oppoſer à ſes opérations; de ſorte que dans cette occaſion, qui n'a fait en France qu'une ſenſation de déſapprobation, nous ſommes parvenus à notre but par les deux contraires; l'Angleterre & l'Empire ne ſe ſont pas oppoſés: l'une parce qu'elle n'avoit pas de ſyſtême de politique, & l'autre parce qu'il en avoit un.

Je parlerai dans d'autres tems à Votre Majeſté de l'acquiſition d'Avignon, que je crois juſte en elle-même, & pas moins utile à ſon Royaume. Je crois que l'on ne peut pas diſputer que cette acquiſition eſt due au Miniſtere politique. Ce Miniſtere, je dois le répéter, a eu deux vues depuis 1763, qu'il a ſuivies avec la plus grande attention: la première, de conſerver la paix, en attaquant & détruiſant les projets d'Alliance des ennemis de la France, il n'y avoit pas d'autres moyens de conſerver la paix, à moins que de ſe réſoudre à devenir ſeconde Puiſſance. La deuxième vue du Miniſtere a été de compenſer, par de nouvelles acquiſitions pendant la paix, les ceſſions que les malheurs de la guerre avoient obligé de faire aux ennemis en 1762; de maniere que le Royaume de Votre Majeſté ſe trouvât auſſi puiſſant qu'il l'étoit avant une guerre malheureuſe.

Les événemens de la guerre ſont incertains; ce n'eſt que pendant la paix que l'on fait des acquiſitions ſolides & voiſines de ſon continent; que l'on arrange, par des Traités, les limites de ſes frontieres. Pendant la guerre, & ſur-tout pendant une guerre malheureuſe, l'on eſt dans le trouble. Dans le

tems du Traité de paix, l'on ne prévoit que ce que l'on désire, qui est la fin de la guerre. C'est pendant la paix que l'on doit consolider, prévoir & acquérir; mais l'on ne le peut qu'avec une considération décidée dans l'Europe, & un systéme solide de politique, qui fasse taire les plaintes & l'envie des ennemis.

Je n'ai pas cru, Sire, cette digression inutile, parce qu'elle remet sous les yeux de Votre Majesté, par un précis très-succint, les vues de son Ministere politique approuvées par Votre Majesté; & ce détail est aussi utile à rappeller, que les dépenses faites ou à faire, parce que dans le détail économique que je vais lui présenter, & qui sera un peu sec, comme la nature de cette maniere le comporte, Elle se rappellera, ainsi que le Conseil, les motifs qui ont déterminé les dépenses passées, ou détermineront celles que Votre Majesté ordonnera pour l'avenir.

Je reprendrai l'ordre des dépenses du Département des Affaires étrangeres. En 1757, elles ont été, comme je l'ai dit, a la somme de 57,500,734 l.

En 1758, à	57,622,255 l.
En 1759, année où j'ai été chargé de cette administration, à	24,303,862 l. 17 s. 2 d.
En 1760, à	24,271,255 l. 13 s. 11 d.
En 1761, à	20,519,835 l. 17 s. 3 d.
En 1762, année où M. de Praslin a eu l'administration du département,	

année de guerre, 14,618,580 l. 1 ſ. 4 d.

En 1763, on fit le calcul des dettes du Département & des conventions pour les payer à terme, dans un certain nombre d'années : la dépenſe de celle-ci fut de 11,303,636 l. 12 ſ.

En 1764, de 10,842,980 l. 4 ſ. 10 d.

L'on remarquera qu'il y a eu des diminutions graduelles, produites ſucceſſivement, ſans inconvénient, par la maniere de traiter; car, dans cette opération, la volonté ſeule du Roi n'eſt pas ſuffiſante, il faut des combinaiſons, de la négociation vis-à-vis des Puiſſances étrangeres, & de l'attention pour un ſyſtême d'économie.

Le Roi ſe trouvoit débiteur, envers l'Angleterre, de lentretien d'environ 21 mille Matelots que les Anglois avoient pris pendant la guerre, & ſur-tout au commencement de la guerre; la Cour de Londres avoit exigé, par un article du Traité de paix, que cet entretien ſeroit acquitté. En conſéquence les 21 mille Matelots étoient rentrés en France auſſi-tôt après la ſignature du Traité. L'on diſcuta les états de dépenſe produits par l'Angleterre; ils montoient à une ſomme qui paſſoit de beaucoup 20 millions de notre monnoie. Nous rejettâmes quelques articles, nous prétendîmes des compenſations; enfin cette négociation ſe termina par une cote mal taillée, & l'on fit une convention par laquelle le Roi s'obli-

gea à solder à l'Angleterre, pour tous frais d'entretien des prisonniers, la somme de seize millions en trois ans, à commencer de l'année 1765; ce qui fait que cette année, celles de 1766 & 1767, & le premier quatier de 1768, sont plus forts.

En 1765, la dépense, compris les prisonniers, a été de 20,270,789 l.

En 1766,	19,858,569 l.
En 1767,	16,664,931 l.
En 1768,	11,053,032 l.
En 1769,	10,142,041 l.

Il faut observer que l'année 1769 se trouve dans la même situation apparente que l'année 1764, & que cependant la diminution est de sept cens mille francs.

En 1770, 11,000,000 l.

Cette augmentation de près d'un million en 1770, provient de l'acquit à faire des dépenses de la diete de Suède, qui a été ruineuse, mais dont Sa Majesté & son Conseil ont senti la nécessité. Dans cette année aussi les Affaires Etrangeres ont pour plus de 1,500,000 liv. de dépenses à faire pour le mariage de Monseigneur le Dauphin; le Roi en a signé les objets.

En 1771, je crois que, sauf les présens qu'occasionnera le mariage de Monseigneur le Comte de Provence, sauf les cas de guerre ou d'Alliance & de subsides, que je ne puis pas prévoir, la dépense du Département des Affaires Etrangeres devra se faire avec 7,000,000.

Ce tableau axact est très aisé à vérifier; j'ai dans

mes mains les comptes des dépenſes de chaque année dépuis 1759, arrêtés de la main du Roi. Il ſeroit pour le moins injuſte que l'on accuſât d'ineptie ou de manque d'attention en économie, une Adminiſtration qui, dans douze années de tems, ſans perdre un Allié, ſans faire d'injuſtices, en payant une dette non prévue de 16 millions pour les priſonniers, & toutes celles contractées par la Politique pendant la guerre, a réduit la dépenſe de 57 millions à 7 millions; ce qui fait 50 millions d'économie, ſans que l'état politique ſoit changé.

Compte, que j'ai rendu au Roi, de mon Administration du Département de la Guerre, depuis le mois de Janvier 1761, *que j'en ai été chargé, jusqu'en* 1770.

SA MAJESTÉ m'a chargé, au mois de Janvier 1761, du Département de la guerre; il ne sera question, dans ce Mémoire, que de la partie des dépenses de ce Département, ainsi que de l'économie que j'ai eu le bonheur d'y établir. Je ne parlerai de ce qui regarde proprement la guerre, qu'en rendant compte de la nouvelle composition de l'Armée de Votre Majesté, comparée avec l'ancienne.

A la fin de 1760 & les premiers jours de 1761, vous vous rappellerez, Sire, ainsi que M. le Maréchal de Soubize, qui étoit dans votre Conseil alors, & M. Bertin, qui étoit à la tête de vos finances, que M. le Maréchal de Belle-Isle, après avoir réduit quelques dépenses médiocres, à la suite des Comités économiques sur les Départemens, s'étoit tenu constamment à la somme de 180 millions pour les dépenses de la guerre de l'année 1761. Il y eut même, peu de jours avant que le Maréchal de-Belle-Isle tombât malade, une assemblée de Banquiers, à laquelle Votre Majesté daigna descendre, qui avoit été convoquée, en partie, pour engager le Maréchal de Belle-Isle à diminuer la dépense de la guerre, en lui

préfentant la difficulté & la prefqu'impoffibilité où étoient les finances de Votre Majefté d'acquitter une dépenfe auffi confidérable.

Je prie Votre Majefté de fe rappeller qu'Elle n'avoit alors qu'une feule Armée en campagne, qui étoit en Heffe, commandée par M. le Maréchal de Broglie. Les raifons & les inftances n'opérerent rien fur M. le Maréchal de Belle-Ifle. Un Miniftre de la guerre, pendant la guerre, a de grands moyens de donner des loix à la Finance, laquelle ne veut pas fe charger du blâme des événemens. M. le Maréchal de Belle-Ifle mourut dans le même mois, laiffant l'Armée de Heffe manquant de tout, & les quartiers levés par une attaque imprévue de l'Armée de M. le Prince Ferdinand. Il laiffa 80 millions de dettes au Département de la guerre, & fon projet, pour l'année 1761, de 180 millions de dépenfe.

Je propofai à Votre Majefté d'avoir en campagne, cette année 1761, une feconde Armée, qui s'affembla fur le Bas-Rhin, fous les ordres M. le Maréchal de Soubife. Elle étoit de près de 100 mille hommes. Je fecourus l'Armée de Heffe, & la mis en état de fe réparer & d'entrer en campagne; & je ne demandai à la Finance que 120 millions.

Vers le mois de Juin, M. Bertin donna un fupplément de 7 millions. Total, 127 millions. Economie de 53 millions fur le projet du Maréchal de Belle-Ifle, & augmentation d'une Armée.

En 1762, les circonftances ayant réduit les deux Armées en une, l'on ne laiffa qu'une réferve forte fur

le Bas-Rhin; mais Votre Majesté envoya douze bataillons en Espagne; cependant je ne demandai que 100 millions à la Finance pour cette année; économie très-grande, vu la proposition du Maréchal de Belle-Isle, mais au moins de 27 millions, de l'année 1761 à 1762; ce qui produit 80 millions d'économie pour les deux années. Mais comme il n'a pas été possible de ne pas contracter des dettes, la Finance verra, par les états qui ont été arrêtés par le Roi, que la guerre devoit, à la paix, 120 millions, qui ont été payés par 27 millions de l'emprunt de 50 millions, par 71 millions de billets Nouette, & le surplus en contrats à 3 pour 100. L'état de la dette arrêté étoit, en 1761, de 80 millions; donc les dettes de 1761 & 1762 ont été de 40 millions.

L'économie de 1761, en argent, étoit de 53 millions; 20 millions de dettes à soustraire, reste 33 millions.

L'économie de 1762 étoit, d'après le projet du Maréchal de Belle-Isle, de 80 millions. En soustrayant les 20 millions de dettes, elle resteroit à 60 millions.

Mais en ne comparant la dépense de 1761 qu'avec celle de 1762, l'économie n'est que de 7 millions; ce qui fait pour les deux années 14 millions.

Je ne prétends pas prouver, Sire, en vous remettant sous les yeux ce qui a été fait dans les Départemens donc je suis chargé, que la finance de Votre Majesté ait été ou soit en état de fournir à des dépenses au-dessus de ses moyens. Je suis bien éloigné de

penſer qu'elle ne ſoit pas fort embarraſſée, & perſonne n'eſt entré avec plus de facilité que moi dans les peines ſucceſſives que je lui ai vu éprouver. Mon objet, dans ce moment favorable que Votre Majeſté donne aux détails de mon adminiſtration, eſt de vous convaincre, Sire, qu'elle a été auſſi attentive ſur la partie de l'économie, qu'elle a été zélée pour l'utilité de votre ſervice & pour la gloire perſonnelle de Votre Majeſté.

Pendant l'été de l'année 1762, prévoyant qu'à la fin de cette année, l'on pourroit parvenir à faire la paix, je m'occupai, non-ſeulement du plan de réforme de l'Armée de Votre Majeſté, mais encore de profiter de la circonſtance très-favorable pour lui donner une conſtitution uniforme, plus militaire à tous égards, & plus ſolide que celle qui exiſtoit, qui eût en même tems l'avantage de lui procurer l'inſtruction dont les Troupes de Votre Majeſté manquoient.

Comme le projet de formation changeoit totalement la conſtitution ancienne, & que certainement il devoit choquer, par la diſcipline & le travail obligé, les préjugés anciens & la négligence aſſez naturelle, je ne me contentai pas de propoſer, en particulier, mon plan à Votre Majeſté, ainſi qu'il eſt d'uſage dans ces ſortes d'opérations, je lui demandai de le diſcuter dans ſon Conſeil d'Etat. Il y fut porté à trois Conſeils conſécutifs. Les préliminaires de la paix avoient été ſignés le 3 Novembre, & la réforme, ainſi que la nouvelle formation de l'Armée de Votre Majeſté, furent arrêtées & ordonnées, après

mûre délibération, dans le Conſeil d'Etat, le 5 Décembre ſuivant.

Un travail de ſix mois, diſcuté à pluſieurs repriſes dans le Conſeil, dont l'exécution eſt ordonnée enſuite par Votre Majeſté, eſt une opération réfléchie.

Le ſuccès a juſtifié la bonté de l'opération. L'eſprit de critique, celui de mécontentement, l'embarras d'être obligé de faire ce que l'on ne ſavoit pas, tel que celui des Colonels, par exemple, obligés de commander leur Régiment eux-mêmes, ce qui n'étoit jamais arrivé; quand le Colonel fait commander ſon Régiment, beaucoup d'Officiers, dans ſon Régiment, s'appliquent à pouvoir le commander auſſi bien que lui; les grades & les diſtinctions donnés au mérite, au zele, à l'intelligence, de préférence à l'ancienneté; la ſuppreſſion de toute poſſibilité d'acquérir aucun bénéfice par le moyen de ſa Troupe, & de n'avoir d'argent & de récompenſe que par la qualité d'Officier, & en en rempliſſant les devoirs: ces changemens, Sire, ont révolté les deux premieres années; j'ai ſoutenu, avec patience, la mauvaiſe impreſſion que j'ai vu que produiſoit une diſcipline peu connue, &, en cela, que j'ai jugé plus néceſſaire. Je ne me ſouviens pas d'avoir propoſé à Votre Majeſté une ſeule punition relative à la nouvelle compoſition; j'ai cru qu'en mettant de la fermeté & de la ſuite dans l'exécution du projet, je devois d'autant plus mettre de douceur relativement aux Particuliers. Cette conduite a reuſſi; l'on n'a forcé aucuns moyens, & peu à peu l'émulation a ſuccédé au dégoût, & cette émulation, ſur-tout

dans la Cavalerie & dans les Dragons, a été pouſſée à un tel excès, que j'ai été, avec beaucoup de ménagement, obligé de la contenir.

V. M. a vu preſque toute l'Infanterie; elle a paru contente de ſa diſcipline ſous les armes, de ſon immobilité, objet bien néceſſaire, de la juſteſſe & de la célérité de ſes manœuvres; elles n'étoient pas concertées, car au dernier camp de Compiegne, l'on a fait venir des Régimens de toutes les nations au ſervice du Roi, des quatre coins du Royaume; & il y en avoit pluſieurs qui ne s'étoient point rencontrés depuis la paix. L'on peut de plus aſſurer le Roi, qu'à l'exception d'un Régiment qui ſeroit revenu dans l'année de l'Amérique, quelque Régiment d'Infanterie que V. M. veuille voir, il ſe trouvera au même point d'inſtruction que V. M. a vu dans ceux qui ont eu l'honneur de manœuvrer devant Elle. Cette inſtruction n'exiſte pans ſans principes; or, le principe réel dans le militaire eſt la formation des Troupes. Celles de Votre Majeſté précédemment n'étoient pas formées uniformément. L'on ne peut pas diſconvenir qu'elles n'étoient pas inſtruites comme elles le ſont, & aucun militaire n'a contredit la vérité, que la nouvelle compoſition a introduit l'inſtruction, & qu'elle auroit été impoſſible à établir avec l'ancienne.

Votre Majeſté s'appercevra que je ne me ſers, pour faire valoir la nouvelle compoſition de ſon Armée, que de raiſons qui tiennent plus au raiſonnement qu'à l'art; car dans ce genre, je démontrerois,

par des vérités géométriques, la supériorité d'une formation sur l'autre; mais je craindrois de fatiguer V. M. par des calculs militaires qui ont déjà passé sous ses yeux, & qu'Elle a entendus en 1762, ainsi que deux Membres de son Conseil, qui, par état, ont examiné la matiere d'après les principes militaires.

Je ne dirai qu'un fait militaire, qui peut être senti de tout le monde, c'est que dans l'ancienne composition il y avoit fort peu de Troupes égales, c'est-à-dire, que dans la même Armée il y avoit des Régimens d'une composition différente.

Dans la Cavalerie il y avoit des Régimens de quatre Escadrons & de deux Escadrons; dans les Régimens Allemans de Cavalerie, il y avoit plus ou moins de Compagnies, des Etats Majors différens & une composition différente des Régimens de Cavalerie Françoise, qui, entre eux, avoient encore quelques différences pour le nombre d'Escadrons. Dans les Dragons il en étoit de même. Ceux qui n'avoient pas été à la guerre, étoient presque en entier à pied, sans avoir eu d'augmentation, & le Régiment de Schomberg différoit de tous les autres Régimens de Dragons. Il n'y avoit pas deux Légions semblables pour la composition. Dans l'Infanterie, cette différence étoit bien plus sensible; les Suisses n'étoient pas comme les Allemans, les Allemans n'étoient pas comme les Irlandois & les Italiens; aucuns n'étoient comme les François, qui, entre eux, n'étoient pas égaux; car il y avoit des Régimens François qui n'avoient

voient que 13 Compagnies par Bataillon, tandis que la composition étoit de 17.

Je crois pouvoir assurer que l'on n'avoit pas de principes bien certains ; que les formations & les créations s'étoient faites d'après le hasard ou le besoin du moment. Les réformes étoient la suite du même hasard. De-là sont venues toutes les différences que je viens de rappeler à V. M.

A présent, Sire, il n'y a qu'un principe, qui est l'uniformité ; toutes vos Troupes, de quelque Nation qu'elles soient, sont uniformes, chacune dans leurs armes. Si V. M. est forcée à faire des augmentations, elles ne seront que de soldats & par des proportions uniformes ; si ensuite elle croit devoir réformer, elle ne réformera, par le même principe, que des soldats.

Quand Elle assemblera une Armée, son Général aura des Troupes égales pour l'instruction & pour la composition. Je crois que sans m'étendre davantage, on sentira la supériorité, d'après les principes, de la nouvelle formation sur l'ancienne.

Il me reste à prouver que cette formation n'est pas plus coûteuse que l'ancienne, & à établir les raisons d'augmentation du projet de fonds de l'année 1770, à ceux des années de paix précédentes.

Quoique j'aie dit à V. M. que la nouvelle composition n'avoit occasionné aucune punition, je dois convenir que son établissement a occasionné la dépense d'un plus grand nombre de retraites qu'il n'y en auroit eu si l'on avoit laissé les Troupes dans leur

forme ancienne. L'âge, l'habitude à la pareſſe, l'ignorance, l'humeur qu'a produit dans les eſprits chagrins une diſcipline à laquelle ils n'étoient pas accoutumés, toutes ces différentes circonſtances ont obligé de forcer un aſſez grand nombre de retraites, & ont engagé quelques Officiers à demander à ſe retirer.

Je ne puis pas ſavoir au juſte à quoi monte cet excédent de retraites, mais je ſuppoſe que cela peut aller à près de cent mille écus par an de penſions. Un objet qui a été fort conſidérable, & qui pour le moment a été occaſionné par la nouvelle compoſition, eſt celui des penſions des Officiers réformés; car, comme d'après cette compoſition, l'on a diminué, à peu près, la moitié des Officiers, il y a eu pour près de 1,500,000 liv. de réformes de plus que dans une réforme ordinaire. Ces deux objets ont fait deux millions environ de dépenſe en augmentation dans les premieres années; mais il y a des compenſations économiques; car, 1°. ſi l'on a forcé les retraites pour le bien néceſſaire de cette compoſition, ayant diminué la moitié des Officiers, il y a à préſent moitié moins de retraites que dans les tems précédens; ainſi, par exemple, cette année la nouvelle conſtitution eſt avantageuſe pour les retraites.

Quant aux penſions de réforme, en admettant qu'elles ont été plus nombreuſes de 1,500,000 liv. qu'elles n'auroient été en ſuivant les plans de réforme des paix précédentes, où l'on coupoit au haſard, ſelon la fantaiſie & ſans aurte principe que celui d'approximer le

nombre d'hommes à la somme d'argent, ce qui n'est pas économique, car l'on a toujours trop des Troupes, quand on ne les a pas aussi parfaites qu'il est possible; je répondrai à l'augmentation de dépense des pensions de réforme, que plus des trois quarts sont éteintes cette année par les remplacemens, & qu'ainsi c'est une dépense passée; mais que l'économie à venir sur les pensions de réforme sera éternelle; car d'après la composition présente, il ne peut plus y avoir de pensions de réforme, à moins que V. M. ne réforme des corps entiers, ce que l'on a de la peine à présumer, aussi long temps que le Royaume aura l'étendue qu'il a à garder.

Pour prouver l'économie sur cet article, il n'y a qu'à considérer que le Roi paie encore actuellement des réformes de l'année 1713. Si en 1713 l'on avoit réformé l'Armée comme elle l'est, le Roi ne paieroit pas la réforme de 1738, celle de 1749 & celle de 1763. Nous nous trouvons aujourd'hui avec l'avantage que l'on auroit pu avoir en 1713.

J'ajouterai encore pour l'économie de la diminution en Officiers, qu'elle sera sensible à l'Armée pour la partie des subsistances; car la moitié moins d'Officiers occasionnera la moitié moins d'équipages & la moitié plus de facilités pour se mouvoir & pour subsister.

Après avoir rendu compte des avantages & de la dépense de la derniere réforme, ainsi que de ce qui peut se dire sur le nombre plus ou moins considérable des Officiers, il faut constater avec évidence & géomé-

triquement, si la nouvelle constitution des Troupes est plus coûteuse que l'ancienne en tems de paix. Cette proposition ne peut être démontrée qu'en comparant la somme de la solde & de tout ce qui tient à la solde de l'Armée du Roi pendant les paix précédentes, avec la solde & tout ce qui tient à la solde de l'armée du Roi actuelle. Il y a trois sortes de dépenses à là guerre: la solde, les dépenses fixes & les dépenses par estimations. Ces deux dernieres dépenses ne tiennent point du tout à la constitution, elles tiennent à l'administration du Ministre, d'après la volonté du Roi; mais la solde à laquelle est jointe la masse pour l'habillement, celle du petit entretien, la masse des recrues, celle des remontes, & le fourrage pour les Troupes à cheval, tiennent entierement à la composition des Troupes, & par conséquent le plus ou le moins de dépense peut se comparer de la constitution ancienne avec la constition nouvelle; de sorte que si la solde d'une année de la précédente paix, comme, par exemple, de 1754, est égale à la solde de 1770, l'on conclura avec certitude, que quant à la dépense, la constitution nouvelle est égale à l'ancienne.

Il seroit inutile d'examiner s'il y a aujourd'hui plus ou moins d'Etats-Majors, s'ils sont plus ou moins chers, si le nombre des Capitaines ou des Lieutenans est plus ou moins considérable, si l'on a établi plus ou moins de masses de recrues, si les remontes se font par entreprise ou par les Régimens, d'après le produit d'une masse, si l'on a augmenté le nombre

des hautes paies: tout cet examen eſt difficile à faire d'une compoſition à une autre, puiſque les Individus n'exiſtant plus ou n'étant plus dans la même poſition, l'on ne peut plus les comparer; mais ce que l'on peut comparer avec précifion, c'eſt le réſultat de dépenſe de la ſolde des deux compoſitions.

En 1754 le Roi avoit ſur pied 155519 hommes; la ſolde de cette année, y compris tout ce qui en eſt la ſuite, ainſi que les fourages, étoit de 40,476,140 liv. non compris les taxations des Tréſoriers.

En 1770 le Roi a ſur pied 152758 hommes; ce qui fait 2761 hommes de moins. Malgré cette diminution, qui eſt peu conſidérable, & qui eſt compenſée de reſte par des Régimens dans les Colonies, dont les Recrues coûtent infiniment plus cher, & par un plus grand nombre d'hommes à cheval, qu'il n'y en avoit en 1754, je calculerai, pour ne pas faire de fractions, le nombre d'hommes des deux époques au pair. La dépenſe, en 1770, de la ſolde eſt de 46,229,203 liv.

Ce qui fait une augmentation de 5,743,063 liv.

Quoiqu'en 1763, quand le Roi a ordonné la nouvelle compoſition, V. M. en approuvant la ſolde, n'en ait pas fixé la ſomme, & que j'euſſe pu conſidérer l'utilité militaire préférable à l'économie, cependant je m'en ſuis occupé avec aſſez d'attention pour faire enſorte que la dépenſe n'outre-paſſât pas ce que précédamment V. M. avoit accordé de payer à ſes Troupes. En 1758, année où ſubſiſtoit l'ancienne compoſition, V. M. augmenta la ſolde de

toutes ses Troupes; j'ai joint à ce Mémoire les décisions de V. M. & un Etat nominatif des grades dont la solde fut augmentée par ces décisions. On y voit que cette augmentation est de près de 6 millions pour le moment présent; elle étoit bien plus considérable dan l'état de guerre. Ce fut M. de Paulmi d'abord, & M. le Maréchal de Belle-Isle ensuite, qui la firent agréer à V. M. Quand une fois on a donné une augmentation aux Troupes il est dangereux de la leur reprendre. Ainsi si la réforme en 1763 s'étoit faite sur le pied de l'état des Troupes de 1754, il auroit fallu y ajouter les 6 millions d'augmention de solde, qui avoient été accordés en 1758 dans la même constitution. Donc la solde des Troupes de 1754 étant de 40,476,140 liv. en y ajoutant l'augmentation accordée à ces mêmes Troupes en 1758, dont on n'auroit pas pu les priver, elle auroit été en 1763, si la réforme avoit été faite sur le plan de 1754, de 46,476,140 liv.

Elle est en 1770, de 46,229,203 liv.

Donc par la nouvelle composition, elle est moins forte qu'elle n'étoit en 1754 avec l'augmentation de 1758, de 248,937 liv.

Ce qui équivaut les 2761 hommes qu'il y a de moins.

Il m'est permis, d'après ce calcul, de me flatter d'avoir prouvé que la novelle composition, quant à la partie de la solde, qui est la seule qui puisse intéresser l'économie de la constitution, n'a point augmenté la dépense que l'ancienne composition auroit occasionnée nécessairement.

Dans cette partie de la solde j'ai vérifié le projet de fonds de 1751, j'ai calculé celui de 1739, année où l'on regardoit de près à l'économie; en y joignant les six millions d'augmentation en 1758, je puis certifier a V. M. que, mettant le nombre de Troupes égal, tous les projets de fonds dans la partie de la solde ne different pas, l'un dans l'autre, de cent mille écus; & quoique l'augmentation de solde ne soit pas de mon fait, je dois cependant en démontrer de nouveau la justice à V. M. Cela sera aisé quand on voudra réfléchir qu'un soldat, pas plus qu'un autre homme, ne peut vivre aujourd'hui du revenu qui le faisoit vivre il y a cent ans. Je desire plus que je ne l'espere, que l'on puisse conserver encore pendant vingt ans la paie telle qu'elle est aujourd'hui, avec l'augmentation de 1758: cela n'est pas possible dans les années de disette comme les deux dernieres où V. M, est obligée de fournir le surplus de deux sols, que le soldat a dans sa paie, pour se nourrir d'une livre & demie de pain par jour. V. M. verra ce calcul dans la comparaison que je vais faire des dépenses fixes & de celles par estimation, de projet de fonds de 1770, avec celui de 1754.

La totalité du projet de fonds de 1754, en portant la solde à 46,476,140 liv.
est de 56,000,000 liv.

La totalité du projet de fonds de 1770, la solde étant de 46,229,203 liv.
est de 73,000,000 liv.

Différence 17,000,000 liv.

Sur cette somme il faut ôter 3,118,286 liv. qui ont été portés, pour les fourrages, à 20 f. dans le projet de fonds de 1770, & qui ne doivent l'être qu'à 15. f. 6 d. pour s'assimiler à 1754. Malgré les secours des Provinces frontieres & d'Etats qui fournissent le fourrage aux Troupes du Roi, les unes à 10 f. les autres à 7 & à 5 la ration; comme il n'y a point la moitié de la Cavalerie ou des Dragons du Roi dans les Provinces qui fornissent ces secours; que le reste de la Cavalerie, qui n'est ni en Flandre, ni en Languedoc, Bretagne, Alsace & Franche-Comté, paie la totalité de son fourrage, & que l'année passée & cette année, il étoit difficile d'avoir une ration de fourrage pour 12 f. l'on a mis dans le projet de fonds la ration au prix le plus fort, dans l'incertitude de la récolte de cette année; mais on le réduit réellement à 12 f. 6 d. comme en 1754, ce qui fait qu'en ôtant la somme de 3,118,286 liv.

sur celle de 17,000,000 liv.

qui se trouvoit en sus du projet de fonds de 1754 à celui de 1770, il reste 13,881,714 liv.

Sur cette somme, il faut encore ôter celle de 2,400,000 liv. que j'ai proposé, dans le projet de fonds, d'assigner pour faire un approvisionnement d'habillement de milices; car l'on ne s'en servira pas si elles ne sont pas vêtues, & l'on peut être obligé, d'un moment à l'autre, de s'en servir. Par la même raison, je comprends, sans cette somme, un approvisionnement de marmites, bidons, effets de campement, qu'il vaut mieux faire faire en temp de paix,

qu'au moment de la guerre; mais la Finance ne pouvant fecourir cette partie de prévoyance, l'excédent eft réduit de 13,881,714 liv.

A . . . . 11,481,714 liv.

Cet excédent provient de différentes caufes que je vais expliquer; & qui fe trouvent en 1770, & ne fe trouvoient pas en 1754; elles font toutes étrangeres aux dépenfes courantes de la guerre.

1°. La Corfe qui coûte par année 4,500,000 liv.

Cette dépenfe tient à la Politique & eft étrangere au Miniftre de la guerre. Le Roi a 23 Bataillons en Corfe, deux détachemens de Légion, une Légion entiere, un détachement confidérable d'Artillerie, en bouches à feu & approvifionnemens de guerre, ainfi qu'en Officiers & Soldats d'Artillerie. Il y a en Corfe un détachement nombreux d'Ingénieurs, des Officiers généraux, un Etat-Major; fur les 4,500,000 liv. il y a fept cent & tant de mille livres qui font pour la paie de guerre des Officiers & Soldats, qui ne pourroient pas fubfifter fans ce fecours; le furplus pour la viande, les légumes, le pain qu'on eft obligé de fournir aux Troupes, pour l'entretien de mille mulets néceffaires au fervice. Si la guerre ne furvient pas, il y a lieu d'efpérer que cette dépenfe diminuera progreffivement, l'on en a l'efpérance; fans quoi l'on ne fe feroit pas borné à la demande de 62 millions.

Les appointemens des Officiers réformés, y compris ceux à la fuite des places, tels qu'Allemans & Irlandois, & ceux des places évacuées, ainfi que les

pensions & gratifications annuelles sur l'Extraordinaire des Guerres, montoient, en 1754, à 1,685,226 liv.

En 1770, tous ces objets montoient à 4,692,279 liv.

Augmentation de . . . . . 3,007,053 liv.

Cette augmentation vient, 1°. de ce qu'il y a eu une guerre & une réforme de plus en 1770 qu'en 1754. 2°. Que les pensions qui, de même qu'en 1754, avoient été mises à la réforme sur le Trésor royal, n'étant pas payées, & les gémissemens des malheureux retirés dans leurs Provinces, dont une grande partie blessés, ou vieux, d'une mauvaise santé, n'ayant pour vivre que leur pension, ont touché le Roi; ce qui, de concert avec la Finance, a engagé en 1764 à mettre en appointemens sur l'Extraordinaire des Guerres ces sortes de pensions. Mais le Département remettra ces pensions au Trésor Royal quand le Roi l'ordonnera.

Les Invalides coûtent, cette paix-ci, plus que les précédentes; cet excédent est de 1,250,444 liv.

Il y a deux causes: la premiere est que le nombre en est prodigieusement augmenté, ce qui doit arriver par une augmentation de guerre: mais aussi cette année & les années suivantes nous éprouverons de la diminution. La deuxieme cause, c'est que l'on a été obligé d'augmenter un peu le traitement des Compagnies détachées, en proportion de l'augmentation qui à été faite pour les Troupes réglées. Enfin l'Hôtel des Invalides a essuyée une banqueroute affreuse, & le Département a été obligé de venir à son secours.

Il y a une augmentation pour les Officiers généraux employés, que j'avoue être un peu forte; car elle est en sus de la somme destinée à cet objet en 1754, de 887,782 liv.

Il y a plus d'Officiers employés qu'il n'y en avoit en 1754, & la plus grande partie sont payés plus cher; deux motifs en sont la cause: le premier qu'il étoit essentiel, à ce que j'ai pensé, d'exercer les Troupes aux grandes-manœuvres, pour leur donner l'ensemble, qui est de premiere nécessité. Le Roi de Prusse a donné l'exemple de cette méthode certaine pour former des Troupes utilement; l'Empereur suit l'exemple du Roi de Prusse. J'ai cru que nous ferions bien de ne le pas négliger; & de même que les Troupes ont besoin d'Officiers Généraux pour les exercer aux grandes manœuvres, les Officiers Généraux ont besoin de s'exercer eux-mêmes au commandement, pour pouvoir servir utilement en tems de guerre. Le second motif est que quelques-uns des Officiers Généraux, comme les Maréchaux de France & les Commandans des Provinces, sont payés plus cher qu'ils ne l'étoient ou ne l'auroient été en 1754; parce que tout est plus cher à présent qu'il ne l'étoit alors. Au surplus j'apporte l'Etat des Officiers Généraux; je le mettrai sous les yeux du Roi, à mon premier travail: je lui dirai ce qui a déterminé l'emploi de chacun en particulier; il décidera sur la suppression, & j'ose augurer d'avance qu'il n'est pas possible que la diminution soit considérable.

L'on a cru en 1759 devoir établir dans chaque

Hôpital des Médecins & des Chirurgiens qui fussent payés & attachés à l'Hôpital : jusqu'alors les Médecins n'avoient point de gages, & les Chirurgiens étoient payés par les Entrepreneurs; ce qui ne produisoit certainement pas l'avantage des Malades. Delà toutes les fripponneries qui se faisoient dans les Hôpitaux. L'humanité en souffroit, & l'économie ne s'y trouvoit pas pour le Roi; car un homme qu'il perdoit, & qu'il avoit payé long-tems, quoique mort, comme vivant, devenoit fort cher. L'on a réussi, en séparant l'intérêt des Entreprenéurs d'avec celui des Officiers de santé, de mettre une regle très-utile dans les Hôpitaux, qui sont actuellement aussi bien qu'il est possible.

Il feroit cruel de changer le bien que l'on trouve établi dans les Hôpitaux; j'ai laissé subsister cette dépense en augmentation, qui est de 346,263 liv.

Le supplément pour le prix du pain de munition a été en 1754 de 1,527,064 liv.

L'année passée, & l'on compte cette année sur le même pied, il a été de 2,213,990 liv.

Augmentation sur 1754 de 686,926 liv.

L'on sera étonné, à ce que je pense, que l'augmentation du pain, en comptant la plus-value que l'on a été obligé de donner à toutes les Troupes de l'intérieur, ait été aussi peu considérable dans deux années de disette. J'ai entendu dire qu'il seroit plus utile d'avoir une Entreprise qu'une Régie pour les vivres en tems de paix. Cette opinion est une grande erreur. Je prouverai, quand on voudra, que la

Régie économise au Roi 500,000 liv. par année. Sans entrer dans un grand détail sur cette matiere, qui en est très-susceptible, & qui demande de l'étude pour l'entendre, je dirai simplement que quand j'ai changé l'Entreprise en Régie, j'ai pris au compte du Roi, d'après la direction & les conseils de M. de Bourgade, tous les Employés que l'Entreprise avoit dans les différentes parties du Royaume; je ne les ai pas plus payés que l'Entreprise ne les payoit. Les fournitures en grains ont été faites par la voie des Intendans des Provinces, qui ont servi Votre Majesté avec beaucoup de zele & d'intelligence dans cette partie. Les grains n'ont sûrement pas plus coûté qu'ils n'auroient coûté aux Entrepreneurs; la main-d'œuvre étoit au même prix & exécutée par les mêmes personnes; V. M. a gagné le bénéfice qu'auroit fait la Compagnie des Entrepreneurs : cela est évident.

Je n'ai fait de tort qu'au Ministre de la guerre, à qui j'ai ôté, dans toutes les parties, les moyens de placer ses protégés.

En 1760, avant le tems de mon administration, V. M. ordonna une augmentation de fonds de 90,000 liv. pour l'Ordre de S. Louis. Je n'ai trouvé que la décision, & l'apperçu du paiement qui a été fait depuis ce tems-là; mais une grace, accordée à l'Ordre de S. Louis par une Ordonnance, ne peut pas être supprimée. 90,000 liv.

Il y a, pour les Commissaires des guerres, une augmentation de 61,000 liv.

Il en eſt mort beaucoup depuis la guerre; il y a quelques petites penſions données aux veuves; M. le Duc d'Orléans & M. le Prince de Condé ont des Secrétaires, ſelon l'uſage, employés dans cette qualité, qu'ils n'avoient pas en 1754. Plus de Maréchaux de France font plus de Commiſſaires. J'entre dans le détail ſur cet objet, qui, dans le fond eſt une miſere, parce que l'on croit que ces Charges ſont lucratives. Le ſervice militaire ne pourroit pas aller ſans les Commiſſaires des guerres. Les appointemens les plus forts ſont de 3600 liv. ſur leſquels il y a des retenues, & ils ſont obligés d'acheter une Charge qui ne rapporte point l'intérêt de leur argent.

Les Hôpitaux coûtent de plus qu'en 1754 la ſomme de 150,000 liv.

Ce n'eſt pas que la journée du Malade, qui eſt à 14 ſ. ne ſoit préciſément au même prix qu'en 1754; cette partie eſt en Entrepriſe dans les différentes Provinces; mais parce que les Hôpitaux de Charité, qui recevoient les Soldats pour leur ſolde, depuis quelques années, ne veulent plus les recevoir, à cauſe du ſur-hauſſement ſur le prix des denrées: l'on eſt obligé de leur donner 10, 7, 5 ſ. en ſus de la ſolde, ſans quoi, ils ne recevroient pas les Soldats.

Les repréſentations qui ont été faites par pluſieurs villes, de la ſur-charge qu'elles éprouvoient par le logement des Troupes chez les Habitans, ont donné lieu à conſtruire des Caſernes pour les Soldats, & des Pavillons pour les Officiers. Alors le Roi s'eſt trouvé chargé de la dépenſe des lits; ce qui l'a

augmentée, par cette seule raison, de 144.000 liv. car les marchés sont au même prix qu'ils étoient en 1754.

Ci 144,000 liv.

Il y a aussi une augmentation sur les bois & lumieres, qui provient de deux causes : la premiere, que le Soldat n'avoit de chauffage que pendant les cinq mois d'hiver, & qu'il étoit obligé de s'en fournir à ses dépens pendant les sept mois d'été. La deuxieme, la cherté des denrées, d'une part, & la nécessité d'exercer les Troupes, de l'autre, ce qui les empêche de travailler pour leur compte autant qu'elles le faisoient autrefois, a mis dans la nécessité de venir à leur secours ; ce qui a déterminé le Roi à leur accorder pendant l'été le tiers du chauffage de l'hiver, dont il résulte une dépense de 150,000 livres.

Les gages des Trésoriers de l'Extraordinaire des guerres sont augmentés, de 1754, de 6000 liv. Cette augmentation provient d'un supplément de finance qu'on leur a fait payer sur leurs Charges, & qui a été porté au Trésor royal. Les taxations desdits Trésoriers montent à 161,000 liv.

Ces taxations augmentent en proportion de la somme principale.

Enfin, Sire, il faut que je rende compte à V. M. de la Caisse de Paris. Elle paie les appointemens du Ministre, ceux des Bureaux, l'entretien de l'Hôtel de la guerre & de ceux qui y servent, les frais & gratifications pour les déplacemens de Compiegne

Compiegne & de Fontainebleau, les gîtes, geolages, frais d'impreſſion, ce que l'on donne à des Soldats qui paſſent à Paris pour continuer leur route, enfin tout ce qui ſe paie en petites parties pour la guerre; un Officier qui tombe malade, & toutes les petites dépenſes qu'entraîne ce Département. Il y a peut-être, chaque année, dix mille Parties prenannantes ſur cette Caiſſe. Elle coûtoit en 1754, ainſi que dans toutes les années précédentes, depuis le regne de V. M. 836,000 liv.

A quoi il faut ajouter l'entretien de cent Chevaux, que l'on appeloit Chevaux de réſerve, qui étoient attachés au Bureau de la guerre, ainſi que 25 Charettes. Cette Partie coûtoit 92,500 liv.

Le total aſſigné pour la Caiſſe de Paris en deux parties, étoit donc de 928,500 liv.

Depuis que je ſuis chargé de la guerre, je n'ai remplacé que les premiers Commis qui manquoient; j'en ai diminué le nombre, & je ne crois avoir placé dans dix ans, que deux Sous-Commis, par les ordres de Meſdames. Il eſt vrai que je ne me ſuis jamais ſervi de chevaux ni de charettes, je les ai retranchés en entier, & la Caiſſe de Paris ne coûte par an que - 900,000 liv.

Ainſi ſur ces Bureaux dont on ſe plaît à parler, il y a une diminution de 28,500 liv.

Les différens articles d'excédens, deſquels je viens de détailler les motifs à V. M. montent à la ſomme de 11,480,558 liv.

Celle qui reſtoit de l'augmentation de 17 mil-

lions ſur le projet de fonds de 1770 à celui de 1754, eſt de 11,481.714 liv.

Somme pareille, à 1156 liv. près.

De ſorte que j'ai tâché de démontrer deux choſes: la premiere, que le projet de fonds de 1770, qui eſt de 17 millions plus fort que celui de 1754, peut être réduit, quant à l'excédent, à 11 millions & tant de livres.

La ſeconde, que cet excédent vient en partie des circonſtances, en partie de ce que j'ai trouvé établi avant 1761. Il n'y a d'augmentation réelle, de mon Miniſtere, que les Officiers Généraux. Enfin, en ajoutant aux 56 millions, qui ſont le fonds de 1754, les 11 millions d'excédent, ils forment, en total, une ſomme de 67 millions, & je n'en demande cette année que 62 à la Finance, eſpérant que les diminutions ſur la Corſe, une bonne récolte, qui économiſera ſur le pain & la plus-value, ce qui pourra ſe reporter d'une année ſur l'autre, me mettront en état de faire encore une économie de cinq millions.

J'ai oublié de parler à V. M. du non-complet; il eſt fort peu de choſe à préſent; il étoit plus conſidérable après la réforme. Ce non-complet a été mis dans la maſſe générale, & a ſervi à payer la dépenſe des Camps, pour leſquels je n'ai jamais rien demandé en Finance, & à donner les gratifications que les Inſpecteurs demandent pour les Officiers qui ont eu des malheurs, ou ſe ſont diſtingués par leur zele pendant l'année.

Projet de Finance, & de Liquidation des dettes de l'Etat, & de borner la dépense du Roi (écrit en Avril 1777.)

CHAQUE siecle voit naître des changemens dans les formes & dans les opinions: il est certain que le militaire actuel de l'Europe ne ressemble point au Militaire de Louis XIV, lequel étoit très-différent, par la forme & par le nombre, de celui d'Henri IV. Le Roi de Prusse à fait une révolution dans la Tactique & dans la Discipline des Troupes; il a centuplé les pieces de canon dans les Armées depuis l'année 1741, & a rendu cette pratique nécessaire dans les Armées des autres Puissances.

Dans la partie de la Marine, les Constructions Angloise, Françoise, même Espagnole, ne ressemblent point aux Constructions des Vaisseaux il y a cent ans.

Dans la partie de la Justice, que de variations n'avons-nous pas vues depuis un siecle?

En Finance, les dettes de l'Etat se sont accumulées; il ne paroît pas que l'on ait eu d'autres idées que celles d'imaginer des emprunts pour satisfaire des besoins: &, pour me servir d'un terme commun, l'on a vécu, dans cette partie, au jour le jour; personne n'a été assez fort pour approfondir la situation du département de la Finance, & pour former un

projet dont il étoit moralement sûr qu'il ne verroit pas le bénéfice.

Si cependant il exifte un tems où l'on doive, quand on eft fage, jufte & éclairé, faire le compte d'un Etat, c'eft au commencement d'un nouveau regne, fur-tout quand le Prince qui monte au Trône eft affez jeune pour qu'il ait l'efpérance de voir le fuccès du projet de Finance qu'on lui propofe; affez modéré & affez fage, pour être affuré qu'il aimera l'ordre qu'on lui préfentera, & que les paffions ne dérangeront point cet ordre néceffaire à la libération des dettes de fon Royaume, au foulagement de fes peuples & au maintien de l'éclat de fa Couronne.

Je n'ai pas l'honneur & ne l'aurai jamais d'être le Miniftre de Louis XVI; mais, pour mon amufement, je me fuis rendu compte à moi-même de ce que je lui aurois confeillé fur chaque partie de fon adminiftration. Si j'avois été à la place de M. de Maurepas, j'aurois eu le courage de lui propofer le projet ci-joint, relativement à fes finances.

Je connois un projet qui tend à mettre toutes les Provinces en Pays d'Etats; j'admire ce projet, je l'approuve, & j'en fuis d'avis abfolument, fur-tout quand j'aurai approfondi, avec grande maturité, la forme de ces Prys d'Etats, & qu'il me fera bien démontré que cette forme ne pourra jamais produire du trouble dans le Royaume, ni nuire à la prérogative de la Couronne.

L'on ne peut pas ne pas fe repréfenter les troubles de la Province de Bretagne. Vainement me dira-t-on

que les Etats que l'on va former ne seront pas sur le pied de ceux de Bretagne, & n'auront pas un Commandant de Province comme M. d'Aiguillon: quelque forme qu'ils aient, ce sera une assemblée d'hommes. Si cette assemblée n'a aucun pouvoir, elle est inutile; si elle a quelque puissance, elle peut être nuisible, sur-tout par sa communication avec d'autres assemblées d'hommes. Nous avons vu les Parlemens, cette Classe de l'Etat qui a soutenu & même créé la plus grande autorité de nos Rois; nous avons vu ces Parlemens s'unir entre eux, & embarrasser la Cour par leur union. Il est vrai que le feu Roi est sorti de cet embarras; mais un moyen aussi violent & aussi injuste que celui qu'il a adopté, n'est-il pas un grand mal, puisqu'il est un déshonneur pour la Couronne, qui a toujours tort, quand au lieu de prévoir & de gouverner, elle se sert de la force pour anéantir? Si par malheur, les Etats, sous un Ministere & un Regne foibles, formoient une union, l'on ne pourroit pas les détruire & les exiler, comme l'on a fait des Parlemens, car l'on n'exile pas son Royaume. Ces réflexions méritent d'être balancées quand on examinera le projet des Pays d'Etats; mais je ne crois pas que ce moment-ci soit celui où l'on pourroit le mettre à exécution.

Deux avantages résultent de la formation des Etats: simplicité dans le recouvrement, & crédit, selon les circonstances, pour l'avantage de la Couronne. Il y auroit quelques réflexions à faire sur la simplicité des recouvremens. L'on ne connoît, pour les re-

couvremens, que ceux de la Ferme générale, qu'il feroit fort heureux de fimplifier, & ceux de la Recette générale. Si l'on laiffoit la Ferme générale ainfi qu'elle eft, les Etats ne fimplifieroient que la Recette générale, & alors je crois qu'il n'y auroit aucun profit; car l'intérêt du rembourfement des Receveurs généraux & des Receveurs des Tailles, qui va à 50 millions, joint aux frais néceffaires du recouvrement dans chaque Province, fera certainement équivalent à ce que ces mêmes Receveurs généraux, les Receveurs des Tailles & les Collecteurs touchent à préfent; il me femble que c'eft un fol pour livre partagé en trois parties.

Je ne penfe pas que l'on puiffe donner la Ferme générale aux Provinces d'Etats; mais fi on la leur donnoit, chaque Province auroit des Employés, car on ne peut pas régir une Ferme fans Employés; chaque Province chercheroit à gagner le plus qu'elle pourroit fur le Tranfit; les droits qui font dans la circonférence du Royaume, feroient dans la circonférence de chaque Province en particulier; ce qui produiroit un trouble & une ftagnation dans le Commerce général du Royaume. La Ferme du Tabac ne pourroit plus avoir lieu: elle produit environ 24 millions. Les Provinces ne pourroient pas être chargées des Gabelles; la grande & la petite produifent près de 38 millions. Si les Provinces rendoient la liberté à ces deux confommations, fi elles ôtoient les Aides, qui font auffi fort onéreufes au Peuple, & qui rapportent 35 millions au moins, elles feroient

obligées de réverser sur les fonds les impôts qui portent sur les consommations, & qui, en quelque sorte, vivifient les fonds. La charge deviendroit insupportable & ruineroit les fonds; d'où je conclus qu'il seroit impossible, en mettant les Provinces en Pays d'Etats, de se passer de Fermes générales; & conséquemment que les Pays d'Etats n'apporteroient ni simplicité, ni économie dans la perception des fonds.

Mais ils fourniroient, chacun en particulier, un crédit à l'Etat, & à moins de frais que le crédit actuel du Roi; j'en conviens, & je regarde le projet que chaque province répartisse elle-même son imposition sur les fonds, & pourvoie aussi, par elle-même, à ses besoins, comme un avantage qui mérite les plus favorables dispositions. C'est d'après cette vue utile, que je ne crois pas que nous soyons au moment de faire ce changement dans l'administration du Royaume; car seroit-il sensé, pour l'objet de s'acquérir un crédit, de commencer par accabler de dettes chaque Province? C'est cependant ce qui arriveroit, si on répartissoit aux Provinces deux milliards de dettes de l'Etat. Quel crédit des Provinces aussi endettées pourroient-elles avoir? Je crois qu'il faut rétablir l'ordre dans les Finances, la considération publique pour l'Administration, le respect & le crédit intérieur & extérieur de la Couronne, avant que de tenter un chanhement d'Administration aussi délicat; en un mot, je crois qu'à présent ce changement ne pourroit être qu'autant qu'on le regarderoit comme la derniere ressource pour faire ban-

queroute. Or, comme je regarde la banqueroute comme l'acte le plus nuisible à la France, ainsi qu'il est le plus déshonorant pour le Souvrain, je proposerois un plan préliminaire à celui des Provinces d'Etats, pour rétablir l'ordre dans les Finances, assurer la dette de l'Etat, satisfaire aux dépenses courantes, mais fixes, & pourvoir aux dépenses de la guerre, quand elle aura lieu.

Ce plan doit être maintenu cinquante années, s'il n'y a pas de guerre. Mon opinion est que la guerre sera moins fréquente dans le siécle à venir qu'elle ne l'a été jusqu'à présent; mais en supposant que dans cinquante années il y eût trois guerres de sept années chacune, il est nécessaire que ce projet de liquidation que je propose, ne soit ni détruit, ni même entamé par la guerre, & qu'il reste en son entier, avec une prolongation de vingt-une années.

Je connois la difficulté d'assurer en France un plan de conduite pendant cinquante ans; je sais quel courage il faut avoir pour entamer un projet onéreux au Royaume, au premier coup d'œil, & dont on ne peut voir le succès & le bienfait, qu'au bout de cinquante ans.

Malgré cette réflexion, si j'étois Roi, ou si je conseillois un Roi qui fût assez ferme pour prendre un parti décisif sur son administration des Finances, & qui fût persuadé que le parti que je l'engage à prendre est utile à son Royaume & glorieux pour son regne, je me sacrifierois & l'entreprendrois sur le champ.

Je vais entrer dans un grand détail, quelquefois minutieux; mais toutes les parties de mon projet se tiennent, & j'espere que le résultat en sera clair.

	livres.
La Ferme genérale est actuellement portée à	162,000,000
Le vingtieme & la capitation des Fermiers	485,000
J'y ajouterai la Ferme des Octrois Municipaux, ...	1,079,000
La Ferme des Droits réservés, . .	6,000,000
Le Marc d'Or, ...	1,500,000
Le Dixieme d'Amortissement, . .	2,00,000
	173,064,000

Je choisirois vingt familles les plus fortes & les plus honnêtes dans la Finance; je leur donnerois la Ferme pour cinquante ans; & comme il vaqueroit nécessairement des places pendant le cours de cinquante ans, ce seroient les dix-neuf Fermiers généraux restans qui se choisiroient un Associé; de même que si par leur âge ou leurs infirmités, ils desiroient d'avoir un Adjoint, ou un Survivancier, ce ne seroit qu'à la pluralité des voix de leurs Confreres, qu'ils pourroient l'obtenir.

Dans ces vingt Fermiers généraux il y en auroit un qui seroit Commissaire du Roi à la Ferme, & travailleroit pour la Ferme & sur la Ferme directement avec le Contrôleur général des Finances.

L'on portera au Roi, chaque fois, le scrutin de rem-

remplacement ou d'aſſociation. S. M. pourra refuſer le Sujet élu; ſi elle avoit des notions qui éloignaſſent ſon approbation, elle voudroit bien dire la raiſon de l'excluſion qu'elle donneroit; mais, en cas de refus de S. M. les Fermiers, quand il ſeroit queſtion de remplacement, en propoſeroient un autre; &, dans aucun cas, la Cour ne nommera perſonne, & ce ſeront toujours les Fermiers généraux qui choiſiront leurs Aſſociés, avec d'autant plus de raiſon, qu'ils ſeront ſolidaires, vis-à-vis du Roi, les uns pour les autres, du prix du Bail & de toutes les opérations qui ſeront faites au nom de la Compagnie; de ſorte que s'il vaquoit une Place, & qu'il n'y eût perſonne dans la famille de celui qui ſeroit mort ou retiré, qui pût le remplacer, les dix-neuf Fermiers reſtans choiſiroient le Sujet pour la Place vacante, & il faudroit, pour que le choix fût agréé du Roi, que celui qui ſeroit propoſé eût douze voix des dix-neuf, pour l'incluſive.

Si par hazard il ſe mêloit, dans la Société, de l'intrigue, des cabales ou du dérangement dans les fortunes, par inconduite, le Roi ne ſeroit pas aſtreint au Bail pour les cauſes de dérangement d'un Sujet, & il feroit prévenir la Compagnie de lui remettre ſes fonds, & de choiſir un autre Sujet pour le remplacer.

Les baſſeſſes, s'il en pouvoit exiſter, ſeroient punies comme le dérangement de conduite; car le Roi veut que cette Compagnie mérite l'eſtime générale, non-ſeulement par ſes talens pour conduire les Fermes

de Sa Majesté, mais encore par une conduite intacte relativement à l'honnêteté & à la probité.

Enfin cette Compagnie ne doit pas être regardée comme une simple association de Financiers pour une affaire, mais comme une Compagnie utile à l'Etat & tenant à l'Etat.

L'on supprimera un tiers des Charges de la Compagnie actuelle & tous les Employés inutiles.

L'on supprimera toute croupe, portion, pension, qui précédemment ont été mises sur les Places de Fermiers généraux.

Les vingt Fermiers que le Roi choisira pour régir ses Fermes générales auront seuls les bénéfices & les pertes de leur manutention.

La Ferme, avec les augmentations que j'ai marquées, les huit sols pour livre de la totalité, vu les retranchemens & l'économie qu'il faut y mettre, vu la longueur du Bail & les produits que le crédit procurera à la Compagnie, sera, pour les cinquante ans, sans augmenter ni diminuer, de deux cent millions.

Les arrérages des dettes, soit constituées, soit viageres, sont de cent soixante millions.

La Ferme établira, à sa Caisse, le paiement des rentes. L'on supprimera tous les Payeurs des rentes. Les dettes de l'Etat de toute nature, excepté les rentes viageres, seront converties dans une obligation sur les Fermes, remboursable à volonté; & les rentes viageres dans une rente viagere sur la Ferme; & de même que le Roi s'oblige & oblige le revenu de ses Fermes au paiement des arrérages des dettes de l'Etat,

les Fermiers généraux s'obligent ſolidairement à payer les arrérages deſdites dettes, pendant le cours de leur Bail.

Ils rapporteront au Tréſor royal, tous les ans, les quittances des Créanciers, ſoit conſtitués, ſoit viagers, afin que le compte de cette Partie ſoit apuré chaque année, & envoyé à la Chambre des Comptes. Les Créanciers qui ne viendroient pas toucher leur rente dans l'année, la perdroient pour cette année.

Des 40 millions qui reſteront entre les mains des Fermiers généraux, ils paieront, en trois ans, à raiſon de 20 millions par an, les 60 millions repréſentans les fonds des Fermiers généraux qui ſortent de Place.

Les autres vingt millions ſeront employés, les premieres années, à acquitter les billets des Fermes, les reſcriptions ſuſpendues en 1770, & les Charges des Payeurs des rentes ſupprimés.

Quand ces rembourſemens ſeront faits, ſi la guerre n'a pas lieu, l'on prendra dix millions, chaque année, pour rembourſer ſucceſſivement des Charges onéreuſes à l'Etat, comme celles des Eaux & Forêts, des Tréſoriers de France, & autres Charges de la Maiſon domeſtique du Roi, qui ont été créées pour avoir de l'argent; & les 30 autres millions, ainſi que les extinctions des rentes viageres, ſerviront à rembourſer des rentes conſtituées, leſquelles rentes conſtituées ne ſeront rembourſées que ſur le taux de leurs arrérages à 5 p. 100. Par exemple: un billet de Nouette, de 100,000 liv. originaire, valant à préſent 2,500

liv. de rente, ſera rembourſé 50,000 liv. de ſorte que ſi, pendant les cinquante ans, il étoit poſſible d'eſpérer qu'il n'y auroit point de guerre, les 60 millions de rentes viageres ſeroient preſqu'éteints, & les 100 millions de rentes conſtituées ſeroient réduits à 25 millions, en ne comptant pas l'intérêt de l'intérêt. Il eſt vrai que l'on ne peut pas eſpérer cinquante ans de paix; qu'il ſera abſolument néceſſaire de prendre ces 40 millions pour les frais de la guerre pendant ſon cours; mais comme il eſt également certain que dans cinquante ans on ſe libérera autant qu'il faut l'être; de même que l'on ne fera pas de libération de dettes, l'on doit s'arranger auſſi à ne point faire de dettes nouvelles pendant la guerre, & alors le calcul reſtera dans ſa juſteſſe, & le terme de la libération ne ſera que prolongé.

Je dis qu'en gardant 25 millions d'arrérages, on ſera libéré autant qu'il faut l'être, & je crois que cinq cens millions de dettes, dans un grand Royaume comme la France, ſont néceſſaires pour alimenter une partie de la circulation.

Ce projet eſt auſſi juſte que certain pour arrêter les malheurs que l'accumulation des dettes produira dans l'Etat.

La premiere difficulté qui ſe rencontrera ſera le prix du Bail porté de 173 millions à 200, ce qui fait 27 millions d'augmentation, & paroît un peu fort, quand on ne conſidere pas, 1°. qu'un Bail de cinquante ans au lieu de ſix, devient un état réel pour la famille qui eſt dans la Ferme, & produit un béné-

fice difficile à calculer, qui mérite bien d'être acheté.

2°. Chaque Fermier général, à présent, est obligé de faire un fonds dont le Roi ne lui paie la rente qu'à 4 p. 100; & dans la Ferme proposée, le Roi exige que les 20 Fermiers généraux fassent un fonds réel, chacun de 3 millions; mais l'intention du Roi est que ces 60 millions restent dans la Caisse des Fermes, & servent aux Fermiers pour acquitter les billets qu'ils sont autorisés à donner en paiement, & que le Roi recevra dans ses Caisses pour comptant; bien entendu que jamais ils ne pourront en donner pour plus de 60 millions, ce qui sera vérifié, chaque semaine, par un Commissaire du Roi qui sera à la tête de la Ferme, sera lui-même de la Ferme, & portera le Borderau de la Caisse au Contrôleur général.

A la fin de l'année, le Contrôleur général vérifiera le Bilan de la Caisse, où il devra se trouver 60 millions, soit en argent, soit en billets, au paiement desquels les 20 Fermiers généraux seront obligés solidairement; de sorte que bien loin de faire des fonds que le Roi s'approprie, & dont les Fermiers tirent un intérêt médiocre, ils seront les maîtres de leurs fonds, & les feront valoir avec avantage, sur-tout en payant les arrérages dont ils sont chargés, en billets à terme, & ces billets étant reçus dans les Caisses du Roi.

Enfin il est certain que l'on peut diminuer les frais de la Ferme d'une quinzaine de millions. Ces frais

existent par des considérations qui n'auront plus lieu; si la Compagnie n'a en vue & ne travaille que pour l'intérêt de l'Etat, celui du Roi & celui des Fermiers.

Cette partie arrangé comme je viens de l'écrire, on doit être tranquille sur les dettes de l'Etat; ce qui est le premier objet de l'honneur & du crédit d'une Administration noble, juste & honnête.

Mais il reste les dépenses de l'Etat à acquitter chaque année. Ce n'est pas la partie la plus facile, surtout quand ces dépenses sont faites sans mesure, & sont portées au-delà des bornes raisonnables.

Pour me fixer à un taux, quoique je le croie susceptible d'économie & de diminution, je prendrai à-peu-près l'Etat de l'année 1775.

La Guerre, y compris les augmentations de solde, les fourrages, fournitures, bâtimens civils, Gouvernemens, enfin tout ce qui tient à ce Département ou doit y tenir en tous genres, compris aussi la Maison militaire du Roi, la Guerre, en y ajoutant l'Artillerie & le Génie, coûtera	100,000,000
La Marine	25,000,000
Les Colonies	8,000,000
L'Asie	2,000,000
Ponts & Chaussées, Turcies & Ports maritimes	5,000,000
Maréchaussées	3,000,000
Affaires Etrangeres, y compris les Ligues Suisses	8,000,000
Dépenses de la Finance	14,000,000

De l'autre part	165,000,000
Pensions, vu ce que la Guerre paie	3,000,000
Dépenses imprévues	6,000,000
Maisons du Roi, de la Reine, Mesdames, Pensions des Princes, Bâtimens, tout ce qui s'appelle Maison domestique . .	30,000,000
	206,000,000

Deux cens six millions sont une furieuse somme à tirer des Peuples, quand on leur a tiré déjà 200 millions sur leur consommation, & que l'on n'a d'espérance de diminution que dans 50 ans; cependant je crois que nous sommes dans la situation où il faut que le Roi & son Ministere aient le courage d'ordonner la peine, quoiqu'ils n'aient pas la vraisemblance de voir le bien qu'ils veulent produire; mais en gênant les Peuples aussi fortement pour le salut futur, mais salut calculé & certain, il y auroit de la barbarie qui porteroit ces mêmes Peuples au désespoir, s'ils voyoient qu'on se dérangeât, par une mauvaise administration & par des déprédations, du calcul de libération pour lequel ils s'abonnent de souffrir pendant 50 ans.

Il reste au Roi pour revenus :

La Ferme des Postes, à laquelle on réunit les Messageries, Voitures de la Cour, & ce qu'on appelle le Roulage	8,000,000
La Régie des Droits réunis . .	8,000,000
La Régie des Hypothcques . .	4,000,000

De l'autre part	20,000,000
La Régie des quatre Membres . . .	734,000
La Régie d'Imbert	300,000
Les Pays d'Etats	26,000,000
Le Cinquieme du Clergé & de l'Ordre de Malte	1,600,000
Celui de Paris	6,000,000
Celui des Princes du Sang . . .	500,000
Les Domaines & Bois	12,000,000
La Taille	60,000,000
Le Cinquieme sur les Terres . .	100,000,000
	227,134,000

En ajoutant à cette somme 3 millions du Clergé par an, le Roi aura une passe de 20 millions, qu'il laissera dans la Caisse des Receveurs généraux, lesquels seront chargés de lever, non-seulement la Taille, mais tous les Cinquiemes imposés sur les terres, par un Cadastre à-peu près pareil à celui d'à présent, mais qui sera fixe pendant 50 ans. La Compagnie des Receveurs généraux, qui sera de même de 20 personnes, aura les mêmes Statuts que celle des Fermiers généraux. Il n'y aura pas un Receveur général pour telle Province ; ils seront pour toutes les Provinces, & répondront solidairement les uns pour les autres. Ils seront de plus Trésoriers des Troupes, de l'Artillerie, du Génie, de la Marine, des Maréchaussées & des Ponts & Chaussées ; de sorte qu'ils feront le service de proche en proche, aisément, sans faire voiturer de l'argent. Ils feront un fonds de

40 millions ; le Roi y en ajoutera 20, qui feront pris fur le furplus des 206 millions, & la feconde année, les 20 millions feront diminués fur la Taille ; mais cette diminution fera diftribuée, chaque année, en proportion des befoins.

Ces 40 millions des Receveurs généraux & les 20 millions du Roi formeront une Caiffe d'Efcompte dont le fonds fera de 60 millions, laquelle permettra aux Receveurs généraux de donner au Public 60 millions de billets dont, outre la Caiffe qui fera infpectée tous les mois, la Compagnie répondra folidairement, ainfi que des deniers du Roi ; & ces billets feront reçus dans les Caiffes du Roi, comme comptant.

L'on voit que felon ce projet, la Capitation eft fupprimée en entier. Cependant, fi la guerre venoit, il faut calculer à quoi la dépenfe monteroit de furplus par année.

Je penfe que le Département de la Guerre, fans comprendre les Gardes-Côtes & les Milices, qui font payés par les Provinces, pourroit être fixé, fans variations, à 40 millions d'augmentation ; de forte qu'en tems de guerre, ce Département coûteroit 140 millions.

La Marine, felon mon plan, pourroit agir puiffamment en guerre, avec 40 millions, ce qui fait 15 millions d'augmentation.

Les Affaires Etrangeres pourroient augmenter de 4 millions.

La guerre ne produit point de changemens dans les autres dépenfes ; ainfi l'augmentation de guerre feroit

de 59 millions; en ſuppoſant 65 millions, pour ne pas me tromper, & parce que la guerre peut coûter, ainſi que les Affaires Etrangeres, quelques millions de plus ou de moins, ces 65 millions feroient acquittés par 40 millions de rembourſemens ſuſpendus, par 20 millions que le Roi laiſſeroit ſur les recettes générales, & par la Capitation qui ſera miſe ſur tous les Sujets, qui doivent à l'Etat leurs ſervices, & qui n'iront pas à la guerre. Cette Capitation ſera légere, mais on y joindra le Don gratuit du Clergé, de 3 millions par an pour la guerre; ce qui fera que l'augmentation de la guerre ſera payée ſans contracter de nouvelles dettes, & que la France ne ſera pas forcée, comme elle l'eſt à toutes les guerres, de faire la paix mal à propos, par la néceſſité de ſoulager les Peuples, & par le beſoin d'argent.

L'on ſuppoſe, & je crois le calcul juſte, le produit de l'arpent cultivé, l'un portant l'autre, à 30 livres.

L'on a calculé, au rabais, qu'il y avoit cent millions d'arpens cultivés en France; je ſuis perſuadé qu'il y en a 200; mais en ſuppoſant qu'il n'y en eût que 100, le produit net, à 30 liv. l'arpent, feroit de 3 milliards, dont le ſimple vingtieme feroit de 150 millions.

Si l'on ne compte le produit des arpens qu'à 20 liv. l'un dans l'autre, ce feroit 2 milliards, dont le dixieme qui eſt impoſé à préſent, feroit 200 millions.

Enfin, ſi l'on ſuppoſe que le produit d'un arpent

n'est que de 10 liv. ce seroit un milliard, dont le dixieme seroit 100 millions, & je ne porte pas le cinquieme que je propose, plus haut que ce dixieme.

Mais en supposant, au plus bas, que les 100 millions d'arpens cultivés sont à 5 liv. de rapport, le cinquieme sera cent millions.

Je ne me dissimule pas que l'imposition du cinquieme sur les terres est énorme; mais, outre que les vingtiemes, l'un portant l'autre à 25 millions, sont, tout au plus, aux deux tiers de leur valeur, & que par conséquent ce cinquieme pendant cinquante ans, ne sera que 3 vingtiemes, le Roi diminue infiniment sur la Taille; il ôte la Capitation; il s'oblige à ne pas mettre de nouveaux impôts pendant 50 ans. Chacun saura la premiere année ce qu'il doit payer, & sera sûr que pendant presque toute sa vie, quelqu'amélioration qu'il fasse dans son bien, in ne sera porté aucun changement dans son imposition. Le Paysan n'aura pas d'intérêt à paroître pauvre; il pourra devenir riche sans crainte; & au bout de 50 ans, tems où un nouvel ordre de choses devra s'établir dans les Finances de France, le Royaume n'aura plus que 25 millions d'arrérages de dettes. Alors on sera en état de choisir lequel est le meilleur pour le Peuple, ou de diminuer l'imposition sur les terres, ou de réduire celle sur les consommations.

Il n'y a que trois sortes d'impositions possibles, celle sur les terres, celle sur les consommations, & celle sur les personnes. Je propose de retrancher la derniere, comme la plus injuste, & de la restreindre au

tems de guerre, en en déchargeant ceux qui font la guerre; ce qui eſt le rétabliſſement de l'ancien Service militaire dû par les Vaſſaux. Reſte donc l'impoſition ſur les terres & ſur les conſommations.

Comme dans mon projet, les dépenſes ne peuvent point augmenter, il n'y aura jamais, tout au plus, que 206 millions de dépenſe en tems de paix, & 270 millions en tems de guerre. Je dis que les dépenſes ne peuvent pas augmenter, parce que les augmentations n'arrivent que ſur les Départemens qui éprouvent des malheurs à la guerre, & qui les réparent par des emprunts uſuraires des Fourniſſeurs, ou parce qu'en tems de guerre, & même en tems de paix, le beſoin d'argent & le diſcrédit néceſſitent à des opérations forcées & ruineuſes vis-à-vis de ceux qui prêtent leur crédit & avancent de l'argent; enfin, ce qui eſt plus commun, par les déprédations que les fantaiſies des Rois occaſionnent.

Je fais un fonds ſuffiſant pour les Départemens pendant la guerre; ainſi, que les événemens ſoient heureux ou malheureux, le Roi ſera en droit de s'en prendre aux Adminiſtrateurs, ſi les Départemens ne vont pas bien; & ſur cette partie on aura une volonté bien décidée, quelque malheur qui puiſſe arriver, de ne rien changer dans la diſtribution, & de rendre le Miniſtre non pas reſponſable de l'événement, mais reſponſable de la dépenſe, & ſur-tout d'empêcher de faire fournir les Troupes à crédit; car il ſera bien connu, au commencement de la guerre, que le Roi, à la paix, ne devra rien des dépenſes de la guerre.

Les Banquiers qui fourniſſent, à de gros intérêts, leur crédit & font des avances, ne gagneront plus rien; les Caiſſes des Receveurs généraux feront tout le ſervice de l'Etat, ſans qu'il en coûte un ſol au Roi. Les fantaiſies, qui occaſionnent les déprédations de la Cour, ſont plus difficiles à arrêter.

Si je conſeillois le Roi, je lui propoſerois, au cas qu'il adoptât mon projet, de donner une Loi qui développât le projet, laquelle Loi ſeroit connue de tout le Royaume & enregiſtrée dans toutes ſes Cours. Cette forme aſſureroit ſa tranquillité & celle de ſes Peuples pendant 50 ans; car le Roi s'engageroit d'être cet eſpace de tems ſans envoyer aucun Edit d'impoſition ni d'emprunt à ſes Parlemens, & les autoriſoit, ſi on en envoyoit, à ne les point enregiſtrer.

Par cette Loi, dans l'article des dépenſes de la Cour, je conſeillerois au Roi de fixer ce qu'il veut donner aux Enfans de France, Princes & Princeſſes; j'affecterois tel revenu des recettes générales, pour le paiement des penſions de la Famille Royale: par exemple, je ſuivrois, pour Monſieur & M. le Comte d'Artois, l'état actuel, & leur aſſignerois à chacun 3 millions 500 mille livres; à Madame Eliſabeth 600 mille livres; à chacune de Meſdames 600 mille livres: bien entendu que les graces que les Fils de France auroient, ſoit en Charges de l'Etat, ſoit en Gouvernemens, ſeroient en diminution. Ce taux, une fois décidé, ſeroit celui de tous les Enfans de France, tant qu'il en arriveroit, quand ils auroient ſeize ans; car,

jusques-là, leur dépense seroit fixée à 300 mille livres, & les Princesses, Enfans de France, toujours à 300 mille livres, jusqu'à leur mariage.

Ces Enfans ne se serviroient de rien de la Maison du Roi, & auroient une Maison séparée, qui, dans leur enfance, seroit administrée & reglée par les Gouvernantes & Gouverneurs; ils rendroient compte au Roi de cette administration, & quand ils auroient seize ans, ils prendroient, à leur choix, des Officiers pour gérer leurs affaires.

Je conseillerois au Roi de s'astreindre à jamais de ne prendre pour sa Maison, ses Bâtimens, sa Poche, & tout ce qui concerne sa Maison domestique, les Arts, la Bibliotheque, les Jardins, enfin, tout ce qui est dans le Département du Secretaire d'Etat de la Maison; je lui conseillerois de se fixer, par la Loi, à ne prendre que les Domaines & Bois qui lui appartiennent, & la Ferme des Postes qui lui appartient aussi, comme Seigneur Suzerain; de sorte que ses dépenses, dans aucun cas, ne pourroient pas être plus critiquées que celles d'un Particulier qui vit de son bien, sans faire de dettes; avantage immense pour l'honnêteté, la justice & la tranquillité d'un Roi. Sa fantaisie personnelle ne sera jamais satisfaite par le bien de ses sujets.

Si un Roi veut signer les engagemens que je propose, si ce Prince est exact à les faire remplir par ses Ministres; si la Nation consent, pour son bien, à la surcharge de 50 ans, qui diminuera cependant progressivement, le Roi jouira de la réputation d'hon-

neur & de justice, qui est la plus flatteuse pour un Roi, & le Royaume acquerra un degré de prépondérance dans l'Europe, & par conséquent de considération, au-dessus de celui qu'il a eu dans les tems les plus brillans de Louis XIV, qui, à Nimegues, & sur-tout à Risvick, n'a pas pu profiter des victoires que ses armes avoient remportées, & a été obligé de couper ses succès, par la pénurie d'argent où il avoit mis son Royaume.

Ce sera après les 50 années, où il ne restera plus de dettes au Royaume que les arrérages de 500 millions, & par conséquent 25 millions d'arrérages, que l'on jugera, avec connoissance de cause, s'il est plus profitable de diminuer l'impôt sur les consommations ou sur les terres; car, en supposant que les dépenses restent toujours à 200 millions, en y ajoutant les 25 millions d'arrérages pour lesquels il faudra toujours établir un fonds d'amortissement, il ne restera en dépense que 245 millions; ce qui sera que sur les 427 millions d'impositions il y aura une diminution de 182 millions. Alors je crois que le mieux seroit de mettre les Provinces en Pays d'Etats, & de leur partager, selon leurs facultés, l'imposition générale; ce seroit le moment où les affaires de l'Etat seroient les plus florissantes, où le Roi seroit chéri par sa justice & son amour pour son Peuple, qu'il faudroit choisir pour cette grande révolution qui assureroit le bonheur du Royaume & celui du Roi, lequel Roi, d'ailleurs, n'auroit aucun intérêt de ne pas contribuer, de sa voix & de son autorité, à un aussi grand

bien, puiſqu'il auroit toujours, pour ſa dépenſe perſonnelle, les Domaines de la Couronne & les Poſtes, & de quelque maniere que l'Adminiſtration propoſât les impoſitions, il n'eſt pas vraiſemblable qu'il voulût avoir plus qu'il ne peut dépenſer raiſonnablement, & s'il le vouloit, il y auroit de la juſtice à s'oppoſer à une volonté déraiſonnable,

---

REFLEXIONS sur l'Etabissement d'Etats provinciaux en France. (1778).

On me demandoit mon avis sur un Arrêt du Conseil que le Roi avoit rendu pour faire un essai, dans la Province de Berri, d'Etats Provinciaux; il y avoit quinze jours que j'avois entendu lire cet Arrêt, je ne l'avois pas sous les yeux, & je me hazardai à répondre sur le champ à la demande, par la réponse ci-jointe.

Je ne discuterai point, dans ce Mémoire, s'il est plus utile pour le Roi & pour le Royaume que toutes les Provinces soient en Pays d'Etats, ou toutes en Pays d'Election; je n'approfondirai pas si au mois de Juillet 1778 le moment politique est bien pris pour faire un changement dans l'administration de la perception; je me borne à donner mes idées sur le projet, tel qu'il est présenté pour le Berri dan l'Arrêt du Conseil du 12 Juillet, en prévenant que tout ce que je pourrois dire sur cet Arrêt, qui, vraisemblablement, n'est qu'un Prospectus de projet, ne doit faire tirer aucune conséquence sur mon avis particulier relativement au systême de mettre toutes les Provinces du Royaume en Pays d'Etats.

Le Roi & son Ministere ne peuvent avoir que deux vues en essayant de changer l'administration du Berri: la premiere, le meilleur & le plus prompt service de la Couronne; la seconde, le bien des Sujets, par l'égalité & la simplicité de l'imposition & de la perception; car je me garderai bien de penser que les vues du Ministere, en adoptant ce projet, aient été de s'en servir pour parvenir à faire faire au Roi une banqueroute partielle; ce projet seroit bas & criminel dans le Ministere, mettroit pour jamais une tache sur le regne du Roi, & en l'approfondissant, n'auroit qu'un odieux avantage momentané.

Bornons nous donc à voir la chose telle qu'elle

eſt, un ſyſtême de probité exacte pour le bien du Roi & de ſes Sujets.

Je penſe d'abord qu'une ſeule Province iſolée & en ſtagnation, comme le Berri, ne peut pas faire un eſſai ſolide, & que véritablement l'on ne pourra avoir des idées bien nettes ſur les avantages pour le Roi de cette adminiſtration, ou ſur les inconvéniens qui peuvent s'y rencontrer, que lorſque l'on aura éprouvé ce ſyſtême dans pluſieurs Provinces d'un ſol différent & d'un commerce étendu. Il eſt impoſſible, par exemple, que les Députés de la ville de Bourges aient les mêmes notions que ceux de la ville de Bordeaux; ainſi, l'eſſai qui ſera fait dans le Berri, ne ſervira de rien pour la Guienne; cet eſſai même n'offrira aucune idée de comparaiſon avec les autres Provinces. Si au lieu du Berri, le Roi avoit fait choix de la Normandie, cette Province auroit pu faire baſe pour tout le Royaume, parce qu'à l'exception du vin, elle a tout, ſol, commerce, manufacture; & chaque Province, ſelon ſa conſiſtance, auroit pris des idées comparatives. Le Berri, ſelon moi, eſt donc un choix inutile, tant qu'il ſera iſolé.

L'eſſai de conſtitution que l'on établit pour cette Province, conſiſte à aſſembler douze Membres du Clergé, dont l'Evêque Diocéſain, ou l'Archevêque, ſera Préſident des trois Ordres, douze Membres de la Nobleſſe, douze des Députés des Villes, & douze de Bourgeois qui ſeront propriétaires de fiefs en roture; car je n'entends pas que l'on ait voulu déſigner, par ces douze Membres du Tiers-Etat hors

des Villes, les gros Fermiers, attendu qu'ils se trouveroient Représentans de la Noblesse & du Clergé.

Cette Assemblée, l'Archevêque présidant, recevra les ordres du Roi pour l'imposition, & d'après lesdits ordres, répartira la somme ordonnée par le Roi, selon les facultées présumées des Contribuables. L'Assemblée ne pourra faire aucune représentation sur la quotité, & sera simplement la maîtresse de la répartition.

L'Assemblée aura de plus la permission de gérer le détail des points & chaussées de la Province, d'appliquer aux besoins de la Province les travaux de charité, & de représenter au Roi les améliorations dont la Province pourroit être susceptible, afin qu'avec le consentement du Roi, on puisse adapter à ces améliorations quelques revenus de la Province.

L'Assemblée Provinciale ne se tiendra que tous les deux ans, & dans l'intervalle d'une Assemblée à l'autre, il y aura une Commission intermédiaire, dont l'Archevêque sera le Président, qui fera exécuter, d'après les ordres du Roi, les délibérations qui auront été prises dans l'Assemblée des Etats; laquelle Commission rendra compte de ses opérations intermédiaires à la tenue des Etats.

Telle est, à ce que je pense, la substance du projet dont on veut faire l'essai en Berri. J'ai déjà observé que la Province du Berri étoit mal choisie pour l'exécution de cet essai.

Je trouve aussi des inconvéniens dans la forme de la composition. Il me semble que relativement à

l'autorité & à la prérogative royale, l'Arrêt du Conseil ne parle pas avec assez d'étendue des fonctions des Commissaires du Roi, & quels seront ces Commissaires. Or, si l'on convient, & le Roi doit en convenir, que dans l'Etat monarchique tel qu'il existe, le Royaume est la Terre seigneuriale de la Couronne, comme les Terres des Particuliers sont la seigneurie des fiefs & des biens qui se trouvent ressortissans à leur Justice, l'on conviendra que le premier droit & le premier devoir du Roi est d'avoir un œil attentif sur sa propriété, de maniere qu'en police & en justice, il ne s'y fasse rien sans son approbation. D'où il s'ensuit qu'il est de nécessité comme de droit, que le Roi ait au moins deux Commissaires dans les Etats mêmes, & Présidens de la Commission intermédiaire, pour veiller à l'administration de la Province, & empêcher qu'il n'y soit rien fait non-seulement de contraire à l'ordre & à l'administration générale de toutes ses Provinces, principalement en égard au commerce, mais encore relativement aux vues futures que le Roi pourroit avoir pour son bien particulier & pour le bien général de son Royaume. Les Commissaires du Roi dans les Etats, en inspectant les délibérations, contiendroient la chaleur des opinions & celle des passions; ils tiendroient la balance dans les Ordres; & l'on remarquera que cette balance seroit tenue par l'autorité de la prérogative du Roi, qu'il ne faut jamais perdre de vue. Or, cette balance est absolument nécessaire à contenir; car il seroit aussi dangereux pour la Province que pour le Roi, qu'un Ordre

prît un ascendant despotique sur les autres Ordres. Si c'étoit le Tiers-Etat, les impositions ne seroient point justes; si c'étoit la Noblesse, toutes les opérations se feroient par violence, & nous retomberions dans les inconvéniens du systême féodal; si c'étoit le Clergé, le spirituel, qui est despotique, seroit uni au temporel. L'expérience fait connoître que de toutes les administrations, l'union de ces deux pouvoirs est la plus mauvaise. Il faut donc un pouvoir qui tienne la balance entre ces trois pouvoirs réunis. Le Roi seul est en état de la tenir par la voie de ces Commissaires, que j'établirois présens à l'Assemblée Provinciale & à la Commission intermédiaire.

Les Commissaires du Roi porteroient à l'Assemblée les ordres du Roi, & ils resteroient à l'Assemblée pendant la délibération. S'il s'élevoit des objections de la part de l'Assemblée, ils seroient à portée, en expliquant les volontés du Roi, ou en s'opposant à telles ou telles déterminations que l'Assemblée voudroit prendre, de faire connoître les motifs qui déterminent le Roi dans ses demandes ou dans ses refus. Le Roi agiroit vis-à-vis de ses peuples en pere raisonnable & sensible; ce ne seroit pas sa volonté, parce que c'est sa volonté ou son besoin qui le détermineroit, ce seroit sa volonté, parce que ce seroit le bien général.

Je prendrois le Gouverneur de la Province pour premier Commissaire, & l'Intendant pour le second, afin que l'un par l'autre ils se surveillassent & fussent

animés par émulation du bien, le premier par son rang, le second par les formes.

Je distribuerois chaque Province en cantons, Bailliages, Elections, comme on voudroit, & je tirerois de cette division les trois Ordres. Je ne sais pas quel avantage il y a à ce que l'Ordre du Tiers soit double; quoi qu'il en soit, je joindrois, si l'on veut, douze Députés des Bourgs ou gros Villages aux douze Députés des Villes; ce qui produiroit plus clairement ce que l'Arrêt du Conseil veut dire.

La composition de ces Etats arrêtée, laquelle composition dépend absolument du Roi, il sera question ensuite d'établir, par des reglés fixes, les opérations de cette Assemblée.

Elles sont de quatre natures, à ce qu'il me semble.

La premiere, la répartition égale de l'imposition sur le sol de la Province.

La seconde, l'amélioration de ce sol à la perfection possible, & les encouragemens qui sont à donner en conséquence.

La troisieme, l'établissément de manufactures propres à la nature du pays & au génie des Villes.

La quatrieme, l'accroissement du commerce des productions du pays, tant du sol que des manufactures, & les facilités de circulation, tant par eau que par terre, qu'il est nécessaire de lui procurer.

Sur la premiere & principale nature d'opération, il me semble que ce qu'il y auroit de plus simple, seroit de l'établir par arpens, sans faire distinction des

arpens en culture, ni de la nature de leur culture, & en admettant, dans le nombre des arpens, ceux qui ſont employés en maiſons & en agrémens. Les arpens ſont comme toutes les choſes de la vie; il y en a de bons, de médiocres & de mauvais; il faudroit prendre la proportionnelle entre ces trois qualités, elle détermineroit la quotité de l'impoſition. Les mauvais arpens d'abord ſeroient ſurchargés, les bons ne ſeroient pas aſſez impoſés; mais en fort peu de tems les médiocres deviendroient bons & les mauvais plus que médiocres parce que dans la répartition ſur le ſeul arpent, l'engrais n'eſt pas impoſé, ni les beſtiaux qui produiſent l'engrais, comme ils le ſont actuellement. Pour établir l'impoſition ſur l'arpent, l'on a beſoin d'un arpentage; ainſi, en cas que le Roi accepte cette baſe pour l'impoſition, la premiere connoiſſance que doit ſe procurer l'Aſſemblée des Etats eſt celle du nombre d'arpens de la Province, l'état exact des Poſſeſſeurs de chaque arpent. Quand la Province aura acquis une connoiſſance bien exacte de cette quotité d'arpens, je penſe que l'opération de l'impoſition ſera ſimple & non ſujette à réclamation. Un Député du Tiers de chaque Bailliage ſera le Receveur particulier de ſon Bailliage; il verſera les fonds au Tréſorier général de la Province, lequel les verſera au Tréſor royal. Un ſol pour livre pour toute cette manutention ſera le ſalaire de leur peine.

Sur l'amélioration de la culture, l'Aſſemblée Provinciale doit prendre, par la voie des Bailliages, les connoiſſances les plus approfondies ſur ce point inté-

téressant. Il y a, dans chaque Province, des dessé-chemens à faire, des terres à défricher, mais ces idées d'améliorations communes ne sont pas toujours les plus pressées à suivre; c'est dans les détails les plus habituels que l'on procure plus certainement le bien, & à moindres frais. Par exemple, l'Assemblée Provinciale, dans beaucoup de Provinces, produira un bien inestimable, lorsqu'elle s'occupera de faire verser des bestiaux dans les parties de la Province qui en ont le moins, qu'elle connoîtra & emploiera les moyens pour procurer à ces bestiaux la nourriture nécessaire, en faisant soigner les Prairies, & en les préservant des inondations des ruisseaux & rivieres qui ordinairement les entourent; en veillant à ce que les Possesseurs mettent dans ces Prairies les engrais qui leur sont propres; en procurant aux Propriétaires, selon la nature du Pays, les arbres fruitiers les plus utiles au Peuple par leurs productions; en procurant aux cultivateurs des dédommagemens pour réparer les pertes que les intempéries leur auront causées; enfin en donnant des prix d'encouragement aux fermiers & aux cultivateurs qui auront le mieux réussi dans leur culture. Tous ces objets justement suivis, & avec l'amour du bien, donneroient une ame à la Province, & feroient l'objet d'administration la plus flatteuse pour un cœur honnête. Je dirai, en passant, que des mains-mortes qui ne possedent qu'à vie, qui souvent sont étrangers à la Province, & qui ne connoissent pas leurs successeurs,

ne pouvent pas naturellement remplir cette partie de l'adminiſtration.

La culture eſt le premier bien d'un pays, l'induſtrie en eſt le ſecond. Il y a du talent & de l'induſtrie dans la culture; mais il y a une induſtrie, proprement dite, qui devient l'échange du produit de la culture. Outre les Ouvriers néceſſaires à la ſociété, la population, en augmentant, fournit, dans les deux ſexes, des ſujets qui exigent que le Gouvernement les emploie, & cet emploi eſt le premier fruit des manufactures. L'emploi des matieres premieres du pays eſt le ſecond. En tout, un objet eſſentiel de l'Aſſemblée des Etats ſera celui d'exciter l'induſtrie, & le quatrieme, de donner à cette induſtrie, ainſi qu'au produit de la culture, des débouchés multipliés & faciles. Si l'eſſai que l'on veut faire peut remplir, dans la forme que j'indique, les objets que je détaille dans ce Mémoire, l'on ne peut pas, ne point convenir que cet eſſai pourra devenir très avantageux aux Provinces du Royaume, & que s'il avoit le ſuccès que l'on en eſpere, le bonheur des Provinces devroit faire le vrai bonheur & la gloire du Roi.

INTRIGUES *de la Cour, notamment de M. le Duc d'Aiguillon & de Madame du Barry, pour me faire ôter, par le Roi, la charge de Colonel général des Suisses & Grisons*, &c.

AU mois de Février 1762, j'entendis dire, chez Madame de Pompadour, que M. le Comte d'Eu étoit daugereusement malade, & qu'il vouloit se défaire de la Charge de Colonel Général des Suisses, dont le détail le fatiguoit. Le Roi croyoit même que M. le Comte d'Eu étoit assez mal, pour s'entretenir des dispositions qu'il feroit à sa mort, & j'assistai à une conversation, par laquelle j'appris qu'il comptoit donner le Gouvernement de Languedoc à un de ses Petits-Fils, & celui de Guienne à M. le Comte d'Artois, lorsque le Maréchal de Richelieu mourroit; époque que, dans ce tems-là, le Roi regardoit comme très prochaine. J'observai au Roi qu'il me paroissoit que des Gouvernemens d'Etats & de Provinces éloignées ne devoient pas politiquement se donner aux Freres du Roi futur. Mon observation ne parut pas lui faire impression; & si, dans ce tems, le Gouvernement de Languedoc avoit vaqué, M. le Comte de Provence l'auroit eu, & M. le Comte d'Artois, le premier grand Gouvernement qui auroit vaqué ensuite.

Je ne fis pas autrement attention à la vacance de la Charge de Colonel Général des Suiſſes. Quelques jours après, l'on parla de nouveau de la démiſſion que M. le Comte d'Eu perſiſtoit vouloir donner. Ma famille fut inſtruite de cette nouvelle, & me fit obſerver que je devois demander la Charge de Colonel Général. Je m'y refuſai quelque tems; je crus que je n'avois pas rendu des ſervices aſſez eſſentiels au Roi, pour oſer lui demander une grace auſſi éclatante. Cependant on me fit réfléchir qu'alors j'étois aſſez mal avec feu M. le Dauphin, & encore plus mal avec feu Madame la Dauphine; que les Entours intimes de ce Prince & de cette Princeſſe, nommément M. de la Vauguyon & Madame de Marſan, n'ignoroient pas le mépris profond que j'avois pour eux: je ſavois qu'un parti de Prêtres & de faux dévots m'attribuoient le renvoi des Jéſuites, cabaloient contre moi & excitoient l'éloignement que M. le Dauphin me marquoit: l'on me fit voir plus que je ne le ſentis, qu'il pouvoit arriver telles circonſtances où la démiſſion de la Charge des Suiſſes me rédimeroit d'une plus grande perſécution: enfin je ne trouvois pas que M. de Soubiſe, qui prétendoit alors à cette Charge, & qui vraiſemblablement l'auroit eue, fût un ſujet qui méritât, plus que moi. Je me déterminai donc à parler à Madame de Pompadour du deſir qui m'étoit venu de la demander au Roi. Je lui dis les raiſons qui m'y déterminoient, telles que je viens de les écrire; je lui marquai ma répugnance de l'embarraſſer d'une demande à laquelle

elle se trouvoit peut-être déjà engagée pour M. de Soubise, & lui expliquai que tout ce que je lui disois sur cette Charge n'étoit qu'à titre de confiance; car pour éviter qu'on lui fît des reproches, d'après ses engagemens précédens, ou qu'elle s'en fît à elle-même, pour lui épagner toute espece de gêne, je la suppliois de ne point parler en ma faveur au Roi, à qui je prendrois la liberté de demander directement cette grace. J'ajoutai que Sa Majesté me l'accorderoit ou me la refuseroit; que si elle me l'accordoit, j'étois persuadé qu'elle (Madame de Pompadour), par l'amitié qu'elle me marquoit, seroit aussi satisfaite, que je pourrois l'être, de mon succès; mais qu'elle n'auroit aucun reproche ni à se faire, ni à craindre, de ceux qui prétendoient à son appui pour cette Charge: si au contraire le Roi me refusoit, je ne lui saurois pas mauvais gré à elle du refus que j'éprouverois; & ce refus seroit récompensé par d'autres bontés du Roi, qui me seroient aussi utiles que le don de la Charge. Madame de Pompadour s'opposa absolument à la volonté que j'avois de parler au Roi directement, & de ne faire aucun usage de son crédit en cette occasion. Elle m'assura, à plusieurs reprises & très-positivement, qu'elle n'avoit jamais pris aucun engagement avec M. de Soubise ni avec personne pour cette Charge; elle me fit entendre qu'elle regarderoit comme un manque d'amitié de ma part & un dégoût pour elle, si, au lieu de la charger de parler au Roi, je demandois directement la Charge à Sa Majesté. Je crois effective-

ment que dans ce tems-là ma demande directe au Roi auroit eu plus de succès que les sollicitations de Madame de Pompadour; elle le sentoit, ne vouloit pas que j'eusse une connoissance aussi certaine de mon crédit, & d'ailleurs mettoit infiniment de délicatesse à contribuer à tout ce qui pouvoit m'être utile ou agréable. Je fis vainement mes efforts pour la dissuader dans cette occasion, de s'employer en ma faveur. Après avoir constaté bien clairement qu'elle n'avoit d'engagement avec personne, Madame de Pompadour me dit qu'elle comptoit parler au Roi, de M. de Soubise & de moi; qu'elle lui exposeroit nos raisons réciproques pour desirer la Charge; que M. de Soubise lui avoit dit les siennes; que je venois de lui confier celles qui me déterminoient à cette demande, & que le Roi choisiroit entre nous, sans qu'elle influât sur sa décision autrement que par l'exposition de nos raisons & de nos mérites. J'avois politiquement un peu de désavantage à cette forme; car, lorsque l'on est en mesure de parler au Roi, d'en être bien reçu, de le décider, sans qu'il ait la crainte d'essuyer des reproches de la femme qu'il voit à tous les quarts d'heure, l'on a un grand avantage sur le concurrent qui n'est pas à portée de lui parler; mais comme, avant tout, je ne voulois pas désobliger Madame de Pompadour, je lui promis de ne point parler au Roi directement, & la laissai la maîtresse de mes intérêts sur cet objet.

Le Roi ne reçut, que quelques jours après cette conversation, la démission de M. le Comte d'Eu, &

garda cette démiſſion, je crois, encore quelques jours avant de donner la Charge. Du moment où j'eus fait à Madame de Pompadour le ſacrifice du deſir que j'avois de parler directement au Roi, je ne m'informai plus des détails de cette affaire; je marquai même de l'éloignement pour toutes démarches qui auroient pu s'interpréter comme devant en aſſurer ou accélérer le ſuccès. M. de Soubiſe me parla plusieurs fois de la demande qu'il faiſoit. Je me ſouviens de tout ce qu'il m'a dit dans cette occaſion, parce qu'alors il m'a articulé poſitivement que jamais il n'avoit eu de parole ſur cette Charge. Je ſuis bien aiſe de me ſouvenir de cette particularité, pour détromper les Complaiſans de M. de Soubiſe, & ceux qui ont écouté & cru les imprécations de fiel & de rage de Madame de Marſan contre moi. Au reſte, quand bien même M. de Soubiſe auroit eu les paroles que l'on ſuppoſoit & qui n'exiſtoient pas, ces paroles ne pouvoient raiſonnablement ni honnêtement m'arrêter dans mes demandes; c'étoit l'affaire de ceux qui lui auroient donné des paroles, & non pas la mienne. Cependant je deſirois trop alors que tous les ſentimens du Roi fuſſent fideles & reſpectés, j'aimois trop véritablement Madame de Pompadour, pour avoir voulu contrarier une parole qui auroit été donnée par le Roi ou par Madame de Pompadour à M. de Soubiſe; auſſi ſon aveu réitéré qu'il n'avoit aucune parole me fit grand plaiſir; & la vérité de la rage de Madame de Marſan n'eſt venue que de ce qu'elle a ſenti, avec indignation, que

j'avois osé concourir pour une Charge, & même l'emporter sur le Prince son frere.

Madame de Pompadour, quand la démission de M. le Comte d'Eu fut arrivée, parla au Roi. Elle m'a assuré, à différentes reprises, qu'elle exposa simplement la demande de M. de Soubise & la mienne, & que le Roi, sans la laisser finir sur ce qui me regardoit, lui dit qu'il étoit décidé à me donner la Charge.] Effectivement, après un Conseil, Sa Majesté m'appella; elle me remit la démission de M. le Comte d'Eu, & me demanda si je savois à qui il donnoit la Charge. Comme je lui répondis que j'attendois qu'il me l'apprît, le Roi me dit qu'il me la donnoit, en ajoutant que c'étoit d'autant plus volontiers, que, DANS QUELQUES CIRCONSTANCES OU JE ME TROUVASSE, CETTE CHARGE NE POUVOIT PAS M'ETRE OTÉE. Ce sont les propres mots dont le Roi se servit. Il les avoit déjà dit à Madame de Pompadour, qui m'en avoit prévenu, en me rendant sa conversation avec le Roi. Sa Majesté me répéta, le jour qu'elle me reçut dans la Cour de Versailles, QU'ELLE AVOIT D'AUTANT PLUS DE PLAISIR A M'AVOIR DONNE' CETTE CHARGE, QUE PERSONNE NE ME L'OTEROIT. On dit que les paroles du Roi doivent être sacrées; cela peut être; mais elles ne sont pas certaines; car le Roi a bien oublié ces paroles, en m'ôtant ma Charge, de la maniere non-seulement la plus injuste, mais la plus perfide.

Je fus reçu, & exerçai la Charge au mois de Mars

1762. On étoit alors occupé des préparatifs de la Campagne. Je n'eus rien à faire pour les Suiſſes, que de ſuivre ce qui avoit été préparé à leur égard, & ſelon leur ancienne forme. Mais dès l'année 1763, la premiere année de paix, je m'occupai ſérieuſement & avec activité, à réformer les abus ſans nombre, qui préjudicioient au ſervice du Roi dans le Corps des Suiſſes. Je parvins, par des Ordonnances, par des Traités avec les Cantons, à former un Corps ſolide de la nation Suiſſe; tandis qu'auparavant l'on pouvoit dire que le Roi payoit des Suiſſes ſans en avoir poſitivement à ſon ſervice. La formation étoit le premier objet politique; la diſcipline & la connoiſſance des manœuvres étoient le ſecond objet militaire & utile que j'avois en vue. Je parvins à mettre les Régimens Suiſſes ſur le pied le plus avantageux poſſible pour le Service du Roi. Ce ne fut pas ſans éprouver de la part des Cantons & des Officiers Suiſſes, une infinité de contradictions. Les ſoins, la peine, la patience, rien ne me coûta pour parvenir à un but auſſi eſſentiel. Je deſirai que le Roi fût témoin du ſuccès de mon travail; il vit ſucceſſivement les Régimens Suiſſes; il manœuvrerent devant lui: il parut être content & me dit, chaque fois qu'il avoit vu un Régiment, qu'il trouvoit les Suiſſes bien différens de ce qu'il les avoit vus dans la guerre de 1740, & que j'avois un véritable mérite de les avoir mis ſur un ſi bon pied. L'éloge du Roi n'étoit pas alors une ſuite de faveur, comme avoit été le don de la Charge; car

en 1769, Mademoiselle Lange, surnommée Comtesse du Barry, étoit Maîtresse du Roi, avec un crédit prépondérant sur le cœur & la volonté de son Amant. Elle lui disoit journellement avec beaucoup de disgrace, mais avec effet, qu'elle ne pouvoit pas me souffrir; & sa haîne contre moi influoit infiniment sur les sentimens du Roi à mon égard. Ainsi je puis croire que lorsqu'en 1769 le Roi me louoit sur la maniere dont je m'étois occupé, pour son service, de l'exercice de la Charge de Colonel Général, c'étoit la conviction plutôt que la faveur, qui le faisoit parler.

A la fin de 1770, lorsque le Roi m'ôta les Places que j'occupois dans son Ministere, & qu'il m'exila, il ne fut pas question de la Charge des Suisses; le Roi ne pensoit pas même qu'il pût me l'ôter; car dans son billet d'exil il spécifioit chaque emploi avec exactitude, & peu de jours après il approuva, sans difficulté, que M. d'Affry lui portât le travail que je faisois à Chanteloup pour les Régimens Suisses, & il a signé un an de suite toutes les feuilles que je lui ai adressées par M. d'Affry, comme il les signoit lorsque je les lui présentois pendant mon Ministere. Il est vrai que je m'apperçus, le jour de mon exil, que le nommé Foullon, qui étoit mon Commis dans le Bureau des Finances de la Guerre, & qui est ce qu'on appelle un insigne frippon en tous genres, quoique dénué, pour ce qui n'est pas intrigue, d'esprit & de talens; je m'apperçus donc que ce Foullon, intriguant avec les du Barry, songeoit aux moyens

de faire tomber ma Charge entre les mains de M. de Soubise. Il étoit le Valet damné de M. de Soubise & de Madame de Marsan. Quand je lui appris, ce que je crois qu'il savoit déjà, que je n'étois plus Ministre & que j'étois exilé, son premier mot fut de me demander si l'on m'avoit ôté la Charge des Suisses; & sur ma réponse que non & que cela étoit impossible, il m'ajouta que je devois croire que l'on en viendroit là incessamment, comme s'il avoit voulu me donner le conseil de m'arranger pour cette Charge. Il étoit si incroyable qu'un des Premiers Commis de la guerre, qui avoit l'air d'apprendre que je n'étois plus son Ministre, songeât aux Suisses dans ce moment-là, qu'il me fut aisé de voir sur le champ l'intrigue à laquelle Foullon travailloit en faveur de M. de Soubise. Mais Foullon & M. de Soubise n'avoient point les moyens puissans qui alors faisoient réussir. Aussi le Roi ne songea-t-il pas, au moment de mon exil, ni long-tems après, qu'il lui fût possible de me dépouiller de ce bienfait. Il falloit que le Roi fût poussé par la noire intrigue de M. d'Aiguillon, pour vaincre l'espece de honte qu'il sentoit à me retirer cette grace. Ce n'est pas que le Roi ne fût très-hardi pour faire le mal; il n'avoit de courage que dans ce cas; le mal qu'il pouvoit faire lui procuroit le sentiment de l'existence & une sorte d'effervescence qui ressembloit à de la colere. Alors ce pauvre Prince sentoit qu'il avoit une ame; il n'en avoit pas pour faire du bien. Cependant, malgré

cette malheureuſe exiſtence, ſans M. d'Aiguillon, je doute que le Roi m'eût ôté ma Charge.

M. d'Aiguillon eut deux motifs pour ourdir une trame qui me dépouillât de cette Charge. Le premier, la crainte que quelque circonſtance n'abrégeât mon exil, & ne me mît à porté de travailler avec le Roi. Cette crainte étoit puſillanime; car il étoit hors de toute vraiſemblance que jamais le Roi oſât ſe retrouver tête à tête avec moi. Mais la peur de M. d'Aiguillon, comme celle des poltrons & des intrigans, ne raiſonne pas ordinairement avec juſteſſe. Le ſecond motif de M. d'Aiguillon fut l'eſpérance, en ſervant ſa vengeance, de faire donner la Charge au Maréchal de Richelieu, & d'en obtenir la ſurvivance. Je ne ſuis pas ſûr que ce projet ait été fait, mais j'ai eu alors les indices les plus probables de ſon exiſtence, quoique M. d'Aiguillon, dans le même tems, ait trompé M. le Comte de Provence, Madame de Marſan & M. de Soubiſe. La maniere de M. d'Aiguillon, dans toutes ſes intrigues, eſt de propoſer aux autres les Places qu'il deſire. On ne comprend pas trop cette maniere; car il ſemble qu'elle eſt auſſi bête que fauſſe: enfin c'eſt la maniere de ce petit eſprit. Il avoit donc donné à Madame de Marſan le projet que M. le Comte de Provence écrivît au Roi pour avoir ma Charge, qu'il obtiendroit ſûrement, & dont il ſe démettroit quelque tems après en faveur de M. de Soubiſe. M. le Comte de Provence avoit fait cet accord avec ſa digne Gouvernante, & M.

d'Aiguillon, qui ſavoit bien qu'il feroit refuſer la Charge à M. le Comte de Provence par le moyen de Madame du Barry, ſous le prétexte de raiſons politiques aſſez plauſibles, qui devoient empêcher que l'on donnât une pareille Charge à un Fils de France, détruiſoit cependant, par les engagemens qui avoient été pris entre elle & M. le Comte de Provence, la concurrence directe de M. de Soubiſe contre M. de Richelieu. Dans le même tems que l'on formoit des projets de remplacement, l'on s'occupoit, comme de raiſon, des moyens de me déplacer. L'on fit des tentatives pour que les Cantons Suiſſes demandaſſent ma deſtitution. Un nommé Zurlauben, Capitaine aux Gardes Suiſſes, le plus vil de tous les Suiſſes, ce qui eſt beaucoup dire, fut envoyé en Suiſſe par M. d'Aiguillon, pour tirer quelques ſignatures dans les différens Cantons. Ce Zurlauben fut mepriſé en Suiſſe comme il devoit l'être. Il s'étoit propoſé à l'Abbé de la Ville, & l'Abbé de la Ville l'avoit propoſé à M. d'Aiguillon comme un Sujet qui pouvoit me nuire en Suiſſe. M. d'Aiguillon crut qu'effectivement ſi les Cantons agiſſoient pour me deſtituer, j'eſſuierois un plus grand chagrin, que ſi l'on m'ôtoit ma Place par ſon ſeul crédit. Cette idée de me faire du mal rit à l'imagination du Miniſtre, & le détermina à envoyer en Suiſſe, pour cette ſeule opération, Zurlauben, qui lui fut préſenté à cet effet par l'Abbé de la Ville.

En attendant le ſuccès de cette ambaſſade, Madame du Barry ne négligeoit pas de dire au Roi que

toute la Nation Suisse desiroit qu'il m'ôtât ma Charge. Soit que le Roi eût naturellement de la répugnance à me dépouiller, soit qu'il fût retenu par la parole qu'il avoit donnée au Roi d'Espagne de ne me plus faire aucun mal, il se servit de ce prétexte vis-à-vis de Madame du Barry & de M. d'Aiguillon, pour suspendre l'effet de leur acharnement contre moi. Alors M. d'Aiguillon sentit qu'il ne falloit plus, pour réussir, que lever l'obstacle de l'Espagne; il ne perdit pas un moment. Il ne falloit pas être fort habile pour connoître la facilité qu'il y avoit de faire tomber M. de Fuentez dans quelque panneau. Il se masqua de l'air de confiance vis-à-vis de l'Ambassadeur, dont la vanité fut flattée de voir qu'il étoit recherché. M. d'Aiguillon fit semblant de vouloir suivre ses conseils sur la maniere de traiter avec l'Espagne, & pour ce qui me regardoit en particulier, il eut l'air vis-à-vis de l'Ambassadeur, de ne chercher que les occasions de m'obliger. Alors M. de Fuentez, qui prenoit tout ce que lui disoit M. d'Aiguillon au pied de la lettre, lui raconta les engagemens que le Roi avoit pris en ma faveur vis-à vis du Roi d'Espagne, & lui marqua que l'on ne pouvoit rien faire de plus agréable à son Maître que de me rendre ma liberté, & de me laisser vivre tranquille; il lui confia qu'il avoit l'ordre du Roi d'Espagne de veiller sur la parole qui lui avoit été donnée à mon égard. M. d'Aiguillon parut entrer dans le sens de M. de Fuentez; mais quelque tems après il saisit la circonstance d'une petite affaire, envenima auprès du Roi ce que

M. de Fuentez lui avoit de l'intérêt du Roi d'Espagne pour moi, & engagea le Roi à écrire au Roi d'Espagne la lettre ci-jointe.

On se garda bien de parler de cette lettre à l'Ambassadeur, qui, bonnement, étoit persuadé que M. d'Aiguillon travailloit, selon le desir de son Maître, à me procurer ma liberté. La Cour étoit alors à Fontainebleau. M. du Ch...... y fut. Il étoit lié anciennement avec M. d'Aiguillon, il l'aimoit, & croyoit pouvoir compter sur son amitié; celle qu'il avoit pour moi lui donnoit des inquiétudes relativement à ma situation & nommément à ma Charge; il craignoit toujours que l'on ne cherchât me à faire plus de mal qu'on ne m'en avoit fait; ce qui est une preuve qu'il n'étoit pas aveuglé par le sentiment sur l'opinion qu'il devoit avoir du cœur de M. d'Aiguillon. Pour éclaircir ses inquiétudes, il lui parla de moi & de ma Charge, sans nulle commission de ma part. M. d'Aiguillon n'évita pas la conversation; il dit à M. du Ch..... que j'avois voulu, dans le tems de son procès, le faire pendre. M. du Ch..... l'assura que tout au contraire, j'avois toujours jugé qu'il étoit impossible qu'il ne triomphât pas du procès criminel qu'on lui avoit suscité. Effectivement tel étoit mon avis dans le tems du procès. Je croyois que M. d'Aiguillon avoit porté, dans son Commandement, le caractere malheureux de despotisme, de basse vengeance & même de cruauté avec lequel il étoit né; je savois que le premier motif de toutes les vexations qu'il avoit faites en Bretagne, & des troubles qu'il

avoit excités dans la Province, étoit celui de se venger de M. de la Chalotais, qui, imprudemment, avoit écrit, après l'affaire de Saint-Cast, que les Troupes & les Bretons s'étoient couverts de gloire & leur Général de farine; parce qu'effectivement M. d'Aiguillon, pendant l'affaire, s'étoit retiré, par précaution, dans un moulin. Je n'ignorois pas que ce sarcasme, connu de M. d'Aiguillon, excitoit sa fureur vengeresse. Je savois qu'il écrivoit en secret au feu Roi, que M. de la Chalotais disoit des horreurs de lui (Roi); j'étois au fait de tout ce qu'avoit de répréhensible & d'odieux la conduite de M. d'Aiguillon en Bretagne; mais en même tems j'étois instruit que l'on ne pouvoit juger, dans un procès criminel, que les faits & non les intentions; & j'étois sûr que, pour les faits, M. d'Aiguillon avoit, pour chacun, des ordres du Roi, ou de sa main propre, ou signés par M. de la Vrilliere; & que, s'il lui en manquoit quelques-uns, il étoit très-à-même de se les faire donner, en antidatant. Il avoit persuadé au Roi, qu'il étoit le martyr de son autorité & de son dévouement à sa Personne, & n'avoit pas eu de grandes difficultés à vaincre, pour séduire & partager avec le Roi les bonnes graces de la Comtesse du Barry. Dans cette position, qui m'étoit parfaitement connue, à laquelle il faut ajouter la vile soumission du Chancelier Maupeou, j'étois trop rompu aux affaires, & surtout à la maniere dont elles se faisoient avec le Roi, pour avoir pu imaginer un instant que le procès criminel de M. d'Aiguillon lui causeroit le moindre dom-

mage réel : auſſi étois je, dans le tems, très-perſuadé, & le ſuis-je encore, qu'il auroit mieux valu pour M. d'Aiguillon que ſon procès eût été continué & terminé à la Cour des Pairs, comme il y étoit comméncé ; & je penſe, que dans cette occaſion, il a été la dupe du Chancelier, qui l'effrayoit, ainſi que ſa timorée Maitreſſe la du Barry, pour ſe rendre nécéſſaire à l'un & à l'autre, par là, s'acquérir le crédit prépondérant, en même tems qu'en manquant, ſans rime, ni raiſon, à toutes les formes, il entameroit ſon projet particulier de vengeance contre le Parlement de Paris. Voilà, dans cette affaire, ce que j'ai vu. J'ai cru que M. d'Aiguillon étoit déshonoré, je le regarde encore comme tél; mais je n'ai pas cru que l'on pût le faire pendre. Auſſi diſois-je, dans le tems, que M. d'Aiguillon pouvoit ſe plaindre de mon opinion ſur ſon compte, mais non pas de ma volonté ni de mon deſir qu'il lui fût fait aucun mal. Je trouve que M. d'Aiguillon eſt un homme qui eſt né jugé.

Après cette digreſſion, pour en revenir à la converſation de M. du Ch..... avec ce Miniſtre, M. d'Aiguillon lui dit donc qu'il avoit penſé que dans le tems de mon exil on auroit bien fait de m'ôter ma Charge ; mais qu'à préſent, vu le long tems qui s'étoit écoulé, cela devenoit impoſſible. M. du Ch... ſe tranquilliſa ſur cette réponſe, & n'imagina pas que M. d'Aiguillon le trompât ſur un objet ſur lequel il pouvoit aiſément éluder de lui répondre. M. du Ch... ne ſoupçonnoit pas le rafinement de vengeance dont

l'ame de M. d'Aiguillon étoit susceptible; sans quoi il auroit dû se garder de lui parler ou de moi, ou de ma Charge; il auroit pu se souvenir que M. d'Aiguillon avoit été en concurrence avec lui pour obtenir en 1768 le Régiment du Roi, & qu'il ne pardonnoit pas plus à M. du Ch.... qu'à moi d'avoir fait donner la préférence à ce dernier. Il est curieux de connoître, ainsi que je l'ai connu, quelle suffisance & quelle prétention M. d'Aiguillon met à la nullité complette de son mérite. C'est un tort, sans doute, à ses yeux, de ne pas lui souhaiter tous les avantages possibles; l'on devient son ennemi, quand on ose en obtenir de préférence à lui.

La réponse du Roi d'Espagne à la lettre que M. d'Aiguillon avoit fait écrire à ce Prince, arriva au retour de Fontainebleau. Elle marquoit que le Roi d'Espagne avoit été piqué de celle du Roi. Ce Prince assuroit le Roi, dans sa réponse, qu'il ne lui parleroit jamais de ce qui pouvoit regarder l'intérieur de sa Cour, PAS MEME DE M. DE CHOISEUL, & finissoit par le prier d'en agir de même avec lui. Si le Roi d'Espagne s'étoit intéressé véritablement à moi, ou plutôt si le Marquis de Grimaldi son Ministre avoit eu la volonté de soutenir le sentiment de son Maître, au lieu de le piquer, comme un enfant, de la lettre du Roi; & il ne falloit pas être fort habile pour sentir que cette lettre étoit un piege tendu, afin que le Roi pût revenir de la parole qu'il avoit donnée au Roi d'Espagne, qu'il ne me feroit plus rien ôté; si, dis-je, le Marquis de Grimaldi, au lieu de faire une

lettre par laquelle il m'abandonnoit, avoit fait réclamer par son Maître la parole qui lui avoit été donnée sur mon compte, en ajoutant que, cette parole gardée, jamais le Roi d'Espagne ne se mêleroit de près ni de loin de l'intérieur du Roi; cette lettre pouvoit se construire avec beaucoup de douceur, de noblesse & d'intérêt même pour le Roi; si M. de Fuentez, en recevant la lettre de son Maître, avec la copie de celle du Roi, qui avoit attiré cette réponse, avoit eu l'esprit de sentir que M. d'Aiguillon l'avoit trompé, & au lieu de se presser de remettre cette réponse, qui n'avoit aucun trait avec les affaires de l'Etat, & par conséquent point pressée, il avoit envoyé un Courier à sa Cour, pour se plaindre de la cachoterie & de la fourberie de M. d'Aiguillon, & pour l'en punir, avoit proposé la réponse que j'indique, & d'être autorisé à soutenir, vis-à-vis du Roi, l'engagement dont lui Fuentez avoit été dépositaire, sa Cour, malgré la mauvaise volonté & la sottise du Marquis de Grimaldi, auroit acquiescé à sa demande; & alors je doute que le feu Roi m'eût ôté ma Charge. Au lieu de cela, M. de Fuentez, en recevant cette lettre, montra une colere de Rodomont dans son cabinet; mais ses rodomontades n'alloient jamais plus loin que son parquet. On lui donna le conseil que j'indique ci-dessus; ceux de mes amis qu'il consulta, le presserent infiniment. Il eut, dans cette occasion, l'embarras qu'il avoit toujours quand il falloit se déterminer; & après avoir quelques jours joué dans sa maison l'imbécille Dom Quichotte, il prit le parti le

plus foible, qui fut d'aller remettre très-humblement à Verfailles la lettre de fon Maître. Cette lettre a été le véritable inftrument dont M. d'Aiguillon s'eft fervi pour me faire ôter ma Charge. Le Roi, qui ne pouvoit pas dire à Madame du Barry, qu'il lui répugnoit de me faire du mal, ne s'étoit défendu vis-à-vis d'elle, que fur la parole qu'il avoit donnée au Roi d'Efpagnes; la lettre de ce Prince lui rendoit implicitement cette parole; ainfi il n'y avoit plus d'obftacle, de fon aveu, pour me dépouiller. Auffi M. d'Aiguillon ne perdit pas de tems à écrire la lettre fuivante à M. du Ch...., & à engager le Roi à y mettre une apoftille de fa main.

De Versailles, le 2 Décembre 1771.

Vous devez vous reffouvenir, mon cher Comte, que vous me demandâtes à Fontainebleau fi je n'avois rien à vous dire relativement aux intentions du Roi fur la Charge de Colonel Général des Suiffes, dont vous m'aviez témoigné, quelque tems auparavant, defirer d'être inftruit pour en faire part à votre ami, & que je vous répondis que j'avois rendu compte au Roi de la converfation que nous avions eue enfemble à ce fujet, & que Sa Majefté m'avoit répondu qu'elle n'avoit encore rien à me dire à cet égard. A notre retour ici, le Roi m'en a reparlé, & m'a dit que, s'étant fait repréfenter le récit hiftorique de cette Charge depuis fa création, les Provifions qui avoient été accordées à M. le Duc du Maine, à M. le Prin-

ce de Dombes, à M. le Comte d'Eu & à M. de Choiſeul, les Réponſes des principaux Chefs des Cantons qu'il avoit fait conſulter, &c. Sa Majeſté avoit reconnu que cette Charge n'étoit point inamovible comme on le prétendoit; qu'elle pouvoit, ſans aucune formalite, l'ôter au Titulaire & la conférer à un autre, comme toutes les autres Charges; que les Suiſſes, bien loin de prétendre que leur conſentement fût néceſſaire pour ce changement, & de s'y oppoſer, deſiroient vivement qu'elle voulût bien leur donner un Chef qui fût dans ſes bonnes graces & à portée de ſolliciter celles qu'ils étoient dans le cas de demander; que le bien de ſon ſervice ne lui permettoit pas de laiſſer plus long-tems cette Charge à M. de Choiſeul, & que quoiqu'Elle pût la lui ôter, ſans qu'il fût en droit de s'en plaindre & de prétendre un dédommagement, Elle vouloit bien cependant lui en accorder un pécuniaire, d'après le compte que je lui avois rendu de ce que vous m'aviez dit du dérangement de ſes affaires. Elle finit par m'ordonner de conférer avec vous à ce ſujet, de vous informer de ſes intentions, & de vous charger d'en faire part à M. de Choiſeul, pour qu'il puiſſe propoſer ſes deſirs ſur la nature & la quotité du dédommagement. Je comptois exécuter ces ordres lors de votre dernier voyage ici; mais vous ne me mîtes point à portée de vous parler, & j'ai appris depuis que vous étiez parti pour Chanteloup. Le Roi, à qui j'ai rendu compte hier de votre départ, m'a ordonné de vous écrire ce que vous venez de lire, & de vous mander

qu'il vouloit une réponse prompte & positive, & n'accepteroit aucune représentation sur le fond de l'affaire, sa résolution étant mûrement réfléchie & inébranlable. Je ne parle, ni de moi, ni pour moi, & je vous rends, mot à mot, ce que Sa Majesté m'a prescrit de vous écrire. Je n'ai pas besoin de vous ajouter que si la demande du dédommagement est trop forte, elle sera rejettée, & qu'on n'obtiendra rien si on veut trop avoir, le Roi étant convaincu qu'il n'en doit point, & que ce qu'il accordera sera un pur effet de sa bonté.

Vous connoissez, mon cher Comte, mon tendre & fidele attachement.

(De la main du Roi.)

„ Ce que dessus est ma façon de vouloir."

Cette lettre mérite un petit commentaire de ma part.

Il paroit d'abord extraordinaire que M. d'Aiguillon se soit chargé de la commission d'écrire les ordres du Roi pour ôter une Charge, & il y a de la maladresse, en opérant de même le mal qu'il desiroit qu'il fût fait, de n'avoir pas fait exécuter le matérial odieux de cette injustice, ou par M. de Monteynard, dans le Département duquel la Charge étoit, ou même par son oncle M. de la Vrilliere, chargé, depuis tant d'années, des odieuses violences de la Cour. Mais cette maladresse apparente avoit un motif très-fin, quoique profond; il falloit mettre M. du Ch...... dans l'embarras & dans l'affliction, & nous faire sentir à tous deux qu'en même tems qu'il avoit l'avanta-

tage de me nuire, il avoit celui secondairement de se venger de la préférence que j'avois donnée sur lui à M. du Ch...... pour obtenir le Régiment du Roi.

Cette marche bien entendue doit paroître pleine d'une sagacité de vengeance qui fait horreur. Il est vrai que je ne connois à M. d'Aiguillon que celle-là ; en quoi il est supérieur pour le rafinement au Chancelier Maupeou.

La lettre commence par un mensonge, c'est assez communément le style de l'Auteur. M. du Ch...... avoit parlé à Fontainebleau à M. d'Aiguillon, par maniere de conversation, sur le peu d'apparence qu'il y avoit qu'on me persécutât davantage: sur quoi M. d'Aiguillon lui répondit ce que j'ai écrit ci dessus. Outre que M. du Ch...... affirme que jamais il n'a songé à faire une question positive sur les intentions du Roi relativement à ma Charge, ni M. d'Aiguillon lui avoir jamais dit qu'il en avoit parlé au Roi, je me souviens que M. du Ch...... me dit, en arrivant à Chanteloup, la conversation qu'il avoit eue avec M. d'Aiguillon. Il n'y avoit pas un mot de ce qui fait le début de cette lettre. Je le répete donc, tout ce qui est jusqu'au mot: " A notre retour ici, &c." est un tissu de faussetés. Cependant au retour à Versailles le Roi lui en reparle; c'est-à-dire, lui en réparle au Roi, lui représente l'historique de la Charge, &c. " Les réponses des Principaux des Cantons, „ qu'il avoit fait consulter." Il y a ici une bêtise & un mensonge. Ce seroit une bêtise, que le Roi fît consulter les Cantons sur une Charge sur laquelle ils

ne peuvent avoir rien à dire ; c'eſt une fauſſeté d'aſſurer que le Roi a eu une réponſe des Principaux des Cantons ; car le Roi écrit, demande aux Cantons, mais jamais aux Principaux ; on ne ſçait ce que cela veut dire. Le vrai eſt que M. de Zurlauben, Capitaine aux Gardes, a été en Suiſſe pour mendier des ſignatures contre moi, non pas des Cantons, mais de quelques particuliers, & que je ne crois pas qu'il en ait rapporté une ſeule, ſi ce n'eſt, tout au plus, de quelques particuliers du Canton de Fribourg. En Suiſſe, comme ailleurs, il y a beaucoup de particuliers qui font des vilenies ; mais les Cantons en ſont incapables ; & d'ailleurs le nom de l'Ambaſſadeur mépriſable, choiſi par l'Abbé de la Ville, & adopté par M. d'Aiguillon pour cette honnête commiſſion, ne pouvoit que déshonorer ceux qui auroient ſigné à l'inſtigation de M. de Zurlauben.

M. d'Aiguillon décide dans la phraſe ſuivante, que je Roi pouvoit, ſans aucune formalité, m'ôter ma Charge & la conférer à un autre. comme toutes les autres Charges. Ce principe eſt de la Cour de Maroc, bien digne de celui qui le met en avant. Le reſte de la lettre eſt un amas de duretés, auquel je réponds dans la lettre que j'écrivis au Roi.

L'apoſtille de la main du Roi ne mérite aucune réflexion ; elle peint ſa foibleſſe & ſa mauvaiſe diction en François.

M. du Ch...... fut étonné à la réception de cette lettre ; il ſentit la noirceur de M. d'Aiguillon de lui adreſſer une pareille commiſſion ; il me communiqua

qua la lettre ; elle ne m'étonna pas autant qu'il l'étoit. Je lui dis que je croyois qu'il étoit à propos pour lui-même, qu'il voulût bien se charger de porter la lettre que je comptois écrire au Roi en réponse à celle qu'il venoit de recevoir de M. d'Aiguillon. Il n'hésita pas à adopter mon avis à cet égard ; & autant il étoit affligé de l'étonnante circonstance où il se trouvoit engagé, autant me marqua-t-il d'amitié & d'intérêt. Il étoit très-tard quand nous reçûmes cette lettre ; nous remîmes au lendemain à déterminer le parti à prendre. Je fis une lettre pour le Roi, qui étoit courte & seche, & que j'aimois mieux que celle que j'ai envoyée. M. du Ch...... & tout ce qui m'entouroit la désapprouverent. On me fit sentir qu'il y auroit de la duperie à ne pas tirer le meilleur parti possible, pour mon aisance, de ma situation ; qu'il étoit d'un Dom Quichotte de marquer de la noblesse vis-à-vis d'un Prince qui en étoit dénué absolument, & qui étoit entierement gouverné par une Catin, laquelle pourroit me séparer de toutes les personnes que j'aimois, ou m'obliger à m'expatrier ; que dans les deux cas, je serois malheureux, puisque je ne me souciois ni des Charges ni des honneurs, mais que j'étois bien tendrement attaché à mes amis ; que d'ailleurs j'aurois des dettes & serois ruiné. Je fus plus frappé de l'éloignement où l'on pourroit me mettre des personnes que j'aimois, que de toute autre considération. En conséquence j'écrivis au Roi :

SIRE,

J'ai été pénétré d'étonnement en lisant la lettre de M. d'Aiguillon à M. du Ch...... sur la Charge de Colonel Général des Suisses, qui m'a été communiquée par ordre de Votre Majesté,

J'ai approché trop intimement, Sire, la personne de V. M. pour ne pas savoir que sa bonté & sa justice l'engagent à écouter favorablement les observations que ses Sujets, même disgraciés, osent lui faire sur leur situation. V. M. est mon Juge ainsi que mon Maître; elle ne voudroit condamner ni moi ni ma Charge sans m'entendre.

J'ose donc prendre la liberté de lui exposer mes observations sur les différens articles de cette lettre.

Les Cantons Suisses & les Officiers de cette Nation n'ont rien à réclamer relativement à ma Charge, puisqu'il n'en est pas fait mention dans leur Capitulation. J'ignore ce qui a été négocié en Suisse; mais j'ose avancer que l'on ne montrera pas à V. M. la signature d'aucun Chef de Canton, ni celle d'aucun Officier considérable, qui demande à V. M. de m'ôter la Charge de leur Colonel Général. J'en excepte toutefois M. de Zurlauben, Capitaine aux Gardes Suisses.

L'on a dit à V. M. que le bien de son service ne permettoit pas que l'on me laissât plus long tems ma Charge. Cette raison feroit sans réclamation de ma part, si je n'avois à représenter à V. M. qu'elle a vu par elle-même, dans différens camps, l'état dans le-

quel étoient ses Troupes Suisses. Je suis certain que depuis mon éloignément, les Régimens Suisses ne servent pas moins bien qu'ils ne servoient précédemment; je puis même me flatter que V. M. est persuadée qu'il me reste assez d'intelligence & d'activité pour diriger, de près comme de loin, cette Charge au plus grand bien de son service; & en lui envoyant mon travail par M. d'Affry, comme elle a daigné me le permettre, je me trouve dans la même position où mes prédécesseurs disgraciés se sont trouvés & nommément M. le Duc du Maine, pendant la Régence des premieres années du Règne de V. M.

Les Provisions de ma Charge, Sire, ont un avantage particulier; c'est que de toutes les Charges de la Cour, qui approchent de la Personne de V. M. je crois que celle du Chancelier & celle du Colonel général des Suisses, sont les seules qui soient enrégistrées au Parlement & à la Chambre des Comptes: les autres Charges ne le sont qu'à la Chambre des Comptes pour la comptabilité.

Ce titre d'enrégistrement au Parlement a été regardé jusqu'à présent comme un titre d'inamovibilité: sans ce motif, l'on ne pourroit pas concevoir l'objet d'un enrégistrement d'une Charge militaire au Parlement. Et V. M. se souviendra que lorsqu'elle me fit l'honneur & la grace de me donner cette Charge, elle dit qu'elle la regardoit comme inamovible. Je ne rappelle ce trait à V. M. que pour lui faire connoître que je n'ai oublié aucune circonstance de ses bontés.

V. M. en ſe faiſant repréſenter le récit hiſtorique de la Charge de Colonel Général, aura vu qu'elle n'a jamais été donné qu'à la mort ou avec la démiſſion du Titulaire. J'en ai un exemple ſingulier dans ma propre famille. M. le Maréchal de Baſſompierre, mon grand oncle, encourut l'inimitié de M. le Cardinal de Richelieu premier Miniſtre; il éprouva les événemens fâcheux que la faveur unie a l'inimitié fait reſſentir à la diſgrace. Cependant l'on ne crut pas pouvoir diſpoſer de la Charge de Colonel Général, ſans la démiſſion du Maréchal de Baſſompierre, lequel fit un marché & la donna. Mais étant ſorti, quelques années après, de la Baſtille, où il avoit donné ſa démiſſion, il fut décidé par la Reine Régente que, vu ſa détention, cette démiſſion n'avoit pas été volontaire. Il rentra dans les droits de ſa Charge, & en reprit l'exercice, ſans prêter un nouveau ſerment.

Les obſervations, Sire, que j'oſe vous préſenter, ne ſont que pour ſoutenir l'honneur d'un bienfait diſtingué que V. M. m'a fait. Perſonne ne doute, Sire, & moi moins que perſonne, que votre volonté ne ſoit toute puiſſante, & qu'elle ne puiſſe détruire ce que votre bonté à édifié.

Mais, Sire, oſerois-je vous repréſenter qu'il eſt ſans exemple, dans tout votre regne, que vous ayiez ôté une Charge de votre Cour, même à ceux qui avoient eu le malheur de vous déplaire & d'être éloignés de votre préſence.

Vous m'avez ôté les emplois que j'exerçois depuis

douze ans dans votre Miniſtere, parce que malheureuſement ſans doute, mais certainement auſſi très-innocemment, je vous avois déplu. Vous m'avez exilé. Je ne croyois pas avoir fait de fautes dans les différentes adminiſtrations qui m'ont été confiées, qui méritaſſent une punition. Je me ſouviens même que pendant un auſſi long Miniſtere, V. M. a paru contente des ſervices que je lui rendois, & que dans différentes époques intéreſſantes, elle a daigné me marquer ſa ſatisfaction de mon zele, de mon activité & du bonheur que j'avois de la ſervir utilement.

Les travaux de douze ans & les bontés ſuivies pendant ſi long tems de V. M. ſeroient-ils oubliés abſolument? Au bout d'une année d'exil, ſans qu'on puiſſe me faire aucun reproche, ni que je puiſſe en avoir mérité, ſeroit-il poſſible, Sire, que vous vouluſſiez aggraver ma punition, comme la Lettre de M. d'Aiguillon à M. du Ch..... me le fait enviſager, & comme les paroles écrites de votre main au bas de cette Lettre me le font craindre!

Je retrouve cependant dans cette Lettre, Sire, de nouvelles marques des anciennes bontés de V. M. puiſqu'elle me fait enviſager qu'elle eſt diſpoſée à m'accorder quelques graces.

Je dois, par honneur & par ſentiment, demander à V. M. de m'ôter l'impreſſion fâcheuſe de la punition & de ſa diſgrace. Je la ſupplie de me laiſſer l'eſpérance de pouvoir encore, vu mon âge & ma bonne ſanté, la ſervir dans ſes Armées, & lui marquer, par ma bonne volonté, mon zele pour ſon ſervice.

Je regrette bien, Sire, que les ordres réitérés de V. M. m'aient obligé d'entrer dans le Ministere, au lieu de suivre le métier de la guerre pour lequel j'étois destiné. Elle se rappellera que c'est elle qui ma ordonné d'être Ministre, ce qui m'a mis dans la situation où je me trouve.

Pour les graces pécuniaires que V. M. me permet de lui demander, M. du Ch......, qui a été chargé de me communiquer les intentions de V. M. veut bien aussi se charger de les solliciter.

Je suis avec le plus profond respect,

SIRE, &c.

Je ne donnois ni ne refusois ma démission par cette Lettre; en même tems je marquois une grande soumission, & j'obéissois aux ordres du Roi, dont LA FACON DE VOULOIR étoit que je lui fisse connoître les dédommagemens que je desirois pour ma Charge. M. du Ch...... voulut bien se charger de porter cette Lettre au Roi, & de suivre les objets de dédommagement, s'il n'étoit pas possible de conserver la Charge. Ces objets de dédommagement sont dans un Mémoire, que je rapporterai ci-dessous, que M. du Ch...... envoya au Roi. Je n'étois aucunement attaché à la Charge de Colonel Général des Suisses; depuis mon exil elle me répugnoit; j'avois de l'aversion pour tout ce qui pouvoit me donner des rapports avec le Roi & la Cour. Je m'étois formé le plan d'une vie nouvelle, commode & heureuse, &

la feule que je fentiffe qui me convenoit. Il ne me manquoit, pour remplir la pofition dans laquelle je voulois finir ma vie, que l'acquit de mes dettes, qui m'auroit donné une plus grande aifance. Dans cette vue, depuis fix mois, j'étois occupé des moyens de tirer parti de ma Charge, que réellement je ne pouvois plus fouffrir, pour augmenter mon bien-être dans ma Terre, dont la réfidence aifée étoit l'objet de tous mes vœux. C'eft dans cette fituation d'efprit & de vues, que la Lettre de M. d'Aiguillon à M. du Ch...... arriva. Alors il ne me convenoit plus de ne pas difputer, contre la violence, les droits d'une Charge réputée inamovible; mais comme je pouvois être obligé de céder à la force, je fus enchanté que cette même Lettre de M. d'Aiguillon m'eût ouvert la porte à des dédommagémens, & je ne doutai pas qu'ils ne fuffent confidérables: de forte que M. du Ch...... voulut bien fe charger de la négociation, dans le fens apparent de réfifter à la démiffion autant qu'il feroit poffible; & s'il voyoit que le parti fût pris de m'ôter ma Charge, je lui recommandois effentiellement d'être informé à qui elle étoit deftinée, & quels feroient les dédommagémens.

SUITE des intrigues de la Cour, notamment de M. le Duc d'Aiguillon & de Mad. du Barry, pour me faire ôter par le Roi la charge de Colonel-Général des Suisses & Grisons, &c.

Le successeur désigné étoit aussi d'une grande valeur pour ma détermination; je n'aurois jamais donné ma démission si la charge eût été destinée à un de mes ennemis, comme, par exemple, à M. le prince de Condé, qui, dans le temps qu'il me marquoit l'amitié la plus vive & la plus fidele, soit en me parlant, soit par lettres, s'étoit lié avec les du Barry & le chancelier Maupeou, & avoit intrigué auprès du roi, autant que ses petits moyens le lui permettoient, sous la condition qu'il obtiendroit ma charge. Cette conduite d'un homme de ce rang étoit si fausse & si abjecte, que rien dans le monde ne m'auroit déterminé à donner ma démission pour un pareil successeur. Je ne l'aurois pas donnée pour M. de Soubise. J'avois vécu avec lui, pendant mon ministere, de la maniere la plus honnête, je lui avois même rendu des services, il n'y avoit jamais eu entre nous le plus léger différent, il en convenoit & cultivoit madame de Choiseul comme son amie. Du jour où je fus exilé, madame de Choiseul & moi

n'entendîmes pas parler de lui. Cette impolitesse fort peu noble m'auroit donné une répugnance invincible d'avoir l'air d'acquiescer, par mon consentement, à l'avantage de M. de Soubise. Pour les Richelieu & d'Aiguillon, que l'on disoit avoir des prétentions à ma charge, je regardois comme un déshonneur de contribuer en rien à un arrangement aussi infame. Je savois bien cependant que l'on donneroit ma charge sans ma démission & sans dédommagement pour moi; mais je n'aurois pas accepté de dédommagement de ces quatre personnages, & j'aimois mieux, si un d'eux devoit me succéder, souffrir la perte & la violence, en attendant qu'un tems plus heureux, quoique je ne le regardasse pas comme prochain, me mît en état de faire valoir mes droits par moi-même vis-à-vis de mon successeur, & par mes sollicitations auprès du roi quelconque qui se seroit trouvé le maître au changement de circonstances.

M. du Ch * * * partit avec ma lettre & mes instructions. Comme par la lettre de M. d'Aiguillon, il se trouvoit compromis dans cette affaire, il étoit intéressé, & par amitié pour moi, & pour lui-même, de la faire réussir à ma satisfaction; je n'avois pas le droit de régler ses démarches, je n'y mis que deux restrictions. La premiere étoit de remettre ma lettre en main propre du roi; la seconde, de ne parler en mon nom ni à maîtresse ni à ministres; leurs marques d'intérêt ou leurs bienfaits m'auroient humilié. Je ne puis mieux faire connoître ce qui s'est

paſſé dans le voyage de M. du Ch * * *, qu'en copiant la premiere & la ſeconde lettres qu'il m'a écrites après ſon arrivée. On y verra toute l'étendue de la méchanceté & de la vengeance de M. d'Aiguillon, écrite par un homme qui le regardoit comme ſon ami.

PREMIERE LETTRE DE M. DU CH*** A M. DE CHOISEUL.

J'AI ſuivi la marche que je m'étois propoſée en vous quittant. Je ſuis arrivé avant-hier au ſoir à Paris. Quelques affaires m'y ont arrête toute la matinée ; j'en ſuis parti à deux heures pour venir ici. J'ai fait part ſur le champ de mon arrivée à M. d'Aiguillon, qui m'a fait dire vers quatre heures qu'il m'attendoit, Je l'ai trouvé ſeul, & après les premiers complimens, qui ont été aſſez froids de ſa part, je lui ait dit que vous aviez bien voulu accepter l'offre que je vous avois faite de venir moi-même traiter vos affaires ici; que ce qui vous avoit le plus peiné étoit le motif que l'on alléguoit pour pouvoir diſpoſer de votre charge; que vous ne pouviez pas convenir du principe de l'amovibilité; qu'il eût été même plus honnête de n'y pas entrer, & qu'il eût ſuffi que le roi vous eût fait connoître le deſir qu'il avoit d'en diſpoſer, & de vous accorder un dédommagement proportionné, pour vous engager à la ſoumiſſion à ſes volontés & à accepter un accommodement; que vous y étiez très-diſpoſé, mais que vous ne pouviez pas, pour l'honneur de votre charge, pour le vôtre & pour celui du bienfait même, que vous teniez du roi, vous diſpenſer de faire vos repréſentations & vos obſervations à cet égard; qu'effectivment quand un autre auroit cette charge, il vous ſeroit indifférent qu'elle fût amovible ou inamovible, mais que tant que vous l'auriez, vous ne pour-

riez pas vous dispenser de réclamer contre le principe établi dans la lettre qu'il m'avoit écrite, & que sans manquer au respect & à la soumission que vous deviez aux volontés du roi, vous ne pouviez vous dispenser de lui faire toutes les représentations qui pourroient éclairer sa justice. Tout cela a été écouté jusques-là sans vivacité & sans humeur. Nous sommes même entrés dans une discussion amicale du droit & des faits antécédens. Il a toujours soutenu le principe de l'amovibilité, mais sans chaleur, & m'a offert de me montrer la copie de vos provisions, où il est exprimé que CE SERA POUR AUTANT DE TEMPS QUE NOTRE BON PLAISIR, ou telle phrase approchante. J'ai repliqué que c'étoit affaire de style, & qui ne faisoit rien au fond du droit, qui étoit confirmé par tout ce qui s'étoit passé depuis la création de cette charge, où il n'y avoit pas un exemple qu'on eût ôté, sans une démission volontaire, quoiqu'il y eût eu nombre de colonels généraux des Suisses qui eussent été disgraciés. J'ai cité le maréchal de Bassompierre, & M. le duc du Maine. L'on ne m'a nié ni l'un ni l'autre fait, mais on m'a dit que les circonstances étoient différentes, & que le roi n'en avoit pas moins le droit de disposer de cette charge, puisqu'il ne l'avoit conférée que pour autant de temps que ce seroit son bon plaisir. Cette discussion nous auroit mené trop loin, & j'ai jugé à propos de ramener la conversation au point principal, en disant à M. d'Aiguillon qu'au milieu de l'étonnement où vous avoit jetté une nouvelle aussi inatten-

due après un an d'exil, ſans nouveau motif de mécontentement poſſible de la part du roi, vous aviez été ſenſible à l'attention qu'on avoit eue de me charger de vous l'annoncer; que j'eſpérois effectivement que ſi les intentions n'euſſent pas été ſinceres, ce ne ſeroit pas moi qu'on ſeroit venu chercher pour vous tendre un piege; que je ferois tout ce qui dépendroit de moi pour répondre à votre confiance; qu'ayant à traiter les intérêts de mon ami avec mon ami, j'en tirois le plus heureux augure; que d'ailleurs il ſavoit que ce qui arrivoit aujourd'hui étoit depuis long-temps mon ſentiment particulier; que ſi on vouloit vous faire un pont d'or & un arrangement avantageux, que la ſituation péçuniaire de vos affaires devoit vous faire deſirer, mon avis avoit toujours été, & ſeroit encore, que vous deviez l'accepter; mais que ſi l'objet qu'on prétendoit vous offrir n'étoit pas proportionné à la grandeur du ſacrifice, je ſerois le premier à vous conſeiller de laiſſer agir l'autorité & le crédit qui vous dépouilleroient par une injuſtice inouie. J'ai ajouté tout de ſuite, que votre parfaite ſoumiſſion aux volontés du roi ne vous avoit pas permis de différer la réponſe prompte & poſitive qu'il vous avoit fait demander; qu'en conſéquence j'étois chargé de lui remettre une lettre de votre part, dans laquelle, après avoir pris la liberté de lui faire vos obſervations reſpectueuſes ſur les principes contenus dans la lettre qui m'avoit été écrite, vous lui expoſiez, ainſi qu'il vous y avoit autoriſé, votre ſituation & vos deſirs, & que vous finiſſiez par remettre

votre ſort entre ſes mains. M. d'Aiguillon a paru fort ſurpris & fort peu ſatisfait de cette demande. Je ne vous répéterai point en détail tout ce qu'il m'a dit à ce ſujet. Lorſque je lui ai propoſé de prier le roi de me permettre de lui remettre votre lettre, il m'a demandé ſi j'avois le projet & la prétention de traiter vos affaires directement avec le roi; que pour lui il en ſeroit fort aiſe, qu'il ne lui convenoit pas de ſe mêler de vos affaires, & que je m'en tirerois comme je le pourrois; qu'il n'avoit rien écrit de lui même & ſans en avoir reçu les ordres précis du roi, & qu'il n'avoit pas même voulu faire partir ſa lettre ſans la mettre ſous les yeux de ſa majeſté, qui la lui avoit même renvoyée de Belle-Vue à Paris, avec le mot de ſa main, que j'avois trouvé au bas; qu'il ne ſavoit pas pourquoi j'étois venu exprès pour traiter vos affaires; qu'il eût été plus ſimple, plus convenable & même plus avantageux d'écrire moi-même vos demandes, ou d'envoyer votre lettre, ſi vous croyiez devoir écrire au roi; que vous deviez vous rappeller ce qui étoit à la fin de ſa lettre, que ſi vous faiſiez des demandes trop fortes, vous n'obtiendriez rien; enfin, que ſi dans la poſition où vous étiez, vous prétendiez traiter de couronne à couronne, vous vous trompiez infiniment; qu'au reſte, il m'en diſoit plus qu'il ne devoit m'en dire; que j'étois aſſez âgé pour devoir ſavoir me conduire, & qu'il ne s'ingéroit pas de me donner des conſeils. J'ai répondu le plus froidement qu'il m'étoit poſſible, qu'il ne s'agiſſoit pas de traiter directement vos affaires vis-à-vis du roi, parce

que je n'avois jamais espéré que S. M. me le permît, mais de lui remettre à elle-même une lettre de votre part, soumise & respectueuse, où vous usiez de la permission que le roi vous avoit donnée de lui faire connoître l'objet de vos desirs sur le dédommagement de votre charge de la maniere la plus modérée; que ce seroit au roi à en juger; & que je ne savois ni ne comprenois pourquoi il prenoit feu sur une démarche aussi simple; que je croyois être un homme assez considérable pour pouvoir rendre une lettre au roi, & que je ne comptois nullement profiter de cette occasion pour lui rien dire qui pût lui déplaire ni même l'embarrasser; que la commission dont vous m'aviez chargé se bornoit à lui remettre votre lettre & à discuter, à éclaircir & à donner des renseignemens & des facilités sur les objets que le Roi auroit approuvés, & avec qui il jugeroit à propos. Il m'a demandé quelles étoient les conditions que vous proposiez. J'ai répondu que je n'étois pas assez sûr de ma mémoire pour les lui rendre exactement; que d'ailleurs quelques-unes demandoient une discussion pour être comprises dans leur véritable sens; & sur ce qu'il m'a pressé, je lui ai dit en gros l'exécution d'une grace déjà accordée, & la jouissance d'une forêt dépendante de la préfecture d'Haguenau, sur laquelle votre fief vous donnoit des prétentions légitimes. Il m'a dit qu'il n'entendoit rien à cela, & m'a proposé d'écrire sous ma dictée. Mais je lui ai dit que cela étoit plus clairement exprimé dans votre lettre au roi; que sur le premier article S. M. pouvoit

ſeule ſe reſſouvenir de la grace qu'elle vous avoit accordée peu de temps avant votre exil, & que votre délicateſſe ne vous avoit pas permis de mettre à exécution ; que quant à la partie de la forêt, cela demanderoit une diſcuſſion plus longue, & que le préalable à tout me paroiſſoit être que le roi voulût bien recevoir de mes mains, par-tout où il le voudroit, la lettre que j'avois à lui remettre de votre part, & même chez madame du Barry & en ſa préſence, ſi on craignoit que j'abuſaſſe du tête à tête que le roi m'accorderoit; que j'y avois d'autant moins de difficulté, que je comptois la voir & lui faire l'hiſtorique de la maniere dont j'avois donné lieu à la commiſſion fâcheuſe & embarraſſante dont j'avois été chargé, & lui en parler même à fond, enfin la prier, ſi toute autre voie m'étoit fermée, de me procurer le moyen de pouvoir remettre au roi la lettre dont j'étois chargé, qui étoit un dépôt ſacré dont je ne pouvois me deſſaiſir qu'entre ſes mains, pour remplir les intentions de mon ami; & ſur cela je lui ai demandé s'il ne vouloit pas ſe charger de demander pour moi au roi la permiſſion de lui remettre votre lettre. Il m'a dit qu'il le feroit, mais de très-mauvaiſe grace; que je le voulois, que je pourrois m'en repentir; mais puiſque je ne voulois pas de ſes conſeils, il ne prendroit pas la liberté de m'en donner. Nous ſommes rentrés de là, ou, pour mieux dire, il eſt revenu ſur la diſcuſſion de ce que contenoit votre lettre, & ſur-tout des conditions que vous demandiez, & je ne dois pas vous cacher que tout

ce que l'aigreur a de plus amer s'eſt répandu ſur tout ce qu'il m'a dit à cet égard. Il eſt inutile de vous rendre des propos qui ne feroient que vous aigrir vous-même, & qui ne ſerviroient ni ne remédieroient à rien. J'ai ſoutenu vos intérêts avec la nobleſſe & le courage qui me conviennent & qui conviennent à votre ami. Cette diſcuſſion nous eût peut-être menés fort loin, ſi l'on n'avoit annoncé M. de Soubiſe, qui avoit fait demander, un moment auparavant, une entrevue preſſée, ce qui m'a forcé de me retirer. Dans les diſpoſitions où je laiſſois M. d'Aiguillon, il m'a paru inſtant de voir madame du Barry & de tâcher de me procurer par elle les moyens de voir le roi. J'ai obtenu facilement mon entrevue pendant le travail du contrôleur-général, & je m'y ſuis rendu ſur le champ. Je lui ai fait l'hiſtorique axact de ce qui avoit pu donner lieu à la commiſſion dont j'avois été chargé; je lui ai rapporté les époques auxquelles j'avois parlé diſcurſivement à M. d'Aiguillon des Suiſſes, & de mes idés ſur la poſſibilité, ſur la convenance même d'un accommodement, ſi le roi avoit envie de diſpoſer de cette charge ; que je n'avois jamais parlé que d'après m'a propre penſée & ſans ſavoir un mot de vos intentions à cet égard; que je n'avois même jamais promis ni jugé à propos de vous en rendre compte; & qu'enfin ſi on m'avoit compromis, ou vous-même vis-à-vis du roi, on auroit eu un tort impardonnable; que j'avois pourtant lieu de le craindre; & même qu'on avoit été juſqu'à me faire enviſager que le roi ne verroit pas d'un œil

favorable mon empressement à venir traiter vos affaires; qu'il m'étoit intéressant que le roi connût au contraire que mon empressement à exécuter ses ordres, & à lui apporter une réponse prompte & positive de votre part, étoit une preuve de mon zele à exécuter ses ordres; que d'après les bontés qu'elle m'avoit toujours témoignées, je me croyois autorisé à venir lui faire cette petite confidence, & à la prier de la rendre au roi. Cela m'a amené naturellement à lui parler de l'objet de mon voyage & du desir extrême que j'avois d'y réussir à la satisfaction commune, puisqu'enfin ce qu'on vouloit, ou du moins ce qu'on devoit vouloir, étoit que le roi disposât de la charge de Colonel général des Suisses, & que vous & vos amis eussiez sujet d'en être satisfaits par les avantages que l'on vous feroit. J'ai ajouté tout de suite que, plein de respect & de soumission pour les volontés du roi, je lui apportois une lettre de votre part, que je desirois lui remettre, selon vos intentions, à lui-même; que j'en avois déjà parlé à M. d'Aiguillon, qui s'étoit chargé d'en parler au roi, mais que je la priois de m'aider à obtenir cette satisfaction, & que je desirois même, si le roi le jugeoit à propos, que ce fût chez elle & en sa présence. Elle me l'a promis de la meilleure grace du monde. Je lui ai même offert de lui lire la copie de votre lettre, par un excès de confiance dont vous me saurez peut-être mauvais gré, mais que j'ai cru devoir à la maniere franche & ouverte dont elle s'est expliquée sur vos anciennes querelles & sur le desir qu'el-

le eût eu d'être bien avec vous. Elle a rejetté ma proposition; mais je suis entré dans la discussion de toutes vos demandes, & lui ai rendu presque mot à mot, votre lettre, que vous croyez bien que j'avois eu le temps d'apprendre par cœur. J'ai commencé par votre réclamation sur le principe de regarder votre charge comme amovible, & je lui ai fait sentir que vous vous deviez à vous-même de faire à cet égard vos observations au roi. Elle en est convenue & a passé très-légérement sur cet article, dont cependant je me suis apperçu qu'elle étoit parfaitement instruite, puisqu'elle m'a répété les mêmes propos de M. d'Aiguillon sur ce qui se trouve dans les provisions ou brevets, &c. Quant à la discussion de vos intérêts, j'ai parlé des bons, dont je l'ai trouvé instruite, à l'exception qu'on avoit enflé la somme. J'ai remis la chose à sa juste valeur, & je l'ai fait convenir que ce n'étoit que l'exécution d'une grace déjà accordée, dont j'ai dit que votre délicatesse ne vous avoit pas permis de profiter. Sur quoi elle m'a répondu que le fait n'étoit pas absolument exact, que vos bons n'étoient pas en regle, qu'ils péchoient par la forme, & qu'enfin cette grace n'avoit pas pu avoir son effet, parce que de fait elle n'étoit pas revêtue des formes nécessaires; que peu de temps après votre exil, ON ÉTOIT VENU LUI EN PARLER, & qu'elle avoit répondu que si la grace étoit accordée, il falloit que le roi tînt tout ce qu'il avoit promis; MAIS QU'ON LUI AVOIT FAIT VOIR qu'il y avoit un vice dans la forme, quoiqu'elle convînt que l'intention du

roi fut alors de vous accorder ce moyen d'acquitter vos dettes, & que vous ne dûtes qu'à votre négligence ou à l'ignorance des formes à remplir, de ce qu'elle n'eut pas son exécution. Quant à la forêt d'Haguenau, je lui détaillai l'affaire, & elle me parut la bien comprendre; elle ne me fit aucune objection, non plus que sur la pension de madame de Choiseul, que j'expliquai dans le sens le plus digne & le plus convenable, disant qu'elle ne savoit rien de votre démarche qui n'étoit dictée que par votre honnêteté, & qu'il étoit même fort incertain qu'elle acceptât. D'où je conclus que si le roi daignoit entrer dans votre situation & vous accorder une somme d'argent comptant pour faire face à vos dettes criardes, on pourroit, en augmentant cette somme, abandonner la pension. Elle se récria beaucoup, mais sans humeur, sur la proposition de l'argent comptant, parce qu'il n'y avoit pas un écu. A quoi je répondis que la difficulté ne seroit pas grande si le roi, en accordant une très-grande grace, même pécuniaire, puisque les Suisses valoient plus de cent mille livres net, vouloit y mettre un brevet de retenue, qui ne seroit qu'une diminution de revenu pour le nouveau titulaire. Elle me répondit que cette tournure ne seroit point adoptée, parce que celui auquel le roi destinoit les Suisses ne seroit sûrement pas dans le cas qu'on mît un brevet de retenue sur la charge. Vous en concluerez, si vous pensez comme moi, que ce sera pour M. le comte d'Artois ou pour M. le comte de la Marche. J'aurois dû commencer par vous dire,

mais on ne ſe rappelle pas l'ordre des faits, en écrivant auſſi à la hâte que je le fais, que le premier article qui fut traité fut celui de votre liberté. Elle me dit qu'il ſeroit imprudent d'en parler dans ce moment-ci, qu'il faudroit un moment plus favorable, & que cela viendroit ſûrement, & peut-être bientôt. Je répliquai que c'étoit cependant un article ſur lequel vous inſiſteriez beaucoup par ſentiment & par honneur: par ſentiment, parce que l'impreſſion de la diſgrace du roi étoit une choſe fâcheuſe pour votre façon de penſer & de ſentir: par honneur, parce qu'en conſentant à ce qu'on nommât à votre charge, vous deſiriez, avec raiſon, de n'être plus ſous le nœud d'une lettre de cachet; qu'on ne concevoit pas cette différence de traitement entre M. de Praſlin & vous; que vos deſtinées, quoique la vôtre eût été plus brillante, avoient été pareilles, votre ſortie du miniſtere en même temps, vos opinions les mêmes comme miniſtres, & qu'ainſi ce qui s'étoit fait ſix mois plutôt pour l'un, pouvoit bien ſe faire ſix mois plus tard pour l'autre, avec la différence que vous n'aviez ni le projet, ni même le deſir de venir dans ce moment-ci à Paris; qu'il ſeroit même fort ſimple que l'accès de la cour vous reſtât interdit; mais que puiſqu'elle me faiſoit enviſager elle-même que votre exil ne devoit être ni éternel ni long, rien ne ſeroit plus ſimple ni plus honnête que de vous accorder votre liberté dans ce moment-ci, avec l'aſſurance que certainement vous aviez trop d'eſprit & de prudence pour abuſer d'une liberté que l'on feroit

toujours à même de vous ravir, si vous étiez capable d'en abuser; qu'il n'en étoit pas des lettres de cachet comme de la petite vérole par inoculation, & qu'une premiere ne mettoit pas à l'abri d'une seconde; que d'ailleurs rien ne feroit plus propre à refroidir la chaleur des esprits sur votre compte, chaleur dont vous ne pouviez pas être responsable, mais dont on ne cessoit de se servir pour aigrir l'esprit du roi & vous attirer de nouvelles persécutions; que ce qui se passoit maintenant & me procuroit l'honneur de l'entretenir, en étoit une preuve, puisqu'elle conviendroit avec moi, que c'étoit pousser l'acharnement aussi loin qu'il pouvoit aller, que de dépouiller, sans nouveau motif ni prétexte, d'une charge trés-considérable, un homme qui avoit eu le malheur de déplaire au roi depuis un an, & qui vivoit tranquille chez lui en philosophe; que je ne cesserois de lui représenter, puisqu'elle m'avoit mis à portée de le faire, qu'elle devoit trouver au fond de son cœur tous les motifs & tous les sentimens qui devoient la porter à s'opposer à une persévérance de persécution, qui ne la feroit que redouter, tandis que rien ne lui feroit plus d'honneur dans le public, même dans toutes les cours de l'Europe, que l'esprit de modération qui convenoit si bien à la beauté & aux graces. Je fus assez content de ses réponses; elle me dit qu'elle ne mettoit point d'acharnement contre vous, qu'elle feroit même charmée de trouver l'occasion présente de le faire paroître; que c'étoit bien votre faute si tout ce qui s'étoit passé étoit arrivé; qu'elle avoit fait dans les commen-

cemens tout ce qu'il falloit pour le prévenir; que vous deviez ſentir que cela ne pouvoit ſubſiſter ſur le pied où étoient les choſes dans les derniers temps, non pour elle qui n'étoit qu'un point, mais vis-à-vis du roi que vous choquiez perpétuellement dans l'objet de ſon attachement. Je me ſuis rejetté ſur ſes entours. Elle m'a répliqué que c'étoit les vôtres dont il falloit parler; que pour elle, elle vous l'avoit dit à vous-même, elle n'en avoit point; que dans le temps d'une explication qu'elle eut avec vous, elle vous dit qu'elle n'avoit point d'entours, & qu'effectivement dans ce temps-là elle n'avoit autour d'elle d'homme conſidérable que le maréchal de Richelieu, qui n'auroit pas demandé mieux que de ſe raccommoder avec vous, & qui, par les agrémens de ſon eſprit, étoit plus fait que perſonne pour ſympatiſer avec ceux du vôtre; qu'elle n'eût pas demandé mieux que de ſe lier avec tous ceux que le roi honoroit de ſa confiance & de ſes bontés, & qu'il n'y en eût eu aucun avec qui elle eût mieux voulu vivre qu'avec vous. Je ſupprime beaucoup d'autres petits détails minutieux qui ne font rien à l'objet préſent, & même à l'objet futur, mais qui, par le ton ni par la maniere, ne dénotoient aucune aigreur. J'ai repris, dans la fin de ma converſation, en réſumé, tout ce que j'avois dit dans tout le cours; j'ai échauffé ſa tête autant qu'il m'a été poſſible. Si l'enthouſiaſme du bien & de la vertu pouvoit être communicatif, je me flatterois de l'avoir inſpiré. Mais, quoi qu'il en ſoit, j'eus tout lieu d'être auſſi content de la fin

que du commencement de mon entretien, & madame du Barry me promit de rendre compte tout de suite au roi du motif de notre entretien, & de lui demander la permission de lui remettre vottre lettre. J'insistai beaucoup sur se dernier article, & elle me promit de me faire savoir par son neveu ce que le roi lui auroit dit. Il n'est pas hors de propos d'observer que pendant le cours de notre conversation, mademoiselle du Barry vint l'intterrompre & lui dire deux mots à l'oreille, & qu'elle répondit: " c'est bon, ,, dites-lui qu'il n'à qu'à attendre." Je m'apperçus même que depuis ce moment je lui trouvai plus d'impatience de la terminer. En sortant, je trouvai un des gens de M. d'Aiguillon dans l'anti chambre; je ne doutai pas que ce ne fût lui qui l'avoit fait demander, & j'en conçus un funeste augure. Mes soupçons ne se vérifierent que trop. A onze heures du soir le neveu vint me dire que sa tante l'avoit chargé me dire que le roi lui avoit répondu qu'il avoit déjà dit à M. d'Aiguillon de me demander la lettre; qu'il étoit d'ailleurs charmé que je fusse ici, & qu'il me verroit avec plaisir. Ce QU'IL ME VERROIT AVEC plaisir, me parut demander une explication, & je priai le neveu de retourner dire à madame du Barry que je la priois de m'expliquer si c'étoit en général dans sa cour que le roi seroit bien-aise de me voir, ou en particulier chez elle, ainsi que je l'en avois suppliée, qu'il me permettoit de le voir. La réponse, un quart d'heure après, fut que le roi me verroit avec plaisir par tout, mais qu'il ne vouloit pas en-

entendre parler directement de l'affaire en question, & que je remisse la lettre à M. d'Aiguillon. Je vous avoue que cette réponse m'a fait passer une nuit bien cruelle & bien agitée: je n'ai pas fermé l'œil, & j'ai pensé toute la nuit au parti que me restoit à prendre quant à votre lettre; car quand elle aura été lue, & que les objets en seront connus du roi, il faudra bien parler & qu'on me parle, ou bien on vous écrira directement, ce dont je ne serois pas étonnée, car je m'attends à tout & à tout ce qu'il y a de pis, & jamais l'amitié n'a été mise à une épreuve aussi cruelle. J'ai donc pensé que ce qui me restoit à faire étoit d'écrire au roi la lettre dont vous trouverez la copie ci jointe. J'en ai espéré deux biens; l'un, peut-être, d'obtenir du roi, par ma persévérance & par ma demande personnelle, ce qu'il m'a refusé par M. d'Aiguillon & par madame du Barry, qui ne lui ont probablement pas représenté la chose d'une maniere à m'obtenir ce qu'il me semble qu'on ne peut me refuser: l'autre, que si je suis forcé en définitif à remettre votre lettre à M. d'Aiguillon, le roi saura du moins, d'une maniere certaine, que j'ai apporté une lettre de vous, & que par ses ordres absolus je l'ai remise à M. d'Aiguillon, & il ne pourra s'empêcher de la lui remettre. J'ai balancé & je balance peut-être encore si je la remettrai; cependant, quelque convaincu que je sois qu'elle ne produira aucun effet desirable, je n'ose le prendre sur moi, de peur de vous nuire, & d'avoir quelque chose à me reprocher. Oh! mon ami, quelle situation que la mienne! Je me

trouve dans une position très-pénible, pour ce moment, & je ne vois rien de consolant pour l'avenir. La perte de votre charge est jurée, & jamais on ne vous en offrira un dédommagement proportionné. M. d'Aiguillon me dit hier, dans la chaleur de notre premiere conversation, que jamais on ne vous offriroit que de l'argent ou une pension. Vous comprendrez ce que cela veut dire, & vous verrez que si le dédommagent en argent n'équivaloit qu'à une pension, ce dédommagement, quel qu'il fût, ne pourroit être considérable ni même acceptable. Je suis affligé, je m'afflige, je suis indigné du rôle qu'on m'a fait jouer dans tout ceci, & de celui que j'y jouerai jusqu'à la fin, avec la certitude de ne vous rapporter que des malheurs. J'aurai la satisfaction inutile de dire nettement ma façon de penser à l'homme qui m'y a embarqué, & de ne le revoir jamais; mais à quoi cela vous servira-t-il? Voila ce qui me désole. J'en reste là de ma lettre. J'irai chez le roi après le salut, je me présenterai devant lui, je verrai quelle impression aura fait ma lettre. S'il ne me dit rien, s'il ne me fait rien dire, j'irai de-là chez M. d'Aiguillon, & le ciel m'inspirera ce que je devrai dire ou faire. Je retournerai à Paris m'affliger avec vos amis, finir ma lettre & vous envoyer un courier. J'arrive de chez le roi après le salut; il y avoit beaucoup de monde; madame la comtesse de Provence arrivoit de la Muette, tous les enfans du roi, toutes les dames & toute la cohue. Je m'étois mis en posture d'être remarqué, & j'avois demandé au-paravant, au pre-

mier valet-de-chambre, ſi le roi avoit reçu ma lettre & ce qu'il avois dit. Il m'avoit répondu qu'il l'avoit miſe ſur ſa table, & que le roi lui avoit demandé ſi ce n'étoit pas lui qui avoit apporté une lettre de moi. Sur quoi il lui avoit répondu que oui, & que, s'il y avoit quelque choſe à me faire ſavoir, je lui avois dit où je logeois. Le roi avoit répondu: c'eſt bon. Peu de temps après que le roi eſt entré dans le cabinet, il m'a apperçu, à fait tout de ſuite le tour de la table du conſeil, il eſt venu à moi, m'a fait reculer, & m'a dit aſſez bas, avec un viſage fort ouvert & fort ſerein: " Vous voilà donc arrivé, ,, M. du C***; voyez M. d'Aiguillon & montrez-,, lui tout, c'eſt lui que j'ai chargé de m'en rendre ,, compte." Il ne m'a pas donné le temps de lui répondre; ce que j'aurois fait tout de ſuite pour lui dire du moins que cela étoit bien fâcheux. Je n'ai pu que commencer, mais il ne m'a pas donné le temps d'achever. Nous voilà donc entre les mains de M. d'Aiguillon, & par conſéquent très-mal à tous égards; c'eſt ce que je craignois le plus; mais vous voyez qu'il n'y a pas de moyen de l'éviter. Je ne ſui cependant pas étonné que l'on veuille traiter la choſe miniſtériellement, puiſque c'eſt pour M. le comte de Provence. J'en ſuis preſque certain; quelqu'un très-au fait de ce qui ſe paſſe m'en a averti dans le moment. Cela ſe fait par l'indiſcrétion de quelques-uns des entours de M. le comte de Provence, qui en ont parlé comme d'une choſe qui arriveroit avant qu'il fût peu; & cela quadre à mer-

veille avec le propos d'hier de madame du Barry. A cela je ne vois aucun remede. Il ne faut pas vous cacher que la pudeur étant moindre, le dédommamagement le sera aussi, & qu'il n'est pas possible de lutter contre le petit-fils du roi. On n'a pas pu me dire si les Carabiniers passeroient à M. le compte d'Artois; mais peu nous importe; si on le savoit, cela ne pourroit servir qu'à confirmer nos notions sur M. le comte de Provence, qui me paroissent certaines. Vous pouvez arranger vos idées en conséquence. Quant à la somme qu'on mettra, si on veut vous faire des loix trop dures pour votre dédommagement, ce que je crains infiniment depuis que forcément nous avons affaire à M. d'Aiguillon, quel parti prendrez-vous, si on nomme M. le comte de Provence, sans vous demander votre démission, ou si, en vous la demandant, on vous indique que c'est pour M. le comte de Provence, comme il y a apparence? Il est bon que vous réfléchissiez à tout ceci d'avance, & que vous vous formiez un plan de conduite. Si ce prince se pique de générosité, il ne voudra pas de la charge d'un particulier pour le ruiner, & sans qu'il ait lieu d'être satisfait, & il devroit être votre premier solliciteur. Il paroît qu'on tient ceci fort secret; une seule personne m'en a parlé, mais cette personne peut & doit être instruite, & ne voudroit pas me tromper. D'ailleurs, cela va à merveille avec le propos de madame du Barry sur l'impossibilité de l'arangement à faire pour un brevet de retenue. Je suis venu fermer ma lettre à Paris. J'ai étée, en sor-

tant de chez le roi, chez M. d'Aiguillon; il n'y étoit pas, on ne savoit quand il rentreroit; enfin j'ai envoyé mon laquais l'attendre, avec un billet par lequel je lui mande l'ordre que j'ai reçu du roi de traiter avec lui; que je suis prêt à me rendre chez lui, mais que comme il étoit peut-être en affaires & que j'avois un grand mal de tête, & effectivement j'ai une migraine diabolique, je lui proposois de remettre à demain au soir notre entretien, & que nous traitérions à fond une matiere que nous avions à peine effleurée hier. Il m'a fait réponse qu'il étoit bien fâché de mon incommodité, & qu'il feroit demain au soir à mes ordres. C'est donc demain que je fondrai la cloche, & que je lui remettrai enfin la lettre que vous m'aviez donnée pour le roi, qu'il m'est bien amer & bien dur de ne pouvoir remettre moi-même. Mais vous voyez que j'ai fait l'impossible, & que toutes les avenues m'ont été fermées. Adieu, mon cher ami, renvoyez-moi ce courir le plutôt que vous pourrez, & mandez-moi vos intentions. Je bataillerai d'ici-là de mon mieux, sans rien conclure, à moins qu'on ne m'accorde toutes vos demandes.

SECONDE LETTRE.

Il ne faut pas vous abuser, mon cher ami, sur le présent ni sur l'avenir. La chose se trame de longue

main. Il paroît qu'on a eu de la peine à y amener le roi; mais on en est sûr maintenant. M. d'Aiguillon dispose de madame du Barry; il s'est rendu le maître de votre affaire, en disant qu'on le laissât faire, & qu'il sauroit bien en tirer parti à bon marché. Nous verrons ce que j'en tirerai demain; mais j'ai été si mécontent de ma premiere conversation, que je n'augure rien de bon de la seconde. On me fera des propositions déraisonnables, que je rejetterai; j'en ferai de justes, qui seront mal reçues; nous nous disputerons avec le moins d'aigreur que je pourrai de ma part, avec beaucoup d'humeur & d'emportement de la sienne, & nous nous quitterons sans rien conclure, en nous en remettant à la décision du roi, quand il aura vu votre lettre. Je reparlerai à madame du Barry, mais elle aura été endoctrinée par M. d'Aiguillon. Je demanderai au roi à lui parler; il me refusera. Ma ressource sera de lui écrire, si je ne puis lui parler, & pour lors j'entrerai en matiere avec lui. Je dirai des vérités qu'il sait aussi bien que moi, mais qu'il peut avoir oubliées, & je n'aurai que la triste satisfaction de n'avoir rien négligé, rien laissé qui ne fût tenté. Telle est la position des choses, telle que je la vois & telle que je l'ai vue dès les premiers momens de ma conversation avec M. d'Aiguillon, qui conduit toute cette intrigue, & qui veut mettre un vernis de modération dans ses démarches, que ses propos emportés démentent. On ne me fera que des propositions inacceptables, & quand on les aura faites, si je refuse nettement, on dira:

hé bien, le roi n'a qu'à lui envoyer demander sa démission, & l'on fera partir quelqu'un à mon insu pour Chanteloup; ou, suivant les principes établis dans la lettre qu'on m'a écrite, on vous en privera sans formalité, & la gazette nous apprendra qu'elle est donnée à M. le comte de Provence, qui, dès que ses desseins vont être publics, pressera la mesure tant qu'il pourra, persécutera le roi, & servira de prétexte aux autres pour le tourmenter de finir. Dans cette position, vous avez plusieurs partis à prendre: celui d'une résistance vaine qui vous soumettroit peut-être à de nouvelles persécutions, qui seroit romanesque, sur-tout si c'est pour M. le comte de Provence. Dans le second cas, si ce qu'on peut obtenir se bornoit à l'exécution de vos bons, accepteriez-vous ce foible dédommagement? En accepteriez-vous un encore au-dessous? Car je m'attends aux propositions les plus extravagantes & même les plus humiliantes pour mon amour-propre, pour vous. Je rejetterai absolument celles qui seroient honteuses, mais je ne déciderai rien sur celles qui, sans être absolument satisfaisantes, rempliroient au moins l'objet de vous laisser le même revenu, en plaçant à fonds perdu. Je laisserai toutes choses entieres, & je demanderai de vous écrire ou d'aller vous trouver. Si je reste ici, je n'en bougerai que lorsque je jugerai que ma présence y sera inutile. Je remuerai toutes les cordes pour tâcher de mieux obtenir; mais l'ultimatum une fois lâché, on y tiendra & on y fera tenir le roi. Ceci est réellement un bois où on ne peut plus

habiter. Un rayon d'espérance a brillé à ma vue quand le roi est venu me parler, par l'air satisfait avec lequel il m'a abordé; mais M. d'Aiguillon, quel homme! Je serai demain plus savant; je vous écrirai peut-être par la poste mécredi le résultat de notre conversation; sinon, si j'ai quelque chose de nouveau à vous mander, je vous enverrai un second courier. Je finis celuici, le sommeil me gagne, je ne sais plus ce que j'écris, il est trois heures du matin, & il y a trois nuits que je n'ai dormi. Tout cela ne seroit rien, si la perspective étoit plus agréable; mais je n'y vois rien de bon. Il est un milieu entre l'opiniâtreté d'une résistance inutile & l'entier abandon de ses intérêts, c'est la noblesse & la fermeté; c'est-là, mon cher ami, le parti que je prendrois peut-être pour moi; mais vous n'avez besoin ni de conseil ni d'exemple.

TROISIEME LETTRE.

Mon cher ami, l'injustice est à son comble; je ne vous ai que trop préparé hier à ce que je vais vous mander; mais j'espérois que les choses n'iroient pas d'une maniere aussi dure & aussi tyrannique. Il faut prendre patience, je vous y exhorte, & à la modération, vous en aurez besoin. Cependant la résistance est inutile & ne vous procureroit que de nouveaux malheurs. Je ne peux vous répondre de ce qui arri-

veroit si vous ne donniez pas votre démission, que je serai chargé de vous demander, ou que j'irai vous demander moi-même, en vous portant le détail des conditions qu'on vous offre, & sur lesquelles on ne m'a pas permis; ou on ne vous permettra aucune représentation. On vouloit, c'est-à-dire, M. d'Aiguillon, que je vous envoyasse dès ce soir un courier. J'ai décliné la chose, en exigeant qu'il mît sous les yeux du roi un mémoire que j'avois préparé, & qui contient tout ce que vous demandiez dans votre lettre & qu'on savoit déjà: l'histoire des bons nettement expliquée, la forêt d'Haguenau, votre liberté, une somme d'argent comptant, & une pension pour madame de Choiseul. J'ai balancé un instant si je le donnerois, car je n'en espere rien en passant par le canal de M. d'Aiguillon, dont la fureur tranquille n'est pas sortie avec moi du ton ministériel. Il m'a dit qu'il n'étoit que l'organe des volontés du roi, & qu'il ne vouloit ni ne pouvoit que me répéter, mot pour mot, ce qu'il avoit charge de me dire; que le roi savoit toutes vos demandes par ce que j'en avois dit à madame du Barry; qu'il ne l'avoit pas chargé de recevoir votre lettre, qu'il ne la prendroit pas; & il m'a soutenu que madame du Barry m'avoit fait dire par son neveu, qu'il ne l'avoit pas voulu recevoir; tandis qu'au contraire il m'a bien dit expressément que le roi avoit dit à M. d'Aiguillon de la prendre. Tout cela est inutile. Vous voyez bien qu'on fera dire à M. du Barry tout ce qu'on voudra, & qu'il en résultera seulement, ou qu'il se feroit mal

explique, ou que j'aurois mal entendu. A vous dire le vrai, je ne ſuis nullement fâché, d'après l'événement, de n'avoir pas remis votre lettre à M. d'Aiguillon; le roi ne l'auroit pas lue; & quand il l'auroit lue, il n'en feroit rien arrivé. Au lieu de cela, le mémoire que j'ai remis venant de moi, ne vous compromet en rien, puiſqu'il ne fait que l'expoſé des demandes que vous m'aviez chargé de ſolliciter; vous reſtez dans tous vos avantages, & vous pourriez même déſavouer mon zele en cas de beſoin. J'ai eu en vue, en le donnant, de gagner du temps & de vous en donner davantage ſur la propoſition que j'aurai à vous faire, qui conſiſte en une penſion de 60 mille francs ſur la charge & en 200 mille francs d'argent comptant, ou en 50 mille francs de penſion & en 100 mille écus. Cela prouve de reſte que c'eſt pour M. le comte de Provence, puiſqu'on m'a dit que le roi vous feroit payer argent comptant de ſon tréſor. Mais il a été impoſſible de le faire articuler à M. d'Aiguillon, qui m'a traité miniſtériélement d'un bout à l'autre. J'ai vu clairement que ſa rage venoit de ce que j'avois eſſayé d'aller par madame du Barry & par le roi. Cela ne m'empêchera pas de faire demain un dernier effort auprès d'elle, & de tâcher d'obtenir une audience du roi; mais il me la refuſera, & je prévois que toute diſcuſſion eſt déſormais inutile. C'étoit un parti pris avant de m'écrire, & cela eſt conſéquent au premier propos de M. d'Aiguillon, que vous n'obtiendriez qu'une penſion ou de l'argent. Voilà pourquoi on a été ſi

fâché de me voir arriver. On auroit voulu une lettre, à laquelle on auroit envoyé pour réponse la suprême volonté du roi. J'ai aigri les choses par mes démarches auprès de madame du Barry & par ma lettre au roi; mais je n'en ai point de regret; nous n'en serions ni pis ni mieux. Encore une fois, ma présence n'y a rien fait; elle a embarrassé un moment, mais on étoit sûr de son fait. Je suis devenu l'objet de la haine de M. d'Aiguillon, & je crois qu'il me hait bien autant que vous, & c'est tout dire. Je me suis contenu, mais je ne me contiendrai pas toujours; & nous aurons, quand tout ceci sera fini, une petite explication, après quoi nous ne nous verrons jamais. Il faut réfléchir sur le parti que vous avez à prendre. J'ai tâché de pénétrer ce qui arriveroit, si vous refusiez votre démission. On m'a dit qu'on s'en passeroit, & qu'on verroit ce qui en arriveroit; mais d'un ton à me faire tout craindre pour vous. Au nom de Dieu, cédez à la force; il est inutile, il est même romanesque de lutter contre la volonté décidée du roi; c'est vous préparer peut-être des malheurs effroyables, après lesquels vous n'en seriez pas plus avancé; votre charge sera également perdue, & vous aurez essuyé des années de malheurs. Dans cette position, vous n'avez que deux partis à prendre: ou celui d'accepter le foible dédommagement qu'on vous offre & de donner votre démission, ou de l'envoyer purement & simplement au roi, en vous remettant entiérement à sa justice; en disant que vous la teniez de lui, & que vous la lui remet-

tez volontairement, dès qu'il paroît le desirer. Il n'y a pas d'apparence que vous ne tiriez pas toujours le même partie qu'on vous offre, & la maniere est plus noble. Si vous voulez aller au plus sûr avec des gens qui sont capables d'abuser de tout, vous laisserez assurer l'effet de leur engagement. Enfin, mon cher ami, la forme & le fond, tout est tyrannique. J'oublie dans ce moment-ci tous mes ressentimens personnels; mon intérêt n'est rien, ma douleur est extrême. Je ne vous ai pas nui, car cela étoit impossible, mais je ne vous ai servi à rien, & j'ai été le jouet de la plus insigne fausseté. Il n'est pas temps de parler de moi, il faut parler de vous, & discuter de sang-froid les différens partis qui vous restent à prendre. Vous en avez, à ce qu'il me semble, quatre: celui de refuser à donner votre démission, & à courir tous les hasards; mais je me jette d'avance à vos pieds pour vous en détourner. Qu'y gagneriez-vous? De constater d'une maniere plus éclatante la violence. Mais ne l'est-elle pas suffisamment dans la position où vous êtes? Qui peut répondre de l'acharnement & de la vengeance de ceux qui vous persécutent? Vous n'ajouteriez rien ou peu de chose de plus en votre faveur dans l'opinion publique; & d'ailleurs sa faveur durable quant à la façon de penser, passagere quant à l'occupation, vaut-elle la peine d'y faire le sacrifice de la douceur de votre vie & peut-être de votre liberté? Je vous demande donc en grace de n'y pas songer & de rejetter cette idée. Le second parti est d'envoyer,

dans l'intervalle, votre démiſſion volontaire pure & ſimple, en annonçant pour motif la volonté abſolue du roi, & la maniere dont les propoſitions qu'on vous a engagé à faire ont été reçues. C'eſt-peut-être une maniere fort noble de vous démettre d'une charge, que, de façon ou d'autre, vous voyez aſſez que vous ne garderez pas, & ſur laquelle vous prévoyez que l'on ne vous fera que des conditions que vous ne pouvez pas accepter. Le troiſieme eſt de les attendre ces conditions iniques telles que je ſerai chargé de vous les faire, de les refuſer, & d'envoyer en même temps votre démiſſion, ou d'attendre que, d'après votre refus, on vous en envoie un ordre poſitif; cela dépendra de ce qu'on me dira ou de ce qu'on m'écrira en me renvoyant le détail de vos demandes, car il eſt poſſible qu'on me charge de vous demander ou une acceptation avec votre démiſſion, ou, dans le cas de votre refus, votre démiſſion. Le quatrieme parti eſt d'accepter les conditions qu'on vous offre & d'envoyer votre démiſſion en conſéquence. Vous aurez certainement de la peine à vous y réſoudre, & je n'ai rien à vous dire là-deſſus; c'eſt l'état de vos affaires qu'il faut conſulter, c'eſt la peine que peut vous faire, dans l'agrément journalier de votre vie, la privation de ſoixante mille livres de rente, les retranchemens indiſpenſables que vous ſerez obligé de faire dans votre maiſon domeſtique & dans beaucoup de choſes qui vous ſont agréables, & qui ſont précieuſes quand on eſt obligé de vivre à la campagne; car il faut calculer que vous pouvez y être

encore bien des années, à en juger par la rage & le crédit de M. d'Aiguillon. Tout cela mérite d'être pefé mûrement, & quelque calcul que vous fassiez, je l'approuverai, hors celui d'une résistance inutile, qui vous feroit courir, sans fruit, de nouveaux dangers pour votre tranquilité & même pour votre liberté. Au nom de Dieu, ne vous échauffez pas la tête, & songez que rien ne résiste à la force, quand l'emploi en est confié à la méchanceté. J'ai cru gagner quelque chose, mon cher duc, en vous faisant parvenir ces tristes détails demain dans la journée, afin que vous eussiez plus de temps de faire toutes vos réflexions, & d'être préparé à tout. Je suis revenu sur le champ de Versailles, au sortir de chez M. d'Aiguillon. J'ai fait réveiller M. Bertin, & l'ai engagé de partir demain à la pointe du jour. J'ai discuté, avec vos amis, tous les cas & toutes les circonstances, & nous sommes venus à un avis commun sur chaque point, qu'ils vous manderont beaucoup mieux que moi, car ils ont la tête plus nette, quoiqu'ils ne soient pas moins affligés que moi; mais du moins ils ne sont pas le malheureux instrument dont on s'est servi dans tout ceci; au lieu que moi, j'ai été la dupe de M. d'Aiguillon jusqu'à mon arrivée ici, & je n'y ai été appellé que pour être le témoin de ses horreurs, & pour les voir de plus près. Je suis au dernier comble du dernier désespoir, mais cela ne vous est bon à rien. J'espere recevoir demain de vos nouvelles, je ne les crains pas; vous êtes plus tranquille que moi; & quelque malheureux que vous

ſoyex, vous n'êtes pas plus à plaindre ; vos amis vous reſteront, & je ſerai toujours le plus tendre & le plus inutile. Adieu, mon ami, je ne vous prêche pas le courage, mais la patience, mais la modération, & ſur-tout à bien peſer toutes les conſéquences qui pourroient réſulter d'une fermeté inutile. Que pouvez-vous vis-à-vis de M. le comte de Provence? Quelle reſſource pour l'avenir? N'y ſacrifiez donc pas le bien le plus eſtimable, celui de la liberté & de la tranquillité de votre vie. Je crains la vivacité de toutes vos têtes; pour Dieu, qu'elles ne s'échauffent point. J'irai vous en conjurer moi-même, dès que je pourrai quitter cet abominable ſéjour, & reſter avec vous tant que vous voudrez bien m'y ſouffrir.

J'ai oublié de vous mander qu'on m'a parlé de reverſion de la penſion qui vous eſt offerte en faveur de madame de Choiſeul. Ne le lui dites pas, ſi vous voulez, de peur de la mettre en fureur, mais je dois vous le dire pour l'exactitude des faits; je crois qu'il eſt queſtion de la moitié, mais je ne l'aſſure pas poſitivement. En tout cas, je ſais que cela lui eſt fort égal.

A Paris le 10 à 4 heures du matin.

J'oubliois de vous dire, car je ne ceſſe d'oublier, que j'ai rappellé à M. d'Aiguillon ce qu'il m'avoit dit des deux millions, & qu'il m'a répondu que c'étoit diſcurſivement & ſans conſéquence qu'il m'avoit eſtimé à cette valeur votre charge; que le roi avoit penſé différemment; enfin, que ſon avis n'étoit de

rien, quand il exécutoit les volontés du roi, qui avoit d'abord réſolu de vous ôter votre charge ſans aucune condition, & que ſur ce qu'il lui avoit dit de notre converſation, le roi s'étoit décidé à me faire écrire: qu'il n'avoit fait autre choſe que de tenir la plume, comme il ne faiſoit que me répéter, mot pour mot, ce qu'il l'avoit chargé de me dire pour vous le faire ſavoir. Que de menſonges, que de fauſſetés, que d'abominations!

QUATRIEME LETTRE.

Ce 13 décembre.

Je reprends aujourd'hui, mon cher duc, le récit de ma conduite & de mes démarches depuis mardi au ſoir. Vous vous rappellerez que j'avois quitté M. le duc d'Aiguillon que j'avois été trouver de la part du roi, & que j'en avois été peu ſatisfait. En le quittant, je vins faire un tour à Paris, j'en revins fort tard; car, comme je n'avois pu avoir de chevaux de poſte, j'avois été obligé de prendre deux triſtes chevaux de remiſe, qui penſerent me laiſſer en chemin, par la nuit la plus noire & la plus orageuſe; enfin je fus plus de quatre heures en chemin, & il étoit plus de ſix heures quand je rentrai chez moi à Verſailles. Je trouvai un petit eſpion à ma porte, & je fus bien tenté de lui donner quelques coups de canne; mais

comme il ne faut battre perſonne chez le roi, je me contins, & il en fut quitte pour le peur. J'allai le mécredi matin à Trianon au lever du roi, qui me parut fort occupé de moi, & eut la bonté de me parler plus que de coutume. Comme ce n'étoit pas de vos affaires, je crus que je ne devois pas m'en tenir là, & je demandai à voir madame du Barry. Le valet-de-chambre, à qui je m'adreſſai d'abord pour lui faire paſſer mes deſirs, me dit qu'elle ne lui avoit pas répondu, & je pris mon parti de le lui demander à elle-même dans le ſallon. Elle partoit pour Lucienne, & eut la bonté de me recevoir, à ſon retour, pendant que le Roi jouoit dans le ſallon. Vous connoiſſez la proximité des lieux; nous fûmes même interrompus par M. de Duras, qui entra fort innocemment, mais qui ſe retira fort diſcrétement. Je dis à madame du Barry qu'elle voyoit un homme au déſeſpoir, que ce n'étoit point de vos intérêts que je venois l'entretenir, mais des miens, mais de mon honneur compromis; que le Roi n'avoit pas daigné recevoir une ſimple lettre, que je m'étois ſimplement chargé lui remettre; que je croyois être un homme aſſez conſidérable dans ſon royaume, pour qu'on ne m'empêchât pas de remplir auprès de lui une commiſſion que lui même m'avoit donnée, pour laquelle on étoit venu me chercher, dans laquelle j'étois compromis, & j'avois compromis mon ami; que je m'en étois d'abord applaudi, parce que j'avois cru les diſpoſitions de M. d'Aiguillon ſinceres, & qu'étant ſon ami, & peut-être le ſeul depuis trente ans, il

ne me feroit pas venu chercher, pour me tendre un piége & me charger d'une commiffion défagréable; cependant que telle étoit ma fituation affreufe, que je ne pouvois m'empêcher de voir qu'on s'étoit fervi de moi pour mettre un mafque de modération fur l'action la plus cruelle; que votre fort étoit fixé avant que je partiffe de Chanteloup, & qu'on ne vouloit, ni recevoir votre lettre, ni m'entendre, & qu'enfin il avoit fallu prefque me fâcher pour obtenir que l'on prît de moi un état de vos demandes, pour le mettre fous les yeux du roi; que je n'en attendois rien, parce que, 1°. votre fort étoit fûrement fixé d'avance, & que je n'avois pas lieu d'en douter, puifque les propos de M. d'Aiguillon, avec fon ton miniftériel, & en parlant de la part du roi, étoient parfaitement analogues aux premiers propos qu'il m'avoit tenus, le premier jour de mon arrivée, dans la chaleur d'une premiere difpute; que mon arrivée ici l'avoit géné & lui avoit déplu, & que j'en comprenois le motif, parce que, quand on faifoit mal, on craignoit la lumiere. 2°. Que l'on fauroit bien prévenir le roi, & l'empêcher de fe livrer à la bonté naturelle de fon cœur, qui ne permettoit pas plus que fa dignité, qu'il dépouillât un particulier d'une grace qu'il lui avoit faite, il y avoit dix ans, qu'il ne lui avoit point ôtée lors de fa difgrace, & qu'il ne pouvoit y avoir un fujet de lui enlever maintenant, puifqu'il étoit phyfiquement impoffible qu'il eût, depuis un an d'exil, rien fait qui pût mériter une nouvelle punition; que ce ne pouvoit donc être que par perfé-

vérance d'animoſité; que cela reſſembloit à M. d'Aiguillon, dont la premiere paſſion étoit la vengeance, & qui y avoit toujours tout ſacrifié; mais qu'elle n'étoit pas faite pour en être l'inſtrument aveugle, & pour ne pas rendre à M. d'Aiguillon, & à elle même, le ſervice important de mettre des bornes à ſa fureur; que pour moi, je ne lui pardonnerois de ma vie le rôle qu'il me faiſoit jouer dans tout ceci; que ſi tout naturellement on vous avoit ôté les Suiſſes, j'en aurois été gémir avec vous, j'en aurois ſu mauvais gré à M. d'Aiguillon, mais que je n'y aurois pas trouvé de motif pour rompre tout commerce avec lui. Maintenant qu'il avoit compromis mon honneur, mon ſentiment & ma délicateſſe, que j'étois au déſeſpoir, que je le prouverois, & que j'irois me jetter aux pieds du Roi, & lui demander juſtice; que ma vie & mon bien étoient à ſon ſervice; que je n'avois jamais épargné l'une dans ſes armées, & que j'en portois des marques, que je n'avois jamais ménagé l'autre pour ſon ſervice; mais qu'il y avoit deux choſes qui étoient à moi, & qu'il ne pouvoit m'enlever tout grand qu'il étoit, ma naiſſance & mon honneur; qu'il étoit compromis, & qu'il falloit le réparer, en vous accordant au moins des conditions honnêtes, & non pas des loix arrangées d'avance & dictées d'une maniere & d'un ton deſpotiques. Madame du Barry me parut effrayée & même touchée de mon état; elle dit que ce n'étoit pas à cauſe de moi que le roi n'avoit pas reçu votre Lettre, mais c'eſt qu'il ne vouloit pas ſe mêler directement de cette affaire;

que les intentions étoient ſinceres; que M. d'Aiguillon n'avoit point d'acharnement contre vous, elle encore moins; que le roi, à la vérité, étoit mécontent de ce qui ſe débitoit ſouvent ſur Chanteloup des propos de vos amis, qui, par leur chaleur, vous faiſoient le plus grand tort; qu'elle convenoit que j'avois raiſon de me plaindre. d'avoir été compromis, & que, ſi on ne vouloit pas écouter vos propoſitions, il eût été inutile de vous mander d'en faire ſur ce qui pouvoit vous convenir; qu'à la vérité, elle avoit vu un mémoire entre les mains du roi, que M. d'Aiguillon lui avoit envoyé la veille, c'étoit le mien, qui contenoit des demandes exorbitantes; que le roi avoit répondu le matin même à M. d'Aiguillon; mais que, comme je pouvois m'être apperçu qu'elle avoit fort peu vu le roi dans la journée, il ne la lui avoit pas montrée; qu'elle le verroit ce ſoir, qu'elle lui peindroit ma ſituatio, & qu'elle pouvoit m'aſſurer que le roi, qui avoit lieu d'être content de moi, ne voudroit pas que je fuſſe mécontent; qu'elle parleroit le lendemain à M. d'Aiguillon, & qu'elle m'enverroit chercher après qu'elle lui auroit parlé. Je repris la diſcuſſion du mémoire; je lui fis ſentir que les bons étoient une choſe accordée dans l'intention du Roi, que la forêt étoit un acte de juſtice autant que de grace, que nous céderions l'argent comptant, & même la penſion de Madame de Choiſeul; que d'ailleurs je prendrois ſur moi de ſimplifier beaucoup nos demandes, & que je me bornerois à demander que le Roi vous laiſſât pécuniai-

rement au même point où vous étiez avec la charge, qu'elle valoit 102 mille livres de rente, qu'il n'y avoit qu'à vous donner deux millions en rescriptions, qui n'en feroient qu'un, dont vous pourriez vous faire 100 mille livres de rentes viageres, ou dont vous pourriez vous aider pour l'acquittement de vos dettes; au lieu qu'une pension ne pouvoit remplir cet objet, & que je voudrois que l'on joignît la liberté de sortir de Chanteloup, & de voyager par tout le royaume, hors à Paris & à la cour. Elle me répéta que pour la liberté, il n'y falloit pas penser, mais que cela viendroit, en s'y prenant doucement; que quant à l'arrangement que je lui proposois quant à l'argent, qu'elle n'entendoit rien en matiere de finance, mais qu'elle parleroit à M. d'Aiguillon; qu'elle lui diroit qu'il falloit que cela finît de la maniere dont je le proposois, c'est-à-dire, que de façon ou d'autre, on vous donnât de quoi vous faire cent mille livres de rentes viageres, dans des effets dont vous puissiez vous aider, si vous le préfériez, pour l'amortissement d'une petite partie de vos dettes. Je lui dis que, si le Roi y consentoit, j'en ferois mon affaire vis à-vis du Contrôleur, & que je savois que dans ce moment-ci il en avoit les moyens. J'ajoutai que j'étois pénétré de reconnoissance, pour mon compte, des bonnes dispositions qu'elle me témoignoit, que je prenois tout cela pour moi & rien pour vous, & que je me ferois gloire de publier par-tout ma reconnoissance; qu'elle voyoit que j'étois ami chaud & fidele, & qu'elle gagneroit en moi un serviteur

bien inutile, mais bien honnête, & que le suffrage d'un honnête homme n'étoit pas à négliger. J'ajoutai que, quoique je dusse compter sur les dispositions qu'elle me témoignoit, si elle ne me promettoit pas de ne se laisse rentamer par aucune représentation, M. d'Aiguillon viendroit & changeroit ses idées; qu'il croyoit très-faussement avoir de très-grands sujets de haine contre vous, qu'il n'y avoit rien qui n'y parût, mais que, comme elle savoit bien que vous ne pouviez pas avoir eu les mêmes torts avec elle que ceux que M. d'Aiguillon croyoit que vous aviez avec lui, elle n'étoit pas faite pour partager une haine qui lui étoit étrangere, & encore moins pour lui servir d'instrument servile; qu'au contraire, elle joueroit un très-beau rôle, si elle vouloit tenir tout ce qu'elle m'avoit promis, en même-temps qu'elle rendroit un service à M. d'Aiguillon, qui avoit beaucoup à regagner dans l'esprit du public, & qui acheveroit d'abîmer sa réputation quand tout ceci deviendroit public, ce qui ne pouvoit manquer d'arriver, puisque mon honneur compromis me feroit une loi de publier jusqu'aux moindres circonstances; & quand on sauroit qu'il avoit manqué, de la maniere la plus cruelle, au seul ami connu qu'il eût depuis trente ans, qui ne pourroit plus le voir ni le souffrir; que je n'avois pas l'honneur d'être des siens, mais que si je l'étoit depuis vingt ans, je me mettrois à ses genoux pour l'engager à faire ce que je desirois, comme la chose du monde qui pourroit lui faire le plus d'honneur; qu'il en étoit encore temps; que personne ne

doutoit & ne douteroit qu'elle n'en eût le pouvoir, & que si cela ne se faisoit pas, je croirois, moi tout le prémier, que ce seroit parce qu'elle ne l'auroit pas voulu, & que ce seroit M. d'Aiguillon qui, par son crédit tout puissant sur elle, l'auroit emporté sur l'honnêteté de son cœur & les favorables dispositions qu'elle me témoignoit, auxquelles je croyois très-volontiers, parce que je trouverois infiniment de charmes à pouvoir lui rendre justice. Tout ceci fut un peu mieux dit & plus chaudement que je ne vous le rends; le sentiment m'avoit, je crois, donné un peu d'éloquence naturelle & une grande facilité d'expression. Elle m'écouta, me comprit fort bien, parut même touchée de ma situation. Elle finit enfin par m'assurer que M. d'Aiguillon ne la gouvernoit pas, qu'elle écoutoit tout le monde, & ne faisoit que ce qu'elle vouloit. Enfin elle me dit qu'elle me diroit le lendemain ce qu'elle auroit opéré. Je croyois avoir fait, mon cher ami, des miracles, d'autant que j'avois gagné, à tout cela & à la veillé de la nuit précédente, une migraine affreuse. Le Roi me vit triste & changé; il me demanda ce que j'avois & parut fort occupé de moi. Madame du Barry resta enfermée avec lui depuis six jusqu'à huit heures & demie. J'augurois bien d'un si long tête-à-tête & je me flattois quelque-fois d'avoir réussi. Le lendemain matin j'avois affaire à Paris, & je ne me souciois pas de rester à Versailles. Je partis donc à neuf heures, avec ordre chez moi de dire, si on venoit me chercher, que je serois de retour à trois heures. A une

heure, M. d'Aiguillon m'envoya dire qu'il avoit quelque chose à me communiquer; cela étoit si agréable, que je sens qu'il devoit être pressé. On dit à son laquais que j'étois à Paris. Il m'y envoya un courier, & pendant ce temps-là je revenois à Versailles. Sa lettre disoit la même chose que son message, & m'enjoignoit d'être chez lui à cinq heures, parce que, disoit cette lettre, le roi vouloit avoir ma réponse avant le conseil. Nouveau message à cinq heures & demie; mais cette fois-là j'étois au débotté, & mes gens, qui n'en savoient rien, dirent simplement que j'étois sorti. J'avois écrit à quatre heures à Madame du Barry, pour la faire ressouvenir qu'elle m'avoit promis de m'envoyer chercher. Elle me fit réponse que ce seroit pendant le conseil. Nouveau motif de ne point aller chez M. d'Aiguillon avant de l'avoir vue. Je la trouvai avec la maréchale, qui me laissa seul un moment après. Je m'étois préparé pour combattre un refus, & pour casser les vitres sur M. d'Aiguillon. Point du tout; elle me dit qu'elle lui avoit parlé, qu'il s'étoit mis en colere contre elle-même, que je le connoissois; qu'il lui avoit dit qu'elle vouloit, en se mêlant trop en avant de cette affaire, autoriser les bruits qui couroient, qu'elle & lui vous avoient fait ôter les Suisses, que cela n'avoit pas de raison, mais enfin qu'elle l'avoit ramené, & qu'elle s'étoit bornée à la seule proposition raisonnable, celle de vous donner le même revenu pécuniaire que vous aviez auparavant, & de vous le donner en effets dont vous

pussiez

puſſiez payer vos dettes. Elle m'ajouta qu'elle avoit vu la lettre du Roi à M. d'Aiguillon en réponſe à mon mémoire, qu'elle étoit dure, & qu'elle en avoit été fâchée, qu'elle ne l'auroit pas laiſſé écrire, ſi elle l'avoit ſu, que j'en ſerois peiné & qu'elle le ſeroit à cauſe de cela; qu'elle n'avoit nulle envie de vous obliger, & qu'elle croyoit qu'il étoit ſuffiſant qu'elle ne mît aucun acharnement contre vous, mais que je l'avois touchée, qu'elle avoit envie de me plaire, & qu'elle ne ſeroit rien pour vous, mais tout pour moi; qu'elle avoit eu une longue diſpute la veille avec le roi, qui s'éoit mis en colere. Il eſt inutile que je groſſiſſe cette lettre de la longueur de cette diſcuſ-ſion; en définitif, elle me dit d'aller trouver M. d'Aiguillon, & d'arranger avec lui la maniere dont elle l'engageroit à en reparler au roi devant elle, & qu'elle l'appuieroit. Je lui dis que ſi elle n'avoit pas entiérement convaincu M. d'Aiguillon, je n'en viendrois pas à bout, & que je connoiſſois ſon entêtement, que je n'aurois de reſſource que de me brouiller ouvertement avec lui, & de lui dire ſon fait auparavant. Elle me demanda en grace de n'en rien faire, de parler ſans m'échauffer avec M. d'Aiguillon, & que je verrois que tout iroit bien, qu'il falloit ſéparer le miniſtre du roi de l'ami, qu'elle ſavoit que M. d'Aiguillon m'aimoit beaucoup, & ſeroit très-fâché de m'aliéner de lui; qu'elle me demandoit en grace de ne rien précipiter à cet égard, & de s'en rapporter au deſir qu'elle avoit de m'obliger. Je lui dis que je n'en doutois pas, mais que je n'avois

pas la même opinion de M. d'Aiguillon, qui ne me pardonneroit pas même d'avoir ſu l'intéreſſer un moment en faveur de mon ſentiment & de mon honnêteté; que ce point m'étoit fort égal, que je ne le craignois ni perſonne au monde, parce que, Dieu merci, je ne voulois ni ne demandois rien, que je l'avois dit au roi, que je le lui diſois, que j'étois riche, heureux & libre, que je ne pouvois être malheureux que dans la perſonne de mes amis; que je défendrois de toutes mes forces, ſans manquer au reſpect que j'avois pour le roi; après quoi, je partagerois avec eux la haine & le mépris qu'ils auroient contre ceux qui auroient la baſſeſſe de conſommer leur ruine, en ſuivant les mouvemens d'une vengeance atroce & perſévérante; qu'un temps viendroit où elle reconnoîtroit la vérité de tout ce que je venois de lui dire, & que j'étois bien aiſe de planter d'avance, dans ſon cœur, le germe de cette vérité, que j'allois chez M. d'Aiguillon, qui m'avoit déjà envoyé chercher deux fois, que j'augurois mal de cet empreſſement, & que je lui répétois que ſi elle ne m'aidoit pas encore puiſſamment contre lui, mes efforts ſeroient vains; que cependant je me contiendrois pour lui plaire, par reconnoiſſance & par égard pour elle, mais que ce ſeroit la derniere fois. Je la quittai, & fus chez moi attendre la fin du conſeil, qui devoit être à huit heures. J'attendis juſqu'à près de neuf heures & demie qu'on m'avertit que M. d'Aiguillon étoit rentré. Il étoit avec le roi chez Madame du Barry. Les gens qui y étoient prétendent qu'il y

avoit de l'humeur entre elle & M. d'Aiguillon, que le roi eut une conversation assez courte, mais fort vive, & que Madame du Barry en sortit de fort mauvaise humeur. Je me fais peut-être beaucoup d'honneur de croire que cela vous regardât & moi aussi, cependant cela est possible; mais je n'en fus pas plus avancé en voyant M. d'Aiguillon. Il m'exhiba une lettre du roi, dont vous trouverez la copie ci-jointe, & qui effectivement est dure; mais il faut que vous sachiez tout dans une matiere qui vous intéresse autant, & il me dit que le roi attendoit que je lui donnasse une réponse. Je lui représentai deux choses: l'une, que je ne pouvois rien stipuler pour vous: l'autre, que je quittois Madame du Barry, qui lui avoit parlé, qui m'avoit dit qu'il s'occuperoit avec moi de trouver des tournures pour remettre l'affaire sous les yeux du roi, sous un jour plus avantageux au fond, & plus conforme à votre situation pour la forme; que je m'imaginois, après une parole aussi positive, qu'il ne voudroit pas argumenter de la rigueur de cette lettre, qui avoit été écrite mécredi matin, & que Madame du Barry avoit dû depuis reparler au roi, qu'elle lui avoit parlé, & que de tout cela il pouvoit naître un nouvel ordre de choses & de propositions, qui m'engageoient à le prier de me donner un délai de 24 heures seulement, pour me charger de vous faire parvenir les propositions contenues dans la lettre du roi. Il s'y refusa absolument, me dit que le roi vouloit absolument finir; qu'après une lettre aussi positive, il ne pouvoit que

me propofer trois chofes : de m'en laiffer prendre copie & de me donner le temps de vous l'envoyer; de finir la négociation, en déclarant que je ne voulois plus en être chargé, puifqu'auffi bien je difois y être compromis; enfin de mander au roi que m'ayant preffé d'accepter un des deux partis, je lui avois dit que je n'en voulois prendre aucun avant que d'avoir conféré avec Madame du Barry. J'eus beau éluder & modifier en cent manieres ce dilemme en trois parties, en appuyant fur la dureté de la premiere dans les difpofitions où j'avois laiffé madame du Barry; fur l'impoffibilité du fecond, en prouvant que c'étoit dans l'origine de la négociation, & non pas dans la fin, que j'étois compromis, au point d'avoir defiré d'en être chargé; enfin fur la ridiculité de cette phrafe, que je voulois en conférer avec madame du Barry, je voulois qu'il y fubftituât celle que madame du Barry m'avoit promis de parler au roi, & que je defirois du moins attendre fa réponfe. Tout fut inutile; mes prieres, ma douceur, mes menaces, mon impatience; on fut même jufqu'à vouloir me perfuader que madame du Barry m'avoit joué par foibleffe & par embarras, & qu'elle n'avoit point parlé comme elle me l'avoit promis, enfin que l'on quittoit le roi en tiers avec elle, & qu'il n'en avoit été queftion de la part de fa majefté qu'avec impatience de ce que je n'avois pas été exact au rendez-vous que fon miniftre m'avoit donné, & de ce qu'il n'avoit pas une réponfe pofitive. Enfin, à force de me l'affurer, on me perfuada que

madame du Barry n'avoit pas dit la vérité bien exacte, & qu'il n'y avoit rien à attendre d'elle. Ne voulant donc pas rompre, à quelque prix que ce fût, la négociation qui tenoit les choses dans ma main & en suspens jusqu'à mon retour, voulant encore moins prendre sur moi de stipuler vos intérêts sur un pied aussi modique, je pris mon parti de me charger de vous porter moi-même les intentions du roi, & je partois ce soir, si l'arrivée de votre démission n'avoit changé la face de tout ce qui s'est traité dans cette affaire, & ne faisoit encore espérer d'y donner un nouveau tour. M. Bertin n'est pas parti; je vous écrirai encore ce qui me sera arrivé. J'ajouterai encore que j'avois essayé, sans succès, de faire expliquer M. d'Aiguillon pour savoir si au fait on vous demandoit ou non votre démission. Après bien du tortillage, & m'avoir dit, tantôt que, si vous ne l'envoyez pas, en admettant cependant toujours le cas où vous n'accepteriez pas les offres contenues dans la lettre du roi, on en seroit quitte pour mettre, dans les provisions du successeur: LE ROI AYANT ÔTÉ LA CHARGE, &c. au lieu de SUR LA DÉMISSION DONNÉE, &c. tantôt, que si vous ne la donniez pas, on verroit ce qui arriveroit, qu'il n'en savoit rien, & ne pouvoit donner aucun conseil à cet égard, parce que le roi ne lui avoit pas dit, & qu'il avoit oublié de lui demander. Après tout ce tortillage, peut-être insidieux, & sûrement inutile, il a conclu que le plus sûr seroit de me munir, à tout événement, de votre démission

pour n'en faire uſage, de ma part, qu'après que j'aurois bataillé, ſi vous aimiez mieux n'en point donner, ou après avoir reçu un ordre poſitif du roi, s'il le deſiroit & y perſiſtoit. Nous nous ſommes donc ſéparés, moi en le priant de mander au roi, que, diſoit-il, il ne devoit pas voir aujourd'hui, parce qu'il prenoit médecine, & qu'il ne vouloit pas ſe tuer pour votre ſervice. Effectivement je ne penſe pas que ce ſoit ſon projet. J'en reſte là de ma lettre pour aller à Verſailles, après vous avoir ajouté que nous nous ſommes quittés très-froidement de ma part, que j'ai eu quelques paroles aſſez aigres, mais ſeulement de ma part, à la fin & prêt à ſortir, & que je lui ai dit que cela n'étoit pas fini, & que nous nous expliquerions à fond, quand votre affaire ſeroit finie.

Je n'aurois pas été d'avis que M. du Ch.... s'adreſsât à Madame du Barry; ce moyen me répugna dès que je lus ſa Lettre, & me parut, ce qu'il devoit être, inutile. Je n'étois plus à tems de faire faire des réflexions à un ami qui me ſervoit avec autant de chaleur. Je ne lui répondis pas à ſa premiére lettre. Quand je fus perſuadé, après avoir reçu la ſeconde, que ma charge étoit deſtinée à un fils de France, j'envoyai à M. du Ch.... ma démiſſion avec une lettre pour le roi. J'eſpérois que de même, après m'avoir demandé quels dédommagemens je voulois pour ma charge, & n'avoir pas voulu lire ma réponſe à cette demande, on ne voudroit pas de

même lire la lettre dans laquelle étoit renfermée la démiſſion que l'on deſiroit.

Je mandois à M. du Ch...., qu'étant exilé, & n'ayant ni la liberté ni la poſſibilité de ne pas me ſoumettre à la violence dont j'étois la victime, je lui envoyois une lettre pour le roi, qui contenoit ma démiſſion, & le laiſſois le maître de remettre cette lettre lorſqu'il le jugeroit à propos, pourvu toutefois qu'il conſtatât bien évidemment que le choix de mon ſucceſſeur tomberoit ſur un fils de France, & que quant aux dédommagemens, je m'en rapportois à lui, & ne lui écrirois plus ſur ce ſujet.

Copie de la Lettre de M. le Duc de Choiseul au Roi.

Du 10 Décembre 1771.

Sire,

J'ai eu l'honneur d'écrire à V. M. quand j'ai appris qu'elle ordonnoit que je lui misse sous les yeux les dédommagemens que le mauvais état de mes affaires pouvoit me forcer de desirer pour la charge de colonel-général des Suisses. J'ai appris par M. du Ch...., que V. M. n'avoit pas voulu recevoir ma lettre; & comme je n'avoit jamais songé à des dédommagemens pour un bienfait que je tiens de la pure bonté de V. M. que d'après ce qui avoit été écrit de sa part ici à M. du Ch...., j'ai l'honneur, Sire, d'adresser à V. M. ma démission pure & simple de la charge de colonel-général des Suisses, & de m'en rapporter sur le surplus aux bontés & au souvenir de mes services.

Je suis, &c.

Copie de la démission.

En me conformant à la volonté du roi, j'ai l'honneur de remettre, entre les mains de Sa Majesté, la démission pure & simple de la charge de colonel-général des suisses & grisons, que Sa Majesté m'avoit confiée en 1762.

Fait à Chanteloup le 10 Décembre 1771.

Lorsque M. du Ch.... reçut cette lettre, il étoit au moment de partir pour Chanteloup de la part du roi, pour venir me demander ma démission; aussi, en la recevant, il m'exprima dans sa lettre autant d'amitié que de satisfaction. Je la joins ici.

CINQUIEME LETTRE DE M. DU CH....

Je vous remercie, mon cher ami, comme d'un bienfait, du parti que vous avez pris, & Bertin vous dira que je l'ai embrassé deux fois avec transport. Nous nous étions quittés hier au soir chez Madame de Brionne, avec inquiétude & tremblement. Si l'intérêt eût été moins cher & le moment moins pressant, j'aurois été plus tranquille; car vous avez trop d'esprit & de bon sens, pour ne pas voir que c'etoit la seule chose à faire que d'envoyer votre démission. Le moment a été pris à merveille, & voilà le seul service que je vous ai rendu, c'est de bien voir les choses, & de sentir la nécessité de la plus grande diligence. Nous verrons demain ce que cet événement apportera de changement aux dispositions, & s'il nous procurera quelque jour favorable. Cela devroit être, & cela seroit, sans M. d'Aiguillon. Je crois Madame du Barry de bonne foi, mais foible & subjugée. Cette femme n'étoit pas faite pour connoître l'excès de la haine; elle écoute bien, com-

prend bien ce qu'on lui dit, mais vous sentez qu'il m'est aisé de voir ce qui vient d'elle, de ce qui lui est soufflé. Si elle me permet de la revoir, je donnerois un furieux branle à sa vanité, & si M. d'Aiguillon n'en a pas une fiere traçasserie, il faudra qu'il soit bien heureux, ou elle bien insensible ou bien dominée. Je suis moins triste que les deux dernieres fois que je l'ai vue, parce qu'au fait, vous avez pris un parti qui sauvoit tous les inconvéniens personnels, & que certainement l'on ne vous donnera pas moins que ce que contient la lettre du Roi. C'est pour constater que vous ne refusiez rien, que je lui ai écrit ce soir. Je désire que vous soyez content de ma lettre. Je l'avois faite plus forte, mais le Roi l'a souscrite, & mon respect a arrêté ma plume. Votre réponse que je dis que j'attends, ne vous compromettant en rien, je dirai seulement à M. d'Aiguillon & à Madame du Barry, & peut-être au Roi, s'il se met un peu plus à son aise depuis que vous vous êtes mis à sa merci, que vous n'avez rien à dire, & que si le Roi vous donne ce qu'on vous a proposé, vous le prendrez, parce qu'en donnant votre démission pure & simple, vous vous êtes ôté la possibilité de rien demander & de rien refuser; bien entendu que, dans l'intervalle, je vais me mettre en quatre pour obtenir quelque augmentation, & je ne suis pas sans quelque espérance. Ce seroit une chose bien douce pour mon sentiment pour vous & pour ma haine contre M. d'Aiguillon. Il a manqué à tous les devoirs envers moi; j'espere que je serai

toujours fidele à tous les miens; mais je le ferai bien certainement à remplir vis-à vis de lui ceux que fon indigne conduite m'impofe. Vous feriez la plus haute folie du monde de rien refufer. Premiérement, vos ennemis en riroient, ils en feroient des gorges chaudes; la moitié & même les trois quarts du Public vous blâmeroient, & l'on ne manqueroit pas d'aigrir le Roi contre un orgueil qui, malgré les befoins que vous avez pour payer vos dettes, dédaigne fes bienfaits. J'ai toujours été de cet avis, je crois vous l'avoir déjà mandé clairement; mais en tout cas, le voilà répété, & je connois mieux que le petit nombre de vos amis, s'il y en a qui vous confeillent le contraire, l'opinion publique, celle de vos ennemis, les difpofitions du Roi qu'il faut adoucir & ménager, quand d'ailleurs on l'aigrit toute la journée. C'eft cette intrigante de Madame de Marfan & cette bête de Valentinois qui ont tout conduit. On a fait écrire M. le Comte de Provence au Roi, qui balançoit, non pour vous ôter votre Charge, ne le croyez pas, mais qui ne la trouvoit pas digne de fon Petit-fils. Tout cela eft bien extraordinaire. J'ai vu ce matin les deux Ambaffadeurs, car je n'avois pas voulu que leur efpion dît qu'ils m'y avoient vu. Le premier peut très-peu de chofes. Si nous allons jufqu'à Mardi, ou qu'il reçoive fon Courrier, qui lui donneroit l'occafion d'aller à Verfailles, il fera ce qu'il pourra par maniere de converfation, car j'ai bien prié qu'il ne fût pas queftion de démarches directes. L'autre eft nul par fa pofition,

& veut toujours s'en aller, quoique sa Cour le prie de rester. Je n'ai trouvé nulle part aucun secours; aussi je vous tire de ceci avec les étrivieres. J'en suis bien affligé, mon cher ami; Dieu & vos amis me sont témoins que je n'ai rien négligé, ni soins, ni peines, ni dégoût même, rien ne m'a rebuté. Il ne me reste qu'à me venger de M. d'Aiguillon, si je puis. Je serois bien fâché d'être à sa place: l'opinion publique le croira. En attendant, on travaille le Chancelier, & il est à la tête de tous les Ministres pour sa destruction, à la réserve de M. de Monteynard, qui lutte, & ce qui est extraordinaire, avec succès, contre les forces réunies de l'Abbé Terray & de M. d'Aiguillon. Soyez tranquille sur mes soins pour la solidité de votre arrangement. Je ne partirai point que tout ne soit en regle, quel qu'il soit, & je sacrifierai tout pour cela, jusqu'au bonheur le plus grand de tous pour mon cœur, après tant de peines & de traverses, celui de vous embrasser. Adieu pour le coup, il est six heures du matin. [Ce 14.]

Renvoyez-moi une Lettre que je puisse montrer, si on me presse d'avoir votre réponse. En tout cas, si vous voulez, je la donnerai, car je ne veux pas que vous refusiez. Cependant, je ne ferai rien sans votre agrément.

Vous pouvez ignorer les détails de la Lettre du Roi, & je peux dire que je ne vous en ai envoyé que la substance.

SIXIEME LETTRE DU MEME.

J'ARRIVE de Verſailles, & pour cette fois avec les honneurs de la guerre. Le Roi a votre Lettre; je la lui ai remiſe moi-même de la maniere ſuivante: Quand je ſuis arrivé à cinq heures, le débotté étoit déja fait; j'ai été à la pourdre à ſix heures. Le Roi m'a vu en face en ſortant de ſon petit cabinet, & il m'a regardé avec des yeux de ſurpriſe qui ne m'ont point étonné, parce que j'étois ſûr qu'on lui avoit mandé ou dit que j'étois parti. J'ai ſaiſi le premier moment où il eſt entré dans le cabinet du Conſeil, avant que d'être accommodé, pour lui dire que j'avois quelque choſe de très-important à lui remettre, que j'avois lieu de croire que cela lui ſeroit agréable, & que je le priois de m'accorder un moment d'entretien, que je ne ſerois pas long. Le Roi m'a fait une mine aſſez ſérieuſe, & ne m'a point répondu. Il m'en a dédommagé en ne parlant qu'à moi tout le temps de ſa toilette. Quand elle a été finie, Meſdames ſe ſont retirées. Il eſt rentré dans ſon petit cabinet, & je ſuppoſe dans ſon intérieur, où l'on s'eſt fort occupé de l'audience que je demandois, du motif, & où je crois que le Roi, qui ſait que j'ai de bonnes choſes à lui dire, avoit réſolu de ne point me recevoir, du moins de ce ſoir. Je ſuis reſté de pied ferme dans la même poſition & dans l'embraſure de la chambre à coucher du Roi & du cabinet du Conſeil, c'étoit

celui des Dépêches. Tous les Miniſtres ſont entrés ſucceſſivement; les Préſidens ou les Gens du Roi devoient entrer avant le Conſeil. Enfin il y avoit bien de l'apparence que je remettrois ma beſogne après l'ordre, qui étoit fort tard. Je n'ai jamais été ſi ſurpris que de voir entrer M. d'Aiguillon, malgré ſa médecine, & je penſe qu'il l'aura été autant de me voir, & dans la poſition où j'étois d'un homme qui attend le Roi. Enfin, après avoir toupillé, il m'a approché, & m'a dit par-derriere qu'il m'avoit écrit aujourd'hui à Chanteloup, pour une choſe qu'il eſt inutile de vous répéter & qui n'eſt rien en elle-même; il m'a donc dit: " Je vous croyois à Chanteloup;" à quoi j'ai répondu, ſans daigner me retourner: " Hé bien, vous voyez que je n'y ſuis pas. — „ Je vous ai écrit ce matin une Lettre pour telle choſe. — A la bonne heure." Il a vu qu'il n'y faiſoit pas bon, & il a été cauſer avec ſon petit oncle La Vrilliere, & probablement s'épuiſer en conjectures. Enfin, un gros quart d'heure après, la porte du petit cabinet s'eſt ouverte; le Roi eſt ſorti, & m'a trouvé dans la même poſition. Il ne pouvoit entrer ſans me paſſer ſur le ventre. Quand il a vu que c'étoit une néceſſité, il m'a dit d'un ton aſſez impoſant: M. du Châtelet, vous avez l'ar bien vif. Point du tout, Sire, mais je remplis tous mes devoirs; & puis, m'avançant dans ſa chambre: je lui ai dit: Sire, je ſuis chargé par M. de Choiſeul de vous préſenter la démiſſion de ſa Charge, qu'il vous remet puremant & ſimplement. J'eſpere que cet acte de ſa

parfaite soumission à vos volontés méritera votre indulgence pour les choses qui ont pu vous déplaire dans sa conduite, & que jusqu'à présent il a le malheur d'ignorer, & qu'il ranimera dans le cœur de V. M. le sentiment de vos anciennes bontés, & le souvenir de ses longs & distingués services dans votre Ministere. Le Roi a fait belle mine, a pris votre Lettre, & l'a mise dans sa poche, & ne m'a rien répondu. Je commençois une autre phrase sur l'affaire présente; mais il ne m'en a pas donné le temps, & a passé. Il y avoit trop de monde dans le cabinet, pour l'y poursuivre; je me suis retiré après avoir, je crois, grandement excité l'attention & la curiosité de MM. du Conseil; mais je ne voyois rien, je leur tournois le dos, & M. de Duras, que j'avois prié d'y regarder, étoit allé à la Comédie. Je suis rentré chez moi à Versailles, où j'ai écrit au Roi la Lettre que vous trouverez ci-jointe. Je la crois bien; elle vous disculpe sur tous les points: elle dit quelque chose d'assez fort sur ce qui me regarde, qui pourra peut-être faire quelque impression sur M. d'Aiguillon, si le Roi la lui remet, ou qu'il en ait connoissance par Madame du Barry, ce qui ne peut manquer. Le seul inconvénient qu'il y ait, mais qui n'en est pas un, est que je mande que je vous ai communiqué les intentions du Roi: mais votre réponse ne doit pas varier, vous devez vous en tenir à votre Lettre, & dire, ou, pour mieux dire, m'écrire, même par la Poste, si vous le voulez, que vous ne savez pas avoir ni parti à prendre, ni réponse à faire; qu'ayant don-

né votre démiſſion pure & ſimple, & telle qu'il convenoit à un homme comme vous, du moment où vous ſaviez que le Roi vouloit vous ôter votre Charge, & que la voix publique vous avoit appris que c'étoit pour M. le Comte de Provence, votre reſpect & votre ſoumiſſion devenus néceſſaires, ne vous avoient pas permis de balancer ſur le ſeul parti qui vous reſtoit à prendre; que vous vous en êtes remis aux bontés du Roi, & que c'eſt à S. M. à décider elle-même ſur ce qu'elle voudra faire pour vous. D'ici à votre réponſe, nous allons travailler ſur nouveaux frais. J'ai déjà écrit pour avoir demain un nouveau rendez-vous avec Madame du Barry, & ſi elle me propoſe encore M. d'Aiguillon, je ne l'accepterai qu'autant que ce ſera en ſa préſence, & je lui dirai certainement, en attendant, de bonnes choſes. Tout cela dépend du degré d'empire de M. d'Aiguillon. Je ſais qu'il lui a écrit deux fois depuis neuf heures & demie que je l'ai quitté juſqu'à onze, qu'il a paru qu'elle avoit une tracaſſerie avec lui, & qu'elle en étoit affligée. Apparamment qu'il lui a fait des reproches de s'être embarquée & d'avoir mis ſa bonne volonté à découvert vis-à-vis de moi. Si elle me refuſe un rendez-vous, ce qui me paroît difficile, entre aujourd'hui & demain Dimanche, je ne ſais pas ſi je lui écrirai, car je n'aime pas trop cette forme, toujours longue, toujours dangereuſe, & qui ne va pas au fait comme une converſation contradictoire. Cependant, s'il n'y a plus que ce petit moyen à tenter pour tirer encore quelque parti de la circonſtance,

je le ferai, pour n'avoir rien à me reprocher de ce qui a pu dépendre de mon zele & de mon activité. Monſieur d'Aiguillon, quand tout ceci ſera fini, ſera à découvert, & je ne m'y épargnerai pas. Mais j'ai été trop content, du moins des paroles de Madame du Barry, pour ne lui en pas faire honneur, & pour ne pas publier que, ſans l'aſendant extraordinaire que M. d'Aiguillon a pris ſur elle, & dont il abuſe pour aſſouvir ſes vengeances, je me ſerois tiré honorablement d'une beſogne qui intéreſſoit également mon cœur & ma délicateſſe, & où ſa barbare méchanceté m'a entraîne. Au reſte, mon cher ami, vous avez pris de vous-même & avant que d'avoir de mes nouvelles certaines, le ſeul parti qu'il y avoit à prendre, le ſeul qui alliât la ſageſſe & le reſpect pour le Roi à la nobleſſe de vos ſentimens. Vous devez le ſoutenir & attendre maintenant tranquillement le dénouement de tout ceci, car il ne vous reſte rien à faire; mais c'eſt à moi à agir, à me démener; & le tendre attachement que je vous ai voué me donnera des forces, car je mene une vie de chien. J'ai été à quatre heures à Verſailles, j'en ſuis revenu à minuit, & je paſſe ma nuit à vous écrire, puiſque, contre ce que j'avois imaginé, Bertin n'eſt pas encore parti. Adieu pour le coup; je n'ai pu faire prévenir vos autres amis, & vous n'aurez peut-être que ma Lettre. Elle eſt ſi longue, que je n'ai pas la force d'écrire même à ma femme. Je vous prie de lui dire que je ſaurai ſi je me porte bien ou mal, quand vos affaires ſeront terminées; & je ne bougerai d'ici que quand tout ſera

bien cimenté; après quoi je compte aller me reposer à Chanteloup tout à mon aise, & y oublier les méchans, les intrigans, les amis faux & perfides, & les ennemis cruels.

Mille respects à Madame de Choiseul, &c.
Le 14 au matin.

COPIE DE LA LETTRE DE M. DU CH***. AU ROI, du 13 au soir, après lui avoir remis la Lettre de M. de Choiseul.

Celle-ci doit lui avoir été remise par M. de Duras à son coucher.

SIRE,

La précipitation avec laquelle V. M. m'a permis ce soir de l'approcher, & le désir de profiter de la premiere occasion de remplir les vœux de mon ami, en mettant à vos pieds, Sire, l'hommage de son entiere soumission à vos volontés, m'a empêché de pouvoir vous rendre compte que j'ai reçu dans la nuit la Lettre que j'ai pris la liberté de lui présenter, & que je comptois partir ce matin moi-même pour porter à M. de Choiseul les intentions de V. M., que je n'ai apprises qu'hier au soir par M. d'Aiguillon. Je les lui ai envoyées, Sire, & j'attends sa réponse. Mais V. M. ne doutera pas d'avance, après ce que j'ai eu l'honneur de lui rendre ce soir de sa part, & ce

qu'elle a bien voulu écouter, que la plus parfaite résignation à ce que vous déciderez, Sire, ne soit la regle de sa conduite & la borne de ses représentations. On lui auroit évité, Sire, & j'ose même dire qu'on l'auroit dû, le danger de vous déplaire, & à moi le chagrin de solliciter infructueusement auprès de V. M. des demandes qu'elle a trouvées indiscrettes, si, au lieu de m'autoriser de votre part à lui permettre d'exposer ses desirs, on se fût borné à me charger de lui faire connoître vos volontés & vos intentions. Il n'eût alors confié à mon amitié que le soin de faire parvenir jusqu'à vous, Sire, les témoignages de sa soumission. La démarche qu'il vient de faire sur ce que je lui ai transmis du premier apperçu de vos dispositions, en est une preuve qui ne peut vous laisser aucun doute, qui éclaircit tout, & qui ne peut que faire trouver grace devant vous aux motifs qui ont autorisé les demandes que M. de Choiseul m'avoit chargé de mettre sous vos yeux, & mes démarches. J'oublie, Sire, dans ce moment, tout ce qui peut avoir blessé mon sentiment & ma délicatesse. Je prendrai peut-être la liberté d'en informer quelque jour V. M., si elle daigne m'écouter, quand ce qui touche mon intérêt personnel pourra être séparé des intérêts d'un ami malheureux. Je me borne, Sire, à solliciter encore vos bontés pour lui; il n'a d'appui, Sire, auprès de vous, que vous-même, ses services distingués dans votre Ministere, si V. M. daigne encore s'en souvenir, son respect & sa soumission dont il vient, Sire, de vous donner une si grande preuve.

DANS l'intervalle de la réception de ma démission, M. du Ch***. avoit été forcé de négocier avec M. d'Aiguillon, le Roi lui ayant dit personnellement qu'il vouloit que ce fût avec M. d'Aiguillon que toute cette affaire fût traitée. Ce trait du Roi de renvoyer ce qui me concerne à celui de ses Ministres qu'il connoît pour mon ennemi, est de la même petitesse barbare, que d'avoir dit dans son Cabinet à Madame de Marsan, le lendemain de mon exil: " Madame le Comtesse, n'êtes-vous pas bien fâchée „ de ne voir plus ici M. de Choiseul"?

M. du Ch***. sentoit plus que moi le tour de vengeance que M. d'Aiguillon donnoit à toute cette affaire; mais mes intérêts lui étoient plus chers, que les dégoûts qu'il éprouvoit ne pouvoient lui répugner; il vouloit servir son ami aussi bien qu'il étoit possible, sauf, après l'affaire terminée, de dire à M. d'Aiguillon ce qu'il pensoit de ses procédés. Il lui remit, le 10 Décembre, le Mémoire dont copie est ci après, coté A, & qui contenoit les dédommagemens, & chercha à lui faire entendre que puisqu'il s'étoit chargé de la part du Roi de me demander ma démission, au moins falloit-il qu'il fût à quoi s'en tenir sur les dédommagemens, avant que de venir me rendre les ordres du Roi. M. d'Aiguillon reçut, comme à son ordinaire, c'est-à-dire, fort mal, la note de mes dédommagemens; & après une discussion amere avec M. du Ch***. sur cet objet, où il lui faisoit sentir combien il étoit choqué qu'il eût voulu lui forcer la main dans cette affaire, & y jouer un

perſonnage, il promit de prendre définitivement les ordres du Roi. Et effectivement le lendemain il montra à M. du Ch***. un billet de la main du Roi, qu'il lui permet de tranſcrire. Il eſt ci-après coté B. M. du Ch***., me l'envoya ce billet avec la Lettre qu'il m'écrivoit pour m'annoncer ſon arrivée, & la demande de ma démiſſion. Elle étoit partie avant que je reçuſſe cette Lettre. J'aivois conſommé toute cette affaire, & je ne comptois pas, vu la tournure qu'elle avoit priſe, ſur aucuns dédommagemens. Auſſi, pour terminer auſſi briévement que le Roi, quand je reçus la quatrieme Lettre de M. du Ch***., qui m'apprenoit qu'il avoit reçu ma démiſſion, je lui répondis par la Poſte, afin que le Roi pût la lire, la Lettre ci-deſſous, côtée C, qui répond à tous les procédés que l'on m'avoit fait éprouver dans cette affaire. Je crois que le Roi a lu cette Lettres à la Poſte. Quoi qu'il en ſoit, M. du Ch***. revint quelques jours après à Chanteloup, & m'apporta des brevets qui me donnent 60 mille francs, ſans retenue, ſur les appointemens de la Charge de Colonel Général, 50 mille francs de penſion ſur ladite Charge, après ma mort, pour Madame de Choiſeul; & outre cela, le Roi m'a donné cent mille écus d'argent comptant. Ces dédommagemens étoient plus forts que ceux que je demandois, & ſur-tout que ceux que j'eſpérois. Ni moi ni Madame de Choiſeul ne fîmes de recercîmens; l'injuſtice, & ſur tout la maniere dure que l'on avoit employée, nous diſpenſoient de la reconnoiſſance. Je n'ai commencé que de ce moment à être vrai.

ment l'ennemi perſonnel de M. d'Aiguillon, & la conduite du Roi à mon égard acheva l'opinion que j'avois de lui, & le dégoût que ſa foibleſſe cruelle m'inſpiroit. Je fus fort aiſe d'apprendre que c'étoit M. le Comte d'Artois, & non M. le Comte de Provence, qui avoit la Charge. J'appris les Lettres de ce dernier Prince au Roi pour demander ma Charge, & j'eus du plaiſir à voir l'intrigue de Madame de Marſan & de ſes ayans-cauſe détruite, non ſans dégoût pour le Prince qui en étoit l'inſtrument, & pour le Prince de Soubiſe qui en étoit l'objet. J'ignore au moment que j'acheve ce récit peu intéreſſant, ſi M. le Comte d'Artois ſera aſſez bien conſeillé pour avoir la nobleſſe de me remettre ma Charge, qui m'a été ôtée par violence; ce qu'il y a de certain, c'eſt que je deſire, plus pour ſa réputation que pour moi, qu'il ait l'ame aſſez élevée pour imaginer au pareil acte de juſtice.

[Coté A.] PRECIS ET EXPLICATION DES DEMANDES DE M. LE DUC DE CHOISEUL, DONT IL A CHARGÉ M. DU CH***. DE SOLLICITER L'OBTENTION.

1°. LA levée de la Lettre de cachet qui l'exile à Chanteloup. Sur cet objet, M. du Ch***. prendra la liberté de repréſenter pour M. de Choiſeul, qu'il y a ſix mois que M. de Praſlin a obtenu la permiſſion de revenir à Paris, & que les deſtinées de ces deux Miniſtres ayant été pareilles, leur ren-

voi le même jour, leur exil à la même époque, le Duc de Choiſeul ſemble pouvoir ſe flatter d'obtenir des bontés du Roi le même adouciſſement à ſa ſituation ſix mois plus tard, & de rentrer dans l'état de liberté du Citoyen, avec cette différence que l'intention du Duc de Choiſeul n'eſt ni ne peut être de revenir de long-temps à Paris, ni à portée de la Cour; il vit tranquille dans ſa terre, trop heureux s'il y eût été oublié, & n'a nulle envie, nul projet prochin d'en ſortir. D'ailleurs, s'il abuſoit de cette liberté qui lui ſeroit accordée, s'il n'avoit la prudence de l'accommoder aux circonſtances préſentes ou futures, & de n'en faire que l'uſage le plus réſervé, S. M. ne ſeroit-elle pas la maîtreſſe de le remettre dans la même poſition où il ſe trouve maintenant, & même de l'aggraver s'il y donnoit lieu? D'où il s'enſuit que l'acte de bonté, on oſe même dire de juſtice, qu'il ſollicite aujourd'hui, ne peut avoir aucune conſéquence, & que ſi la liberté qui lui ſeroit rendue, pouvoit avoir des inconvéniens, ce ne ſeroit que pour lui-même, au cas qu'il fût poſſible qu'il en abuſât.

2°. Le Duc de Choiſeul prendra la liberté de rappeler au Roi, que S. M. avoit bien voulu, un mois avant ſa diſgrace, lui accorder une grace pécuniaire pour l'extinction d'une partie de ſes dettes. Cette grace lui fût aſſurée en effet par les Bons ſignés de la main de S. M. & ils ont été mis ſous ſes yeux depuis l'exil du Duc de Choiſeul; & le Roi, en ordonnant que ces Bons lui fuſſent renvoyés pour

lui être représentés quand il le jugeroit à propos, eut la bonté de s'en rappeler l'objet, & de dire qu'il croyoit cette affaire consommée. Elle l'eût été en effet, si le Duc de Choiseul n'eût apperçu qu'il avoit négligé des formes dont l'oubli pouvoit compromettre la pureté de son administration & sa délicatesse. De ce moment, il suspendit l'effet de la grace que le Roi lui avoit accordée, & il ne lui en est resté que les titres précieux de ses bienfaits. Le Roi peut seul se rappeler ces différentes circonstances, & c'est de sa seule bonté, que le Duc de Choiseul peut espérer de voir réaliser les espérances qu'il a toujours conservées à cet égard. Le moment où le Roi lui permet d'exposer ses desirs, lui paroît le plus favorable pour rappeler à S. M. le souvenir d'un bienfait accordé dont il n'a pas joui, & que le dérangement de sa fortune, dans lequel le Roi avoit paru alors entrer avec bonté, lui rendoit nécessaire pour payer une partie de ses dettes. S. M. se rappellera cette grace, & les Bons signés de sa main en font foi. Si elle daigne se ressouvenir de cette affaire, & se rappeler que son intention avoit été, en accordant cette grace au Duc de Choiseul, qu'elle eût son plein effet, & que depuis qu'il est disgracié, elle a marqué son étonnement de ce qu'elle n'étoit pas consommée, il en résultera que la négligence seule du Duc de Choiseul sur les formes à mettre à un bienfait que le Roi lui avoit accordé, & sa délicatesse à ne les point transgresser, l'a rendu nul; & il ose espérer que dans un moment où S. M. daigne

lui

lui offrir un dédommagement pour sa Charge, Elle voudra bien y faire entrer l'entier accomplissement d'une grace qu'elle avoit compté lui faire, & dont il n'a pas profité.

3°. La demande que le Duc de Choiseul ose former de la cession pour sa vie d'une partie de la forêt d'Haguenau, dont S. M. jouit depuis qu'elle fut enlevée à la Préfecture d'Haguenau, dans le temps que ce Fief n'étoit possédé que par commission, est en même temps un acte de justice & de bonté. Si pendant un long Ministere, il n'eût été plus occupé des affaires du Roi que des siennes, il eût porté celle-ci aux Tribunaux faits pour en connoître; il a lieu de présumer que d'après les titres qui sont entre ses mains, il eût été facile de démontrer que la partie de la forêt d'Haguenau, dont le Domaine s'est emparé, a toujours appartenu aux anciens Préfets d'Haguenau, du temps de la Maison d'Autriche, & même depuis que l'Alsace a été réunie à la Couronne. Il n'entrera point dans cette discussion, sur laquelle cependant il est prêt à remettre un Mémoire; il ne demande qu'à titre de grace un objet sur lequel il pourroit appuyer des prétentions légitimes aux yeux de la justice du Roi; il ne demande pas même que cet objet soit réuni au Fief qu'il tient de la bonté du Roi, & il se borne à demander d'en obtenir la jouissance pour sa vie. Cet objet peut rapporter, année commune, 35 à 40 mille livres de rente.

4°. Enfin il ose représenter que malgré Madame de Choiseul, mais par égard pour elle, il doit, dans

cette circonſtance, repréſenter au Roi qu'il a dépenſé, ſoit dans les ambaſſades, ſoit dans le Miniſtere, une partie très-conſidérable de ſa fortune; que jamais il n'a été demandé pour elle au Roi aucun bienfait, ce qui eſt ſans exemple pour les femmes dont les maris ont été dans le Miniſtere, & qu'il ne feroit pas décent que le Duc de Choiſeul ne ſollicitât pas pour elle les bienfaits du Roi, de préférence aux dédommagemens que le Roi veut bien lui permettre de demander pour lui-même.

[Coté B.] COPIE DE LA LETTRE DU ROI A M. D'AIGUILLON.

MON Couſin, vous auriez pu vous diſpenſer de m'envoyer le Mémoire de M. de Choiſeul, que vous a remis M. du Ch***. Je vous ai déjà expliqué mes intentions, qui ne changeront point. M. de Praſlin étoit dans un cas différent de M. de Choiſeul, & de plus bien malade. IL EST BIEN HEUREUX QUE JE L'AIE ENVOYÉ A CHANTELOUP, ET JE NE VEUX PAS LUI PERMETTRE D'EN SORTIR. Je conſens cependant, par bonté, à lui accorder 200 mille francs de gratification ſur la Charge, réverſible ſur la tête de Madame de Choiſeul, au cas qu'elle lui ſurvive. Voilà ma détermination; finiſſons, & n'en parlons plus.

[Coté C.] COPIE DE LA LETTRE DE M. LE DUC DE CHOISEUL A M. LE COMTE DU CH***.

Du 15 Décembre 1771.

BERTIN eſt arrivé cette nuit, mon cher Comte, & j'ai lu ce matin le détail dans lequel vous voulez bien entrer ſur tout ce que vous avez fait d'honnête & de ſenſible pour moi dans la circonſtance où je me trouve. Je vous en conſerverai une éternelle reconnoiſſance. Je ne vous renvoie pas Bertin, parce que j'ai plus beſoin de lui ici qu'à Paris.

Je vais vous rappeler hiſtoriquement ce qui s'eſt paſſé depuis le commencement de ce mois, relativement à ma Charge. M. d'Aiguillon vous a écrit le 2, que le Roi avoit la bonté de vouloir que je vous diſe ce que je déſirerois en dédommagement de la Charge des Suiſſes. La volonté du Roi étoit exprimée par une apoſtille de S. M. au bas de la Lettre de M. d'Aiguillon.

Vous avez jugé, ainſi que moi, qu'il n'étoit queſtion de ma part que de répondre à la demande qui m'étoit faite de la part du Roi. En conſéquence, j'ai écrit à S. M. J'ai diſtingué, dans la propoſition du dédommagement, l'état que comporte la poſſeſſion de la Charge, car c'eſt avoir un état que d'être Colonel Général des Suiſſes, & d'avoir les revenus de cette Charge.

Pour équivaloir l'état que je perdois, j'ai demandé de rentrer dans l'état libre de Citoyen, & d'être

ſoulagé de l'empreinte d'une punition telle que l'exil.

Pour le revenu de la Charge, qui eſt de cent mille francs, j'ai demandé la conceſſion d'une partie de la forêt d'Haguenau, qui vaut 30 à 40 mille livres de rente, ſur laquelle la Préfecture prétend avoir des droits que je comptois préſenter inceſſamment au Conſeil des Finances pour y être jugés. Avec cette moitié de forêt, une ſomme d'argent, & une penſion pour Madame de Choiſeul, le revenu que j'acquérois pouvoit équivaloir celui de la Charge.

Je croyois ces demandes en réponſe aux propoſitions que M. d'Aiguillon faiſoit dans ſa Lettre, auſſi juſtes que raiſonnables. Vous vous êtes chargé, mon cher Comte, de les porter au Roi. Vous n'aviez reçu que le 5 au ſoir la Lettre de M. d'Aiguillon; vous êtes parti le 6, & vous m'avez mandé le 9, que S. M. n'avoit pas voulu recevoir ma Lettre, que M. d'Aiguillon, à qui le Roi vous avoit renvoyé pour cette affaire, n'avoit pas voulu non plus ſe charger de la lui remettre, mais que ce Miniſtre vous avoit dit, dans la converſation, que le Roi vouloit ma démiſſion, quoiqu'il pût s'en paſſer; qu'il vouloit me reprendre ma Charge, & la donner à un autre.

Sans m'arrêter à la ſingularité de me faire demander quels dédommagemens je déſirois, d'exiger de ma part une réponſe prompte & déciſive ſur cet objet, & puis de ne vouloir pas lire cette réponſe, que j'envoie dans les vingt-quatre heures, il m'a ſuffi de ſavoir que le Roi vouloit ma démiſſion, pour que,

ſans attendre ce qui arriveroit ſur les dédommagemens, & ſans en prétendre, je l'adreſſaſſe ſur le champ à S. M. Je ne connois ni difficultés ni négociation à faire pour remettre au bienfaiteur le bienfait donné gratuitement, quand il veut le retirer. En principes de morale & de nobleſſe, c'eſt celui qui rend qui fait ſon devoir.

Voilà, je crois, l'hiſtorique exact de cette affaire. Aujourd'hui, il ne me reſte plus rien à dire ni à faire ſur la circonſtance qui m'opprime. J'ai remis au Roi la Charge de Colonel Général, ſuivant ſa volonté; je n'ai plus rien à demander relativement à cette Charge, & ſi le Roi me fait quelques graces, je les recevrai comme une nouvelle marque de ſes bontés, & comme un ſouvenir que mes ſervices lui ont été longtemps agréables.

Tout ce que vous me mandez, mon cher Comte, qui a été fait ou dit par mes ennemis dans cette occaſion, ne m'a point étonné; leur conduite & leurs procédés contre moi ſont dans l'ordre des choſes. Je n'ai été affecté que de la Lettre du Roi, & ſur-tout du paſſage où S. M. marque: IL EST BIEN HEUREUX QUE JE L'AIE ENVOYÉ A CHANTELOUP, ET JE NE VEUX PAS LUI PERMETTRE D'EN SORTIR. Je n'aurois jamais cru que le Roi eût eu cette dureté pour quelqu'un qui a été douze ans dans ſon Miniſtere; & quels Miniſteres! car j'en ai exercé beaucoup. Longtemps avant d'en ſortir, je m'étois apperçu que je déplaiſois; je prévoyois ce qui eſt arrivé. La veille même, étant ſûr de l'événement du lendemain, j'ai

travaillé comme le premier jour que j'ai été Ministre. Je ne pouvois racheter la déplaisance où j'étois, que par l'utilité dont je pouvois être en remplissant tous mes devoirs, & en les remplissant avec la distinction qui me convenoit. Je m'attendois à un éloignement de la Cour; mais je n'aurois jamais cru que cet éloignement fût une punition ni une suite de l'animadversion du Roi contre moi, parce que j'étois bien sûr, dans le fond de mon cœur, que je ne l'avois pas méritée.

Au surplus, mon cher Comte, je vous attends ici pour vous remercier bien tendrement des services que vous m'avez rendus. Je ne puis trop vous dire que tout ce que vous m'apporterez, je le recevrai comme un nouveau bienfait; &, enveloppé dans mon innocence, j'attendrai que le temps détruise les impressions fâcheuses & non-méritées qui sont dans l'esprit du Roi contre moi

P. S. Je vous renvoie la copie de la Lettre du Roi à M. d'Aiguillon; je n'y entends clairement que ce qui m'est désagréable; il faut qu'il y ait des fautes à la fin.

ADVERTISSEMENT.

MADAME de Choiſeul ayant déſiré que la Lettre qu'elle écrivit à M. du Ch***. Pour refuſer la réverſibilité de la penſion, fût imprimée à la ſuite des précédentes, j'ai cru devoir accorder cette ſatisfaction aux motifs qui l'inſpiroient, & je ne puis mieux faire connoître ces motifs, qu'en inſérant le billet par lequel elles les expoſoit. J'ajouterai ſeulement, qu'ayant eu connoiſſance, à cette occaſion, de la Lettre qu'elle écrivit au Roi dans le même temps, & qu'heureuſement elle a ſupprimée, j'ai exigé qu'elle me la livrât, pour la faire imprimer auſſi.

BILLET DE MADAME DE CHOISEUL, POUR ME DEMANDER DE FAIRE IMPRIMER SA LETTRE A M. DU CH * * *, A LA SUITE DES PRÉCÉDENTES.

COMME l'Ancedote que vous venez de faire imprimer, qui contient la relation de l'intrigue par laquelle vous fûtes dépouillé de votre Charge de Colonel Général des Suisses, pourra être rendue publique après nous, je désire, pour l'intérêt de mon honneur & la satisfaction de mon sentiment, que vous veuilliez bien faire imprimer à la suite la Lettre que j'écrivis à votre insçu à M. du Ch***, pour refuser la réversibilité que je savois m'être faite de votre pension sur la Charge; Lettre envoyée par la Poste, pour que le Roi en prît connoissance, & qu'en effet il a si bien connue, que quand M. de Monteynard, en sa qualité de Ministre de la Guerre, alla prendre ses ordres pour l'expédition de votre Brevet, le Roi lui dit que je refusois la pension; & M. du Ch***, qui n'avoit pas voulu admettre mon refus, eut beaucoup de peine à faire rétablir dans le travail de M. de Monteynard l'article de la réversibilité, auquel il étoit attaché comme à une grace, disoit il, distinguée pour vous, & de laquelle je pourrois peut-être tirer parti un jour, en la sacrifiant à vos intérêts. Je ne comprends pas pourquoi la Lettre par laquelle M. du Ch*** vous rend compte de ce fait, ne se trouve pas avec les autres. J'étois cependant si déterminée à refuser cette odieuse

grace, que j'écrivis au Roi pour la lui remettre; mais la terreur que vos amis, quoique fans connoiffance de cette Lettre, m'infpirerent fur les dangers auxquels un refus direct & pofitif pourroit vous expofer, me la fit fupprimer. Il m'eft important que non feulement mon refus foit connu, fi l'Anecdote l'eft, mais encore que la fincérité de mon refus foit conftatée; fans quoi il refteroit fur ma mémoire le foupçon infamant que j'ai acquiefcé aux injuftices que l'on vous faifoit, par l'appât de partager...... moi, votre femme, de partager vos dépouilles; que j'ai fouffert que l'on préfentât à mes yeux un avenir horrible fous l'afpect d'une grace; que j'en ai joui d'avance pour le moment où il n'y auroit plus de jouiffance pour moi. Souftrayez-moi à cette infamie par le récit de cette particularité & l'adjonction de ma Lettre à M. du Ch***. Mon nom peut être ignoré après moi, il peut même l'être pendant ma vie; mais il ne doit pas être affocié au vôtre fans qu'on fache que vos vertus intérieures vous avoient donné une femme honnête & fenfible.

COPIE DE LA LETTRE DE MADAME LA DUCHESSE DE CHOISEUL A M. LE COMTE DU CH***.

A Chanteloup, le 16 Décembre 1771.

CHAQUE nouvelle Lettre que M. de Choiſeul reçoit de vous, Monſieur, eſt pour moi un nouveau ſujet d'attendriſſement & un ſurcroît de reconnoiſſance. Grace au Ciel, je n'ai point encore éprouvé de malheur qui m'ait forcé à répandre des larmes [je parle de ceux de la fortune]; mais la ſenſibilité que les amis de M. de Choiſeul lui ont marquée, la fidélité qu'ils lui ont conſervée, les ſoins qu'ils lui rendent, & les ſervices que vous lui rendez, Monſieur, m'en arrachent ſouvent. Ces larmes ſont délicieuſes à répandre; elles ne peuvent pas être trop achetées. Il ne peut rien y avoir à ajouter à tout ce que vous avez fait pour M. de Choiſeul; mais je me dois d'arrêter votre bonne volonté pour moi. Reſſouvenez-vous, Monſieur, que le jour de votre départ, nous lûmes enſemble la Lettre de M. de Choiſeul que vous deviez remettre au Roi. Cette phraſe s'y trouvoit: " Je crois de mon devoir & de mon honnêteté „ de repréſenter à V. M. que j'ai mangé quatre mil- „ lions du bien de ma femme à ſon ſervice, & qu'elle „ eſt la ſeule femme de Miniſtre qui n'ait point eu „ de part à ſes graces." Rappelez-vous que je voulois faire retrancher cette phraſe, & que vous me

persuadâtes tous qu'il falloit la laisser, parce que cette considération seroit un moyen pour augmenter le traitement qu'on paroissoit disposé à faire à M. de Choiseul. Je me rendis à ce motif. Quand vous discutâtes ce que l'on pourroit demander à cette considération, vous proposâtes la pension de femme de Ministre. Je m'y refusai par trois raisons. Ma vanité, mon sentiment pour M. de Choiseul, & mon honneur, ne me permettoient pas d'accepter une pareille grace. Je ne croyois pas, par le premier motif, que la femme de M. de Choiseul dût être confondue avec les femmes des Maîtres des Requêtes parvenus au Ministere, & dont les services n'ont point eu l'éclat de ceux que mon mari a rendus. Par le second, mon sentiment ne me permettoit pas de recevoir une grace dont il ne resteroit rien à mon mari après moi; & par le troisieme, je me croyois déshonorée, si, en recevant une grace qui me seroit purement personnelle, je paroissois consentir au tort qu'on lui feroit en lui ôtant une Charge qu'il croyoit devoir garder toute sa vie, qui lui étoit chere, & de la perte de laquelle, j'aurois profité. Le premier des motifs ne subsiste plus; la réversibilité sur ma tête d'une pension de cinquante mille livres n'est point le traitement de la femme d'un Maître des Requêtes dont le mari a rendu des services obscurs; mais les deux autres subsistent encore, & sont plus que suffisans pour justifier ma répugnance. Cette réversibilité n'ajoute rien au traitement que l'on fait à M. de Choiseul. Donc l'objet de mon sentiment n'est point rempli, & celui

de mon honneur eſt léſé, quand je profite de ſon malheur. A ce titre, je ne puis donc accepter une pareille grace; elle feroit abſolument contraire à mon objet, & l'inverſe des propoſitions que j'eus l'honneur de vous faire. Rappellez-vous que j'eus celui de vous dire à ce ſujet: Si quatre millions de mon bien mangés au ſervice du Roi ſont de quelque conſidération auprès de S. M., le prix que j'oſe en demander eſt que cette conſidération ſerve à augmenter le traitement que l'on deſtine à mon mari; ou ſi on ne veut pas ajouter aux graces perſonnelles que l'on ſe diſpoſe à lui faire, qu'on m'en accorde de propres à moi, dont il partage l'avantage, ſoit par une ſomme d'argent, comptant, qui ſerviroit à acquitter une partie de ſes dettes, ſoit par une penſion ſur ma tête, réverſible après moi ſur la ſienne; qu'enfin je ſois le prête-nom des faveurs qu'on ne voudra pas accorder au ſien. A ce titre ſeul il m'eſt permis de recevoir des graces dans cette occaſion; dans toute autre circonſtance je ne refuſerois pas d'être honorée de celles du Roi. Il fut un temps où j'en ſentois le prix mieux que perſonne. Ayez donc la bonté, Monſieur, de rayer de vos demandes cet article de réverſibilité. Croyez que c'eſt mon vœu certain, irrévocable, QUE J'AI BESOIN QU'ON Y AIT ÉGARD.

M. de Choiſeul, dans la Lettre qu'il vous écrivit hier, avoue qu'il demande une penſion pour moi, & vous voyez que dans ſa premiere Lettre au Roi, la ſeule où il ſe ſoit permis de demander des dédommagemens, parce qu'on lui avoit ordonné d'en pro-

poser, il n'est point question de cette pension. Mais quand il l'auroit en effet demandée, s'il est le maître de demander pour moi ce qu'il lui plaît, ne m'est il pas libre aussi de refuser ce qu'il ne me convient pas d'accepter? Epargnez-moi donc, Monsieur, la peine de ce refus embarrassant, quoiqu'il n'ait rien de contraire au profond respect que je dois & que je rends au Roi. Je suis persuadée que S. M. même approuveroit mes motifs, & je prendrois la liberté de les lui exposer, si l'on m'y forçoit par le don d'une grace que je ne puis recevoir. Cette condescendance de votre part ajoutera encore à la reconnoissance que je vous dois, Monsieur; mais rien ne peut plus ajouter à mes sentimens pour vous.

LETTRE écrite au Roi par Madame la Duchesse de Choiseul.

Ce 25 Décembre 1771.

Sire,

Votre Majesté veut m'honorer d'une grace que toute autre circonstance m'eût rendu flatteuse, & que celle où je me trouve ne me permet pas d'accepter. Le temps des graces est passé pour moi, Sire; mais celui de la justice du Roi ne passe pas, & c'est elle seule que je réclame. La faveur ou la disgrace ne peuvent l'altérer; la jouissance ou la privation des bontés de son Souverain marquent assez la difference de ces deux situations. La charge de la Couronne est l'obligation de recevoir les justes plaintes de ses Sujets. Oser se plaindre de vous à vous-même, Sire, c'est croire à votre justice, & croire à votre justice, c'est vous rendre hommage. La flatterie accuse les Ministres du mal que fait le Monarque; la vérité & l'histoire s'en prennent aux Monarques des maux que font leurs Ministres. J'emprunte la voix de l'une; c'est à vous, Sire, à prévenir les récits de l'autre.

Pendant douze ans, M. de Choiseul a exercé, à la satisfaction de V. M. marquée dans chaque occasion, les deux Départemens qu'elle lui avoit confiés. Ses services ont cessé d'être agréables à V. M. Elle

lui a ôté les emplois de son Ministere ; il n'a point à s'en plaindre. Mais elle l'a encore exilé ; l'exil est une punition, & une punition doit être la peine légale d'une faute contre la loi. Quel est donc le crime de M. de Choiseul ? V. M. l'a puni ; mais qui l'a jugé ? Elle n'a pas pu croire, ou du moins elle ne croit plus qu'il ait excité les Parlemens à une résistance renouvelée depuis sa disgrace ; elle ne croit pas non plus qu'il ait mal géré les finances de ses Départemens. Les Affaires Etrangeres, de 58 millions qu'elles coutoient lorsqu'elles lui furent confiées, réduites successivement à 7 millions, après en avoir payé 20 aux Anglois pour nos prisonniers, & sans avoir fait perdre un seul Allié à V. M. pendant une guerre malheureuse, prouvent autant en faveur de son économie, que pour le bonheur de ses négociations. La Marine, à qui il ne restoit au lieu de vaisseaux, que des dettes, quand V. M. lui en confia l'administration, entiérement rétablie & sans dettes, quand il remit ce Département ; celui de la Guerre enfin, dont la dépense, dès la premiere année ou il en fut chargé, fut réduite de plus de 50 millions sur ce qu'avoit demandé M. le Maréchal de Belle-Isle, quoique ce Ministre n'eût proposé qu'une armée pour cette campagne, que V. M. en ait eu deux. La même diminution pour la campagne suivante, avec une armée en Allemagne & une en Portugal ; économie qui n'a cependant couté que 20 millions de dettes au Département. Enfin, à la paix, la dépense de la Guerre, malgré les nouveaux frais qu'ont occasionnés la nouvelle formation,

applaudie dans ſon temps par V. M. s'eſt trouvée ; à mille livres près, au niveau de ce qu'elle coutoit au commencement du regne de V. M. Il n'y avoit d'augmentation que celle de la ſolde, faite ſous le Miniſtere de M. de Paulmy ; & cependant un plus grand nombre d'Officiers Généraux furent employés, & pour exercer les Troupes ſuivant la nouvelle formation, & pour s'inſtruire eux-mêmes. Ils étoient payés plus cher en raiſon de l'activité de leur ſervice & de l'augmentation des vivres. Toute l'Artillerie a été renouvellée, les fortifications réparées, & les magaſins remplis de tous les habillemens & uſtenſiles néceſſaires à l'équipement couplet d'une armée. Telles ſont, Sire, ces déprédations ſi vantées ; voilà ce que V. M. a vu dans ſes travaux particuliers, voilà ce qui lui a été prouvé dans ſon Conſeil, preuve ſans réplique, & dont la conviction eſt, j'oſe le dire, au fond du cœur de V. M. Quel a donc été le fruit de douze ans de travaux pénibles, contrariés, mais applaudis ? La diſgrace & l'exil. Depuis un an nous ſupportions ce malheur avec une réſignation reſpectueuſe [pouvions nous penſer qu'on chercheroit à l'aggraver encore ?] : exemple unique dans votre regne, Sire ! on dépouille M. de Choiſeul de ſa Charge, & d'une Charge que V. M., en la lui donnant, lui dit être inamovible ; parole qui devoit être un titre encore plus ſacré que l'enregiſtrement au Parlement, quoique cet enregiſtrement ne puiſſe avoir d'autre objet que l'inamovibilité ; un garant plus ſûr que l'exemple du Maréchal de Baſſom-

pierre ſon grand-oncle, revêtu comme lui de la même Charge, dépouillé comme lui par la haine & le crédit, & rétabli enſuite dans ſa poſſeſſion & ſon exercice, ſans prêter de nouveau ſerment. On perſuade aujourd'hui à V. M. que la Charge de Colonel Général des Suiſſes eſt amovible; on fait ſavoir à M. de Choiſeul que l'intention de V. M. eſt de la lui retirer; on lui ordonne de s'en démettre, quoiqu'on n'ait pas beſoin, dit-on, de ſa démiſſion. Eh, pourquoi donc l'exiger, ſi l'on n'en a pas beſoin? Quand V. M. l'honora de cette Charge, avoit-elle intention de la lui ôter un jour & cette parole, JE VOUS DONNE UNE CHARGE INAMOVIBLE, n'étoit-elle pas du moins un engagement pris de ne la pas retirer, & pour M. de Choiſeul l'aſſurance de la ſtabilité du bienfait qu'il recevoit? On lui permet cependant d'en demander un dédommagement: il propoſe, Sire, dans une Lettre où toute ſa ſoumiſſion eſt marquée, ceux qu'il croit pouvoir eſpérer des bontés & de la juſtice de V. M.; & V. M. ne daigne pas recevoir ſa Lettre; elle refuſe la Lettre d'un homme de qualité, qu'elle ſait n'être point coupable, qu'elle a honoré long-temps de ſa familiarité, & qui l'a ſervie douze ans dans les emplois de la plus intime confiance. Quel plus grand mépris auroit elle pu marquer au ſcélérat le plus abject & le plus inutile? La naiſſance, l'innocence, les ſervices, n'ont-ils pas droit du moins à quelques égards? Il parvient à V. M. que la premiere demande de M. de Choiſeul eſt d'être ſouſtrait au joug de l'exil, pour

lui faire un hommage plus libre de sa démission ; & V. M. écrit : IL EST BIEN HEUREUX QUE JE L'AIE ENVOYÉ A CHANTELOUP, JE NE VEUX PAS QU'IL EN SORTE. Il est bien heureux, Sire! & que pouvoit donc lui préparer l'indignation de V. M.? Je sais que rien n'est impossible à sa toute puissante volonté ; mais il est de mon devoir & de mon respect de croire qu'elle est déterminée par sa justice, & le malheur innocent de vous avoir déplu, Sire, ne peut être puni comme un crime.

Les autres propositions faites par M. de Choiseul en conséquence des ordres de V. M., sont rejettées avec une égale dureté, & cette dureté est accompagnée de sous-entendus, de menaces les plus graves, dans la supposition du refus d'une démission dont on n'ose pas en même temps prononcer l'orde ; menaces qui imprimoient le caractere de la violence à l'acte pur d'une véritable soumission, que V. M. eût jugé telle, si Elle eût daigné recevoir la premierre Lettre de M. de Choiseul, & dont elle a trouvé la preuve dans la seconde, où sa démission étoit incluse. On lui nie enfin jusqu'au dernier bienfait qu'il tient des bontés de V. M., les effets qu'elle lui avoit donnés pour payer ses dettes, dont le BON lui reste encore, & lui reste seul. Il ne s'agit plus ici de discussions sur l'amovibilité ou l'inamovibilité d'une Charge, c'est tout simplemement de l'argent donné & repris ; mais cet argent, Sire, n'étoit point enlevé à votre trésor, c'étoient des effets morts dans la Caisse de la Guerre, que le discrédit public ne permettoit pas aux

créanciers du Département de recevoir sur le pied de leur valeur primitive ; ainsi il n'en coutoit rien à V. M. pour soulager M. de Choiseul des dettes que son état dans le Ministere lui avoit fait contracter, & qu'il n'auroit pas contractées, si, comme ses prédécesseurs au Département des Affaires étrangeres, il eût reçu les deux cent mille francs de dépenses secretes de ce Département, que V. M. vouloit lui donner; s'il n'eût réformé dans celui de la Guerre pour cent mille francs de chevaux & chariots employés au service du Ministre de la Guerre, & qui lui eussent épargné une dépense équivalente. Ces deux sommes réunies pendant les huit années qu'il a, en deux reprises, gouverné les Affaires étrangeres, & les dix pendant lesquelles la Guerre lui a été confié, forment un capital de deux millions six cent mille livres. On dit qu'il manque une formalité au don que V. M. lui a fait de ces effets, & que le défaut de cette formalité annulle le don. Je ne croyois pas que la volonté libre de V. M. dans une chose particuliere, dût être revêtue d'une formalité pour être suffisante. Si son intention fut alors d'acquitter les dettes de M. de Choiseul, le BON qu'il possede doit avoir son effet; si ce n'étoit pas son intention, que cependant le BON eût été revêtu de la formalité qu'on exige, & que M. de Choiseul en eût fait usage, il faudroit donc, puisque tout se reprend, rechercher aujourd'hui la valeur de ces effets dans les débris de sa fortune. V. M. peut-elle souffrir, autoriser, prêter son nom à tout le mal que la haine fait à un homme qui ne lui proposa

jamais d'en faire? Votre cœur, Sire, ne vous reproche-t-il rien, & rejetteriez-vous ses mouvemens? Mais si ces maux sont la suite nécessaire de services autrefois agréables à V. M. & toujours utiles, qu'ai-je fait, moi, pour subir l'infortune & l'oppression, que croire à vos bontés, Sire, les chérir, y placer ma confiance, y attacher mon bonheur, & oser vous le dire? Je n'ai point épousé M. de Choiseul pour qu'il fût Duc, Ministre, exilé, & ruiné. Pourquoi V. M. l'arracha t-elle à sa carriere militaire qui lui étoit chere, & dans laquelle je n'aurois couru que des hasards communs & glorieux? Pourquoi le força-t-elle, malgré sa répugnance, à sacrifier aux tristes emplois du Ministere les restes toujours précieux de la jeunesse? Pourquoi enfin refusa-t-elle deux fois sa démission? Sans le premier de ces refus, Sire, je serois libre, & je n'aurois point à craindre que les restes de ma fortune fussent insuffisans à ses engagemens & à son aisance. Il doit m'être d'autant plus cher, qu'il m'a pardonné de l'avoir compromis en réclamant pour lui, à son insçu, les bontés de V. M. Elle trahit alors le secret d'une femme d'honneur confié à sa foi, secret qu'elle lui avoit promis de garder, & dont la parole est consignée dans une Lettre écrite de la propre main de V. M. & que je garde encore. Elle exposa mon imprudence à l'animadversion de mon mari, & ma folle confiance à la risée publique. Que ne m'en coûta-t-il pas alors, quand mon respect pour V. M. me força à désavouer par un vil mensonge un bruit dont l'aveu ne m'eût coûté qu'un ridicu-

le! Je me trompois sans doute en croyant que le rang suprême même pouvoit être honoré d'une confiance pure. La mienne, Sire, pouvoit être rejetée, mais elle ne devoit pas du moins être trahie. Si V. M. croit devoir quelque réparation à cet courage, c'est à mon mari qu'il la faut acquitter, & non pas en me donnant une pension sur les dépouilles qu'on lui arrache; grace qui, par sa nature & la circonstance, blesse également mon sentiment & mon honneur, parce qu'elle n'ajoute rien au traitement qu'on lui fait, & qu'elle semble me faire conniver à l'injustice qu'il éprouve, en m'en faisant profiter dans une supposition dont l'idée est affreuse à me présenter. Je ne me plaindrai point de l'injure faite à ma vérité, qui se joignit à l'outrage que j'ose rappeler, lorsqu'on crut reconnoître, dans une Lettre que j'assurois être écrite dans l'ombre du plus profond secret, les différens styles de mes différens conseillers, qui tous m'eussent préservée d'une pareille imprudence, si je leur en eusse confié le dessein; & quand les sentimens que j'exprimois furent taxés de fausseté: les caracteres de la vérité peuvent être inconnus aux Souverains. Je ne cherchera point, Sire, à rappeller les bontés dont je me faisois l'illusion, par des protestations dont je ne trouverois plus les sentimens dans mon cœur. Le plus profond respect, la plus entiere soumission, la fidélité la plus absolue, telle est l'étendue & les bornes de mon devoir. Si d'oser connoître ces bornes, & les exposer aux yeux de V. M. est une liberté criminelle, j'en dois seule être puni, puisque j'en suis seule coupable.

On en peut croire du moins pour cette fois la vraiſemblance, ſi ma parole & la vérité, Sire, ne ſuffiſent pas à votre confiance. Cependant, comme je ne veux pas que la punition m'expoſe à des ſoupçons injurieux à mon honneur, ma Lettre ſera dépoſée entre les mains d'un aſſez grand nombre de perſonnes ſûres, qui la divulgueroient au cas qu'il m'en arrivât malheur. Mais en faiſant connoître mon imprudence, ils ne pourroient pas faire applaudir à la clémence de V. M. En attendant, Sire, ce qu'ordonnera votre colere ou votre indulgence, je proteſte contre toute mauvaiſe interprétation qui pourroit être donnée à la franchiſe des expreſſions d'une femme offenſée, opprimée, & en droit de ſe plaindre, par celui de ſon ſexe, du nom qu'elle porte, & de l'humanité; & je déclare que je n'ai jamais prétendu m'écarter des bornes du profond reſpect avec lequel je ſuis,

SIRE,

DE VOTRE MAJESTÉ,

V. &c.

LE ROYAUME D'ARLEQUINERIE,

OU

ARLEQUIN PRINCE HÉRÉDITAIRE,

DEVENU HOMME D'ESPRIT PAR AMOUR,

COMEDIE

DANS LE GENRE HÉROÏQUE.

PRÉFACE DE M. LE DUC DU CHOISEUL.

On diſoit un jour que l'on pouvoit faire de pitits Drames, comme des Proverbes, ſur tous les mots de la Langue; l'on cita une Comédie intitulée Heureusement. Nous avions parlé auparavant d'un Prince de Napels, fils aîné du Roi d'Eſpagne, qui, dans toute ſa vie, n'avoit prononcé que le mot Bacla; l'on dit, à propos de Proverbes, qu'il ſeroit difficile de faire une Comédie ſur ce mot. Je m'en chargeai: elle fut faite le lendemain; & quoique ce ſoit une plaiſanterie, cette Piece n'eſt ni intéreſſante ni plaiſante, mais il y a des traits, tant bien que mal rendus, qui, s'ils ſont entendus, pourront ſervir à l'Hiſtoire que l'on écrira dans cinquante ans.

PERSONNAGES

Le Roi ARLEQUIN.
La Reine ARLEQUINE.
ARLEQUIN fils, Prince héréditaire.
La Fée HERMINE.
La Fée URGANDE, sa sœur, sous le nom de JAVOTTE, Paysanne de l'isle de Bornéo.
La Princesse MIRTILLY, sous le nom de LISE.
Une DAME du Palais de la Reine.
GUIGNON, Gouverneur du Prince, & Ministre.
CHENAPAN, UBALDIN, MORPHISE. BISCOTIMINI, } Ministres.
Un COURTISAN du Roi.
Suite du Roi & de la Reine.

La scene est dans un appartement du Roi & de la Reine.

LE ROYAUME D'ARLEQUINERIE, COMÉDIE DANS LE GENRE HÉROÏQUE.

ACTE PREMIER.

SCENE PREMIERE.

GUIGNON, une DAME de la Reine.

LA DAME.

AH, mon Dieu! qu'il fait chaud! cela eſt horrible, je n'y puis plus tenir.

(*En voyant Guignon.*)

Qui vous amene ici, Monſieur? Attendez-vous la Reine? Oh! j'ai bien une petite affaire à vous. Oui, je crois que j'aurai le temps de vous la dire.

GUIGNON.

vous ſavez, Madame, que j'ai toujours été très-expreſſé à vous plaire.

LA DAME.

Pas trop. Mais n'importe. J'ai voulu parler de mon affaire à la Dame d'Atours de la Reine; je ne l'ai vue ici qu'en courant; il n'y a que les Elus qui entent chez elle. Vous êtes du nombre, Monſieur; moi qui n'aime ni les Fakirs ni les Bonzes, je ſuis regardée comme une Profane.

GUIGNON.

Si vous voulez, Madame, me dire votre affaire, je ſaurai ſi je puis avoir l'honneur de vous être utile.

LA DAME.

Vous prenez un ton ſérieux, Monſieur, qui m'en impoſe! Vous ſaurez donc qu'il y a quelque temps que j'eus beſoin d'une femme; une des miennes fut obligée de me quitter, parce qu'elle ſe maria. J'en fus fort fâchée. Il ſe préſenta, pour la remplacer, une fille dont le maintien, la figure me charmerent; elle a une figure vraiment intéreſſante; je ne pus pas réſiſter à l'envie que j'eus d'abord de me l'attacher, & depuis je m'en ſuis louée tous les jours davantage, car ſa douceur & ſon eſprit égalent au moins ſa figure. C'eſt un prodige que cet enfant. Elle a dix-huit ans; je l'aime tout-à-fait véritablement, au point que je voudrois lui faire une petite fortune.

GUIGNON.

Eh! que puis-je, Madame, à tout cela?

LA DAME.

Oh! Monſieur le Gouverneur, ayez un peu de patience; écoutez. Om m'a dit que l'on alloit marier le Prince, qu'il arrivoit une Fée pour ce maria-

ge, & qu'en attendant c'étoit vous qui étiez chargé de former la maiſon du Prince & de la Princeſſe. Par parentheſe, l'on dit bien du mal de vos choix. Je voudrois donc que ma petite Fanchon, que j'aimerai toujours, mais qui ne fera pas une grande fortune avec moi, eût une place chez la Princeſſe.

GUIGNON.

Madame, je ne me mêle pas du choix des femmes de la Princeſſe.

LA DAME.

Oh! que ſi. Vous vous mêlez de tout ce que vous pouvez. Je vous prie de pouvoir pour ma petite Fanchon, belle comme un Age, ſans nulle eſpece de coquetterie. Savez-vous que ſi le Roi le voyoit, je ſuis perſuadée qu'il la trouveroit mieux que tout ce train qu'il a là-haut?

GUIGNON.

Madame, voici la Reine; nous parlerons, ſi vous voulez bien, une autre fois de votre Protégée.

SCENE II.

LA REINE, LA DAME, GUIGNON.

LA REINE.

Vous ſavez, Guignon, combien depuis long-temps je vous aime, & les vœux que j'ai faits pour que le Roi mon époux vous confiât l'éducation du ſeul fils qui me reſte. Ce cher rejeton des premiers Arlequins

du monde devroit être la gloire & l'amour de cet Empire; & cependant, Guignon, quoique je fois difpofée à le trouver parfait, je ne puis me refufer à la crainte que fon efprit ne foit pas auffi développé qu'il le pourroit être.

GUIGNON.

Ah! Madame, le Prince eft jeune.

LA REINE.

Guignon, il a vingt ans.

GUIGNON.

C'eft le bel âge, Madame, pour acquérir des connoiffances. Jufqu'à préfent, je ne lui ai parlé que de fa naiffance & de la mienne. Je lui difois qu'il feroit le maître de ce Royaume, que je ferois fon fujet, fon ami, fon confident, fon complaifant, & qu'il n'auroit de ferviteur que moi, les miens, & le petit nombre de ceux que je lui indiquerois.

LA DAME.

Pardi, Madame, je ne fuis pas étonnée qu'une fi belle éducation ait produit ce que nous voyons.

GUIGNON.

Je lui ai, de plus, parlé chaque jour du refpect dû aux Dieux de cet Empire & aux Miniftres des autels. Il aime les Dieux, Mahomet, le Muphti & les Fakirs; que pouvois je faire de mieux?

LA REINE.

Comme il doit fe marier, vous auriez pu auffi lui donner du goût pour les femmes.

GUIGNON.

Madame, y penfez-vous?

LA REINE.

Mais pourquoi ne l'avoir pas repris d'avoir mauvaiſe grace, d'être groſſier, & ſur-tout de répéter des mots vides de ſens, qui font penſer, à ceux qui ne le connoiſſent pas, qu'il eſt imbécille?

GUIGNON

Madame, un Prince a toujours bonne grace. J'ai cru ne devoir pas m'appliquer à le contrarier ſur ſes attitudes. La majeſté qui l'environne ſupplée de reſte à ce qui lui manque. J'ai éprouvé par moi-même que la grace n'étoit pas auſſi néceſſaire qu'on l'imagine. Si je ne l'ai point repris d'avoir le ton groſſier & bruſque, c'eſt que j'ai voulu conſerver ſon naturel. Il eſt vrai que le Prince s'eſt accoutumé à dire un certain terme que je n'entends pas moi-même; mais s'il ne le diſoit pas ce terme de BACALA, il ne diroit mot; & ne vaut-il pas mieux que nos Princes, nos chers Princes nous diſent des inutilités, que de ne nous point parler du tout?

LA REINE.

Quand je vous écoute, Guignon, il me ſemble que vous entrez dans mon ſens, & que vous excuſez fort bien mon fils. Mais quand je vois le Prince, j'oublie ce que vous m'avez dit, & je ne puis me refuſer à une certaine inquiétude chagrinante. Au reſte, nous attendons aujourd'hui la Fée Hermine; elle m'aime particuliérement; elle s'intéreſſe à notre illuſtre famille, & nous ſommes déterminés à ſuivre, pour le mariage de mon fils, les conſeils qu'elle voudra bien nous donner.

SCENE III.

Le ROI, la REINE, GUIGNON,
la DAME de la Reine.

LE ROI.

Allez, Guignon, chercher mon fils; je veux l'envoyer au devant de la Fée Hermine, & qu'il soit des premiers à lui marquer le plaisir que nous aurons à la revoir après tant d'années d'absence.

[*A la suite du Roi & de la Reine.*]
Retirez-vous vous autres.

SCENE IV.

Le ROI, la REINE.

LE ROI.

C'est un grand bonheur pour nous, Madame, que l'arrivée de cette Fée; car outre qu'elle nous donnera des conseils sur quelques petits défauts que l'on me fait appercevoir de temps en temps dans mon fils, elle nous donnera aussi ses avis pour son établissement.

LA REINE

J'approuve fort que vous y songiez.

LE ROI.

L'on m'a dit qu'il falloit marier le Prince; l'on marie toujours les fils des Rois, & l'on commence

par les aînés, parce que ce sont eux qui succedent. Les cadets viennent après; mais comme nous n'avons qu'un fils, il se mariera pour l'aîné & pour les cadets, n'est-ce pas?

LA REINE.

Rien de mieux.

LE ROI.

La Fée se chargera de toutes les Fêtes; elle décidera, & puis quand elle aura décidé, je ferai faire ce qu'elle aura décidé, n'est-ce pas?

LA REINE.

Sans doute, car vous aimez singuliérement que l'on vous décide.

LE ROI.

Oui, oui, je ne fais jamais rien par moi même.

SCENE V.

Le ROI, la REINE, le Prince ARLEQUIN, GUIGNON, Suivans & Suivantes.

LE P. ARLEQUIN.

[*Baisant la main au Roi & puis à la Reine.*] Bacala, bacala, bacala, mon cher pere, & bacala, ma chere mere, je suis venu parce que M. Guignon me l'a dit de votre part. Me voilà, bacala.

LA REINE.

[*D'un ton d'impatience.*]

Mais pourquoi, mon fils, dites-vous toujours ce vilain terme?

LE P. ARLEQUIN.

Bacala, je n'en sais rien.

LA REINE.

Cependant il n'est pas naturel de répéter sans cesse un mot qui n'a aucune signification.

LE P. ARLEQUIN.

Ah! bacala, maman; j'entends dire tous les jours chez vous & chez mon cher papa des phrases entieres qui ne signifient rien du tout, & j'ai pensé, bacala, qu'il valoit mieux dire un mot qu'une phrase.

LE ROI

Mon fils, la Fée Hermine arrive; allez au devant d'elle; dites-lui de bien belles choses pour moi & pour votre mere; & puis vous reviendrez avec elle, & puis nous verrons.

LE P. ARLEQUIN.

Laissez-moi faire, papa; je lui dirai, comme vous dites, de si belles choses, qu'il faudra, bacala, qu'elle soit bien dégoûtée, si elle n'est pas contente de moi.

SCENE VI.

Le ROI, la REINE, & Suivans.

LE ROI.

Cet enfant est vif & gai beaucoup plus que je ne

l'étois dans ma jeuneſſe, car je me ſouviens, Madame, qu'avant de vous épouſer.....

UN SUIVANT du Roi.

Sire, la Fée entre dans l'appertement. Le Prince eſt arrivé trop tard au devant d'elle.

LE ROI.

Vîte mon chapeau & mon ſabre de bois.

[*A la Reine.*]

Je vous diſois donc, Madame, que dans ma jeuneſſe......

LA REINE.

Vous me répéterez, cher époux, dans un autre temps, pour la millieme fois, l'hiſtoire de votre jeuneſſe; empreſſons-nous de recevoir la Fée dont nous avons tant de beſoin.

LE ROI.

Ah! oui, vous avez raiſon.

SCENE VII.

La Fée HERMINE, le ROI, la REINE, le PRINCE, Suivans & Suivantes.

LE ROI à la Fée.

J'avois une grande impatience de vous voir, Madame. Vous avez eu un peu chaud pendant votre voyage, ſur tout vous autres qui venez par les airs. Hier l'on me fit faire des remarques ſur le barometre, & puis je fus à la chaſſe; la Reine n'y vint pas,

parce qu'elle reste toujours chez elle, elle aime ses livres. Mais pardi, mon fils en revanche aime bien la chasse, & en criant toujours bacala, il finira par se casser le cou.

LA REINE à la Fée.

Nous joignions à l'impatience de vous voir, Madame, celle de vous renouveler les sentimens de notre reconnoissance & de notre tendresse, & le désir d'apprendre par vous-même que vous nous conservez une amitié qui doit nous être aussi chere.

LA FÉE.

J'ai été infiniment peinée, Madame, de n'avoir pas pu me rendre plus tôt aux empressemens du Roi & aux vôtres. Vous n'ignorez pas que le destin avoit fixé un terme à mon absence, & que, jusqu'à cette époque, je ne pouvois vous être d'aucune utilité.

LE ROI.

Oh! je me souviens que vous me l'aviez dit. [*à la Reine.*] Oui, vous me l'aviez dit. Ne vous en souvient-il pas, Madame? C'étoit dans mon cabinet bleu en bas, & pardi, oui, la veille du départ de la Fée.

LA FÉE.

Il m'est permis à présent de vous donner des conseils sur tous les objets que vous croirez qui en méritent, & je puis augurer que si vous les suivez, vous éprouverez des changemens désirables pour votre Royaume & pour votre famille.

LE ROI.

Oh! pour moi, Madame, vous pouvez être ſûre que pourvu que je ne change rien à ma façon de vivre, vous ferez de mon Royaume & de mes Sujets tout ce que vous voudrez. La Reine vous dira, Madame, ce que nous croyons être le plus eſſentiel, qui est le mariage du Prince; vous déterminerez notre choix sur la Princeſſe qu'il épouſera, & puis, après en avoir parlé dans mon Conſeil, cela ſera décidé. Je vais vous laiſſer enſemble, pour que vous parliez de cette affaire.

SCENE VIII.

LA REINE, la Fée HERMINE.

LA REINE.

Vous voyez, Madame, que depuis votre départ, le Roi n'eſt pas changé; ſon humeur eſt toujours auſſi bonne & auſſi gaie.

LA FÉE.

Madame, l'on peut préſumer que la maniere d'être & de penſer du Roi, eſt plus utile que nuiſible à ſa ſanté. La Fée Urgande ma ſœur a préſidé à ſa naiſſance il y a plus de ſoixante ans, & depuis ce temps il a toujours été à peu près de même. C'eſt du Prince votre fils, Madame, dont je dois m'occuper, pour qu'il puiſſe vous donner la ſatisfaction que votre tendreſſe pour lui mérite.

LE P. ARLEQUIN.

Bacala, Madame, vous avez bien de la bonté, & je ſuis en vérité votre très-humble ſerviteur, bacala.

LA REINE. [*interrompant ſon fils.*]

Allons, Madame, paſſons dans mon appartement, où, après vous avoir expoſé mes craintes & mes déſirs, j'écouterai avec ſoumiſſion vos conſeils, & je profiterai de vos lumieres & de vos bontés.

Fin du premier Acte.

ACTE II.

SCENE PREMIERE.

LA FÉE *seule.*

J'AI retrouvé la Cour Arlequine comme je l'avois laissée il y a vingt ans; le Roi, tout aussi dénué d'idées que de sentiment; la Reine, prudente, mesurée; & le Prince, plus imbécille & plus grossier que son pere, ce qui est beaucoup dire. Le Destin ne permet pas que l'on améliore le pere, je ne puis que le rendre un peu plus stable dans les sentimens honnêtes que le hasard produira en lui; mais ma sœur Urgande, en permettant ce changement, y a mis la condition qu'il auroit la même stabilité dans le mal, & cette restriction me détermine à le laisser tel qu'il est. Quelle race, grands Dieux, que celle des Arlequins! Il faut convenir qu'elle avoit bien mérité la haine & la vengeance de ma sœur; mais comme elle est juste, je l'ai adoucie pour le Prince héritier de cette couronne; elle m'a donné le pouvoir de lever en sa faveur le sort jeté sur toute sa race, à condition toutefois que ce Prince pourra avoir de la Nature le sentiment d'un amour vrai & honnête, & que cette faculté qu'il aura d'aimer lui procurera le bonheur d'être aimé aussi tendrement qu'il aimera. Ma

sœur protége la Princesse Mirtilly; elle a été enlevée de la Cour de son pere, malgré Urgande, par une Fée jalouse; elle doit rester paysanne, jusqu'à ce qu'elle aime un Prince qui paroîtroit aussi imbécille que grossier. Je lui ai proposé d'essayer de lui faire aimer le Prince Arlequin; il me semble remplir les conditions du sort, qui doivent rendre Mirtilly à son rang. Ma sœur, qui, pour soigner sa chere Princesse, est déguisée en paysanne dans l'isle Bornéo, est convenue que je viendrois ici pour engager le Roi Arlequin à me confier son fils. Si je puis le conduire auprès de ma sœur & de Mirtilly, j'espere...... Mais voici la Reine; je lui ai déjà insinué la nécessité de cette séparation.

SCENE II.

La REINE, la Fée HERMINE.

LA REINE.

Madame, je vous cherchois; je suis toute troublée du projet que vous m'avez fait entrevoir de me séparer de mon fils. Je n'ai pas osé en parler au Roi mon mari.

LA FÉE.

Je compte, Madame, le lui dire, lui expliquer la nécessité de ce voyage pour le Prince. Je ne sais pas s'il le voit tel qu'il est; mais vous, Madame,

peut-il y avoir un moyen qui vous coûte pour améliorer l'esprit & les manieres de votre fils?

LA REINE.

En vérité, l'on juge le Prince par l'extérieur; il est plus commode de porter un jugement d'après un coup d'œil que d'après une réflexion; mais mon fils est naturellement juste, il sera exact à ses devoirs, & il a le cœur si bon! Avec de la justice & de la bonté, un Prince, quelque extérieur qu'il ait, doit être un Souverain aimé de ses Sujets. Je m'en rapporte à vous; donnez-vous la peine de l'examiner, & si vous lui trouvez la justice & la bonté que je vois en lui, vous serez persuadée qu'il a le véritable esprit désirable aux Rois.

LA FÉE.

Ce n'est pas pour lui ôter la justice, & la bonté qu'un amour de mère lui accorde, que je vous propose de vous priver, pour quelque tems, de ce Prince. Je voudrois lui procurer les lumières nécessaires pour mettre en valeur ces qualités. Vous conviendrez, Madame, que l'on peut être né juste & bon, & faire beaucoup de mal & d'injustices. Sans esprit & sans réflexion, l'usage des bonnes qualités vient du hasard, & naturellement porte presque tourjours à faux. Au reste, Madame, vous n'avez rien à craindre pour les jours du Prince, son absence ne sera pas longue. Si vous avez confiance dans mes conseils & à mes soins, & que vos vœux aient le succès que j'espére, votre fils reviendra avec les qualités qui font chérir & estimer un grand Prince. Il

y joindra des agrémens qui lui procureront le don de plaire. Les Princes destinés à commander à des hommes, n'ont qu'une partie des vertus qui leur sont nécessaires, quand ils n'ont pas celles de la Société.

LA REINE.

C'est avec bien de la sensibilité, Madame, que je me rends à vos raisons; chargez-vous donc d'obtenir le consentement du Roi.

SCENE III.

La FÉE. La REINE. Le P. ARLEQUIN.

Le P. ARLEQUIN.

[*mangeant des cerises qu'il a dans son chapeau.*]

Bacala, ma chere mere, papa s'impatiente que vous ne veniez pas avec Madame la Fée manger des cerises; elles sont belles au moins, mais je ne vous en donnerai pas, puisque vous n'en allez pas chercher; ce n'est pas que je m'en soucie, bacala, bacala. [*Il jette les cerises.*]

LA REINE.

Le Roi sait bien que nous l'attendons ici pour lui expliquer les projets de la Fée sur votre compte.

LE P. ARLEQUIN.

Ma foi, il n'en fait rien du tout, bacala, ni moi non plus. Il s'amuse à niaiser autour des arbres, & moi je suis venu ici pour niaiser avec vous; car, bacala, maman, je vous aime bien.

LA REINE.

Mon cher fils, allez dire à votre pere que nous l'attendons, & que Madame ne veut point se promener.

SCENE IV.

La REINE. La Fée HERMINE.

LA FEÉ.

Eh bien! croyez-vous que l'empressement du Prince à vous chercher ne vous auroit pas été plus agréable, s'il y avoit mis un peu plus de graces?

LA REINE.

Ah! Madame, j'ai senti que votre présence & votre jugement augmentoient de beaucoup les défauts de mon fils.

SCENE V.

Le ROI. La REINE. La FÉE. Le P. ARLEQUIN. Foule de Courtisans.

LE ROI.

Je croyois, Mesdames, que vous iriez aux cerises; j'y ai été. Tilnut en a beaucoup mangé. Elles ne sont pas encore tout-à fait assez douces; elles sont cependant bonnes, il y en a quelques-unes de bonnes. [*en s'adressant à la Fée.*]

Je voudrois bien, Madame, que vous nous en fissiez produire toute l'année. Cependant il faut que chaque saison ait son cours. Après l'hiver le printems, après le printems l'été, ainsi du reste.

LA FÉE.

Votre Majesté a raison, mais elle sait aussi que je ne suis point venue à sa Cour pour des cerises.

LE ROI.

Ah, vraiment non, c'est pour mon fils; il aime aussi les cerises, & je suis bien persuadé qu'il aimera le mariage, c'est bien une autre chose.

LE P. ARLEQUIN.

Non, bacala, papa, je ne veux pas me marier, cela me fait peur.

LE ROI, *en riant.*

Ah, ah, ah, ah, cela lui fait peur, mais cela lui fera plaisir. Parlons sérieusement. J'ai fait avertir mon Conseil de se tenir là-dedans; je le ferai entrer quand je serai instruit des avis que vous voudrez bien me donner sur le mariage de mon fils, car je suis dans l'usage de dire à mes Ministres tout ce qui regarde l'Etat, & je ne puis pas leur dire vos volontés avant que de les savoir. Mon fils, allez vous reposer chez vous, & me laissez seul avec ces Dames.

LE P. ARLEQUIN.

[*baisant la main du Roi & celle de la Reine*]

Adieu, bacala, maman, adieu, papa, bacala.

[*à la Fée.*]

Madame, j'ai l'honneur d'être votre serviteur très-humble, bacala.

SCENE VI.

Le ROI. La REINE. La FÉE.

LE ROI.

Eh bien, Madame, donnez-moi donc vos confeils fur le mariage de mon fils : car enfin il faut bien que je le marie, fi je veux avoir des petits-enfans. Je vous avouerai que je ne fuis pas difficile fur le caractère & fur la figure de la Princeffe que vous choifirez, pourvu qu'elle ne foit pas Princeffe du Sang Arlequin. Ce n'eft pas que je n'aie beaucoup de refpect pour tout ce qui eft de même fang que moi, mais j'ai auffi une vanité que je ne puis pas definir, qui me donne de la répugnance à marier mon fils avec une perfonne de mon nom.

LA FÉE.

Ce dégoût ne me paroît ni raifonnable ni conféquent; mais je n'ai pas fongé à vous propofer aucune Princeffe, car avant de fixer le choix de Votre Majefté, je crois qu'il faut donner au Prince votre fils des difpofitions d'efprit & de caractere, qui puiffent faire le bonheur & l'agrément de la Princeffe qu'il époufera.

LE ROI.

Vous croyez qu'il n'a pas de difpofitions pour le mariage? [*en parlant à la Reine.*]
Madame, il ne tiendroit pas de moi, & mon pere n'... mon pere n'étoit pas... mon grand-pere..... mon grand-pere comme cela; mais mon arriere

grand-pere étoit un vert galant, j'ai voulu l'imiter.

LA REINE.

Mon cher époux, il n'eſt point queſtion de galanterie.

LE ROI.

Comment, il n'eſt pas queſtion de galanterie quand on parle des diſpoſitions de mon fils pour le mariage?

LA REINE, impatientée.

Eh, non. La Fée parle des diſpoſitions de ſon eſprit, de ſon caractere.

LE ROI.

J'entends, j'entends. On veut en faire un Savant pour le rendre habile au mariage. [*en riant.*] Ma foi, je n'ai pas entendu dire que toute la ſcience ſervît à grand-choſe pour tout cela. Juſqu'à préſent j'ai cru qu'on pouvoit être Roi & mari, ſans étudier les belles ſciences.

LA FÉE.

Votre Majeſté dit des choſes excellentes, mais elle ſe rappellera qu'à la naiſſance de ſon fils, la Fée Urgande ma ſœur, mécontente de la réception peu attentive, & j'oſe dire impolie, que vous lui fîtes, après l'avoir invitée avec empreſſement d'être aux couches de la Reine, jetta un ſort ſur le Prince au moment qu'il naquit.

LE ROI.

Je me rappelle bien que Madame votre ſœur fut de très mauvaiſe humeur, je ne ſais pas pourquoi, car je la traitai à peu près comme je traite toutes les fem-

mes; je n'ai qu'une maniere. Au reste, je ne me suis pas apperçu que son humeur, ce qu'elle dit entre ses dents avec sa petite tête penchée, aient fait grand mal à mon fils.

LA FÉE.

Vous n'entendîtes pas ce qu'elle disoit: je vais vous en instruire. Le Prince étoit né avec du sentiment, de la grace & de l'esprit; j'avois confirmé ces dispositions par mes dons; ma sœur ne pouvoit pas lui ôter les qualités qu'il tenoit de la Nature, mais elle en suspendit l'apparence & les effets, en ordonnant que vous auriez pour l'éducation de votre fils une négligence impardonnable, que vous mettriez à la tête de cette éducation l'homme de votre Royaume le moins propre à élever un Prince.

LE ROI.

Qui? Guignon? On me l'a dit cent fois; il n'a pas trop bonne mine, il fait le dévôt; il a bien quelques défauts, mais d'ailleurs il est tout comme un autre.

LA FÉE.

Permettez que j'acheve. La mauvaise éducation fut donc le premier effet de la colere de ma sœur. Les mauvais exemples que Votre Majesté a donnés au Prince, enchérissent sur l'éducation, de sorte que si le Prince reste comme il est, il est à craindre que son imbécillité, le ridicule, & le mépris qui en seront le suite, ne produisent naturellement une décadence dans cet Empire, qui enleveroit le trône a la postérité de Votre Majesté.

LE ROI.

Ecoutez-donc, je vous prie, je ne verrai pas ce qui arrivera à ma poſtérité.

LA FÉE.

Non ſens doute.

LE ROI.

Eh bien, il faut prendre patience, puiſque je ne puis pas empêcher que votre maudite ſœur n'ait eu de l'humeur mal à propos; car ſi je pouvois empêcher tous ces maux-là, je le ferois de tout mon cœur.

LA REINE.

Voilà précisément l'objet du voyage de la Fée. Son amitié lui a ſuggéré un moyen pour tenter de rendre à notre fils les qualités que la Nature lui avoit données.

LA FÉE.

Oui, ſi Votre Majeſté veut me confier le Prince & le laiſſer partir ſeul avec moi, j'eſpere qu'en peu de tems vous aurez la ſatisfaction de juger par vous-même de ſon changement, & de le voir mériter d'être aimé de ſa famille, de vos Sujets & de la Princeſſe que je ramenerai avec lui pour être ſon épouſe.

LE ROI.

Comment, tout ſeul! Et où diable le menerez-vous? Il va donc aller chercher ſa femme TOUT SEUL? Ce n'eſt pas notre uſage.

LA FÉE.

Je ne réponds pas que ce que je vais entreprendre pour

pour lui réussisse infailliblement; je l'espere. En tout cas, l'épreuve par laquelle il va passer ne lui nuira pas, & certainement me mettra plus à portée de diminuer ses défauts par mes soins.

LE ROI.

Ah! j'entends, épreuve.... Ma foi, Madame, contentez-vous, si vous croyez que cela puisse vous être bon & à lui aussi.

LA REINE.

Nous devons avoir toute confiance dans les bontés de la Fée. J'étois fâchée d'abord de me séparer de mon fils, mais ma raison & l'amitié d'Hermine pour moi me font envisager cette séparation comme un bonheur. Je crois qu'il ne faut pas différer le départ du Prince, & que vous n'avez rien de mieux à faire, sans entrer dans les détails que vous venez d'entendre, que d'assambler votre Conseil...

LE ROI, *l'interrompant.*

Il est là-dedans.

LA REINE.

Et de lui dire que la Fée s'est chargée de corriger quelques défauts que vous avez apperçus dans votre fils, & de le marier; mais qu'elle veut l'emmener tout seul avec elle; & que vous consultez vos Ministres pour savoir si ce départ & cette absence ne sont pas contraires aux loix du Royaume. Comme il n'y en a aucune, à ce je pense, qui défende à l'héritier de la Couronne de s'en aller, pour son bien, avec une Fée tout seul, votre Conseil acquiescera, sans ob-

jection, à votre volonté, & Madame partira ſur le champ avec mon fils.

LE ROI.

Tout cela me paroît fort bien, & je crois que Madame me ramenera mon fils fort éprouvé.

LA FÉE.

Je vais attendre l'iſſue du Conſeil dans l'appartement de Madame.

[*en montrant la Reine.*]

Votre Majeſté peut être ſûre que mon amitié pour la Reine, pour elle & pour ſon Royaume, m'engage uniquement à lui rendre un ſi grand ſervice.

[*Elle ſort avec la Reine.*]

SCENE VII.

LE ROI, *ſeul.*

Je crois que la bonne Dame ſervira auſſi bien ſa fantaiſie que moi dans cette occaſion; mais en tout ceci il n'y a pas de mal; mon fils eſt jeune; les voyages forment les jeunes gens. Holà! le Conſeil.

SCENE VIII.

Le ROI. GUIGNON. UBALDIN. MORPHIS. BISCOTIMINI. SCHENAPAN.

LE ROI.

[*S'asseyant dans un fauteuil au bout de la table, les Ministres sur des pliants, dès deux côtés.*]

Allons, voyons, nous avons une grande affaire aujourd'hui. Monsieur Morphis, je vous ai vu tantôt qui passiez par la Cour; il étoit quatre heures ou bien quatre heure & demie; vous veniez de l'aile droite, & alliez à l'aile gauche.

MORPHIS.

Oui, Sire.

LE ROI.

Monsieur Schenapan, avez-vous donné à dîner aujoud'hui à toute cette assemblée de Bonzes & de Fakirs que nous avons vus ce matin? C'est de l'argent que vous leur demandez?

SCHENAPAN.

Je leur ai donné a dîner, Sire, mais ils me le paieront, ou plutôt ils le paieront à Votre Majesté, car tout est à elle & pour elle; & d'après ce principe qui est dans mon cœur, tous les biens de vos Sujets me paroissent vous appertenir, & je ne ménage pas plus le sacré que le profane.

LE ROI.

Commençons. J'ai donc voulu vous dire que vous saviez que j'ai un fils; vous le savez, vous le voyez

tous les jours. Il eſt déjà grand, il faut le marier, comme vous ſavez auſſi. La Fée Hermine de mes amis eſt venue me voir; je deſirois fort ſon arrivée pour la conſulter ſur le choix de la Princeſſe qui ſeroit la femme de mon fils; je l'ai fait, & même tout à l'heure je lui en ai parlé dans ce Cabinet-ci, où elle étoit avec la Reine. La Fée m'a dit que mon Fils ne pouvoit pas ſe marier, ſi elle ne trouvoit le moyen de lui ôter certains défauts qu'une autre Fée, qui eſt ſa ſœur, lui a donnés au moment de ſa naiſſance. Tout cela eſt une grande hiſtoire qu'il eſt inutile de vous dire. Bref, la Fée veut emmener mon fils tout ſeul avec elle. Ce qu'ils feront, ma foi, je n'en ſais rien, je n'ai pas oſé le lui demander. Tout ce que je ſais, c'eſt que la Fée promet qu'après quelques épreuves, qui ne ſeront pas pouſſées, à ce que j'eſpère, outre meſure, elle me ramenera le Prince ſain & ſauve, un très-joli garçon, & avec lui une Princeſſe qui ſera ſa femme. Si les épreuves ne réuſſiſſent pas, la Fée dit qu'elle me le ramenera toujours tel qu'il eſt, & nous le marierons ſans tant de façons. J'ai voulu vous dire le fait, pour ſavoir s'il n'y a rien dans tout cela qui ſoit contraire aux loix. Monſieur Schenapan. parlez.

SCHENAPAN.

Je ſuppoſe, Sire, que la Fée ſe charge de tous les frais, & dans ce cas, il n'en coûtera rien à Votre Majeſté pour le voyage. C'eſt ce que je vois de meilleur dans ce projet.

LE ROI.

Monsieur Ubaldin.

UBALDIN.

Sire, dès que Votre Majesté croit qu'il peut être avantageux pour son Royaume de faire faire des épreuves au Prince, & que la Fée s'en charge, je n'ai rien à dire, sinon que pour savoir si ces épreuves sont contraires aux loix, il faudroit savoir de qu'elle nature sont les épreuves.

LE ROI, impatienté.

Je vous ai déjà dit que je n'en sais rien, je ne l'ai pas demandé. Monsieur Morphis.

MORPHIS.

De même avis.

LE ROI.

Et de quel avis?

MORPHIS.

Sire . . . de celui . . . de Monsieur Schenapan.

LE ROI.

Et vous, Monsieur Guignon?

GUIGNON.

Sire, j'observerai à Votre Majesté qu'il ne me paroit pas possible que le Prince puisse voyager tout seul; les droits de ma Charge exigent que je ne le quitte pas jusqu'à son mariage. D'ailleurs, s'en ira t-il pour plusieurs mois, plusieurs semaines, même plusieurs jours, sans avoir un Iman avec lui?

LE ROI.

Ah, oui, un Iman, pour être témoin des épreu-

ves ! Il eſt bien trouvé celui là ! Vous vous moquez, un Iman ! Et vous, Monſieur Biſcotimini ?

BISCOTIMINI.

[*Se balançant ſur ſon pliant, & tirant ſur ſa main les poignets de ſa chemiſe.*

Moi, Sire, je penſe, Sire, je penſe ce que Votre [*faiſant la révérence.*] Majeſté a penſé.

LE ROI.

Ainſi donc mon fils va partir avec la Fée ; nous verrons ce qui en arrivera de bon.

[*en ſe levant.*]

Je vais leur annoncer à tous le réſultat du Conſeil.

FIN du ſecond Acte.

ACTE III.

[*La scène représente la rue d'un village. Le Prince Arlequin est dans cette rue, avec un habit tout déchiré.*]

SCENE I.

LE P. ARLEQUIN, seul.

AH! pardi, bacala, voilà des insolens qui m'ont joliment accommodé, & qui ont bien peu de respect pour le Roi mon père, & pour son fils. Je suis, bacala, dans un bel équipage. C'est einsi que cette Fée maudite tient la promesse qu'elle a faite à mes parens d'avoir soin de moi. Ils sont vraiment attentifs, ses soins. Elle m'a mis je ne sais où, en sortant de chez le Roi; je me suis endormi, & me suis réveillé assis sur une pierre dans la rue de ce village, où j'ai été, bacala, mocqué & battu par tous les malheureux passans qui alloient travailler à la campagne.

[*en pleurant.*]

Bacala, bacala, je suis bien malheureux que mon pere m'ait laissé partir avec cette Sorciere. Sans une petite Paysanne qui à eu pitié de moi, qui m'a tiré des mains des Paysans qui me maltraitoient, & m'a

donné ce morceau de pain, je ſerois mort de faim & des coups que l'on oſoit me donner. Becala, dans ce pays-ci, l'on traite les fils de Roi comme je traitois les hommes chez mon pere.

SCENE II.

La Fée URGANDE ſous la figure de JAVOTTE.
Le P. ARLEQUIN.

URGANDE, s'approchant d'Arlequin.

Qu'eſt-ce que c'eſt que ce drôle de monſtre que je voyons-là?

LE P. ARLEQUIN.

Bacala, Madame, votre abord n'eſt pas trop obligeant.

URGANDE.

Que veut-il donc dire avec ſon bacala? Cela parle!

LE P. ARLEQUIN.

Bacala, ſi je parle! & pourquoi donc ne parlerois-je pas? Guignon m'a toujours dit de parler à tort & à travers; il diſoit même, bacala, que je parlois très-bien.

URGANDE.

Ton tignon t'a dit cela? & vraiment je croyons qu'un tignon parle auſſi bien que toi.

LE P. ARLEQUIN, à part.

Quelles manieres, quelle façon de parler!
[*haut.*]

Je vous ai déjà dit, Madame, que vous n'étiez pas polie, & que l'on ne me tutoyoit pas. Bacala, savez-vous que je suis fils de Roi?

URGANDE.

Sais-tu que cela ne nous fait rien du tout, que je me nommons Javotte? Nous ne connoissons pas les Rois ici, je ne connoissons que les hommes, & tu ne me parois pas être de la belle espece.

LE P. ARLEQUIN.

Bacala, à la fin, je me fâcherai.

URGANDE.

[*en faisant le geste comme si elle vouloit lui donner un soufflet.*]

Tu te fâcheras? Ah! je voudrois bien le voir. Tu te fâcheras, malheureuse espece qui as besoin de tout le monde? C'est bien à toi à te fâcher?

LE P. ARLEQUIN.

Hélas! il n'est que trop vrai que je suis dans une situation bien à plaindre; mais, bacala, bacala, ce [*en pleurant.*] n'est ma faute. Une chienne de Fée m'a enlevé de chez mon pere, & m'a transporté ici, où elle m'a laissé sans me recommander à personne. Madame, vous me rudoyez à tort, je ne vous demande rien, & je vous dis tout ce que je sais.

URGANDE.

Eh! dis-moi, sais-tu travailler?

LE P. ARLEQUIN.

Eh! non, bacala, Madame.

URGANDE.

Comment, tu ne sais rien faire du tout? Voilà un joli garçon! il ne peut ni plaire ni être utile. Eh! que fait-on d'une machine qui ne sait dire que bacala?

LE P. ARLEQUIN.

Pardonne-moi, on m'a appris à regner.

URGANDE.

Qu'est-ce que c'est que régner?

LE P. ARLEQUIN.

Mon Gouverneur me disoit que quand je serois Roi, tous mes Sujets ne seroient occupés qu'à faire ma volonté, & que j'étois au-dessus des hommes comme les Dieux sont au-dessus de tout ce qui habite la terre.

URGANDE.

Tu vois bien que ton Gouverneur t'a dit de grands mensonges, car il me semble que tu es au-dessous de tous ici, puisque tu as besoin de tout le monde, & que personne n'a besoin de toi. Vas, tu ne me fais pas pitié; j'aime mieux notre chien que toi.

LE P. ARLEQUIN, à part.

Se peut-il, bacala, qu'il y ait un lieu sur la terre où l'on ose dire que l'on aime mieux un chien que le P. Arlequin! Guignon sera bien étonné quand je lui dirai tout ce que j'entends.

URGANDE.

[*Arlequin voulant s'en aller.*]

Arrête, arrête, voici ma niece, je veux qu'elle te voie; peut-être qu'elle imaginera de t'employer à quelque chose.

LE P. ARLEQUIN, appercevant Lise.
Ah! bacala, c'est ma petite Paysanne. Elle n'a [*en parlant à Urgande.*] pas le caractere aussi méprisant & aussi dur que vous, Madame; elle m'a déja secouru.

SCENE III.

URGANDE. Le P. ARLEQUIN. La Princesse MIRTILLY sous le nom de LISE.

URGANDE.

Tiens, notre niece, voilà un animal que j'ai rencontré ici, qui parle comme un homme, excepté qu'il dit un mot que je n'entendons pas. Je crois qu'il se nourrit de pain comme nous autres, mais il ne fait pas travailler; aussi je le laisse pour ce qu'il est. Vois si tu pourras l'employer.

LE P. ARLEQUIN.

Ah! Mademoiselle, vous êtes si obligeante, bacalà, ayez compassion de moi.

LISE.

Je l'ai trouvé ce matin; on le maltraitoit; j'ai empêché Lubin & Colas de continuer leurs plaisanteries brutales avec lui. On l'avoit battu, il pleuroit, je lui ai donné du pain, il en a mangé. Il m'a été si obligé, si obligé, ma tante, qu'il m'a attendrie.

LE P. ARLEQUIN.

Il y a peu de tems que je suis dans ce vilain pays;

tout ce que j'y ai rencontré, hors Mademoiselle, bacala . . . .

L i s e interrompant.

Pourquoi m'appellez-vous bacala, mon ami?

L e P. A r l e q u i n.

C'est un terme que j'ai l'habitude de dire; je voudrois bien que vous le prissiez pour une expression de reconnoissance, car, bacala, j'ai bien de la reconnoissance pour vous, Mademoiselle, & je vous assure que ce sentiment est d'autant plus vif, qu'il est tout neuf pour moi.

L i s e.

Vous voyez, ma tante, qu'il parle assez bien; il a l'ame sensible, & je suis persuadée qu'il pourra nous servir.

U r g a n d e.

Bon, bon, il faudroit pour cela qu'il fût faire quelque chose.

L e P. A r l e q u i n à Lise.

Mademoiselle, je ne sais rien, parce que l'on ne m'a rien appris; mais l'envie que j'aurai de vous servir, de vous être agréable, m'apprendra à travailler. Je veux, bacala, pour vous plaire, surpasser tout le village.

L i s e.

Il nous tiendra parole; il a de la volonté, le desir de bien faire. Ah! ma tante, il me plait infiniment plus que Colas, Lubin, & tous les Laboureurs que vous voyez journellement ici.

URGANDE.

Eh bien, Life, allez le conduire chez nous. Il faut le placer dans une de nos étables, S'il peut travailler, on l'emploiera; s'il ne le peut pas, nous le garderons comme un animal extraordinaire, & nous le vendrons quand il nous incommodera.

LISE.

Ma tante, il eft homme; ne croyez-vous pas qu'il mérite plus de foins, plus d'humanité?.... Une étable, & le vendre, me paroît bien dur! Permettez qu'il foit dans la maifon.

URGANDE.

Soit, mettez-le dans la maifon. Vous vous en dégoûterez bientôt; mais en attendant, je ne défapprouve pas votre intérêt. Allez avec lui, j'irai vous rejoindre dans un moment.

LISE.

Allons, venez, Bacale.

LE P. ARLEQUIN.

Vous le dites comme moi.

LISE.

N'eft-ce pas votre nom?

LE P. ARLEQUIN.

Eh! vraiment non, je m'appelle le Prince Arlequin.

LISE.

Mon ami, ce nom-là eft bien long, jamais je ne le retiendrai; mais allons, Prince Quin, venez, n'ayez aucune peur, j'aurai bien foin de vous.

LE P. ARLEQUIN.

Bacala, Mademoifelle, le nom qui vous fera le

plus commode à prononcer sera celui qui me sera le plus cher.

L I S E.

Fort bien, allons, allons, venez.

[*elle l'emmene.*]

S C E N E I V.

U R G A N D E, seule.

J'attends ma sœur ici, pour lui dire que j'ai eu la liberté de presser les ordres du Destin sur ce Prince & cette Princesse, & que j'espere que notre projet passera nos espérances. Le Prince Arlequin m'a déjà paru avoir plus de graces qu'il ne m'en avoit montré d'abord.

S C E N E V.

URGANDE. HERMINE.

U R G A N D E.

Ma sœur, soyez contente, ils sont ensemble; la Princesse Mirtilly, selon ma volonté, n'est pas éloignée de prendre du goût pour votre Prince. Il faut convenir que le sort que je lui avois jetté à sa naissance avoit fort bien réussi, car il est difficile d'être plus maussade.

HERMINE.

Ma sœur, que je vous suis obligée de vous prêter avec tant d'amitié au desir que j'ai de réparer le mal que vous avez fait! Le Roi d'Arlequinerie est à-peu-près comme tous les Rois du monde, il ne mérite aucun sentiment, & est au-dessous de votre colere. J'aime la Reine, je respecte ses vertus; elle a su me donner de l'intérêt pour son fils. Nous allons faire en sa faveur une action unique, qui est de destiner au trône un Prince qui aura les qualités essentielles à song rang, & l'amabilité si nécessaire pour plaire.

URGANDE.

Je veux que la Princesse Mirtilly, qui m'intéresse tendrement, & à qui il devra une partie de ses vertus, soit heureuse. J'oublie ma colere contre la famille Arlequine, à condition que le Prince sentira toujours avec la même tendresse la reconnoissance qu'il doit à Mirtilly.

HERMINE.

Allons, ma sœur, achevons notre ouvrage, il faut toujours se presser pour faire le bien. Ils viennent, ils vous cherchent; faites en sorte de les laisser seuls, afin qu'au moment où ils sentiront le mouvement de l'ame ordonné par le Destin, je puisse les transporter sur le champ au Royaume d'Arlequinerie. Les voici, je me retire.

SCENE VI.

URGANDE. LISE. Le P. ARLEQUIN.

LISE.

Ma tante, vous êtes donc toujours restée là?

URGANDE.

Oui, je voulois parler à Lucas sur son fils, & lui demander s'il songeoit toujours à vous rechercher en mariage.

LISE.

Que vous a-t-il dit sur cela, ma tante?

URGANDE.

Ce qu'il m'a dit?

LISE.

Oui, que vous a-t-il dit?

URGANDE.

Il m'a dit beaucoup de, mais oui... mais non... mais si... mais car... & au fait, nous n'avons rien conclu. Je vais le rejoindre, nous verrons si nous pourrons nous expliquer plus clairement.

LISE.

Ma tante, je vous avoue que le fils de Lucas ne m'a jamais plu, & que je voudrois bien que vous insistassiez sur le mais non.

URGANDE.

Toutefois faut-il que vous soyez mariée. Il seroit beau que je vous gardisse grande & vieille fille! l'on croiroit qu'il y a quelque chose là-dessous.

L I S E.

Ma chere tante, je me ſoucie peu de ce que le monde croira, pourvu que vous ſoyez contente de ma tendreſſe & de ma ſoumiſſion.

U R G A N D E.

Au bout de tout cela, il faudra voir; peut-être que vous n'épouſerez pas s'tilà ; mais lequel que vous épouſiez, ſoyez ſûre, ma chere niece, que je ne conſentirai à votre mariage que pour votre bonheur. Eh bien! qu'avez-vous fait toute la journée de votre Bacala? il me ſemble qu'il ne dit plus mot.

L E P. A R L E Q U I N.

Je crois que quand on eſt affligé, il vaut mieux ſe taire.

U R G A N D E.

Eh, pourquoi es-tu affligé?

L E P. A R L E Q U I N.

Vous ne partageriez pas mon chagrin, Madame, diſpenſez-moi, baca, de vous le dire.

L I S E.

Que vous eſt-il donc arrivé ſubitement, mon ami? vous parliez beaucoup & n'étiez point triſte.

L E P. A R L E Q U I N.

Je vous le dirai, ſi j'en ai la hardieſſe, quand nous ſerons ſeuls, baca,

L I S E à Urgande.

Je voulois le corriger tantôt de dire bacala, & lui demandois de s'abſtenir de ce vilain mot, par amitié pour moi. Il commence à s'en corriger, mais cela eſt bien difficile.

LE P. ARLEQUIN vivement.

Vous m'en corrigerez, Mademoiselle, si cela n'est pas impossible.

LISE.

Ma tante, il est fort poli.

URGANDE.

Mais oui, je trouve qu'il est mieux depuis qu'il nous hante. Je vais retrouver Lucas; vous pouvez, en attendant, vous amuser de votre Bacala.

SCENE VII.

Le P. ARLEQUIN. LISE.

LE P. ARLEQUIN, soupirant.

Baca, baca, baca, elle va retrouver Lucas.

LISE.

Que cela peut-il vous faire? Moi seule je devrois m'attrister, si je ne comptois pas sur les bontés de ma tante.

LE P. ARLEQUIN.

Oui, mais si votre tante conclut avec Lucas, voilà votre mariage fait, & Arlequin désespéré.

LISE.

Ma tante aura beau conclure, il faut mon consentement; & à la maniere dont elle m'a parlé, je suis sûre qu'elle approuvera que je le refuse, s'il me convient de le refuser.

LE P. ARLEQUIN.

Mais, baca, s'il vous convient de ne le pas refuser.

LISE.

Vous ne m'aimez pas, car vous dites toujours une partie de ce mot qui me déplaît.

LE P. ARLEQUIN.

Je ne vous aime pas! quelle injustice! Eh! que faut-il donc sentir pour aimer?

LISE.

Ecoutez : vous m'avez dit tantôt que vous étiez Prince, & puis encore fils de Roi. Je ne sais pas ce que c'est que tout cela, mais j'ai compris que vous y mettiez beaucoup d'importance, & que vous aviez du regret de n'être pas chez votre pere : vous voudriez donc me quitter?

LE P. ARLEQUIN.

Avant que de vous aimer, je regrettois ce que je regardois comme une perte; mais, Lise, être auprès de vous, vous entendre, vous plaire, avoir la permission de vous dire que je vous aime, est à présent mon unique desir.

LISE.

Ce que vous me dites me plaît beaucoup. Cependant, si vous retournez jamais chez votre pere, je ne pourrai pas y aller avec vous, car il est impossible que j'abandonne ma tante.

LE P. ARLEQUIN.

Ba, si vous éprouviez, Lise, le sentiment que vous m'avez inspiré, je crois, je sens que mon pere, votre tante, rien ne m'empêcheroit d'être heureux.

LISE.

Comment, si ma tante l'approuvoit, vous me sacrifieriez toutes les belles choses dont vous m'avez parlé tantôt?

LE P. ARLEQUIN.

Lise, que ne ferois-je pas pour être aimé de vous!

LISE.

Cherchons ma tante; votre expression la touchera; la mienne sera assez sensible pour la convaincre. Je ne sais si je fais bien, mais malgré moi vous avez le don de me persuader. Je serois bien malheureuse de me livrer au goût que vous m'inspirez, si je pouvois craindre que vous songeassiez jamais à sortir de ce village.

LE P. ARLEQUIN.

Non, je vous aime assez pour vous préférer tous les trônes de l'univers. Ma vraie grandeur sera de vous marquer chaque jour plus de soins, plus d'amour, & de mériter que votre sentiment soit toujours égal au mien.

LISE.

Vous m'attendrissez: je ne desire de vivre que pour jouir d'un bien aussi doux. Venez, vous allez entendre tout ce que je vais dire à ma tante.

SCENE VIII.

La Fée HERMINE seule.

Les conditions mises par le Destin sur le sort de ce Prince & de cette jeune Princesse sont accomplies. Je vais les assoupir l'un & l'autre, & les transporter dans le Royaume d'Arlequinerie, où l'on n'aura jamais vu un Prince aussi parfait.

SCENE IX.

[*Le théâtre change. Il représente l'intérieur du Palais du Roi Arlequin.*]

Le ROI. La REINE.

LE ROI.

Vous n'avez pas de nouvelles de notre fils, Madame?

LA REINE.

Hélas! non.

LE ROI.

C'est que la poste ne va pas dans le Royaume des Fées. Je crois que tout l'avantage que nous retirerons de ce voyage, sera que notre fils reviendra bien maigre. Il se rengraissera ici, & je lui conseillerai, moi, d'être sage en attendant qu'il se marie.

SCENE X.

Le ROI. La REINE. Un COURTISAN.

LE COURTISAN.

La Fée Hermine arrive; l'on voit de loin ſon char, & les Aſtronomes que Votre Majeſté conſulte ſi ſouvent ſur le cours des étoiles, ont apperçu, par leurs lunettes, que le Prince reviént avec elle.

LE ROI.

Je crois bien que l'on voit cela dans les lunettes, car la Fée ſûrement eſt à des milliers de lieus plus près de nous que les plus groſſes étoiles.
[*à la Reine.*]
Dieu & Mahomet ſoient loués, Madame, vous ne plurnicherez plus l'abſence de votre fils; il faut eſpérer que la Fée nous amene auſſi une Princeſſe pour le marier: alors toutes nos affaires ſeront faites.

SCENE XI & derniere.

La Fée HERMINE. Le ROI. La REINE. Le P. ARLEQUIN. La Princeſſe MIRTILLY. Suite.

HERMINE.

J'ai rempli vos eſpérances ; le Prince a ſubi les épreuves ordonnées par le Deſtin ; il a mérité d'être l'époux de la Princeſſe Mirtilly, & revient avec les vertus dignes de votre tendreſſe.

LA REINE.

Ah! généreuſe Fée, que d'obligations nous vous avons!

LE P. ARLEQUIN.

Je dois beaucoup à Madame ; elle m'a fait ſentir l'humanité par le malheur, & m'a fait connoître l'amour par le ſentiment de la reconnoiſſance, & par l'attrait des graces de la Princeſſe.

HERMINE.

Je ſuis récompenſée de mes ſoins, puiſque vous en ſentez le prix.

LA PRINCESSE.

J'ai été attendrie par votre malheur ; vos vertus, votre tendreſſe feront déſormais le charme de ma vie, & le bonheur de votre famille, ainſi que du Royaume d'Arlequinerie.

LE ROI.

Allons tout préparer pour la cérémonie. La Princesse que vous nous avez amenée par les airs, Madame, prévient au premier abord ; j'espere qu'elle nous intéressera ensuite. Ce qu'il y a de sûr, c'est que, sans savoir d'où elle nous vient, nous vous en sommes bien obligés. Dès qu'elle convient à mon fils, sans doute qu'elle nous conviendra. Au reste, ce sont ses affaires.

FIN du troisieme & dernier Acte.

OPUS

OPUSCULES

De Mad. La D^lle. De C. . . .

LA PRINCESSE ENCHANTÉE,

CONTE.

AVERTISSEMENT.

MADAME DE BRIONNE dit un jour qu'elle avoit conservé de son enfance la passion des Contes de Fées. Toutes les personnes qui composoient la société s'engagerent à lui en fournir un tous les matins à son reveil, à commencer du lendemain jusqu'au jour de son départ. Je fus condamnée à faire le premier, & on me donna pour sujet de la tâche que l'on m'imposoit, la Statue qui est sur la platte-forme du Kioste des Jardins de Chanteloup. Je dois avertir que je me suis livrée à mon imagination dans les descriptions locales, & qu'il ne faut pas chercher plus d'exactitude que d'allusion à mes plaisanteries. Dans celle-ci j'avoue que je me suis moquée de tout, des sots, & des sortises communes à tous les siécles, à tous les pays, à tous les hommes, & qui ne font que changer de forme. Je n'ai pas dit une chose neuve, en disant que l'erreur & la vérité sont revêtues des mêmes apparences & prises l'une pour l'autre; c'est le malheur attaché à l'humanité; il n'y a qu'un petit nombre d'élus qui se soustraient à cette loi générale; & en disant que celui qui épouse l'erreur ne reconnoît jamais la vérité, je n'ait fait qu'exprimer une vérité tout aussi trivale que la premiere. On se tromperoit donc très-fort, en cherchant à faire des applications de tout ceci. Je n'ai voulu que

rire, & j'ai ri. Mais, en riant, je proteste que je n'ai songé à personne, & l'esprit que m'a prêté une personne qui a lu ce Conte, m'a obligé à donner cet Avertissement. On y remarquera, avec plus de justice, quelques réminiscences du Barmecide & du Sésostris de Voltaire, que je n'ai pas eu le tems d'écarter. Je n'en fais point d'excuse, parce que ce sont elles qui en rendront la lecture plus supportable. Mon cœur, plutôt que mon esprit, m'a conduit dans le portrait d'Hassan, à l'imitation de la premiere Piece, & le choix de mon sujet a produit naturellement l'imitation de l'autre; imitation que j'ai si peu cachée, que j'ai cité deux vers de cette seconde Piece.

LA PRINCESSE ENCHANTÉE, CONTE.

Ma mie Margot, mon premier amour & mes premiers plaisirs, toi, qui dans mon berceau rappellois le sommeil, ou r'ouvrois ma paupiere avec les Contes si jolis de ma mere l'Oie, de Bellier mon ami, raconte-moi quelque sublime histoire dont je puisse réjouir la Compagnie. Non, dit Margot, baissons le ton, il ne faut aux hommes que des Contes d'enfant.

Jadis au pays de Cocagne vivoient le Roi Bon & la Reine Facile. Le Roi faisoit tout ce qu'on vouloit, la Reine croyoit tout ce qu'on disoit. L'un accordoit tout, l'autre ne refusoit rien. Vous auriez cru leurs Sujets heureux, leur état tranquille, leur sort paisible, & vous les eussiez cru sur-tout l'amour du genre humain. Rien moins que tout cela. Par la bonté du Roi les Peuples étoient opprimés; par les faveurs de la Reine ils étoient ruinés. Ce bon couple ne faisoit que des malheureux & des ingrats. Leur foiblesse avoit étouffé l'amour, & le mépris avoit succédé au respect. La misere & le désordre régnoient dans l'Etat, ils y excitoient le trouble, les murmures

& les complots. Si Bon se livroit un moment à des réflexions sur sa situation, il s'inquiétoit; mais il chassoit bien vîte ses réflexions, car il ne vouloit pas se faire plus de mal qu'il n'en vouloit faire aux autres. Et si les clameurs frappoient l'oreille de Facile, elle avoit peur, & elle faisoit venir son Singe & son Arlequin, pour se rassurer. Ainsi le malheur des circonstances privoit ces deux époux d'une partie du bonheur que leur promettoit leur caractere; mais aussi leur heureux caractere les soustrayoit à une partie du malheur des circonstances. S'ils avoient eu un ami, les graces du Roi n'eussent plus été que la justice, les faveurs de la Reine que des graces, & ils n'eussent plus éprouvé de circonstances contraires, car cet ami leur eût dit la vérité. La vérité est une lumiere, & de cette lumière naît l'ordre, la paix, l'abondance, la soumission & la liberté. Mais dans ce tems-là les Rois n'avoient point d'amis, ils n'avoient que des flatteurs & les flatteurs d'alors aimoient, comme on dit, à pêcher en eau trouble. Ils flattoient les défauts du Roi & de la Reine pour les augmenter, & le Roi & la Reine chargeoient sur leurs défauts pour être flattés. L'humeur des Peuples s'attribuoit à la douleur qu'ils ressentoient de ne pas voir d'héritier à des Monarques si chéris. En effet, depuis vingt ans que Bon & Facile étoient mariés, ils n'avoient encore pu obtenir du Ciel un fruit de leur union. Cependant l'infatigable Bon y travailloit sans cesse, & la crédule Facile invoquoit à la fois toutes les Divinités de l'Olimpe, tous les Saints du Paradis, consultoit toutes les Fées,

imploroit tous les Génies, alloit à toutes les eaux de son Royaume, se baignoit dans toutes les fontaines des Capucins, faisoit des neuvaines à Saint-Guilin, & prenoit toutes les herbes de la Saint-Jean. Enfin après avoir épuisé mainte & mainte recette, usé de mainte & mainte pratique, la Fée Miracle, bonne amie de la Reine, lui donna un sachet du sieur Arnould contre l'apoplexie. Le sachet opéra. La Reine devint enceinte, & au bout de neuf mois mit un Prince au monde. Vous pouvez vous douter que tout l'Ordre de la Féerie fut invité aux couches de la Reine. Il falloit bien douer le nouveau-né, c'étoit le baptême de ce tems-là. Les Fées le douerent de la beauté de l'Amour, & les Génies de l'esprit d'un Ange; tout se passa en regle. On régala les Parrains, les Marraines, on donna des fêtes superbes, on acheva d'écraser les peuples pour subvenir aux frais. Ils crioient au meurtre, & les Courtisans répétoient: écoutez comme ils se réjouissent. Quand la Troupe merveilleuse partit, la Reine, qui étoit polie, dit: Messieurs & Dames, je vous remercie. Je vois bien que mon fils tournera la tête à toutes les femmes & fera l'admiration de tous les hommes; mais je voudrois savoir quelles seront ses aventures, & je vous prie de lui tirer son horoscope. Ils répondirent: Grande Reine, nous ne pouvons satisfaire vos desirs; nous n'avons que le pouvoir de la baguette. Nous douons les enfans, qui après cela deviennent ce qu'ils peuvent. Nous découvrons les trésors & les sources; nous bâtissons des Palais d'un coup de

baguette; nous nous enfermons dans des coquilles de noix; nous traversons les airs sur un manche à ballai ou sur un char de lumiere, comme autrefois le Prophête Elie ou le blond Phébus; mais nous ne connoissons rien à l'influence des astres, & ce sont eux, comme chacun sait, qui reglent les destinées des hommes; mais nous vous envèrrons un Astrologue, qui vous dira si l'étoile de Sirius a présidé à la naissance de votre fils, & ce qui en arrivera. Un Sage, qui par hasard se trouva là, oh! bien par hasard, dit: Il n'est besoin ici ni d'Astrologue ni de Sirius. Examinez les qualités de votre fils, & vous jugerez de son destin. A ces mots, Facile arrondit ses yeux un peu plus que de coutume, ouvrit une bouche béante, & demanda ce que c'étoit que des qualités & un destin. Je n'ai jamais, dit-elle, ouï parler de ces gens-là. Un Savant de la Cour lui répondit: Le Destin est un vieux Sorcier qui fait tourner une roue pour mettre toutes les choses sans dessus dessous; & son Accoucheur, qui étoit un grand Physicien, dit: Les qualités sont de larges épaules, une forte poitrine & un bon estomac, & je vous réponds que le Prince aura toutes les qualités. La Reine, fort satisfaite de ces solutions, attendit en paix l'Astrologue. Il arriva, & le le Sage s'en alla.

Après avoir dressé ses instrumens, avoir rapporté le jour, l'heure de la naissance du Prince à la Planette dominante, avoir observé l'aspect des Constellations, calculé les produits des unes & des autres, & avoir même examiné jusqu'aux lignes de la main

du Prince, pour les comparer aux signes du Ciel, l'Astrologue prononça cet Oracle : " Le bonheur dé„ pend d'un bon choix." L'Astrologue ne put le finir en vers, il ne se souvenoit que de celui-là. Il continua donc ainsi en prose : " Le Prince épousera l'une „ ou l'autre." S'il prend l'une, il ne ressemblera ni à pere ni à mere, & alors " Puissent naître de lui „ des fils qui lui ressemblent." C'est encore un vers dont l'Astrologue se souvenoit, & qu'il ajustoit à la circonstance ; mais il ne se rappelloit pas lequel des deux vers il avoit pris dans une Chanson ou dans une Tragédie. Monsieur, interrompirent à la fois le Roi & la Reine, ce souhait n'est pas poli pour nous. Patience, dit l'Astrologue, & écoutez : " Mais s'il prend l'autre, son choix n'aura ni pere ni mere, & alors il ressemblera à pere à mere." Bon cela, dit la Reine. " L'une est Reine du monde, & l'autre le devroit régir ; l'une est enchantée, & l'autre une enchantereffe. Le bonheur du Prince & celui de l'Empire dépend d'épouser la Princesse enchantée." Cela est clair, dit le Roi, il faut qu'il épouse la Princesse enchantée. Mais où est-elle cette Princesse enchantée? Ma foi, je n'en sais rien, dit l'Astrologue ; ce n'est pas-là mon affaire ; mais d'ici à ce que le Prince soit en âge de se marie, on aura peut-être bien le tems de la chercher de par le monde. Ce raisonnement parut concluant. On prit donc patience, & en attendant que le Prince pût épouser la Princesse enchantée, on chercha les moyens de la trouver. On dépêcha tous les aventuriers pour courir les mers ;

on enjoignit a tous les Géographes de faire part de leurs découvertes, à tous les Savans de diriger leurs recherches sur la Princesse enchantée. Un beau jour, sans sortir du coin de son feu, une Mie du Prince crut l'avoir trouvée dans la Belle au bois dormant. La Reine étoit déjà joyeuse de cette découverte, & on eut bien de la peine à lui faire comprendre que puisque cette Princesse étoit déjà désenchantée, ce ne pouvoit être celle que le Prince devoit désenchanter.

Cependant le jeune Prince ne faisoit que croître & embellir; il étoit tems de le mettre aux hommes; mais le genre d'éducation & le choix des Instituteurs qu'il lui falloit, embarrassoient le Roi. Il y réfléchit un quart-d'heure, & il se dit: Mon fils est beau comme l'Amour, spirituel comme un Ange, car les Fées & les Génies l'ont dit; il ne lui manque donc que d'être Savant comme Pic de la Mirandole. Faisons en donc un Savant; peut-être la science lui servira-t-elle à découvrir la Princesse enchantée. Ainsi dit, il fit appeller un Docteur de Sorbonne, & lui tint ce discours: Tenez, voilà mon fils; vous voyez, c'est le plus grand Prince de la Terre, faites-m'en le premier homme du monde; apprenez-lui la..... la..... enfin vous savez, toutes les belles choses, à travailler en tapisserie, à compter par ses doigts, la Cabale, à chercher la Pierre philosophale, à trouver la Princesse enchantée. Le Docteur s'inclina profondément, & enseigna à son Eleve la Théologie & la Mythologie. Le jeune Prince ne trouva point la

Princeſſe enchantée dans la grace ſuffiſante, dans la grace efficace, dans la grace concommittante. Il fut enchanté des trois Graces qui forment la ceinture de Vénus, mais il ne la trouva point non plus parmi elles. Son Précepteur lui apprit un peu de Grec & de Latin, & le jeune Prince ne trouva point la Princeſſe enchantée, ni dans Homere, ni dans Ovide, ni dans Hérodote, ni dans Tite-Live. Il fit ſa Philoſophie, & ne la trouva pas davantage dans les tourbillons de Deſcartes, dans les atômes crochus & dans l'horreur du vuide. Enfin ſon éducation terminée, les voyages des Aventuriers, les découvertes des Géographes, les recherches des Savans ayant été inutiles, le Roi réſolut de l'envoyer lui-même chercher la Princeſſe enchantée. Le Prince alors, avec la fleur de la jeuneſſe, étoit déjà dans la vigueur de l'âge. Il étoit fait pour enchanter toutes les femmes, & il avoit tout l'air d'un déſenchanteur de Princeſſes. Les préparatifs du voyage furent bientôt faits, les voitures prêtes, & le jour du départ étoit même déterminé, lorſque la Reine dit au Roi: Y penſez-vous de faire aller ainſi terre à terre le Prince notre fils, comme un ſimple Particulier? Voici la Fée Miracle mon amie, qui m'offre de l'accompagner & de le conduire elle-même dans ſon char traîné par des Oiſons. Les plaines de l'air ſont ſeules dignes de le porter. Cette hyperbole éblouit le Roi Bon. Il avoit bonnement cru juſques-là que c'étoit parmi les hommes qu'il falloit chercher une femme, & que pour remplir cet objet, on ne pouvoit trop ſe rap-

procher d'eux; mais il ſentit alors combien cette idée étoit bourgeoiſe; il en rougit, & remit ſons fils à la Fée. C'étoit la perſonne la moins propre à lui faire trouver ce qu'il cherchoit; mais le Roi Bon & la Reine Facile étoient bien loin de s'en douter. Cependant le char s'éleve, la terre s'abaiſſe ſous les pieds du Prince; les hommes répandus ſur la ſurface du Globe ne ſont déjà plus à ſes yeux que des fourmillieres éparſes; il plane ſur les villes, & n'en voit que le toit des maiſons. Nos Voyageurs prennent ainſi leur route vers le Nord. Mais les Prétreſſes de Tantale qui brûlent de jeunes filles dans des panniers d'oſier, n'offrent point au Prince la Princeſſe enchantée. En parcourant les Gaules, il ne la trouva point non plus dans le Guy de chêne. Les heureuſes contrées du midi, les induſtrieux habitans de l'Attique, ne la lui montrerent pas ſur le trepied de la Pythie. L'Afrique ne la recéloit pas non plus dans le Temple d'Iſis, & ſes recherches en Aſie ne furent pas plus heureſſes auprès de l'antique Viſnou, ni dans l'enceinte des murs de Jéruſalem, ni même dans le ſacré Palais de la ſainte Inquiſition de Goa. L'infortuné & déſolé Prince ne ſongeoit déjà plus qu'à terminer ſes inutiles courſes, lorſque du haut des airs, il apperçut un autre hémiſphere. C'eſt-là ſans doute, dit-il, c'eſt-là qu'habite la Beauté qui doit faire mon bonheur. La complaiſante Fée voulut bien l'y conduire encore; mais, hélas! la Princeſſe enchantée ne ſe trouva pas davantage, ni dans la Tour ſanglante de Mexico, ni chez les heureux Incas. Il fallut

bien enfin retourner dans les espaces imaginaires, dans ce bon pays de Cocagne, si vanté par nos vieux Romanciers. Arrivé sur les frontieres de son Empire, sa dépopulation, sa stérilité ne purent cependant échapper aux regards du Prince. Il ne parcouroit que des landes, il ne marchoit que sur des ruines. Il n'étoit déjà plus qu'à une journée de Couron sa Capitale, lorsqu'un pays tout différent s'offrit à sa vue. Un beau fleuve arrosoit de riches prairies; elles étoient couvertes de nombreux & gras troupeaux. L'habit & le maintien des Pâtres & Pastourelles qui les conduisoient, ne lui présenterent pas l'idée de la misere & de la fatigue qu'il avoit remarquées dans leurs semblables; ce n'étoient pourtant pas les Bergers du Lignon; la rauque cornemuse, au lieu du doux flageolet, cadençoit les pas irréguliers de ceux-ci, mais ils étoient animés par l'innocente Gaieté; le fuseau des Bergeres leur tenoit lieu de rubans, la santé de Beauté, & le Soleil, en brunissant leurs joues, sembloit avoir consolidé leur robuste fraîcheur. Les côteaux qui dominoient ces belles prairies offroient un nouveau genre de richesses. C'étoient des vignes chargées de grappes pressées, qui n'attendoient que la maturité pour remplir les celliers de l'heureux Vigneron. La plaine qui joignoit ces côteaux renfermoit de vastes champs couverts d'un peuple de Moissonneurs; d'abondans épis tomboient sous la faucille, au bruit des rires & des chansons. De superbes avenues bordoient chaque champ & aboutissoient à un Palais qui paroissoit être le prodige de l'Art, parce

que ses ornemens & son architecture étoient le modele d'un goût simple & pur. Frappé de ce spectacle, à chaque objet, le Prince demandoit: A qui sont ces prairies? A Hassan, lui répondoit-on. Et ces vignes? A Hassan. Et ces champs? A Hassan. Et ce Palais? Encore à Hassan. Oui, tout à Hassan; tout ce que vous voyez est son domaine & son ouvrage. Eh quoi! disoit le Prince, Hassan a fait le Palais, les avenues, les champs, les vignes, les prairies? Oui, Hassan a fait tout cela. Avant lui, ces prairies étoient noyées, le liere couvroit ces côteaux, les ronces ces champs, & ce Palais étoit une chaumiere. Le pays étoit désert, & il nous a rassemblés. Il a répandu l'abondance parmi nous; il a plus fait, il nous a donné le bonheur. Cet Hassan, dit le Prince, est donc un grand Magicien? Non, lui répondit-on, c'est un Sage. Oh! je veux le voir, peut être m'indiquera t il la Princesse enchantée. Allez, & vous le trouverez; Hassan ne se montre ni ne se cache. Le Prince arrive au Palais; il n'y est reçu que par la simple & généreuse Hospitalité. Que desirez-vous de moi, lui dit Hassan? me voilà prêt à vous servir. Indique-moi, lui répondit le Prince, la Princesse enchantée. Et savez-vous, Seigneur, quelle est cette Princesse enchantée que vous cherchez? Je l'ignore, dit le Prince; mais on m'a toujours dit qu'il falloit l'épouser. Ils m'ont fait courir le monde pour la trouver. Je veux me marier, & puisqu'un Prince comme moi ne peut épouser qu'une Princesse enchantée, toi, qui fais tant de choses, tu dois en savoir beau-

coup, & je veux que tu me dise où elle est. Hassan étoit méthodique. Il falloit, dit-il, savoir ce que vous cherchiez avant de vous mettre à le chercher. Eh bien! puisque vous l'ignorez, il faut vous l'apprendre. La Princesse enchantée n'est autre que la Vérite, c'est mon Trésor & ma Divinité, & vous me la demandez! Mais je lui dois de ne vous la point cacher.

Ainsi que vous, les hommes la cherchent sans cesse. Elle est souvent à leurs côtés, & n'en est point connue. Cette fille du Ciel a pour Compagne l'Erreur, fille de la Terre. Celle-ci prend les traits de la Vérité & usurpe son empire. Je ne puis vous montrer l'une sans l'autre, mais prenez garde de vous y tromper. La Vérité est à celui qui la découvre; mais elle abandonne pour jamais celui qui choisit l'Erreur à sa place. J'ai servi la Vérité dès mes plus jeunes ans. Sensible à mon zele, elle m'a comblé de ses faveurs; elle conduit ma langue, elle dirige mes actions, elle opere mes œuvres. Je la voulus porter autrefois à la Cour de votre pere, mais j'en fus chassé avec elle, & avec elle je suis venu me réfugier en ces lieux qu'elle a créés, qu'elle embellit & qu'elle éclaire. Lasse comme vous de courir le monde, & ennuyée d'y être chaque jour insultée, elle s'est fixée près de moi, & pour n'en être point arrachée, elle s'est enchantée elle-même sous la forme d'une Statue de marbre; mais aussi-tôt, sous la même forme, l'Erreur est venue se placer à ses côtés.

(*) Choiſiſſez donc entre ces deux Déeſſes,
Vous ne pouvez les ſervir à la fois.

Et ſouvenez-vous toujours que LE BONHEUR DÉPEND D'UN BON CHOIX. Oh! laiſſez faire à moi, dit le Prince, bien fin qui m'attrapera, Conduiſez moi ſeulement vers elles. Haſſan conduiſit le Prince dans une jolie prairie couronnée d'arbres verds, arroſée d'un clair ruiſſeau. Au fond étoit une grotte ruſtique, & ſur la ſommité du roc s'élevoit un baldaquin qui abritoit deux ſtatues repréſentant deux belles femmes couchées. L'une étoit appuyée ſur une des extrémités du rocher, l'autre ſur un banc de mouſſe qui s'étoit formé à un vieux tronc d'arbre pourri, dont quelques branches échappées au laps du tems, ombrageoient encore ſa tête. En graviſſant avec précipitation le rocher, le Prince vint tomber aux pieds de la premiere ſtatue & s'y heurta rudement. Oh, oh! dit-il, celle-ci n'eſt point mon fait, elle eſt trop froide & trop dure [c'étoit pourtant la Vérité]. Il paſſe à l'autre. Le ſoleil qui perçoit à travers l'ombrage qui la couvroit, ſembloit colorer ſon teint. Son ſein étoit échauffé de ſes rayons. Le Prince y porta la main; il croit le ſentir palpiter. Ah! s'écrie-t-il, voillà ma Princeſſe! Il tombe à ſes genoux. Le marbre s'anime. Déjà l'Erreur eſt dans les bras du Prince, & Miracle s'écrie qu'il a trouvé la Vérité. Elle

(*) Citation d'une petite Piece de Voltaire, intitulé Séſoſtris.

dépêche à la Cour un de ses Oisons pour porter au Roi cette heureuse nouvelle, avec la Chanson que voici, car elle ne s'exprimoit jamais qu'en Chanson. Ses Chansons étoient même quelquefois des Elégies, & c'est ce qui donnoit de l'importance à toutes ses productions.

SUR L'AIR.

C'EST MADEMOISELLE MANON QUI A BIEN SU ME PLAIRE.

SIRE, au premier moment où j'ai vu la Princesse,
Je le dis entre nous, sa figure m'a plu;
Puis, au second moment, on sent qu'elle intéresse.
De moment en moment cet intérêt a cru.
Je vous l'amene donc
A Couron,
Et vous présente après
Mes très-humbles respects. (*)

(*) Cette Chanson est une Parodie qui fut faite sur la Lettre que Madame de Forcalquier écrivit au Roi, en lui amenant Madame la Comtesse d'Artois. Le Roi vint au-devant de cette Princesse jusqu'à Bouron auprès de Fontainebleau, & il n'y a de changement dans la Chanson que le nom de BOURON en celui de COURON.

Voici la Lettre qui a donné lieu à cette Parodie.

SIRE,

Au premier moment que j'ai vu Madame la Comtesse d'Artois, elle m'a plu. Au second, elle m'a intéressée, & c'est ce qui fait que je l'amene à Votre Majesté avec plaisir.

Ainsi l'heureux Hassan fut débarrassé de l'Erreur, & conserva la Vérité. Sous le nom de la Vérité, l'Erreur parut à la Cour. Elle enchanta le Roi, la Reine, le Prince, les Courtisans, la Nation; & comme toutes les choses continuerent, comme auparavant, à aller de mal en pire, personne ne s'avisa de soupçonner la méprise, & la considération qu'on avoit pour la Fée Miracle en augmenta.

F. I N.

LA QUEUE DE VACHE, HISTOIRE VÉRITABLE.

CONTE ORIENTAL.

DANS un Château, à je ne sais combien de stades de Babilone, vivoit un Courtisan dont l'âme n'avoit jamais été servile; un homme animé de l'amour de la gloire, sans avoir été ambitieux; un ancien Visir enfin, qui, aprés avoir gouverné l'Asie, n'étoit point désœuvré dans sa retraite: Ministre d'un Sultan, il avoit été citoyen comme dans une République, & sujet comme dans une Monarchie. Il aimoit sa patrie & son Prince; il les avoit servis l'une & l'autre, sans asservir l'une, sans avillir l'autre. Il venoit d'augmenter les forces de la Nation & de combler la gloire du Sultan, quand le Sultan le disgracia. Sa faveur lui avoit fait quelques envieux, sa disgrace ne lui laissa que des amis. Comme pendant son regne, il ne s'étoit point apperçu qu'il eût des Courtisans, ses amis lui suffirent dans sa retraite, & sa vertu seule l'eût garanti de la solitude. Comme il avoit gouverné l'Empire sans importance, il gouvernoit son troupeau sans dégoût; & comme il ne s'étoit point approprié l'autorité qu'il exerçoit, il paroissoit encore régner lorsqu'il ne commandoit plus. Il avoit apporté aux champs tous les agrémens qu'on puisse dans la Capi-

tale du monde. A la politesse de la Cour, il joignoit la franchise de son caractere & la liberté de la campagne. Philosophe, sans spéculer, & sur-tout sans professer, son ame tranquille le faisoit jouir avec sagesse des avantages d'une constitution saine, d'un esprit libre, juste, profond, étendu, fin & délicat, d'un caractere heureux, doux & facile, d'une gaieté inaltérable; sa bonté lui faisoit communiquer aux autres toutes les jouissances qu'il pouvoit leur procurer. C'est en le voyant que Sahady disoit: la sagesse est de jouir, la bonté de faire jouir.

Ce rare assemblage de qualités jusqu'alors inconnu dans les Visirs, & si piquant dans un Visir disgracié, lui attiroit l'amour de ceux qui vivoient avec lui, le rendoit l'objet de l'admiration de ceux qui entendoient parler de lui, excitoit la curiosité de ceux qui pouvoient le voir. D'abord c'étoit une mode de lui rendre, ensuite ce fut un devoir de lui tenir. Proscrit, relégué dans une Province éloignée, ce qu'il y avoit de plus grand à la Cour du Sultan, de plus brillant dans Babylonne, se rassembloit chez lui. On lui parloit de Babylone qu'il ne regrettoit point, du Sultan qu'il avoit oublié, des entreprises du Divan, des vexations des Ministres, de l'oppression des Peuples. Il écoutoit tout sans curiosité, répondoit à tout sans imprudence & sans mystere, & ramenoit à ses moutons sans qu'on s'ennuyât d'y retourner.

Un de ces beaux jours d'été, où la brûlante canicule livre les corps au repos, & répand dans les

esprits une certaine mollesse qui ajoute un nouveau charme aux douceurs de la société, la compagnie étoit rassemblée dans un sallon au milieu d'un jardin, d'où l'on découvroit une vaste & riante compagne. Avant l'arrivée du Visir, cette belle campagne n'étoit qu'un désert, sa nouvelle vie & sa richesse étoient un bienfait du Visir & le fruit de ses travaux. Des persiennes, des tentes continuellement arrosées de légers rideaux, garantissoient le Kioste des ardeurs du midi; au nord, les regards se reposoient sur des tapis de verdure, une cascade les arrosoit, & portoit jusqu'au sallon & sa fraîcheur & son murmure. Dans un des côtés du sallon une table de sorbet rassembloit encore autour d'elle quelques Dames & plusieurs hommes; plus loin, d'autres jouoient nonchalamment aux dez sur un tapis de Perse; la plupart d'entr'elles, rangées sur des carreaux de marroquin, travailloient à leurs tambours, & sans fatigue, & sans ennui, laissoient mollement tomber & leurs aiguilles & leurs paroles, tandis que le Visir se promenoit, s'entretenant avec quelques Bachas. Il étoit vêtu d'une robe légere, tissue de fine laine teinte d'une brillante pourpre. L'air incessamment renouvellé dans la salle par des ouvertures heureusement ménagées se jouoit dans les plis de sa robe, & l'agitant à son gré, en faisoit remarquer la légereté & l'éclat. Elle attira l'attention d'une des Dames, qui voulut la regarder de plus près. Le Visir lui apprit que cette étoffe se fabriquoit au Tibet, contrée qui seule avoit l'avantage de produire des moutons dont la laine fût aussi fine. Oh!

cela eſt très-vrai, reprit une autre Dame, car on adore les vaches au Tibet; & la preuve de cela, c'eſt que moi qui n'adore pas les vaches, j'ai une queue de vache du Tibet; elle eſt belle, elle eſt blanche, elle eſt longue, cette queue, elle a un manche d'argent. J'en ai donné une pareille à Farmé; elle la conſerve dans ſon cabinet Chinois, & s'en ſert de chaſſe-mouche, c'eſt avec ces queues qu'on fait ces belles étoffes de laine que vous voyez. Une converſation de cette importance intéreſſa bientôt toute l'aſſemblée; tous les grouppes ſe réunirent, chacun y prit ſa part, & chacun fut perſuadé qu'une étoffe de laine ſe fait avec des queues de vache.

Alla, alla, s'écria le Viſir, quand il vit l'opinion établie, quoi! vous venez de voir mes moutons qui ne valent pas ceux du Tibet, & vous croyez qu'avec des queues de vache on fait des étoffes de laine! Puiſſante Erreur, tyran de l'univers, tu l'aſſervis des l'youm el aoual (*), & tu le régiras juſqu'à l'aror. Tu inſpiras le premier ignorant, le premier enthouſiaſte, le premier impoſteur, & leur ſoumis la terre. Fallacieux Brama, fabuleux Apis, & toi-même, ô divin Koran, de vous aux queues de vache dont on fait des étoffes de laine, il n'y a peut-être pas ſi loin que l'on penſe. L'erreur eſt l'aliment des hommes, ils ne ſont que ſots de s'en nourrir, mais il y auroit de la folie à tenter de leur ôter leur ſubſiſtance. Ne com-

---

(*) L'youm el aoual, PREMIER JOUR. L'youm el aror, DERNIER JOUR.

battons donc point les erreurs qui ne leur nuisent pas; plaignons-les seulement de celle qui leur nuit; ne haïssons personne pour son erreur, ne tourmentons personne pour son opinion, & prions le Dieu de lumiere qu'il éclaire nos esprits, le Dieu de vérité qu'il conduise notre langue, le Dieu de paix qu'il console nos cœurs, le Dieu de justice qu'il nous reçoive dans son sein à notre dernier sommeil.

Ainsi parla le Visir, & depuis ce tems on continua d'adorer des queues de vache au Tibet, d'en faire des chasse-mouche à Babylone, & des robes de laine pour les Visirs.

F I N.





